REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID (TLEMCEN)
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION
ET DES SCIENCES COMMERCIALES

THESE DE DOCTORAT D'ETAT EN SCIENCES ECONOMIQUES

THEME

La politique des prix agricoles entre l'approche théorique et empirique CAS DE L'ALGERIE

Présentée et soutenue publiquement par : Mr. CHAIB BAGHDAD

Sous la direction du : Pr. ABDERREZAK BENHABIB

Membres de jury :

1) Pr. BELMOKADEM Mustapha	Université de Tlemcen	Président
2) Pr. BENHABIB Abderrezak	Université de Tlemcen	Directeur de thèse
3) Pr. BENDI Abdellah Abdeslem	Université de Tlemcen	Examinateur
4) Pr. BOUNOUA Chaïb	Université de Tlemcen	Examinateur
5) Pr. CHARABI Abdelaziz	Université de Constantine	Examinateur
6) Pr. LARBI Dakhmouche	Université de Constantine	Examinateur
7) Dr. SAID Boumendjel	Université de Annaba	Examinateur



Mes vifs remerciements s'adressent à ma famille.

Mon Directeur de thèse.

Mes collègues de la Faculté des Sciences Économiques,

Et à tous ceux qui m'ont soutenu tout au long de ce travail.



La politique des prix agricoles entre l'approche théorique et empirique : Cas de l'Algérie

Méthodologie
Hypothèses
Etat de la question
Problème posé

<u>1^{ère} Partie</u>: Approche théorique de la politique des prix agricoles

Section 1 : Prix agricoles dans la pensée économique	
Section 2: Prix agricoles et développement agricole	18
Section 3: La politique de soutien agricole.	51
2ème Partie : Expériences de politiques des prix agricoles	
Chapitre I: Le secteur agricole et la politique des prix agricoles dans le cas Al	gérien
Section 1 : La place du secteur agricole dans l'économie Algérienne	87
par une approche descriptive.	
Section 2 : La politique des prix agricoles en Algérie depuis 1962	98
2.1 Évolution des prix agricoles durant la période 1962-1970	99
2.2 Évolution des prix agricoles durant la période 1970-1980	- 103
2.3 Évolution des prix agricoles après la période 1980	107
Section 3 : Analyse critique de la politique des prix agricoles en Algérie	115
3.1 Période de l'autogestion	116
3.2 Période de la planification	122
3.3 Période des réformes	124
Chapitre II : Politique des prix agricoles dans certaines régions du monde	
Section 1: Politique des prix agricoles dans l'U.E	139
Section 2: Politique des prix agricoles dans les pays du Maghreb	164
Section 3: Politique des prix agricoles dans les régimes planifiés	190
Section 4 : Politique des prix agricoles dans d'autres pays en développement	215

3ème Partie : Préconisations des politiques des prix agricoles

Chapitre I: La politique des prix agricoles préconisée par les institutions	financière
internationales	243
Chapitre II : La politique des prix agricoles préconisée pour l'Algérie	
dans le cadre de l'ajustement structurel	255
Chapitre III : Évolution des prix agricoles dans le cadre de l'ajustement	276
Structurel (le cas Algérien)	
Chapitre VI: Incidences de la politique des prix agricoles	397
sur le secteur agricole (cas Algérien)	
Conclusion générale	330
Références	

Etat de la question:

La plupart des études effectuées dans le domaine économique s'accordent, à affirmer que tout développement économique est lié directement à l'évolution de la croissance du secteur agricole.

Le choix porté sur l'industrie, surtout depuis la révolution industrielle au 17^{ème} siècle, comme élément fondamental dans le développement économique, ne signifiait pas pour autant un quelconque désintérêt de l'agriculture, mais insistait, au contraire, sur une complémentarité entre les deux secteurs.

Le secteur agricole répondait toujours aux besoins alimentaires d'une population mondiale malgré la préférence affichée à l'industrie.

Son évolution a connu des rebondissements importants, en parallèle aux différents bouleversements qu'a connu le monde économique, ce qui signifiait que ces changements fréquents et parfois imprévisibles touchaient plus son mode de gestion.

La croissance agricole résulte de plusieurs combinaisons de facteurs, tant climatiques que techniques, financières ou autres.

On peut se demander si l'atteinte d'un tel objectif résulte d'une bonne et sérieuse prise en charge financière (notamment l'investissement agricole), ou d'une bonne gestion des terres agricoles (grâce à une distribution rationnelle et objective) ou simplement d'une politique des prix plus réaliste et plus efficace.

Le système des prix s'est avéré justifiable non seulement pour le grand bien des consommateurs pour la maximisation de leurs utilités, ou seulement les producteurs dans la maximisation de leurs profits et revenus, mais aussi et surtout pour l'État qui cherchera à maximiser et rentabiliser son intérêt qui se manifeste dans le bien être économique.

A cet effet, la fixation d'un prix d'un produit agricole conduira le producteur à écouler ses produits sur le marché, sur l'alignement des autres produits, donc les prix relatifs, et principalement l'amélioration des termes de l'échange entre le secteur agricole et le secteur industriel.

Le secteur agricole en Algérie a toujours suscité des études, analyses et autres débats sans arriver réellement à diagnostiquer les raisons de sa régression, et de trouver une solution durable, permanente et acceptable par tous.

En se basant exclusivement sur l'option des industries industrialisantes comme conçue et schématisée par HIRSHMAN, et développée par d'autres économistes contemporains sur le cas Algérien, le secteur agricole, avec toute sa structure et ses composantes, s'est trouvé

cloîtré, étouffé et ne dépendant pour sa survie que sur une éventuelle réussite économique du secteur industriel.

Il est utile de souligner que les grands défis pour l'économie Algérienne pour les prochaines décennies, au moments où les prévisions faites par les centres de décision, avancent l'éventualité d'un épuisement conséquent des réserves de pétrole, engloberont le défi alimentaire important qui greffe annuellement les ressources financières du pays du fait de l'importance de la facture alimentaire qui varie entre 2 et 3 milliards de \$ (donc entre 20 et 25% des importations globales).

Un débat fort intéressant s'est installé et formé autour du rôle réel que doit jouer l'agriculture Algérienne pour endiguer tel problème, mais on remarque une certaine stagnation ou léthargie pour multiplier les différents apports et contributions nécessaires comme apports techniques (matériel, engrais, semences, pesticides, ...), apports financiers (projets d'investissements, crédits, prêt, ...), apports technologiques, ...

La politique des prix agricoles peut jouer ce rôle déterminant et prometteur dans la relance et le développement non seulement du secteur agricole lui-même, mais aussi pour les autres secteurs économiques qui interviennent soit en amont ou en aval de la production agricole, et aussi pour les agents économiques qui forment et composent ce secteur.

Il a été, a maintes fois, cité que les produits agricoles sont des produits stratégiques non seulement pour les producteur (tous secteurs confondus) qui tirent directement leurs profits, revenus et salaires de son exploitation, mais aussi pour les consommateurs dont les dépenses alimentaires (surtout pour les produits agricoles) représentent une part importante dans leurs budgets et autres revenus, et constituent ainsi un souci permanent, vu qu'à chaque augmentation des prix de ces produits, il en résulte une chute du pouvoir d'achat, et donc aggravation de la situation socio-économique.

La fixation d'un prix agricole peut s'avérer comme une simple opération d'écriture comptable entre les coûts et frais engagés, et le bénéfice attendu, mais le système conçue s'avère plus efficace et performant pour entamer une vraie relance, et à cet effet, il serait judicieux d'analyser la manière d'adopter une telle politique pour chaque secteur, chaque composant du secteur (producteurs, paysans, fermiers, consommateurs urbains et ruraux, ...), chaque production envisagée (céréalière, oléagineuse, végétale, animale, ...), et enfin pour tous les prix de facteurs de production entrant en amont et en aval dans le secteur agricole.

On pourra développer ultérieurement que cette politique des prix agricole définira le comportement de chaque agent économique et peut sensibiliser l'engouement et l'intérêt de tous les autres secteurs économiques car la notion de l'équilibre ne nous autorise pas à

affirmer une maîtrise d'un taux d'inflation, par exemple, sans qu'on songe à l'évolution des prix agricoles, ou une répartition des revenus et les salaires plus équitable si l'on néglige l'impact des prix agricoles, ou l'obtention et l'atteinte du bien-être économique si l'on marginalise l'effet des prix agricoles sur cet équilibre.

Problème posé:

En Algérie, La relance du secteur agricole demeure un objectif essentiel permettant de passer d'une phase de déficit alimentaire chronique à une situation d'excédents agricoles, surtout dans cette phase d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale.

L'apport théorique sur l'importance du secteur agricole est abondant (KRISHNA 1965, T.SCHULTZ 1964, D.BROWN 1971, J.M.BOUSSARD, M.GRIFFON, ...), notamment la connaissance des impacts d'une réforme ou ajustement sur l'éventualité d'une relance.

Le rôle des prix n'est plus à démontrer en sciences économiques, mais son intérêt dans le cas du secteur agricole dans un pays en développement comme le cas Algérien, qui traverse une période de transition d'un système planifié à un système basé sur les mécanismes de l'offre et la demande, repose sur trois points fondamentaux :

- 1) Les revenus des agriculteurs et du monde agricole,
- 2) Incidences sur les principaux agrégats agricoles (productions, rendements, ...),
- 3) La part (économique et financière) qui revient à l'État.

Ce choix sur la politique des prix agricoles et ses implications sur le secteur agricole en Algérie qui vit une phase de transformation et de mutation, répond, en fait, à cette question de savoir si le prix, loi économique fondamentale est toujours déterminant à réguler le secteur agricole, surtout en face des contraintes suivantes :

- a) Le défi alimentaire,
- b) L'amélioration de la vie rurale (à travers les revenus agricoles),
- c) L'intéressement au monde agricole et rural,
- d) Échéances internationales (OMC, projet Euro-Méditerranéen, UMA, ...).

Autrement dit la question fondamentale est dans quelle mesure l'apport théorique peut-il aider à mettre en œuvre une véritable politique agricole devant deux types d'enjeux : Mondialisation et ajustement.

A ce titre, il est intéressant de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est l'apport théorique le plus satisfaisant pour le cas Algérien?
- 2) Quel type d'expériences s'adapte le mieux au cas Algérien ?
- 3) Est-ce que les préconisations du FMI et BM sont-t-elles judicieuses quant à la relance du secteur agricole en Algérie ?

A travers ces questionnements fondamentaux, l'objet de cette étude consiste à étudier l'importance de la politique des prix agricoles. En effet, la performance du secteur agricole a été perçue soit, sous l'angle d'un financement approprié, soit d'un système de gestion plus adapté, soit d'un mode d'appropriation conséquent, or, les expériences théoriques montrent qu'il existe un chaînon manquant qui est le prix agricole.

sk of ?

for port ceder at spend de se de service de se de se de se de se de la constant de se de se de se de la constant de se de se de se de la constant de se de se de la constant de la constan

<u>Hypothèses retenues</u>:

<u>Hypothèse 1</u>: L'amélioration du cadre de vie du monde rural dépend de l'amélioration des revenus agricoles des producteurs, et donc de l'évolution des prix des produits agricoles, et de la politique que l'État entreprend.

<u>Hypothèse 2</u>: La politique incitative de l'État, envers le monde agricole, transite par la recherche des moyens les plus efficaces pour assurer un meilleur rendement agricole, qui peuvent s'apparenter à la politique des prix agricoles.

<u>Hypothèse 3</u>: La réforme agricole se manifeste, non seulement par une meilleure réallocation des moyens disponibles (facteurs de production, investissements, crédits, ...), mais aussi par l'application d'une politique des prix agricoles plus adéquate.

<u>Hypothèse 4</u>: La question de la dépendance alimentaire ne devient plus seulement une affaire de déséquilibre entre l'offre et la demande, mais aussi de l'efficacité de la politique des prix agricoles adoptée.

<u>Hypothèse 5</u>: Le mécanisme des prix agricoles est soumis, à l'heure de la mondialisation et l'émergence d'une compétitivité internationale, à des critères imposés par les fluctuations des marchés mondiaux agricoles.

to por realizery of the

- Molling

Méthodologie adoptée :

Ce thème de recherche a nécessité sa division l'appel à trois approches :

- 1) Une approche théorique englobant différentes doctrines (notamment Anglo-Saxonnes), liée à la question des prix agricoles.
- 2) Une approche descriptive concernant le contexte Algérien avec une présentation des différentes données sur le secteur (production, rendement, emplois, investissements, ...)
- 3) Une approche normative se basant sur quelques expériences des autres pays concernant la question de la politique des prix agricoles.

A cet effet, il était nécessaire de diviser ce travail en trois (03) grandes parties :

<u>1ère</u> Partie : qui analyse les différentes approches théoriques concernant le secteur agricole et plus particulièrement la politique des prix agricoles.

2ème Partie : qui introduira l'analyse empirique et est divisée en deux chapitres :

Chapitre 1 : qui est consacré aux expériences des prix agricoles dans certaines régions du monde.

Chapitre 2 : qui insiste plus sur le cas Algérien (période ante-réformes).

<u>3^{ème} Partie</u>: repose sur l'étude de la politique des prix agricoles en Algérie dans un cadre de réformes et d'ajustement structurel.

1ère Partie : Approche théorique de la politique des prix agricoles

Introduction:

Toute politique des prix reflète logiquement une ligne de conduite pour le « policy maker » car le prix constitue un point de convergence (recherche d'équilibre) entre des intérêts particuliers, souvent contradictoires, des différents agents économiques.

Il faut peut-être saluer la théorie classique sur l'origine réelle des prix, à savoir la théorie de la valeur, qui a su placer le contexte réel de discussion et analyse sur les prix.

La théorie des échanges de marchandises et de biens constitue le point de départ du débat sur la théorie de la valeur, et de ce fait, le mécanisme des prix.

Il est important de définir le concept du prix selon les différentes approches théoriques avant de discuter sur les différentes politiques préconisées, car selon A.BOUKHEZAR*: « La politique des prix doit-être subordonnée à la stratégie de développement ».

Ainsi, le prix d'un bien, marchandise ou service reflète la valeur réelle que procure ceux-ci à leurs acquéreurs qu'ils soient particuliers, producteurs ou l'État.

Le prix permet aussi au consommateur de satisfaire son utilité, en choisissant les biens et services qui correspondent à cette utilité, et au producteur de maximiser son profit ou son gain financier, et à l'État d'atteindre son objectif du bien-être économique. Cela paraît un peu grandiose pour les fonctions des prix mais le développement et l'évolution des modes de production indiquent toute cette importance qu'on accorde au prix.

Le prix véhicule aussi une certaine orientation vers l'obtention et la satisfaction des intérêts particuliers de certains agents économiques car selon A.W.STONIER et D.C.HAGUE*: « La fonction principale d'un système des prix réside exclusivement dans la résolution des problèmes de rareté et de permettre à ces différents agents économiques d'obtenir les biens et services qui leur donneront pleine satisfaction ».

La détermination d'une politique des prix agricoles (ou non agricoles) repose donc sur :

- 1) Les caractéristiques du mode de production du secteur désigné (libéral, planifié, ...),
- 2) Élasticité de l'offre et la demande agricole,
- 3) La réaction des autres secteurs dans la sphère économique,

A.W.STONIER, « Economic Theory », 4th Edition, Longman, New York, 1972, page 3.

^{*} A.BOUKHEZAR, « Le rôle des prix dans la planification des ressources », OPU, Alger, 1980. (Introduction). page 3.

- 4) L'efficacité des autres politiques économiques (autres que celle des prix),
- 5) L'attitude des agents économiques concernés dans le domaine agricole (comme les producteurs, paysans, fermiers, consommateurs, État, ...),
- 6) Enfin, on ne peut concevoir une politique des prix dans le secteur agricole sans que l'on tienne en compte l'évolution de certains indicateurs économiques du système comme le taux de l'emploi, le taux d'investissement, le taux de change, et aussi le taux de croissance.

Un bref rappel macro-économique* sur la place des prix est perçu à travers la fameuse équation de l'échange ou l'équation I.FISHER (The equation of exchange) qui stipule que :

MV = PQ où:

M = Quantités de monnaie ; V = Vitesse de circulation ; P = Prix ; Q = Quantités.

Ceci démontre la relation qui existe entre le prix et le revenu global d'un système économique.

Aussi, il est recommandé de définir, en premier lieu, l'importance du concept des prix agricoles dans une économie ouverte, et de situer sa place et sa contribution grâce aux fonctions réelles que ces prix assument.

H.LEVY-LAMBERT* précise dans se sens que :

« Le prix définit le montant de la rémunération que le vendeur demande à l'acheteur en échange des biens et service qu'il lui cède. Ainsi le niveau des prix influe-t-il directement sur la situation financière du vendeur et sur le revenu dont dispose l'acquéreur pour le reste de son achat. C'est le rôle financier des prix ».

Il est admis, donc, que c'est le prix qui transmet les informations nécessaires sur la situation du marché, qui stimule et encourage le comportement rationnel de tous les agents économiques, et qui régularise la distribution des revenus dans chaque secteur et pour l'ensemble de l'économie (Voir V.D.BELKINE*, KOOPMANS* et STIGLER*, 1972).

Le développement du secteur agricole dépend évidemment d'un dosage parfait entre les différents facteurs qui rentrent dans son processus de production (ou la fonction de production) comme la terre, le capital, la main-d'œuvre, technologie et autres, et à cet effet, il

^{*} Ce bref rappel est repris dans l'ouvrage « Macro-economics : An introduction », Longman, 1979, by G.F.STANLAKE, page 175.

H.LEVY-LAMBERT, « La vérité des prix », Édition SEUIL, 1969, page 106.

^{*} V.D.BELKINE, « Des prix d'un niveau unique et les mesures économiques » cité dans « Le rôle des prix dans la planification des ressources », de A.BOUKHEZAR, déjà cité.

KOOPMANS, « L'efficience de la production et le système des prix », Paris, Dunod, 1970.

STIGLER, « La théorie des prix », Dunod, 1972.

est important de souligner que l'utilisation d'une proportion déterminée d'un de ces facteurs dépend du prix du facteur lui-même, et qu'à chaque variation de ce prix, la substitution peut s'imposer pour éviter une situation fâcheuse.

On sait que la terre est dictée par son prix (la rente), le capital financier par l'intérêt, le travail par le salaire, la technologie par son prix sur le marché du progrès technique, ..., ce qui nous montre clairement que le prix joue le véritable médiateur et en même temps le catalyseur des activités de chaque processus de production, et donc agricole.

Selon R.KRISHNA*, « il est impératif et judicieux pour les décideurs locaux et les responsables du développement économique de dévouer une attention particulière et un effort considérable pour le développement technologique, infrastructurel et du capital humain, pareil aux considérations accordées à la politique des prix ».

Le producteur agricole, selon la théorie classique, est devenu avec le temps, comme le consommateur ou l'État, plus rationnel dans son comportement et il réagit d'une manière plus économique à chaque variation des prix (TIMMER 1984).

A cet effet, la politique des prix agricole intervient pour un double objectif :

- a) Optimisation des espérances des agriculteurs,
- b) Générateur des effets positifs et rentables sur les différentes composantes de l'économie agricole et sur les comportements des agents économiques agricoles.

Ainsi donc, selon R.DORFMAN*, « la caractéristique la plus importante de l'économie c'est son changement incessant et le prix peut réguler ces variations au moindre coût possible ».

Section 1 : Prix agricoles dans la pensée économique

La théorie de la valeur a été le fil de conduite de la théorie des prix, et de ce fait, elle est considérée comme la source fondamentale pour comprendre mieux les fondements théoriques du système des prix agricoles.

On reviendra plus longuement sur cette théorie dans l'analyse classique, mais il est intéressant de souligner la place du concept des prix dans chaque analyse économique.

Conséquence logique de l'évolution des modes de production et du commerce international, le troc a disparu complètement de la scène économique, vu l'absence de la valeur et laissant donc place aux prix.

R.DORFMAN, « The price system », Modern Economics Series, Prentice-Hall, New-Jersey, 1964, page 13.

^{*} R.KRISHNA, « Some aspects of Agricultural growth, Price policy and equity in developing countries », FRIS, N°18, 1982, page 238.

Il s'est avéré, ainsi, que le prix (au sens large) constitue le véhicule des analyses économiques et des différentes transactions entre les différents agents économiques.

Selon R.DORFMAN*, « Le système des prix est un système concernant une organisation économique où chaque individu décide la manière de sa contribution dans une économie donnée, contribution qu'il peut vendre pour un prix qui lui sera favorable ainsi que pour l'acheteur, ou qu'il peut acheter les biens et services vendus par d'autres selon leurs contributions (position favorable), donc à des prix jugés acceptables et favorables par euxmêmes et par cet individu ».

On peut donc soutenir que la théorie des prix (ou sa politique) ne pouvait émerger si la théorie de la valeur ne l'avait précédé.

Si les systèmes économiques ont divergé plus sur les modes de production à adopter, leurs convergences concernaient plus la théorie de la valeur, qui s'imposait comme la seule et véritable théorie dans la détermination des prix et dans la facilité des transactions et échanges économiques.

a) La théorie classique:

L'apport des classiques dans l'étude des systèmes des prix est fort déterminant, vu que leurs approches coïncidaient avec ce besoin de trouver un régulateur économique (surtout avec l'apparition du secteur industriel, en compagnie de l'agriculture et d'autres secteurs).

Il est maintenant connu que les classiques se sont distingués dans l'étude des phénomènes économiques plutôt sur le plan micro-économique (comme l'analyse des comportements des entreprises et des individus), et par conséquent, le système des prix devrait traduire cette tendance.

S'inspirant de l'ouvrage de la richesse des nations (1776), et plus précisément de l'étude de la division du travail, A.SMITH montre que la détermination des prix d'une marchandise par le biais de sa valeur, prend deux formes :

- a) Une valeur d'usage qui correspond au prix payé par l'acquéreur pour utilisation exceptionnelle de ce bien,
- b) Une valeur d'échange qui correspond au prix payé par l'acquéreur dans le cadre d'une transaction et suivant l'importance de ce besoin dans le marché.

^{*} Idem, page 3-10.

Il est vivement conseillé de consulter les ouvrages suivants :

¹⁾ G.DOSTALLER, « Valeur et prix », Maspéro, 1978.

²⁾ CARLO BENETTI, « Valeur et répartition », P.U.G, Maspéro, 1974.

³⁾ S.PIERRO, « Production des marchandises par les marchandises », Dunod, 1970.

Vu l'importance du secteur agricole, malgré la présence de l'industrie, la politique des prix agricoles assignée devait donc refléter plus la valeur d'échange des produits agricoles dans le marché correspondant.

A.BENACHENHOU* nous précise : « on ne peut penser théoriquement le prix de production si on ne pense au préalable le capital comme rapport de production, c'est-à-dire si on n'admet pas que la valeur des marchandises dépends du temps de travail nécessaire à leur production ».

Selon A.SMITH, le prix de production englobe la somme du capital dépensé et engagé dans le processus de production, et le taux de profit moyen.

Ainsi donc, la politique des prix agricoles traduit le lien entre la fixation d'un prix d'un produit agricole et la valorisation du capital, donc un lien qui répond aux concepts connus des classiques à savoir la valeur et la plus-value. Cette politique prend en considération le temps du travail nécessaire à la production.

On peut reprendre cette explication plus globalement en se référant à M.BLAUG* qui précise que selon SMITH: « le prix naturel d'un bien, dans le monde réel, est déterminé par le coûts monétaires de production, composé de salaires, rentes et profits, qui sont respectivement les « prix naturels » du travail, terre et du capital » ... ou plus encore pour les produits et prix agricoles : « la thèse centrale est que les produits agricoles voient leurs prix augmenter avec le développement économique, tandis que les prix des biens manufacturés tend naturellement à baisser. Telle est l'origine de la fameuse idée classique que l'agriculture travaille avec des rendements décroissants, tandis que l'industrie jouit de rendements croissants, les rendements étant définis au sens historique ».

Il est sûr que l'analyse de SMITH, sur ce point fût largement facilitée par les travaux précédents de CANTILLON, TURGOT ou QUESNAY.

Les derniers travaux contemporains (post-Keynésiens surtout) nous avertissent sur la prudence de confondre valeur et prix, car il est cité chez A.BENACHENHOU dans une première remarque que « la loi de la valeur, qui est la loi du processus « AMA' », ne peut en aucun cas être ramenée à une théorie des prix relatifs ».

Concernant RICARDO, la définition de la politique des prix dans le secteur agricole transite, au préalable, par la détermination de la théorie de la répartition qui est une condition non

^{*} A.BENACHENHOU, « Introduction à l'analyse économique », OPU, Alger, 1980, page 194.

M.BLAUG, « La pensée économique, origine et développement », OPU, 1981, page 44 et 60. On recommande une consultation détaillée de l'ouvrage de M.BLAUG pour mieux saisir certaines critiques et remarques à l'encontre de SMITH, mais aussi un ensemble d'ouvrages et articles sur la vie et l'œuvre de cet économiste.

seulement, pour le mécanisme des prix agricoles, mais pour tout le processus de développement économique.

En fait, la théorie de répartition chez RICARDO repose sur trois agents fondamentaux :

- a) Les fermiers (ou terriens) qui louent leurs terres pour une exploitation agricole et qui reçoivent, en contre-partie, un prix (qui est la rente),
- b) Les capitalistes-exploitants qui utilisent ces terres, la main d'œuvre et un capital disponible pour entamer un processus de production et maximiser ainsi le profit,
- c) Les ouvriers agricoles qui offrent leurs forces de travail, en contre-partie, d'un prix sous la forme d'un salaire.

S'inspirant de l'ouvrage « principes de l'économie politique et de l'impôt » (1817), on peut déduire que le modèle ricardien sur la politique des prix agricoles insiste sur la contribution des trois paramètres : rente, profit et salaire.

Il est fort intéressant de lire ce passage chez M.BLAUG*: « Dans l'agriculture, le blé est le seul input aussi bien que le seul produit; par conséquent, le taux de profit monétaire dans l'agriculture ne peut diverger du taux de profit en blé; toute variation du prix du blé affecte la production et les inputs dans la même proportion ... Pour résumer, tous les prix sont exprimés en blé, et le taux de profit « monétaire » dépend du taux de profit en blé dans l'agriculture qui, lui-même, dépend entièrement de la fonction de production de blé ».

Le point de départ de l'analyse de RICARDO réside donc sur la nécessité de définir le prix du blé, qui lui-même, en reprenant les écrits de SAMUELSON*, dépend d'une grande manière sur le temps du travail, et devient (le prix du blé) un élément clé dans la compréhension de l'équation salaires-profits.

A.SID AHMED* affirme que "dans le modèle ricardien, les prix sont fixés d'une manière à couvrir les coûts techniques de production et de fournir un taux uniforme de profit dans toutes les industries, et ainsi donc, le système des prix relatifs sera déterminé par les conditions de concurrence selon lesquelles le taux de profit doit être le même dans toutes les activités de l'économie".

Le style Ricardien dans l'analyse de la politique des prix agricoles s'apparente d'une certaine manière au style de SMITH, du moment que ces deux économistes, s'appuyant sur

Same and Bearing Sugar

M.BLAUG, Opcit., page 106.

Aussi, il est conseillé de consulter l'ouvrage de RICARDO sur la question des prix du blé (et donc agricoles) d'une manière plus profonde, intitulé : L'influence du bas-prix du blé sur les profits du capital (1815)

A.SAMUELSON, « Les grands courants de la pensée économique », OPU, Alger.

A.SID AHMED, « Croissance et développement, théories et pratiques », Tome 1, OPU, Alger, 1981, page 60.

l'économie parfaite et concurrentielle et une bonne maîtrise de la politique des prix, qui contribue à :

- 1) L'égalité entre la valeur et le prix,
- 2) Un taux de profit favorable et réinvestissable,
- 3) Un taux de salaire satisfaisant,
- 4) Augmentation de la productivité agricole.

Cette approche de RICARDO fût elle-aussi, sujette à quelques reproches et critiques, et notamment dans la contradiction entre le calcul de la rente et la définition de la rente, mais son œuvre fût nettement appréciée, précisément par P.SRAFFER* qui pense que cet économiste a apporté des riches « explications pour la théorie économique moderne ».

Il reste que l'apport de RICARDO fût plus vivace dans la mesure où celui-ci s'est beaucoup investi sur le secteur agricole et l'impact de la rente sur les prix, et ensuite de définir la politique des prix agricoles qui sera la plus appropriée.

La réalité des prix agricoles dans les rapports marchands incite les agents économiques concernés à déterminer une politique parallèle.

On peut conclure que les classiques ont beaucoup insisté sur l'efficacité de la politique des prix agricoles [consulter notamment U.EAGLY (1974), J.M.LETICHE (1965), A.LOWE (1954), L.ROBBINS (1968), SISMONDI (1971) et T.SOWELL (1974)], car ils considéraient le secteur agricole comme un élément déterminant dans la complémentarité avec le secteur industriel, et cela grâce au mécanisme des prix.

Il ne faut pas oublier que l'objectif des classiques reste, à travers cet intérêt aux prix agricoles, « la reproduction du processus de production » et la réalisation d'un taux de profit acceptable. On insiste, pour notre part, sur la nécessité d'analyser le mode de production capitaliste (MPC) pour saisir l'intérêt des classiques à la politique des prix agricoles dans la genèse du capital, et A.BENACHENHOU* de noter que « la formation des prix de production (dans le système classique) est un effet de la loi de la valeur en ce sens qu'elle est le résultat de l'articulation de la logique de production et la logique de la répartition ».

^{*} P.SRAFFER, « Production des marchandises par les marchandises : prélude à une critique de la théorie économique », 1970, MASPERO.

Il est recommandé de consulter les ouvrages :

1) A.MARSHALL, « Principles of economics », 8th Edition, London, 1920.

²⁾ J.ROBINSON, « Economics of imperfect competition », London, 1933.

A.BENACHENHOU, Opcit, page 225.

b) Approche néo-classique :

La démarche néo-classique dans la fixation d'un système des prix agricoles ne va pas à l'encontre dans l'optique d'une recherche de l'équilibre général (ou plus communément connu comme l'équilibre de WALRAS).

L'innovation majeure dans la théorie néo-classique réside dans le principe de la marginalité dans les comportements économiques (telles l'utilité marginale, productivité marginale, coût marginal, ...)

Dans un passage de A.MEBTOUL*, il est écrit que « la théorie néo-classique cherche à démontrer comment l'équilibre général se définit, en même temps que l'équilibre de chaque agent, par l'intermédiaire du système des prix ».

De son coté, WICKSELL * insiste sur l'affrontement entre le taux réel (ou naturel) et le taux courant des emprunts pour déterminer une politique des prix la plus adéquate car il note que « c'est l'existence d'un écart entre ces deux taux qui détermine les mouvements des prix ».

S'inspirant de son ouvrage « Theory of political economy », JEVONS* note que la valeur d'un bien (et donc son prix) dépend de son utilité marginale qui, elle-même, est calculée suivant les comportements des facteurs de production utilisés, et selon aussi les modes de consommation, et de ce fait, la politique des prix agricoles englobe l'effet marginal sur chaque facteur utilisé, et ainsi la fixation du prix d'un produit agricole dépend de la fonction de production agricole.

Selon JEVONS, « l'échange (ou la détermination de la valeur) ne peut avoir lieu que si, pour chacune des parties, l'intérêt marginal relatif que chacun porte au bien qu'il acquiert est supérieur à celui qu'il porte au bien qu'il cède ».

L'équilibre des marchés, selon L.WALRAS, transite impérativement par la connaissance des prix de l'offre et la demande dans le secteur agricole pour ne pas nuire à l'égalité entre les prix des facteurs de production et entre les prix des produits.

On note que WALRAS, dans son ouvrage « les éléments d'économie pure » (1874) ne néglige pas l'importance des prix agricoles, avec les autres prix, pour pouvoir dégager une multitude de réponses aux questions posées, telle de savoir si le mécanisme du marché garantit la convergence vers une solution d'équilibre général ».

^{*} A.MEBTOUL, « Introduction au procès du sous-développement », OPU, 1980, page 28.

^{*}WICKSELL dans l'ouvrage de A.SID AHMED, Opcit., Tome 1, pages 160-163.

^{*} Cette citation de JEVONS est reprise de l'ouvrage de M.BLAUG, déjà cité, à la page 361.

L'apport des néo-classiques sur la politique des prix agricoles repose sur les points suivants :

- a) Un équilibre des marchés signifie un équilibre identique des marchés agricoles,
- b) La théorie marginaliste englobe aussi les prix des facteurs de production agricole, ainsi que les prix des produits agricoles,
- c) La stabilité des prix (comme prônée par WICKSELL notamment) repose sur la stabilité des prix agricoles, connus plus pour leurs fragilités.

Comme la théorie classique, certains pionniers de l'école néo-classique (comme JEVONS, WICKSELL, WALRAS, ...) furent eux aussi critiqués par la suite sur la validité de leurs travaux concernant la place du secteur agricole (et donc ses prix) et il est recommandé de consulter les ouvrages de A.BENACHENHOU*, M.BLAUG* ou encore O.LANGE*, F.PERROUX* pour avoir plus de détail.

Il faut signaler que le jeu des prix dans l'équilibre général, comme conçu et présenté par les néo-classiques, englobe tous les prix des facteurs de production, ainsi que les prix des biens dans le secteur agricole, et plus important que cela, la théorie de la répartition des revenus fait partie de la théorie des prix, ce qui montre tout l'intérêt que les néo-classiques accordent aux prix agricoles.

c) Approche Marxiste:

Les principes et travaux classiques ont fortement inspiré les idées de K.MARX sur les questions d'économie, et il s'est avéré que la différence majeure entre les deux approches réside plutôt dans l'analyse des modes de production, et plus précisément les rapports de production.

Selon cette approche, les prix agricoles jouent pratiquement le même rôle que celui attribué par les classiques dans la recherche de l'équilibre économique. Seule la méthode utilisée diffère, vu que MARX insiste plus sur le principe du travail et de la composition organique du capital pour déterminer le prix réel d'un produit agricole.

and the second second control of the second second

^{*} A.BENACHENHOU, déjà cité, voir notamment la sous-section II.

^{*} M.BLAUG, déjà cité, il est préférable de lire les idées de chaque économiste pour détecter les critiques.

Aussi, on conseille pour les études plus détaillées et approfondies, les ouvrages suivants :
 J.BUTTRICK, « Toward a theory of economic growth : The neoclassical contribution » in « Theories of economic growth », edited by B.F.HOSELITZ, Free Press.

⁻ JOHN R.HICKS, « Capital and growth », Clarendon Press, Oxford, 1965.

⁻ JAMES E.MEADE, « A neoclassical theory of economic growth », George Allen and Unwin, London, 1961.

O.LANGE, « Économie politique », Tome 1, PUF (critiques).

^{*} F.PERROUX, « L'économie du 20 siècle », PUF, 1972 (critiques).

Ainsi, le secteur agricole présente les caractéristiques suivantes :

- 1) Facilité de contact entre les producteurs et les salariés.
- 2) Souplesse et flexibilité dans la répartition du capital, en capital fixe et capital variable.
- 3) Élasticité plus prononcée dans l'offre et la demande des produits agricoles.
- 4) Expérience des modes de production agricoles jugés plus « mature » que le secteur industriel.

A cet effet, la politique des prix agricoles, suivant cette approche, devra traduire un certain équilibre pour les producteurs d'un coté, et pour les salariés d'un autre, vu que les producteurs cherchent à maximiser le profit, et les salariés à rechercher un compromis entre le temps de travail et le temps de loisir dépendamment du salaire disponible.

On peut lire toujours chez BLAUG* que « les prix à long terme, chez MARX, sont déterminés de la même façon que dans la théorie orthodoxe, c'est-à-dire par les coûts de production à long terme, en y incluant le profit aux taux en vigueur ».

L'idée fondamentale de MARX, dans la définition de la politique des prix agricoles, réside dans son désir de combler les lacunes des classiques dans leurs recherches de la plus value en minimisant l'importance du salariat.

Ainsi donc, le prix d'un bien (ou marchandise) agricole revêt trois formes :

- a) Un prix de revient.
- b) Un prix de production.
- c) Un prix du marché.

Le prix de revient correspond aux coûts réels supportés par le producteur agricole dans un processus de production, et il comprend une fraction des moyens de production utilisés dans le capital constant, et une autre dans la force de travail (capital variable)

Prix de revient = c + v

Le prix de production (ou le prix naturel chez les classiques) correspond au prix de revient ajouté à la moyenne des différents taux de profit dans les différentes sphères de la production

Prix de production = Prix de revient + Taux moyen de profit = c + v + P

Le prix du marché correspond au prix payé pour acquérir la marchandise et s'inspire du prix de la production.

La littérature est abondante pour lire les travaux de chaque économiste cité, et par conséquent, il est préférable de revenir à chaque ouvrage individuel.

M.BLAUG, Opcit., page 278.

Prix du marché = Prix de production + Taux de profit = c + v + P

Sur cette base, on peut aussi reprendre la formule dans l'ouvrage de A.BENACHENHOU*:

X = c + v + PL où:

X = Valeur de la marchandise ; c = Valeur de la production transmise à la marchandise ;

v = Valeur de la force de travail et PL = Plus-value.

Il est important de souligner, dans le contexte d'analyse de la politique des prix agricoles chez MARX, les trois théories fondamentales :

- A) La théorie de la valeur travail (The labour theory of value),
- B) La théorie de la plus-value,
- C) La théorie du profit.

Dans la formulation du modèle (ou schéma) Marxiste, on peut noter selon MARX*: « les prix des marchandises reflètent les valeurs, et ainsi il est nécessaire d'établir une constance des prix pour ne pas modifier la composition organique du capital ».

Dans l'approche Marxiste, il n'est pas admis de dissocier l'une de ces trois théories pour déterminer le mécanisme des prix le plus approprié dans le secteur agricole, car le prix, selon MARX, reflète bien l'expression d'une dépense de travail effectuée, et c'est exactement ce travail qui est la source de la valeur d'échange.

Il s'ensuit donc que la politique des prix agricoles ne converge par trop des classiques ou néoclassiques, dans la mesure ou elle correspond à la valorisation réelle des biens et produits agricoles vendus sur le marché.

En clair, la politique des prix, élaborée dans la démarche de MARX, essaye d'identifier la valeur au prix, et qu'elle doit suivre le cheminement classique à savoir :

- a) Existence du capital constant (moyens de production),
- b) Existence du capital variable (force de travail),
- c) La plus-value (voir notamment SWEEZY 1942).

On peut présenter un exemple chiffré pour déterminer la plus-value comme suit :

1)
$$PL' = \frac{PL}{V}$$
 où $PL' = \text{Taux de la plus-value}$; $PL = \text{Plus value}$

and a service of the service of the

Les ouvrages d'économie politique ou de pensée économique (SAMUELSON, LANGE, ROBINSON, FURTADO, DOBB, ...) sont essentiels pour comprendre la pensée de MARX.

A.BENACHENHOU, déjà cité, page 120.

^{*} Cette citation de MARX est reprise de l'ouvrage de A.SID AHMED, Opcit., Tome 1, page 116. Voir également C.FURTADO, « An essay on Marxian economics », McMillan, 1968.

et V =Capital variable

2)
$$P' = \frac{PL}{c+v}$$
 où $P' = \text{Taux du profit et } c = \text{Capital constant.}$

 \Rightarrow Si 100 = 80c + 20v \Rightarrow Taux de la plus-value = 100%

 \Rightarrow plus-value = 20 et le taux de profit = 20%.

(Un autre exemple plus détaillé est conseillé dans l'ouvrage de A.BENACHENHOU (page 191-194).

Pour conclure, on peut dire que l'approche Marxiste contient aussi certaines critiques pour l'élaboration de la politique des prix agricoles, mais selon M. BLAUG*:

« Ce qui rend l'analyse économique de MARX si séduisante quand on ne la suit pas avec un ceil critique, c'est l'argument des deux niveaux d'analyse : il y a ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. La maison économique comporte un premier étage : le monde visible des prix, des taux de salaire, des taux de profit ; et elle comporte un sous-sol : le monde invisible de la valeur-travail et de la plus-value. Les acteurs économiques qui résident au premier étage ignorent le monde sous-terrain ».

d) Approche Keynésienne:

Le fait de l'apparition d'une telle doctrine dans une conjoncture différente (en l'occurrence la crise du capitalisme en 1929 et les graves limites du système monétaire) ont beaucoup influé sur la discussion d'une politique des prix agricoles.

La nouveauté Keynésienne, dans ce sens, est centrée sur le principe de l'intervention de l'État, en tant qu'agent économique régulateur de l'économie.

Ainsi, et s'inspirant de son ouvrage « La théorie générale de l'emploi, l'intérêt et de la monnaie », l'idée Keynésienne préconisait, en plus des prix agricoles, le mécanisme des revenus pour atteindre, au préalable l'équilibre dans chaque marché (équilibre partiel) et ensuite l'équilibre général, et reprochait donc aux classiques le fait que la monnaie ne soit qu'un voile.

Selon A.PIETTRE*, « Keynes substitue donc à l'ajustement par les prix, l'ajustement par le revenu, ce qui constitue un total changement d'optique ».

On recommande la lecture des ouvrages suivants :

M.BLAUG, Opcit., page 336.

¹⁾ E.MANDEL, « La formation de la pensée économique de K.MARX », Maspéro, 1967.

²⁾ J.A.SCHUMPETER, « Capitalisme, Socialisme et Démocratie », 1942.

³⁾ P.SAMUELSON, « Economics », McGraw-Hill, 1976.

⁴⁾ P.BARAN et P.SWEEZY, « Le capitalisme monopoliste », Maspéro, 1968.

⁵⁾ Les différents tomes du Capital.

Keynes accorde une importance à la distribution des revenus (agricoles ou non-agricoles) pour dégager un certain taux d'épargne ou de consommation, et si l'on tient compte de l'importance du multiplicateur d'épargne, le volume d'investissement, s'appuyant sur un taux d'intérêt intéressant, ne peut qu'augmenter et contribuer à l'équilibre générale.

M.BLAUG*, dans son ouvrage, écrit: "Parmi les traits nouveaux les plus frappants dans l'économie de Keynes: De faire reposer tout le poids des ajustements aux variations de l'activité économique sur les quantités produites plutôt que sur les prix d'équilibre de l'économie dans son ensemble."

Selon Keynes, la politique des prix agricoles incite donc les producteurs à produire plus pour supporter les coûts de production et réaliser le taux de profit souhaité, et de même pour les consommateurs de bien répartir leurs revenus entre consommation et épargne.

Il suffit de rappeler que le schéma Keynésien pour l'équilibre macro-économique reposait sur la condition que I = S (ou Investissement = Épargne) et donc la politique des prix agricoles doit impérativement contribuer à cet équilibre en cherchant les moyens les plus attirants, que ce soit pour les épargnants ou pour les investisseurs.

Il n'empêche que le prix doit dépasser son rôle naturel d'équilibre entre l'offre et la demande, mais aussi d'incitateur pour influer les attitudes des entrepreneurs, épargnants et consommateurs par le biais du multiplicateur.

A cet effet, la politique des prix dans le secteur agricole se transforme en un indicateur sur la manière de satisfaire l'objectif des producteurs par la fixation d'un prix intéressant, donc un prix qui permet au producteur agricole de réaliser un profit acceptable et de rémunérer son revenu pour dégager une partie nécessaire pour l'épargne (ou l'investissement), ensuite d'utiliser un prix incitatif pour les consommateurs qui leurs permettent de consommer à leur guise et d'en laisser une partie pour l'épargne, par conséquent, le prix agricole devait se situer entre la satisfaction d'une progression à consommer et la progression à épargner pour maintenir l'équilibre entre l'épargne et l'investissement.

Enfin, le prix agricole devrait attirer beaucoup plus les investisseurs (par le biais de la progression à investir) à développer le secteur agricole le plus productif et le plus rentable.

Dans la stratégie Keynésienne, la politique des prix devrait reposer sur deux éléments :

- 1) Le revenu disponible (celui du consommateur et le producteur),
- 2) Les politiques de l'État (politique fiscale, politique gouvernementale et politique commerciale).

^{*} A.PIETTRE, « Pensée économique et théories contemporaines », DALLOZ, 1973, page 335.

Il faut insister sur le fait que toute politique des prix dans le secteur agricole transite au préalable par la disponibilité réelle et efficace des offreurs (producteurs) car comme cité par KEYNES *: "Le prix de l'offre globale est le produit attendu qui est juste suffisant pour qu'aux yeux des entrepreneurs il vaille la peine d'offrir le volume d'emploi correspondant ", et il n'est pas question de négliger, malgré l'importance des revenus, que le système des prix est toujours indispensable pour la définition et la détermination d'une politique, encore faut-il le rappeler, que le prix détermine le revenu car, après tout, la répartition du revenu disponible entre consommation et épargne (ou investissement) s'appuie sur la politique des prix déjà existante et il serait, à notre sens, très erronée de déterminer un mécanisme de revenu sans celui des prix.

Il est utile de souligner que l'approche Keynésienne a jugé que le centre d'intérêt pour la fonction de consommation et l'investissement réside dans le revenu prévisible, qui lui-même dépend d'une grande partie sur la fluctuation des prix.

Le développement historique et économique du secteur agricole n'a pas laissé indifférent l'analyse Keynésienne car dans sa conception économique, cette dernière insistait beaucoup plus sur l'existence nécessaire de deux secteurs et aussi par le fait que la consommation des produits agricoles prenait de plus en plus de l'importance dans le budget familial (et donc le revenu).

En fait, KEYNES ne pouvait ignorer l'importance de la politique des prix dans le secteur agricole pour les raisons suivantes :

- La réalisation de l'objectif du plein emploi passe par la satisfaction des producteurs qui ne peut être atteint que par un bon mécanisme des prix, vu que le seul intérêt pour le producteur rationnel est que son prix de vente dépasse le coût,
- 2) L'équilibre général reste attaché à l'équilibre partiel dans chaque marché (marché des biens et services, marché du travail et marché monétaire) et ce dernier dépend aussi des prix qui peuvent affecter un de ces marchés et donc l'ensemble de l'équilibre général,

1) L.R.KLEIN, « The Keynesian revolution », New-York, 1947.

3) S.DENNIS ROBERSTON, « Lectures on Economic Principles », London, 1963.

at a la fina de la maril de la Marcolla de Salde Malla. La Malla Martin de la comoció de la comoció de la como

^{*} M.BLAUG, déjà cité, pages 772-773.

^{*} Citation faite par KEYNES dans l'ouvrage de A.BENACHENHOU, déjà cité, page 376. Lire également dans cette partie les ouvrages (en Anglais) suivants :

²⁾ H.MINSKY, « John Maynard Keynes », Columbia University Press, New York, 1975.

- 3) L'intervention de l'État, en tant qu'agent économique, suscite un certain engagement du pouvoir pour réguler l'économie par l'instauration de certaines politiques jugées nécessaires, comme la politique des prix,
- 4) L'efficacité de la répartition des revenus agricoles dans la formation de l'équilibre général.
- 5) L'influence du secteur agricole (et éventuellement sa politique des prix) dans la politique commerciale et sa contribution à l'équilibre du plein emploi par l'effet stimulant des prix agricoles sur les exportations et les importations.

La politique des prix dans le secteur agricole, selon KEYNES, montre tout l'intérêt de cet économiste concernant la répartition des revenus agricoles.

Une attention particulière est donc réservée aux producteurs agricoles qui doivent eux-mêmes fixer le prix qui leur sera le plus rémunérateur.

Le prix stimule ainsi les producteurs et incite les consommateurs à réserver une part pour l'épargne, pour atteindre l'équilibre Investissement = Épargne (voir notamment KALECKI*1954).

Ainsi donc, la politique des prix agricoles, selon KEYNES, doit-être un centre de gravité et de régulation pour les trois agents économiques suivants :

- 1) Les producteurs agricoles,
- 2) Les consommateurs des biens et produits agricoles,
- 3) Les investisseurs dans des projets agricoles productifs.

La doctrine Keynésienne a été, elle-aussi, critiquée malgré les apports importants dans les analyses économiques, que certains ont qualifié d'une véritable révolution Keynésienne, mais selon BLAUG*:

« Il est frappant que « la théorie générale » qui se proposait d'intégrer la théorie de la valeur et la théorie monétaire, pour dépasser la dichotomie néo-classique dans le processus de détermination des prix et de corriger l'importance exogène portée par les néo-classiques aux facteurs réels, attribue, en fait, un rôle presque négligeable à la monnaie et ne parvienne pas à prendre pleinement en compte les variations de prix et la valeur variable des actifs liquides ».

M.BLAUG, Opcit., page 758.

M.KALECKI, « Theory of economic dynamics », Allen and Unwin, London, 1954.

n and

Conclusion de la section:

Cette brève rétrospective nous a permis d'apprécier l'apport des différentes écoles de pensée sur l'importance du mécanisme des prix, dans un secteur donné (le secteur agricole). Il demeure que chaque école tend à se différencier des autres pour les raisons suivantes :

- 1) L'évolution des structures et modes de production,
- 2) Apparition de nouveaux secteurs porteurs de plus d'intérêt,
- 3) Les rapports de production plus diversifiés,
- 4) Le poids du secteur agricole dans chaque système,
- 5) La place occupée par les prix dans chaque théorie.

Il faut, néanmoins, signaler qu'un élément commun a surgi, au cours de cette rétrospective, et concerne la définition du « prix » d'un bien, marchandise, ou même un service, qui diffère de celui d'une « politique des prix ».

Le prix est défini pratiquement de la même manière dans chaque pensée et reflète la « valeur » du bien sous une forme monétaire.

La politique des prix est définie comme une politique propre à chaque système et dépend plus sur des orientations et des objectifs attendus, et repose particulièrement sur les idées véhiculées par les économistes de chaque école.

Ainsi, la politique des prix dans le secteur agricole répond plus, selon ces écoles, aux aspirations propres aux économistes (et donc à leurs gouvernements) et à l'intérêt recherché par le pouvoir en place (à la recherche d'un bien-être), et donc elle diffère, non pas sur le principe dégagé, mais sur la manière adoptée et appliquée.

La théorie de la valeur a développé, selon W.NICHOLSON^{*}, un certain regain d'intérêt et disponibilité chez les économistes pour définir une vraie théorie des prix.

Aussi, il n'est point dans notre intention de valider telle idée ou de critiquer et refuser une autre, car le but de notre analyse est de démontrer le point de vue de chaque école sur ce sujet qui nous a montré un certain engouement pour le secteur agricole.

Il est admirable de constater que l'agriculture a plané de tout son poids sur toutes les stratégies préconisées par tous les systèmes et tous les modes de production précédentes, non-seulement du fait qu'elle avait pour fonction la nourriture de la population, mais de sa contribution efficace et réelle dans la croissance économique.

^{*} W.NICHOLSON, « Micro-economic theory: Basic principles and extensions », The Dryden Press, 1985, pages 12-15

On s'est penché plus sur la politique des prix pour le bien fondé de notre recherche, mais il était question aussi de l'impact d'autres facteurs dans le développement du secteur agricole (entre-autres l'apport foncier et l'organisation et la distribution des terres, l'apport de la technologie, l'apport de l'aide financière de l'État, ou simplement le facteur climatique) qu'il ne faudrait pas omettre ou négliger.

Cette étude théorique nous a permis de réaliser l'importance de la politique des prix dans le secteur agricole, et aussi de relever que le prix a évolué progressivement avec l'évolution des modes de production.

Il serait peut-être plus juste de reconsidérer l'apport de MARX dans l'explication du mécanisme des prix à partir des valeurs, dans à partir des coûts en travail des produits, malgré certaines réserves émises par d'autres économistes (entre-autre P.SRAFFA en 1960).

Dans l'ouvrage de H.DENIS*, il a été constaté, à partir de la construction d'un simple système à quatre inconnus, qu'un équilibre pouvait être réalisé si on connaît la composition organique dans chaque secteur et le taux de la plus-value et on aboutira à une assimilation extraordinaire entre la valeur et le prix.

Il est cité que « le fait que les prix et valeurs sont compatibles avec les mêmes productions, a permis à plusieurs autres auteurs contemporains de soutenir que le problème de la transformation des valeurs en prix, posé par MARX il y a un siècle, pouvait enfin être résolu grâce aux techniques modernes de l'analyse économique ».

^{*} H.DENIS, « Histoire de la pensée économique », PUF, 1966, pages 709-710.

Section 2: Prix agricoles et développement agricole

Le développement d'un secteur économique donné n'est pas le résultat seulement d'une disponibilité en capital, en main d'œuvre qualifiée, en technologie ou en ressources matérielles importantes, mais aussi d'une bonne organisation, entendons-nous par là, une gestion efficace et performante des éléments cités.

Le prix ne doit pas être traité seulement en tant qu'instrument utilisé pour évaluer un bien ou un service, mais bien comme un instrument de régulation économique.

En fait, la politique des prix agricoles est devenue un moyen de régulation par ses effets sur la production (à travers l'analyse des prix des facteurs de production et des produits) sur la consommation (à travers son impact sur les comportements des consommateurs), et sur l'équilibre socio-économique (à travers son poids dans les décisions de l'État).

A ce moment, une question pertinente se pose :

Faut-il élaborer une politique des prix dans le secteur agricole qui favorisera plus les consommateurs (donc la demande globale effective), ou celle qui privilégiera plus les producteurs (donc l'offre globale effective)?

Une réponse directe n'est sûrement pas attendue vu que la politique des prix cherche plus un compromis entre les deux agents économiques, car selon les spécialistes en la matière (THIRLWALL, BROWN, MELLOR, KRISHNA, GHATAK, SCHULTZ, TODARO, ...) la théorie économique nous a enseigné que la satisfaction des consommateurs dépend, au préalable, de la satisfaction des intérêts des producteurs.

Selon J. MELLOR*, l'efficience d'une politique des prix agricoles permettra de prévoir un taux de profit beaucoup plus avantageux pour les entreprises agricoles, et une réponse beaucoup plus positive des fermiers dans le cas d'une situation favorable des termes de l'échange.

Le développement du secteur agricole signifie, en clair, le développement des intérêts des producteurs agricoles, et on ne parle d'une évolution du secteur que seulement lorsque ces producteurs se sentiront satisfaits de leurs situations (maximisation des profits, amélioration du revenu agricole, augmentation des ventes sur le marché, acquisition d'une position importante dans le marché des produits, ...).

Il est nécessaire d'insister sur les comportements et réactions des producteurs agricoles, ainsi que leurs corollaires de consommateurs agricoles pour pouvoir discuter de la croissance du

^{*} J.MELLOR, « The economics of agricultural development », ITHACA, N.Y, Cornell University Press, 1966.

secteur agricole car selon T. SHULTZ*: « Les producteurs agricoles répondent généralement positivement à un changement vers le haut des prix agricoles (en amont et en aval), et ont un comportement normal dans les fluctuations habituelles et répétées du mécanisme des prix, prenant en considération le profit espéré (expected profit), le degré du risque à encourir, et l'incertitude (uncertainty).

Le comportement naturel de certains agriculteurs de garder une partie de leurs production à usage familial n'empêche pas la contribution des prix agricoles pour encourager plus ces producteurs à la vente plus que la consommation, mais cela dépend grandement du degré de l'élasticité de la demande, car la question est de savoir si ce sacrifice de la consommation pour la vente aura des répercussions et impacts positifs sur les agriculteurs.

La réaction des producteurs agricoles face à une politique des prix agricoles est identique à celle des consommateurs quant au choix des biens et services utiles selon les prix affichés et suivant la contraintes budgétaire, et donc, ces agriculteurs sont confrontés à deux facteurs :

a) La contrainte budgétaire,

a the same of the state of the same of the same

b) Les prix des facteurs de production.

Selon C.P.TIMMER*, « l'incertitude des prix affecte les producteurs agricoles quant à leurs décisions de choisir entre les biens à produire et les inputs à utiliser ».

L'approche Keynésienne dans l'économie d'intervention est certes importante mais il n'en demeure pas que les décisions concernant le choix des prix et des inputs reviennent exclusivement au producteur, même si les agriculteurs bénéficient de certaines subventions pour équilibrer leurs budgets.

TIMMER met l'accent sur une intervention de l'État pour réduire le degré d'incertitude dans les prix, et les variations climatiques (construction des barrages, assurances contre les calamités naturelles, ...), mais insiste d'un autre côté, sur l'exclusivité de la politique des prix aux seuls producteurs agricoles.

L'étude de cette relation producteurs agricoles-politique des prix s'avère être la plus appropriée pour effectuer un lien avec la croissance de l'agriculture, car la politique des prix agricoles contribue à :

The second second second second second second

^{*}T.SCHULTZ, cité dans l'article par JERER.BEHRMAN, « Supply response in underdeveloped countries : A case study of four major annual crops in Thaïland : 1937-1963 », North Holland Press Company, Amsterdam, 1968.

^{*} C.P.TIMMER, dans « Hand book of development economic », edited by H.CHENERY and T.N.SRINIVASAN, Amsterdam, North-Holland, 1988/1989, Section The agricultural transformation, page 298.

- Stabiliser une politique juste et équitable pour les agriculteurs afin de les inciter à dégager le surplus économique (Marketed surplus) (voir A.LEWIS 1954, CURRIE J.M, J.A.MARTIN et A.SCHMITZ*).
- 2) Créer un déclic favorable au producteur par l'adoption d'un prix favorable qui le poussera à produire pour le marché domestique et international, et qui résultera sur un double effet, pour le producteur, en termes financier, et pour l'État en termes d'équilibre de la balance commerciale,
- 3) Augmenter les potentialités productives agricoles,
- 4) Encourager l'adoption de la complémentarité entre les produits agricoles, c'est-à-dire que cette politique permettra au producteur de choisir les semences qu'il jugera bénéfiques et rentables (Crop-mix).
- 5) Réduire la dépendance alimentaire car il a été démontré que dans la production céréalière, un prix favorable peut résulter sur une disponibilité plus grande des produits agro-alimentaires (Food supply).
 L'expérience des pays du Sud-Est asiatique est édifiante à ce sujet (voir S.GHATAK
- 6) Persuader les agriculteurs à redoubler de créativité et de recherches pour les projets d'investissement.
- 7) Inciter les producteurs à utiliser plus d'emplois de main-d'œuvre.

La politique des prix agricoles se trouve ainsi coincée entre la recherche de l'équilibre des agriculteurs et ceux de l'État.

R.KRISHNA* souligne que l'objectif principal d'une politique des prix dans l'agriculture permet une double stabilité:

- Stabilité des prix agricoles,

1981, page 115).

- Stabilité des revenus agricoles.

Elle permet, en outre, d'orienter les termes de l'échange en faveur de l'agriculture et peut contribuer à mieux profiter de la réaction des producteurs, dont les décisions auront un

e ar eine kolor en betrokkelen bei 🖰 kan ei er innderka elektrik i kallen kallen bestietete bei eine kolorie elektrik eine kallen bestietet in 🦂

^{*} J.M CURRIE, J.A.MARTIN and A.SCHMITZ, « The concept of Economic surplus and its use in economic analysis ». Economic Journal, N°81, 1971.

Le surplus économique est la différence entre la production agricole totale et la consommation agricole et il est utile pour la formation du capital.

^{*} R.KRISHNA, « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Food Research Institute Studies, 1982.

Pour une meilleure lecture du point (a), consulter P.GITTINGER, J.LESLIE et C.HOISINGTON, «Food Policy: Integrating supply, distribution and consumption », Baltimore, John Hopskins University Press, 1987.

impact certain sur le développement agricole. Ces décisions doivent s'insérer dans un cadre plus global qui tiendra compte de :

- a) Une étude de la maîtrise des coûts de transport et communication qui affectent les moyens financiers des agriculteurs,
- b) La recherche de l'élasticité concernant les semences (Crop) les plus répandues et les plus demandées (comme le cas des céréales en Algérie) avec l'évolution des prix pour établir un indicateur valable,
- c) Utilisation rationnelle des terres destinées à l'agriculture,
- d) Réaction des producteurs agricoles face à un mécanisme des prix, et le rôle des prix agricoles dans la stratégie globale de l'État (comme la lutte contre l'inflation, ou réduction des importations,...),
- e) Incitation, par des programmes d'information, les producteurs et consommateurs sur les prix agricoles appliqués et les raisons de leur application.

L'argument fondamental réside sur l'idée qu'une prise en charge efficace des préoccupations et les objectifs des producteurs agricoles aboutira à la bonne application des systèmes des prix, et par conséquent, constituera un atout considérable dans la question agricole.

Plusieurs jugements théoriques ont confirmé cette idée (voir BARDHAN (1970), COLMAND. et J.Mc.INERNEY (1975), E.DEAN (1966), R.KRISHNA (1963) et N.WILLIAM H. (1963).

Entre autres, G.T.BROWN* pense que l'utilisation d'une politique de prix efficace et encourageante sera plus bénéfique et plus appréciée car elle permet une plus grande diversification dans l'utilisation des semences, fertilisateurs, pesticides, et surtout le recrutement d'une bonne main d'œuvre, et qu'elle essayera de sortir le secteur agricole de sa léthargie vers une courbe ascendante.

Cette politique intervient sur plusieurs fronts, à savoir :

- 1) Participation effective dans la lutte contre le chômage agricole et non agricole,
- 2) Utilisation plus accrue des inputs, et encouragera, par ricochet, la production industrielle,
- 3) Adoption de nouvelles techniques de diversification des semences et des produits agricoles.

^{*} GILBERT T.BROWN, « Agricultural price policy in developing countries », edition THEODORE W.SCHULTZ, Bloomington, University of Indiana Press, 1978.

Selon certains auteurs, l'impact de la politique des prix agricoles peut-être perçu à travers :

- A) Le budget de l'État,
- B) L'épargne globale.
- C) La balance des paiements

1) Le budget de l'état :

La politique des prix appliquée dans le secteur agricole peut affecter le budget de l'État grâce à l'adoption des prix subventionnés qui peuvent alourdir le fardeau financier du trésor.

L'effet ne pourra donc être ressenti sérieusement pour l'État que s'il y a une comparaison réelle entre les coûts engagés et les avantages escomptés, car si d'un côté, les consommateurs sont toujours heureux de constater une baisse des prix des produits alimentaires et agricoles par le biais de la subvention pour équilibrer leurs budgets, l'État, d'un autre côté, cherche aussi à maximiser son profit et équilibrer son budget.

La question sur les effets positifs et négatifs de la subvention et les compensations sera traitée ultérieurement, mais il est nécessaire d'affirmer que la politique des subventions et la politique des prix dans l'agriculture sont intiment liées.

Les subventions accordées (soit à la production ou la consommation) sont généralement perçues comme un moyen et instrument conséquent pour l'équilibre et la réalisation de l'équilibre socio-économique, même si les Institutions Financières Internationales (FMI et Banque Mondiale) les qualifient d'obstacle car elles sont considérées comme éléments non encourageants pour les agents économiques privés), mais certains résultats obtenus ont prouvé que l'État obtient généralement des résultats convaincants tant sur le plan de la satisfaction des ménages (donc un point positif sur le plan social), ou une répartition efficace des revenus et salaires agricoles (un autre point positif sur le plan économique).

Un mécanisme des prix agricoles traduit automatiquement un enrichissement important des caisses de l'État grâce à la politique fiscale inhérente car l'analyse économique Keynésienne nous a démontré l'importance des dépenses publiques dans le revenu global (Y=C+I+G+X-M)* où G = Dépenses gouvernementales, et où les recettes publiques proviennent principalement des taxes et impôts sur les prix agricoles et aussi les revenus agricoles.

A Cara Assessana Bura Angel

and the Marketing of

On recommande la lecture des ouvrages de S.GHATAK, « Development economics », Longman, New-York, 1978, ou T.W.SCHULTZ, « Distortion of agriculture incentives », Bloomington, Indiana University Press, 1978. Le revenu global (Y) est composé de :

C = Consommation; I = Investissement; X = Exportation et M = Importation.

Il a été constaté, dans ce sens, que les taxes ont constitué, selon les cas, un stimulant pour les producteurs agricoles, car les termes de l'échange en défaveur de l'agriculture, et qui ont influencé énormément l'évolution du secteur lui-même, ont été le résultat d'une application d'un système fiscal jugé inadéquat et inapproprié pour les produits agricoles alors que le secteur industriel s'est vu attribué des taxes moins contraignantes et donc des termes de l'échange plus favorables.

Certains économistes ont, par contre, montré l'importance d'une taxation du secteur agricole pour le bon développement économique car comme souligné par E.AHMED et N.STERN* « la taxation de l'agriculture à travers le système des prix, est considérée comme une source pour réaliser un investissement du surplus dégagé vu que la productivité marginale du travail est minime (ou négative), cela profitera au secteur industriel qui peut absorber le surplus de travailleurs sans réduire la consommation ».

Cette idée nous fait revenir à l'étude de l'économie dualiste et le surplus du marché étudié par LEWIS* et conforte plus l'idée d'une taxation sévère du secteur agricole par rapport à l'industrie.

La politique des prix agricoles devra trancher sur la préservation de l'équilibre des agriculteurs et les consommateurs en même temps, et cela par une certaine garantie de leurs contraintes budgétaires et ne pas aggraver la situation des :

- a) Producteurs agricoles,
- b) Consommateurs des produits agricoles,
- c) L'État dans le secteur agricole.

Une politique fiscale dans le secteur agricole doit éviter des distorsions entre les différents agents cités ou encore mieux d'essayer de régler les distorsions survenues, et cette solution doit s'insérer dans une politique des prix car :

Aussi, il est conseillé la lecture des travaux suivants :

and the state of t

BRAVERMAN et al. (1987).

HEADY and MITRA (1987).

NEWBERY (1987).

^{*} EHTISHAM AHMED and NICHOLAS STERN, «The theory and practice of tax reforms in developing countries», Cambridge, 1991, page 96.

^{*} A.LEWIS, « Economic development with unlimited supplies of Labour », Manchester School of Economic and Social Studies, N°22, 1954, pages 139-91.

Voir aussi:

¹⁾ BIRD RICHARD, M., « Land taxation and economic development: The model of Meiji (Japan) », AYRE, P.C.I (ed.), 1977.

²⁾ JOHNSON, HARRY, G., « Tariffs and economic development », Journal of Development Studies, N°1, 1964, pages 3-30.

³⁾ MORSS, ELLIOTT and PEACOCK ALAN T., « The measurement of fiscal performance in developing countries », in PEACOCK ALAN, T (ed.), 1969.

- 1) Cette politique des prix incitera grandement, par une baisse des taxes fiscales, les producteurs agricoles à promouvoir les opérations d'exportation et la réduction des importations,
- 2) Une subvention des prix des inputs agricoles encouragera le producteur agricole à obtenir un revenu agricole conséquent, et donc il aura la possibilité de s'acquitter des taxes,
- 3) Une politique des prix jugée acceptable par les agriculteurs permettra aux rentiers et autres propriétaires terriens de recevoir une part importante par leur loyer (la rente) et les incitera à payer leurs taxes par conséquence.

Il est certain que l'intérêt principal des gouvernements est de maximiser leurs gains financiers par un bon renflouement de leurs caisses et cela dépend de :

- 1) Appliquer les prix aux produits agricoles selon les décisions des producteurs agricoles pour maintenir un certain équilibre budgétaire,
- 2) Appliquer une politique fiscale qui n'aggravera pas les producteurs agricoles, ni les consommateurs et qu'elle soit conciliante avec les deux.

La recherche de l'équilibre budgétaire de l'État, par voie d'une politique des prix agricoles, transite impérativement par des pratiques avantageuses qui ne constituent pas de lourdeurs financières pour certains agents par rapport à d'autres.

La politique de stabilisation sera d'un apport important, car comme souligné par G.HALETT* « le but principal d'un programme de stabilisation et de prévenir les fluctuations indésirables dans les revenus agricoles ».

En outre, S.M.MAKING* pense que « Quand le secteur agricole se trouve dans une phase de transition d'un secteur de subsistance (traditionnel) à une économie du marché, les mesures d'une stabilité des prix sont nécessaires et de grande valeur ».

Cette politique de stabilisation pourra apporter des effets positifs sur le budget de l'Etat grâce à son mécanisme de protection des agriculteurs contre les fluctuations éventuelles des prix sur le marché local ou international, et qui peuvent décourager les nouveaux producteurs agricoles dans leurs décisions de production.

Il est tout à fait évident que cette politique de stabilisation rencontre des difficultés énormes quant à son application principalement dans les P.E.D* qui se caractérisent par une

G.HALLETT, « Agricultural price policies » in « The economics of agricultural policy », Oxford, 1981.

insuffisance de moyens financiers à long terme, et d'un manque de coordination et complémentarité entre les différentes politiques (fiscales, monétaires, prix, ...).

On pourra donc conclure que le profit de l'État provient exclusivement des taxes et impôts appliqués aux prix de certains produits agricoles, et qui affectent sérieusement les comportements rationnels des producteurs et les consommateurs, ce qui obligera certains États à adopter des pratiques de subventions et stabilisation pour amortir les fâcheuses conséquences d'une augmentation des prix sur les agents économiques, et c'est dans ce sens là qu'il serait fort conseillé de converger les différentes politiques entamées par l'État (politique des prix, politique fiscale et politique de stabilisation et compensation) car, ces trois politiques émanent d'un même centre de décision (l'État) pour un même objectif : Développement économique, et à cet effet, la politique des prix agricoles s'inscrit dans une coordination avec la politique fiscale (par la recherche d'un système fiscal plus encourageant et stimulant), et la politique de stabilisation.

P.E.D = Pays En Développement.

^{*} S.M.MAKING, « Agricultural problems of developing countries in Africa », Oxford University Press, 1967, page 123.

2) L'épargne globale :

L'impact de la politique des prix dans le secteur agricole sur l'épargne est déterminé d'une manière signifiante par les fluctuations des revenus, profits et autres rémunérations reçues par les producteurs agricoles et les agriculteurs en général.

L'approche Keynésienne indique que le revenu disponible d'un particulier est réparti entre :

- a) Une part réservée à la consommation habituelle des biens et les services,
- b) Une autre part réservée à l'épargne.

Cette répartition est basée principalement sur deux variables concernant le comportement des consommateurs et donc sur leurs revenus obtenus, à savoir :

- 1) Progression marginale à consommer,
- 2) Progression marginale à épargner.

Ainsi donc, la politique des prix peut affecter la politique des revenus par le jeu des termes de l'échange en faveur (ou en défaveur) du secteur agricole, car il est certain que les revenus agricoles vont ressentir considérablement toute variation ou instabilité des prix agricoles adoptées, soit sur le plan productif (car les prix agricoles jugés défavorables vont affecter les profits et revenus des agriculteurs), ou le plan de consommation (car la consommation des agriculteurs et producteurs dépend de leurs revenus et les salaires, ce qui affectera leurs décisions d'épargner).

L'effet stimulant d'une telle politique sur les comportements rationnels concernant la décision de l'épargne repose, en fait, sur deux paramètres :

- 1) Le taux marginal de l'épargne,
- 2) Le taux de profit espéré (expected profit).

Le producteur, l'agriculteur ou l'éleveur ne pourra jamais prétendre à effectuer une décision pour l'épargne si son intérêt sera jugé insuffisant, car il est reconnu qu'un individu peut disposer de son revenu disponible comme il l'entend si les conditions et les facteurs jugés favorables l'inciteront à effectuer une répartition de cet revenu.

^{*} Approche Keynésienne : Y = C + S où Y = Revenu disponible ; C = Consommation et S = Épargne. Certains ouvrages de macro-économie sont intéressants sur ce sujet là :

¹⁾ G.F.STANLAKE, Opcit., Chapitre 5.

²⁾ M.PERLMAN, «Macro-economics», London School of Economics, Handbooks in Economic Analysis, 1974, Chapitre 2.

Les différentes études empiriques ont montré que cet individu prend la décision de consommation ou de l'épargne selon l'importance de son revenu, et que la politique des prix agricoles pourra lui être favorable.

L'État cherche à favoriser ce taux d'épargne agricole afin de mieux inciter les producteurs agricoles et les agriculteurs à cette opération d'épargne (qui est rappelons-le la source fondamentale de l'investissement).

De leurs côtés, les agriculteurs recherchent la maximisation de leurs profits ou utilités et par conséquent, souhaitent obtenir un revenu adéquat et suffisant qui leur permettra de consacrer une part à la consommation et une autre à l'épargne.

La politique des prix devient un élément clé pour satisfaire les deux objectifs grâce à ses implications et ses effets sur le bien-être économique et social de l'agriculteur en premier lieu, et cela par la fixation des prix des produits agricoles (que ce soit les prix des inputs qui ont été nécessaires à cette production, ou les prix de l'output).

L'entente entre le prix agricole appliqué (soit à la production ou la consommation) et la rémunération monétaire de l'agriculteur ou le producteur agricole (revenus, salaires ou profit) devient donc, à la lumière de cela, une condition sina qua non pour l'encouragement de l'épargne agricole et par cela, la formation de l'épargne nationale.

Un élément important devra être souligné concernant l'impact de la production et la consommation agricole sur les décisions des agriculteurs pour l'épargne dans le secteur agricole.

Ce point a été analysé par S.GHATAK* qui pense que « le surplus agricole du marché (ou the Marketed surplus) peut-être mobilisé par la formation réelle du capital en supposant que la consommation par habitant demeure constante ».

Cet auteur, ainsi que LEWIS^{*} et NURKSE^{*}, pense qu'une situation des termes de l'échange défavorable au secteur agricole et en faveur du secteur industriel peut-être considérée comme un apport fort judicieux à l'absorption de l'épargne agricole souhaitée et espérée.

Usant d'une méthode de prévention contre les déviations éventuelles du changement des termes de l'échange en défaveur de l'agriculture, l'État peut extraire l'épargne potentielle en intégrant une politique fiscale plus efficace.

A.LEWIS, « The theory of economic growth », George Allen and Unwin, London, 1955.

S.GHATAK, « Development economics », Opcit., pages 99-100.

R.NURKSE, « Problems of capital formation in underdeveloped countries », Basil Blackwell, Oxford, 1953.

Une remarque intéressante par GHATAK qui pense que « tant que le pourcentage du transfert du surplus de la population agricole est important, les termes de l'échange se déplacent plus en défaveur de l'agriculture pour absorber l'épargne ».

La réussite de la politique des prix dans la formation de l'épargne agricole (et donc l'épargne globale) dépend aussi des réactions d'autres variables comme :

- 1) Le taux d'intérêt appliqué par les banques pour attirer les éventuels et potentiels épargnant agricoles,
- 2) Le mécanisme des prix dans le secteur industriel concernant certains produits industriels utilisés et consommés par les producteurs et agriculteurs (donc les termes de l'échange encore une fois),
- 3) La politique fiscale de l'État, surtout les méthodes de subventions et les compensations, appliquée dans le secteur agricole,
- 4) L'adaptation d'une politique des revenus en adéquation avec celle des prix, car comme souligné précédemment, l'avènement de la théorie Keynésienne a substitué les prix dans la réalisation de l'optimum économique par les revenus.
- 5) La structure des exploitations agricoles reste un facteur important dans la contribution de la réussite de la politique des prix agricoles, car il a été remarqué que l'existence des secteurs agricoles différents peut affecter sérieusement cette politique pour la simple raison que les décision de répartition des revenus obtenus (salaires, profits ou rentes) diffèrent d'un secteur ou agriculteur à un autre.
- 6) Un des points les plus importants qui décidera la réussite ou l'échec d'une politique des prix dans le secteur agricole réside dans l'amélioration de l'utilité des agents économiques concernés (producteurs agricoles pour la maximisation de leurs profits et gains financiers, ouvriers agricoles pour l'amélioration de leurs salaires, et agriculteurs et propriétaires terriens pour maximiser leurs loyers de la terre (ou rente).

Ainsi donc, la réussite d'une politique des prix agricoles dans l'absorption de l'épargne indispensable dépend, d'une grande mesure, sur le degré de réaction des agriculteurs concernant les changements des prix qui, eux-mêmes, dépendent essentiellement des fluctuations du marché et l'environnement.

A cet effet, les élasticités de l'offre et de la demande avec les prix déterminent d'une façon significative les réactions des producteurs agricoles, car comme cité par YOTO POULOS et

NUGENT^{*} que « les réactions des agriculteurs à l'offre (Supply response) dépendent généralement des changements opérés dans les prix (donc les élasticités) qui demeurent les véritables signaux de déclenchement de telles réactions.

La contribution positive (ou négative) d'une telle politique dans le processus de développement du secteur agricole, par l'intermédiaire d'une extraction efficace de l'épargne agricole, trouve sa réponse dans la conception de la fonction de production agricole.

3) La balance des paiements :

Le développement agricole constitue aussi un atout déterminant pour l'amélioration d'une balance de paiements d'un pays donné, car le solde (positif ou négatif) d'une balance agricole affecte d'une manière directe celle de l'État.

La dépendance alimentaire de plusieurs P.E.D, vis-à-vis de l'étranger, a permis d'adapter des mesures préventives pour atteindre l'objectif d'auto suffisance.

D'après certaines études empiriques (études faites par la FAO et la Banque Mondiale), les importations des produits agricoles (notamment agro-alimentaires) constituent un lourd handicap dans le budget de ces P.E.D, dû essentiellement à la rigidité de l'offre agricole, et les retombées des cours mondiaux.

Selon S.M.MAKING*, « il serait plus aisé d'utiliser un indice des prix d'exportation pour apprécier, à sa juste valeur, l'importance d'une politique des prix agricoles, car l'alignement des prix domestiques avec les prix internationaux contribuera à mieux placer les produits agricoles domestiques sur le marché international ».

Certaines décisions d'exportation et d'importation relèvent souvent des organismes étatiques soit pour, éponger le surplus dégagé d'un excédant agricole, soit combler un manque d'approvisionnement des produits agricoles sur le marché local.

Sachant que le producteur agricole s'intéresse de près à toute évolution des prix (soit les prix de production, ou les prix à la consommation), cette politique pourra stimuler les agriculteurs à améliorer la productivité et entamer une procédure de stabilité.

S.GHATAK* pense que la faible élasticité d'exportation, et la nature des produits d'exportation, expliquent parmi d'autres, de l'instabilité des exportations des P.E.D.ainsi

^{*} YOTOPOULOS, P.A. and J.B.NUGENT, « Economics of development, empirical investigation », Harper and Row, New-York, 1976.

S.M.MAKING, Opcit., pages 125-126.

^{*} S.GHATAK, « Development economics », Opcit., page 171. Lire également :

¹⁾ JOHN K. GALBRAITH, « The balance of payment: A political and administrative view », The review of economics and statistics, N°46, 1964.

donc, la politique des prix agricoles peut agir dans la réduction de la dépendance alimentaire et l'amélioration de la balance commerciale agricole, ce qui constituera un bon apport pour la balance des paiements, et dispensera le trésor publique de financer lourdement l'importance de ces produits, et penser peut-être à orienter ce financement vers une meilleure utilisation au sein même du secteur agricole (par l'intensification des cultures, recrutement d'une main d'œuvre plus qualifiée, utilisation d'une technologie plus performante ou peut-être dans l'élaboration des projets d'aide et d'assistance aux producteurs agricoles).

On peut donc deviner les retombées positives d'une telle politique non seulement pour la situation des agriculteurs, mais aussi pour les consommateurs des produits agricoles et aussi pour l'État (par l'amélioration du solde de la balance commerciale agricole, et par conséquent la balance des paiements du pays).

On pourra mieux évaluer l'importance de la politique des prix agricoles en se basant sur l'étude faite par G.BROWN* sur le cas du KENYA, et qui a remarqué que ce pays a réussi, grâce à un bon mécanisme des prix adopté à améliorer sa balance des paiements, en réduisant l'importation de certains produits (comme les céréales et le sucre) et en poussant les agriculteurs à redoubler et intensifier leurs efforts dans la production agricole domestique.

Cette politique est située entre la frontière du prix proposé par le producteur agricole à l'étranger, et celui proposé par le producteur local pour des produits agricoles similaires, et son rôle constitue à avantager plus le producteur local qui est censé de satisfaire en premier lieu le marché interne avant de penser au marché international.

La pratique des subventions et compensations dans la politique des prix s'avère une arme indiscutable pour l'équilibre de la balance commerciale, car elle permet d'équilibrer entre les prix à l'exportation et ceux appliqués à l'intérieur des frontières, sachant bien sûr que ces pratiques interviennent généralement pour réduire l'écart entre les deux prix (soit que les prix internes sont supérieurs à ceux de l'étranger, ou les prix mondiaux sont supérieurs aux prix internes), et c'est précisément dans ce sens que la politique des prix agit plus efficacement pour rétablir une situation plus favorable pour la balance commerciale agricole.

Le mécanisme des prix agricoles n'incite pas seulement à freiner ou réduire le taux d'importation des produits agricoles mais bien plus, il peut encourager les exportations des produits agricoles domestiques, car le producteur affronte deux optiques, soit :

²⁾ JERRY L.KINGSTON, « Export concentration and export performance in developing countries, 1954-67 », Journal of Development Studies, N°12, 1976.

³⁾ H.BENISSAD, « Économie Internationale », OPU, 1983, Chapitre 1.

⁴⁾ Mc.BEAN, ALASDAÏR I, « Export instability and economic development », George Allen and Union, London, 1966.

a) Utilisation de l'intensité du capital de plus en plus renforcée,

ou

b) Utilisation de l'intensité du travail plus accrue.

La décision d'un choix d'une optique dépend naturellement des prix appliqués pour le capital ou pour le travail, donc soit le prix du capital (intérêt) est trop élevé, soit le prix du travail (salaire) est coûteux, ou l'inverse, et encore une fois, la politique des prix doit intervenir pour aider le producteur agricole à mieux choisir l'optique la moins coûteuse et la plus efficace pour améliorer la balance des paiements.

L'État, par le biais du producteur agricole, peut vendre les produits agricoles à l'étranger à un prix favorable pour sa trésorerie, mais en même temps et pour garder un certain équilibre économique, cet État propose un prix similaire au producteur local dans l'achat des produits agricoles destinés à la consommation domestique, afin de ne pas décourager ce producteur et l'amener à penser beaucoup plus à exporter qu'à écouler ses produits sur le marché interne.

Le producteur pense à l'amélioration de son revenu agricole pour pouvoir décider s'il opte pour la production versus consommation, ou la production versus exportation, et l'État pense aussi à renforcer et améliorer ses rapports d'échanges extérieurs (surtout pour les termes de l'échange) soit par l'augmentation du taux d'exportation, ou la réduction du taux d'importation, et pour joindre les intérêts de ces deux agents économiques (producteurs et État), une politique des prix agricoles s'avère nécessaire par ses implications sur les revenus agricoles et les revenus de l'État.

En se référant à M.BALE et E.LUTZ*, il s'avère que « la politique des prix peut aussi renflouer les caisses de l'État en taxant les produits agricoles exportés, mais sans aggraver la situation financière du producteur agricole qui mène cette l'opération d'exportation » et donc, l'effet d'une politique de prix dans l'amélioration de la balance des paiements n'est pas du fait simplement d'une simple incidence sur les opérations d'exportation ou d'importation, mais surtout les revenus agricoles (salaires, profits et rentes), car il est admis que pour diminuer les importations des produits agricoles, ou augmenter les exportations des produits agricoles, il faut penser à la manière de participation des principaux éléments concernés, et tant que les producteurs agricoles, fermiers, ouvriers agricoles ou les agriculteurs ne trouvent pas leurs intérêts dans cette opération par le jeu des prix agricoles, il est probable qu'il n'y ait pas une

GILBERT T.BROWN, Opcit., page 6.

^{*} M.BALE and E.LUTZ, « Price distortions in agriculture and their effects: An international comparison », American Journal of Agricultural Economics, N° 63, 1981.

amélioration ni dans la balance commerciale agricole, ni dans la balance des paiements (étant donné bien sûr que la balance commerciale fait partie de la balance des paiements).

La politique des prix dans le secteur agricole agit sur :

- Les revenus agricoles des producteurs, soit en réussissant à maximiser le profit de ces producteurs, à améliorer les salaires des agriculteurs, ou à maximiser les rentes des propriétaires terriens,
- 2) La relation entre les agricultures domestiques et les prix mondiaux,
- 3) Le comportement de l'État vis-à-vis des fluctuations des cours de change,
- 4) Autres facteurs qui peuvent influencer sur les décisions de l'État (ou les producteurs) pour les opérations d'exportation ou d'importation comme les moyens de transport disponible, les moyens de communication, les barrières du commerce extérieur existantes, ...

Selon R.DORFMAN*, l'amélioration de la balance des paiements par le biais du secteur agricole, sera réalisée si la politique des prix, dans ce secteur, joue le rôle qui lui est dévolu, concernant trois dimensions :

- a) Une sélection efficace des biens qui devront être produites selon les facteurs de production disponible et les objectifs tracés par les producteurs agricoles, donc recherche d'une rationalité chez le producteur afin d'équilibrer les moyens existants et les objectifs désignés.
- b) Une répartition efficace des ressources disponibles pour la production, (ressources humaines, financières, technologiques, ...), et aussi un choix adéquat d'une fonction de production plus conforme au système donné,
- c) Une distribution efficiente des biens produits (et aussi les services loués) pour l'ensemble de la population donnée, donc une bonne allocation des biens et services.

Le degré d'ouverture économique d'un pays peut guider et orienter la politique des prix agricoles et peut affecter sérieusement les décisions des producteurs agricoles, et sur cette base là, la probabilité d'un effet positif ou négatif de la balance agricole dans la balance des paiements peut trouver la réponse selon la façon dont la politique des prix a été traitée, en concordance avec les autres politiques tracées et élaborées à l'échelle macro-économique, surtout la politique fiscale et la politique des salaires et revenus.

^{*} R.DORFMAN, Opcit., Chapitre 6, pages 126-145.

L'implication de la politique des prix agricoles dans la croissance agricole est perçue plus dans la réussite de la transition d'un secteur de subsistance (ou traditionnel) à un secteur moderne, plus connu sous le concept de l'économie agricole dualiste (voir HAYAMI et RUTTAN*).

Cette contribution d'une telle politique est plus distinguée par ses effets sur 4 paramètres :

- 1) Transfert du surplus de la main d'œuvre agricole vers le secteur industriel,
- 2) Extraction et transfert du surplus de l'épargne agricole vers d'autres secteurs demandeurs,
- 3) Utilisation du surplus des dépenses agricoles (c'est-à-dire le reste de la consommation rurale des biens et produits agricoles) pour acheter les biens de l'industrie urbaine,
- 4) Utilisation d'un surplus dû aux échanges extérieurs (Foreign exchange) pour d'autres activités socio-économiques.

Ceci dit, les différentes théories sur le développement agricole (LEWIS, KRISHNA, SCHULTZ, FEI et RANIS, ...) convergent toutes vers l'idée qu'une telle contribution ne peut être effective si la politique des prix n'est pas soutenue par les deux autres politiques :

- 1) Politique des salaires et revenus,
- 2) Politique fiscale et gouvernementale (ou politique tarifaire).

Un revenu agricole signifie la rémunération monétaire que reçoit un producteur ou un agriculteur dans une transaction d'offre et de demande, car un producteur offre son output pour le marché domestique ou pour l'État à des fins de commercialisation et d'exportation, mais reçoit en contre-partie un gain financier sous la forme de profit : un agriculteur (ou un ouvrier agricole) reçoit un salaire en contre-partie de l'offre de sa force de travail, et enfin un propriétaire agricole terrien offre sa terre pour une exploitation agricole et reçoit en contre-partie une rente, et par conséquent, un développement du secteur agricole ne s'opère que si les agents cités sont satisfaits (better-off) sur le plan socio-économique.

La politique des prix agit dans le sens de ne pas créer des frustrations pour ces éléments, car il est sûr, d'après les idées de certains économistes (voir essentiellement l'article de TIMMER*), que le producteur agricole ne s'impliquera dans un processus de développement du secteur que si cette politique des prix lui garantit une contre-partie financière assez

^{*} YUJIRO HAYAMI and VERNON RUTTAN, «Agricultural development: An international perspective», John Hopskins Press, Baltimore, London, 1971.

conséquente (donc un profit), et que l'ouvrier et le travailleur agricole ne s'engagera pas dans le même processus s'il juge que son salaire est insuffisant comparant aux salaires industriels (voir modèle de TODARO*), et même le propriétaire terrien (ou le féodal) ne louera pas sa terre si le prix proposé ne lui sera pas favorable.

Une autre implication plus appréciée de la politique des prix agricoles réside dans sa tentative d'améliorer l'efficience de l'allocation des ressources si les prix sont jugés adéquats et favorables, car elle peut intervenir dans le transfert des ressources d'un secteur plus productif et plus performant à un autre qui l'est moins.

La stabilité des prix joue un rôle fondamental dans les réactions simultanées des différents agents économiques, car le transfert d'une main d'œuvre qualifiée agricole d'un secteur à un autre ne sera pas envisageable si les salariés transférés jugent insuffisant les prix proposés pour leurs forces de travail en comparaison avec les prix existants, de même que le choix des facteurs de production (capital et travail notamment) ne peut s'effectuer en l'absence d'un système des prix, car selon certaines idées (POLAK* 1943 et BUCHANAN 1945*), l'intensité du capital (capital intensive) ou son extensivité (capital extensive), de même que pour le travail (labour intensive ou extensive) sont orientés certes pour la maximisation de l'output selon les différents prix de ces facteurs et leurs productivités, mais il n'empêche que cet objectif passe par l'adhésion d'une politique des prix agricoles, en tenant compte que l'optimum est réalisé quand les productivités marginales des différents facteurs de production utilisés sont égales dans un marché de pure concurrence et surtout en présence de forts signaux de mouvement des prix, signaux caractérisés principalement par une certaine stabilité, cohérence et lucidité pour permettre réellement aux décideurs concernés (État ou producteur agricole) de ne pas se tromper dans leurs objectifs tracés.

Un intérêt particulier surgit dans ce cas et concerne l'implication de la politique des prix agricoles dans le choix d'une consommation actuelle en sacrifiant une consommation future, ou plus appropriée, le choix du critère de SMP* (Social Marginal Productivity) ou la critère de

^{*}C.P.TIMMER, « The agricultural transformation » in « Hand book of development economic », Opcit.

M.TODARO, « A model of labour migration and urban unemployment in less developed countries », American Economic Review, N° 59, 1969.

^{*} J.J. POLAK, « Balance of payment problems of countries reconstructing with the help of foreign loans », Quartely Journal of Economics, N°57, 1943.

N.S.BUCHAMAN, «International investment and domestic welfare », Henry Colt, New-York, 1945.

Le critère SMP est proposé par KAHN (1951) et CHENERY (1953):

⁻ A.E. KAHN, « Investment criteria in development programs », Quarterly Journal of Economics, N°65,

⁻ CHENERY, HOLLIS B., « The application of investment criteria », Quarterly Journal of Economics, N°67, 1953.

MRIS* (Maximization of the Rate of creation of Investible Surplus) pour arriver à une maximisation de la production agricole et donc une satisfaction réciproque entre l'État et les producteurs agricoles.

Le critère du SMP exige une égalité de la productivité marginale du capital dans les différentes utilisations et il est basé sur la contribution de l'investissement marginal dans le produit national, par contre le MRIS s'oriente vers la maximisation du revenu réel par tête dans le future par une profonde contribution de l'accumulation du capital, et sachant que l'investissement marginal et l'accumulation du capital sont liés étroitement avec le jeu des prix, la contribution d'une telle politique des prix agricole n'est que renforcée.

Les deux critères proposés dans le développement du secteur agricole par le biais d'un choix d'investissement (qui est lui-même dicté par le mécanisme des prix pratiqué) n'échappe pas néanmoins à certaines limites qu'on peut brièvement citer :

- 1) L'utilisation d'un ratio K/L (capital/travail) est dépendante d'une participation financière de l'État, ce qui est parfois inaccessible dans certains P.E.D,
- 2) Négligence de la séparation entre le court et le long terme dans l'adoption d'un critère défini,
- 3) Le manque de qualifications requises chez certains travailleurs dans les P.E.D peut affecter sérieusement l'utilisation du critère basé sur le capital,
- 4) L'utilisation maximale du capital dans certains projets peut réduire le taux de profit chez certains producteurs du fait de la différence des fonctions de production dans les secteurs,
- 5) Le succès d'une adoption des deux critères reste fortement dépendant de l'extension des marchés agricoles dans les P.E.D et de leurs capacités d'intégration macro-économique.*

L'impact réel de la politique des prix agricoles dans l'adoption des critères performants est perçu plus selon les dispositions et capacités des pays en voie de développement et plus

Le critère MRIS est conçu par GALENSON et LEBENSTEIN:

W.GALENSON and H.LEBENSTEIN, «Investment criteria, Productivity and economic development», Quarterly Journal of Economics, N° 69, 1955.

^{*} FEI, J.C. and RANIS G., dans « Development of the labour surplus economy: Theory and policy », Homewood, Irvin, 1964. Présente un bon argument dans ce denier point, notamment le deuxième stage. Lire également, dans ce même cadre:

¹⁾ JORGENSON, « The development of a dual economy », Economic Journal, N°71, 1961, pages 309-34.

DIXI AVINASH, « Theories of the dual economy: A survey », MIMEO, BERKELEY, University of California, 1969.

³⁾ MARGLIN, STEPHEN, A., « Value and price in the labour surplus economy », Oxford, U.P., London, 1976.

précisément de la disponibilité des producteurs agricoles et consommateurs des produits agricoles à répondre favorablement aux conditions requises pour permettre la réussite des critères, entre-autres :

- 1) Une disposition financière conséquente pour pouvoir équilibrer entre les prix affichés et les aspirations éventuelles des éléments concernés,
- 2) Une réaction positive dans la décision de consommation ou de l'épargne,
- 3) Un soutien considérable pour les différents producteurs dans les différentes activités agricoles,
- 4) Une complémentarité efficace entre les différentes branches de l'activité agricole (par exemple entre les secteurs juridiques existants), les différentes ressources allouées dans chaque secteur agricole et surtout entre les éléments constituant l'environnement agricole et les institutions et organismes dépendant de l'État.

Ceci dit, la politique des prix agricoles engagée peut permettre le regroupement d'intérêt commun des différents paramètres et variables cités, et qui sera la base fondamentale pour toute discussion sur le développement du secteur agricole.

A travers certaines idées (notamment de STREETEN* 1986 et JERER-BREHMAN*), la réaction des producteurs agricoles s'est avérée acceptable dans une situation de fluctuation des prix et qui correspond parfaitement aux lois de l'analyse économique et aux réactions étudiées chez les autres producteurs non-agricoles, et c'est dans la recherche de l'équilibre de cet agriculteur que la politique des prix agricoles peut puiser pour amener cet élément indispensable a répondre favorablement aux sollicitations des autres secteurs (industrie, commerce, artisanat, l'État, ...), et selon R.BADOUIN* que « tout transfert de revenu de l'agriculture à l'industrie (et autres) serait favorable au financement de la croissance, car il a été démontré que le producteur industriel a besoin du producteur agricole, de même que le commerçant, l'artisan ou même l'État pour l'approvisionnement de ses différents marchés à l'échelle nationale ou internationale, mais d'un autre côté, l'agriculteur a besoin de stimulants et incitatifs pour répondre positivement à toutes ces demandes, et sa requête se trouve peut-être du côté d'une politique des prix agricoles, et la distorsion de certains prix des produits agricoles a prouvé des insuffisances remarquées dans l'équilibre du secteur agricole, et a

Pour une bonne critique sur le modèle d'économie dualiste, lire la critique par S.GHATAK, Opcit., page 53-56.

P.STREETEN cité dans l'article de C.P.TIMMER (Opcit.) à la page 294.

JERER-BREHMAN, Opcit.

^{*} R.BADOUIN, « Économie rurale », Armand Colin, Paris, 1971, page 250.

handicapé sérieusement des chances pour une extraction et l'affectation des fractions des flux agricoles nécessaires pour la croissance économique.

L'équilibre et la stabilité des marchés agricoles constituent, en plus, une démarche appréciable dans la transition d'une économie de substance (traditionnelle) vers une économie moderne, et aussi que le mécanisme des prix détermine celui du marché agricole (voir R.BADOUIN 1971).

Le développement de l'économie rurale demeure assujetti à une amélioration des conditions de vie des agriculteurs et des paysans, qui elle-même est reliée à la réussite de la complémentarité entre le marché agricole et le mécanisme des prix, car ce dernier demeure l'élément indispensable dont dispose l'agriculteur pour savoir exactement le degré d'amélioration constaté dans sa vie sociale, et qu'il est (le prix) selon BADOUIN* « l'élément qui détermine les réactions des agriculteurs lors que tous les autres éléments sur lesquels il pourrait intervenir ont une valeur définitive », ce qui simplement signifie que l'évaluation des revenus réels obtenus (profits, rentes ou salaires) est faite selon l'efficacité du mécanisme des prix agricoles.

La spécificité du secteur agricole rend la tâche du système des prix plus complexe vu que le marché (et l'économie) agricole se manifeste par une certaine instabilité, et une forte sensibilité, et que le producteur agricole réagit plus rapidement aux mouvements fréquents des prix (voir article de YOTOPOULOS et NUGENT*).

L'une des retombées significatives sur le développement agricole résulte dans la contribution des prix agricoles dans l'adoption de nouvelles technologies nécessaire pour le choix correct et approprié des cultures car selon une idée de GILBERT BROWN* "qu'une politique basée sur une hausse des prix (Higher prices) peut stimuler une production agricole dans trois directions :

- Elle détermine et rapproche de plus en plus l'agriculteur vers la frontière de la possibilité réelle de production (production possibility frontier), et qui signifie une utilisation rationnelle et au maximum des autres ressources disponibles (et donc technologiques),
- Cette politique permettra au producteur agricole, dans une situation de surplus (ou excédent) de travailleurs (surplus of labour), d'utiliser d'autres inputs, et cela en

Idem, pages 428-437.

YOTOPOULOS, P.A. and J.B.NUGENT, Opcit.

GILBERT T.BROWN, Opcit.

comparant entre le coût de séparation d'une main d'œuvre excédentaire avec un capital bien rémunérateur ou une technologie compensatrice,

- Enfin, cette politique va persuader les agriculteurs et producteurs agricoles à choisir d'une manière rentable les projets d'investissements agricoles, si les prix de certains facteurs de production urbaine n'affectent pas ceux d'une fonction de production rurale, car cette différence entre les prix ruraux et urbains des facteurs de productions agricoles peut influencer le choix d'investissement et aussi le choix d'une nouvelle technologie (voir STEWART* 1975).

Il est nécessaire, pour une bonne analyse de la relation qui existe entre le développement du secteur agricole et la politique des prix, de faire remarquer que les réactions et comportements des producteurs agricoles face aux mouvements, quelque fois imprévisibles des prix, diffèrent selon les positions de chacun d'eux sur le plan financier car il existe « The large farmers and producers » — Gros producteurs (ou ceux qui reçoivent des revenus agricoles plus élevés du fait de leurs appartenance à un secteur plus moderne et plus avancé) ou appelés « Higher income agriculture », et les petits producteurs et fermiers « Small farmers and producers » (ou ceux qui obtiennent des revenus moins élevés car appartenant peut-être au secteur traditionnel, ou possédant uniquement des moyens traditionnels), donc le « Low income agriculture ».

Cette distinction nous permet de juger les réactions éventuelles de chaque catégorie de producteur face à une situation de fluctuation des prix, et il est certain qu'un producteur agricole avec un revenu moins élevé réagira plus prudemment à une diminution (ou augmentation) des prix, car il confronte de répercussions selon ses moyens limités face à ce changement, et peut-être le cas est différent chez le producteur avec un revenu plus élevé qui pourra faire face aux mouvements des prix d'une manière moins contraignante.

Selon J.MELLOR*, ces derniers réagissent positivement quand il s'agit d'un changement des mécanismes des prix, surtout si c'est vers le haut, et cela pour trois raisons :

1) La fluidité et flexibilité du transfert de la main d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole, ou l'inverse, car le flux des travailleurs est plus important dans cette catégorie du fait de la relation entre les salaires et les prix affichés, et puisque les

F.STEWART, Opcit.

J.MELLOR, Opcit.

Lire également sur la relation entre les agriculteurs (small and large) :

⁻ D.NARAIN, « Impact of price movements on areas under selected crops in India », Opcit.

moyens et les disponibilités financières le permettent, le producteur agricole pourra, à sa guise, déterminer et définir ses besoins réels pour l'emploi,

- 2) Une certaine concordance entre la productivité du travail et l'utilité, ce qui signifie que le producteur agricole dans cette catégorie peut user de la complémentarité entre une productivité d'un travailleur et l'utilité de ce travail car un salaire plus élevé pourra rapprocher et converger les deux concepts : productivité et utilité,
- 3) La dépendance de la fonction agricole sur les disponibilités des inputs sur le marché, sachant qu'un producteur agricole plus aisé financièrement ne trouve pas de gros problèmes pour acheter les facteurs de production qu'il juge nécessaire pour sa production.

Ainsi donc, la politique des prix agricole peut acquérir l'innovation technologique et l'utilisation de plus en plus des découvertes du progrès technique, nécessaire pour tout développement économique, y compris celui de l'agriculture.

Il serait trop long de détailler sur l'apport de la technologie dans le développement agricole et la preuve réside dans les contributions de certains facteurs (pesticides, insecticides, moyens agricoles et nouvelles semences), et aussi la réponse à l'implication de la technologie dans le développement agricole se trouve dans le succès, quoique relatif, et concernant uniquement quelques pays, de la révolution verte (voir BROWN R. et K.GRIFFIN*).

On pourra aussi apprécier l'importance de la technologie et l'innovation dans l'ouvrage de M.TODARO* qui pense que « deux sources importantes de l'innovation technologique peuvent augmenter la productivité agricole : Une mécanisation agricole et une technologie biologique et chimique », mais l'auteur nous prévient de certaines répercussions fâcheuses quant à leurs utilisations à savoir une probable mise à l'écart de l'emploi humain, ou importations massives qui aggravent la balance des paiements.

Il n'empêche que, comme souligné par KRISHNA* que « le prix fondamental incite et encourage un changement technologique, impératif pour toute discussion sur le développement agricole ».

Cette technologie influe sur les productivités des facteurs de production et le rendement de certaines cultures-clés, et cela par l'utilisation de plus en plus accrue, des fertilisateurs, nouvelles machines, nouvelles semences, ...

M.TODARO, « Economic development in the Third World », pages 276-278.

L'article sur la révolution verte est conçu par LESTER BROWN, Opcit. Et KEITH GRIFFIN, Opcit.

^{*} R.KRISHNA, « Some aspects of Agricultural growth, Price policy and equity in developing countries », Opcit.

Dans un article de TIMMER^{*}, il est dit que « la nouvelle technologie devient nécessaire pour augmenter la productivité et persuader le producteur agricole à mieux s'en servir, et qu'elle doit être équitablement utilisé par tous les concernés à travers un bon mécanisme des marchés qui sera basé principalement sur une bonne politique des prix ».

La transformation progressive et évolutive du secteur agricole peut affronter certains obstacles qui empêchent le rythme d'accélération de cette transformation, mais un bon mécanisme des prix peut lui-aussi atténuer et alléger l'impact de ces obstacles par ses effets sur l'apport technologique.

On pourra aussi citer un point important par KRISHNA qu' « une bonne politique de technologie est équivalente à une bonne politique des prix » « a good technology is equivalent to a good policy ».

La relance du secteur agricole demeure l'objectif primordial pour les économies qui souffrent d'un certain dysfonctionnement et d'irrégularités et, à cet effet, le mécanisme des prix agricoles permet d'aboutir à l'allocation optimale des ressources, donc une meilleure organisation et répartition des biens de production et des biens de consommation.

Selon H.LEVY-LAMBERT*, « l'échelle des prix est représentative de l'échelle des utilités des biens pour les consommateurs, en même temps, que de l'échelle des coûts pour la collectivité ».

Notre analyse théorique restera insuffisante si l'on exclut les conséquences d'une politique des prix sur la croissance du secteur agricole pour les pays qui ont connu un développement important.

Certains pays développés (Grande-Bretagne, USA, France, Allemagne, ...) ont utilisé comme atout principal et déterminant dans leurs croissances, l'accumulation du capital qui provenait essentiellement d'une croissance agricole.

Dans l'ouvrage de A.SID AHMED*, il est écrit que « cette expansion rapide de la productivité agricole et les possibilités qui s'offrirent en conséquence de réallouer fondamentalement la population active, est au cœur même de la transition du mercantilisme agraire au capitalisme industriel », une autre manière de prouver et confirmer que le développement du secteur agricole, par la politique des prix appliqués à la production comme à la consommation, et en parfaite harmonie avec les autres politiques (fiscales et de revenus entre autres), constituait le point de départ de la croissance et l'évolution économique, car il est admis, à travers certaines

^{*} C.P.TIMMER, « The agricultural transformation » in « Hand book of development economic », Opcit., pages 302-304.

H.LEVY-LAMBERT, Opcit., pages 112-113.

A.SID AHMED, Opcit., Tome 1, page 355.

théories et pensées économiques traitées précédemment, que le salarié s'intéresse à l'évolution du revenu et les prix des produits agricoles et non agricoles affichés sur le marché, et aussi le producteur s'intéresse à la l'évolution entre le taux de profit souhaitable et les prix des produits agricoles affichés.

Il faudra aussi voir le côté inspirateur du mécanisme des prix, donc du coté des revenus car, tout accroissement des revenus agricoles signifie un accroissement des dépenses non seulement des produits agricoles mais aussi d'autres produits (notamment produit ruraux).

Cet accroissement des dépenses agricoles permettra certainement, et l'analyse économique est là pour le prouver, à encourager la production agricole et non agricole.

L'agriculteur présente, en fait deux formes :

- Un producteur de produits agricoles destinés pour le marché des biens.
- Un consommateur des produits agricoles et industriels.

Cette double forme de l'agriculteur est guidée par l'existence d'un jeu des prix qui impliquera :

- Une incitation vers une réaction positive lorsque les prix sont jugés satisfaisants, et on connaît déjà les conséquences positives d'une telle démarche,
- Une orientation vers la consommation grâce à une amélioration sensible des revenus et salaires agricoles.

En se référant à R.BADOUIN*, « le Japon a constitué l'exemple parfait car selon lui « à la fin du XIX^e siècle, l'économie japonaise toute entière a reposé sur deux produits : le riz et la soie. Même situation pour la Nouvelle-Zélande qui a parfaitement réussi grâce au bon mécanisme des prix, à assurer le financement interne du secteur considéré et le financement externe pour une action motrice d'autres secteurs, et selon cet auteur, « la Nouvelle-Zélande avait la « toison d'or » et elle demeure fidèle à un développement axé sur l'agriculture ».

Un autre argument a plaidé en faveur de la confirmation que le développement économique vécu par les pays industrialisés a été le fruit d'un apport conséquent du progrès agricole, et aussi le fait de l'impact des gains de productivité agricole qui ont provoqué un transfert fructueux entre l'agriculture et l'industrie.

En effet, il est connu qu'une augmentation de la productivité agricole entraîne une relative diminution des prix agricoles (et surtout alimentaire), ce qui poussera les consommateurs du

R.BADOUIN, Opcit., page 219.

L'ouvrage de W.LOCKWOOD déjà cité, est intéressant pour le cas du Japon.

marché urbain à consommer plus, et permettre une certaine fluidité et d'expansion, mutuelle entre les deux secteurs : industriel et agricole.

On revient, encore une fois, aux propos de R.BADOUIN* que « l'amélioration de la productivité agricole expliquerait l'essor des deux industries qui ont constitué le fondement de la croissance économique du XIX^e siècle en Europe : les textiles et le fer ».

L'influence de la politique des prix agricoles se trouve ainsi renforcée dans la tendance de l'augmentation (ou la diminution) de la productivité agricole qui détermine l'accroissement ou le ralentissement de la production industrielle.

Selon P.BAÏROCH*, « l'accroissement de la productivité agricole fut le facteur décisif du démarrage de la croissance », ce qui explique qu'une politique inappropriée des prix agricoles aurait des conséquences fâcheuses sur les gains de la productivité et n'aurait pas donné les résultats obtenus.

Dans cet enchaînement d'idées, il est clair qu'une bonne politique des prix agricoles, pourra avoir les répercussions suivantes :

- 1) La réalisation de l'équilibre alimentaire,
- 2) La réalisation de l'équilibre des finances publiques,
- 3) La réalisation de l'équilibre externe,
- 4) La réalisation de l'équilibre de l'emploi.

De telles réalisations montrent, d'une manière objective, toute l'importance accordée par les économistes sur l'effet positif d'une pratique des prix agricoles, pour être à la hauteur des espérances de tous les éléments qui forment l'environnement agricole : (les agriculteurs, les propriétaires terriens, les consommateurs et les secteurs et institutions d'État).

Il faut savoir que l'impact de la politique des prix agricoles diffère d'un pays à l'autre suivant le degré de croissance et d'évolution du secteur agricole, et de l'économie globale, car il est certain que les effets d'une telle politique diffèrent d'un système économique (exemple les pays développés) à un autre (les pays en voie de développement).

En se basant exclusivement sur une étude comparative de M.BALE et E.LUTZ*, on a pu constater que la distorsion des prix agricoles trouve son explication dans :

* P.BAÏROCH, « Révolution industrielle et sous-développement », Paris, SED, 1963, cité dans l'ouvrage de R.BADOUIN à la page 226.

^{*} R.BADOUIN, Opcit., page 222.

^{*} M.BALE and E.LUTZ, « Price distortions in agriculture and their effects: An international comparison », Opcit.

- Le degré de subvention et de compensation établi par les gouvernements dans la fixation des prix à la production ou à la consommation (voir HAYAMI et RUTTAN 1971, R.KRISHNA 1968 et KINDLEBERG 1977),
- 2) Utilisation des tarifs pour les opérations commerciales soit au niveau interne ou externe,
- 3) Fixation des taxes sur les exportations agricoles (notamment les inputs agricoles),
- 4) Politique monétaire élaborée par l'État pour inciter les exportations, ou décourager les importations onéreuses, ou pour améliorer la balance des paiements, surtout par la pratique des opérations de réévaluation ou dévaluation de la monnaie locale.

Afin de bien compléter notre étude sur l'impact des prix agricoles sur le développement agricole, on a jugé bon de se référer à la méthode préconisée par les deux auteurs et expliquer les résultats de leurs investigations.

Pour bien mener leurs recherches et valider les résultats obtenus, BALE et LUTZ ont utilisé un paramètre pour mieux évaluer les disparités et effets entre les prix domestique et les prix mondiaux sur la croissance agricole, ce paramètre est le NPC (Nominal Protection Coefficient) qui est le résultat d'un regroupement de plusieurs équations et constitue aussi la base.

On pourra présenter ce paramètre comme suit :

$$NPC = 1 + \frac{P_d - rP_w}{rP_w} = \frac{P_d}{rP_w} *$$

Où NPC = Coefficient nominal de protection; P_d = Prix domestiques (ou Domestic prices); P_w = Prix mondiaux (ou Border prices); r = Taux de l'équilibre de change (ou equilibrium exchange rate).

Il faudra peut-être souligner que cette étude concernait 9 pays pendant l'année 1976 :

- Catégorie des revenus élevés (High income) qui comprend Japon, RFA, France et Grande-Bretagne,
- 2) Catégorie des revenus bas (Low income) qui comprend Yougoslavie, Argentine, Égypte, Pakistan et Thaïlande.

^{*} The nominal Protection Coefficient measures the difference between the price of a product in domestic and world markets resulting from tariffs and other protectionists measures.

If the NPC $> 1 \Rightarrow$ it indicates the use of a subsidy (l'utilisation d'une subvention).

If the NPC $< 1 \Rightarrow$ it indicates the use of a tax (l'utilisation d'une taxe).

Il a été constaté que les prix agricoles sont mieux protégés dans les pays de la 1^{ère} catégorie et soumis à des taxes et tarifs très élevés dans la 2^{ème} catégorie, ce qui traduit une nette supériorité sur le plan de la production agricole de la 1^{ère} catégorie sur la seconde.

D'un autre côté, la politique des prix crée un effet positif pour fournir plus de produits agricoles et alimentaires vers les secteurs et les populations non-agricole (urbaines) mais quelque fois au détriment même du secteur agricole.

Concernant le côté commercial, la politique des prix agricole a accentué la réduction des produits exportables pour les pays de la 2^{ème} catégorie, mais elle a induit une réduction des importations des produits agricoles pour la 1^{ère} catégorie, et cela n'est que le résultat d'une certaine combinaison des effets de la production et la consommation pour les deux catégories car, par l'effet d'une politique des prix efficace, le secteur agricole a réalisé de bons résultats dans la production agricole pour les pays de la 1^{ère} catégorie mais accompagné d'une diminution de la consommation des produits agricoles, ce qui a donné les conséquences déjà citées.

Par contre, la faillite de la production agricole pour les pays de la 2^{ème} catégorie a conduit à une importation massive et coûteuse pour subvenir à une demande croissante de consommation accompagnée par une réduction des exportations.

Il est clair donc que l'utilisation des prix agricoles a eu des effets différents selon l'appartenance du pays à un certain degré de développement, et qu'elle démontre tout le bien fondé de la contribution positive de cette politique si seulement elle est bien appliquée et appuyée par d'autres politiques, et surtout par un comportement rationnel de l'État (surtout dans le cas de l'application de la politique des subventions et les compensations).

L'effet de la politique des prix agricoles sur l'emploi et le transfert de la main d'œuvre agricole vers les secteurs non-agricoles nous indique que ce transfert est très faible dans les pays de la 1^{ère} catégorie mais plus prononcé dans la 2^{ème} catégorie, et cela s'explique, comme l'a déjà fait TODARO*, par les différences énormes entre les salaires et revenus agricoles et les revenus non-agricoles dans les P.V.D.

La distorsion des prix agricoles constitue, encore une fois, la cause principale de cet exode rural vers les centres urbains, car si les prix étaient jugés plus favorables, les agriculteurs, fermiers, paysans et producteurs agricoles n'auraient pas abandonné leurs activités et on pourra obtenir deux objectifs :

^{*} Ce point sur l'emploi agricole peut-être consulté dans l'excellent article présenté par M.TODARO, « A model of labour migration and urban unemployment in less developed countries », Opcit.

- 1) Le maintien de la main d'œuvre agricole grâce à l'augmentation des revenus et salaires et qui peut déclencher un intérêt pour les produits non-agricoles,
- 2) Cet engouement entraîne une demande supplémentaire pour le secteur urbain, ce qui traduit une stimulation de l'emploi rural.

Concernant l'effet d'une distorsion des prix agricoles sur le bien-être économique, il a été constaté que les pertes (ou plus précisément les manques à gagner) dans la 2^{ème} catégorie sont plus importantes que dans la 1^{ère} catégorie et on pourra remarquer cela dans ce tableau :

Pays	Part de l'agriculture dans PNB	Pertes sociales (% du PNB)		Pertes sociales (% du PNB agricole)	
		Faible	Élevé	Faible	Élevé
France	5	0.05	0.16	· 1.0	3.2
Germany	3	0.06	0.19	2.0	6.3
Grande-Bretagne	3	0.01	0.04	0.3	1.3
Japon	5	0.43	0.80	8.6	16.0
Yougoslavie	16	0.34	1.03	2.1	6.4
Argentine	13	0.48	1.46	3.7	11.2
Égypte	28	3.52	10.58	12.6	37.8
Pakistan	33	1.01	3.04	3.1	9.2
Thaïlande	27	0.21	0.62	0.8	2.3

Source: L'article de BALE et LUTZ (déjà cité), page 19, 1976.

On remarque que les pertes concédées par l'Égypte et le Pakistan (par exemple) sont plus sérieuses, ce qui signifie que la politique des prix qui a été adoptée et qui a crée des distorsions (soit par cause d'effets externes ou internes) a pesé très lourd sur la recherche du bien-être économique et plus explicitement sur le développement du secteur agricole luimême.

Les deux auteurs sont arrivés à la conclusion que les distorsions des prix agricoles remarquées ne sont pas le fait d'une quelconque lacune d'élaboration ou une incompétence des responsables dans la préparation et l'adoption d'une telle politique, mais le fait de la politique fiscale adoptée en même temps que la politique des prix, car il est cité que « pendant que le secteur agricole dans les P.E.D était taxé entre 700 millions de \$ et 2 milliards de \$, les producteurs agricoles dans les pays développés recevaient d'impressionnant transferts et de revenus qui proviennent essentiellement de la politique de protection ».

Cette étude comparative de la politique des prix agricoles dans le développement du secteur agricole nous indique que la politique de protection (par les subventions et les aides) a apporté ses fruits plus dans les pays développés que les P.V.D, et que les distorsions ont été plus ressenties par ces derniers pour les raisons citées précédemment (MYRDAL 1956, HAGEN 1958).

Aussi, les pays industrialisés ont même réussi des gains considérables dans l'amélioration de leurs cours de change que les P.E.D, et cela s'explique plus par les termes de l'échange entre les pays industrialisés et les pays moins industrialisés.

On pourra enchaîner, selon les conclusions de cette étude, que les prix des produits agricoles ont joué un rôle vital dans l'atteinte de la production optimale et une productivité acceptable, et que chaque faux signal des prix a considérablement induit en erreur la réalisation de l'allocation optimale des ressources, de la production et la consommation.

Ainsi donc, on constate à travers cette étude comparative que l'impact de la politique des prix agricoles ne se ressent pas uniquement au niveau du secteur agricole, mais aussi au niveau global (l'équilibre général), et cela par la forte interdépendance entre ce secteur et les autres secteurs et lorsqu'on sait que des paramètres aussi importants comme l'emploi, le commerce intérieur et extérieur, l'échange extérieur et l'équilibre, sont directement liés à l'évolution d'une politique des prix agricoles, on comprendra de suite qu'il serait sage de na pas séparer l'idée d'un développement du secteur agricole sans l'efficacité d'une politique des prix.

Il est question ici plus de la manière d'utilisation de cette politique par chaque État que de la politique elle-même, car en fait, la théorie classique nous a démontré que la théorie de la valeur détermine le prix pour n'importe quel produit échangeable sur le marché et pour n'importe quel système, et les résultats obtenus par l'adoption d'une politique donnée, sont expliqués plus par la façon dont a été utilisée cette politique que par les prix eux-mêmes.

On pourra se référer, encore une fois, pour argumenter le fait que l'impact réel et effectif de cette politique se trouve au niveau de la réaction des producteurs agricoles quand à une variation des prix (Supply response), sur les arguments présentés par THIRLWALL* qui sont au nombre de trois :

- I) Réaction dans la composition globale de la production agricole grâce à un changement de prix pour certains produits agricoles et pour certains producteurs,
- 2) Réaction positive d'une augmentation de la production agricole globale par le fait d'une augmentation des prix agricoles comparés aux prix industriels,

^{*} A.P.THIRLWALL, « Growth and development », 2nd edition, Mc Millan Press LTD, 1978, pages 84-88.

3) Réaction positive d'une augmentation du surplus du marché (Marketed Surplus) par le fait d'une augmentation des prix agricoles.

La réussite d'une telle politique pour stimuler un développement agricole dépend donc d'une bonne entente entre les variations positives des prix agricoles et les réponses des producteurs et cela dépend des variables suivantes :

- a) Une élasticité positive de l'offre agricole avec les prix affichés,
- b) Une élasticité positive de la demande des produits agricole avec les prix,
- c) L'existence d'une élasticité mutuelle entre les prix agricoles et les prix industriels,
- d) Une opération de substitution plus appropriée entre les différentes cultures (Different Crops) ou les différents produits (Different Commodities).

Il faut comprendre que le producteur agricole répartit généralement sa production agricole entre deux orientations :

- Réserver une partie de la production pour sa propre consommation (ou consommation familiale), donc épargner des produits pour cet objectif (produits de subsistance ou « Subsistence Crops »),
- Vendre une partie de la production agricole sur le marché (produits agricoles destinés pour le commerce ou « Commercial Crops »).

Cette pratique, très développée et répondue dans certains secteurs agricoles des P.V.D (plus exactement les secteurs traditionnels), permettra de mieux saisir l'importance d'une politique des prix pour permettre une réaction positive de ces producteurs en vue d'entamer les phases de développement d'une manière acceptable, et de permettre au secteur agricole de s'intégrer dans le financement du développement économique global.*

Il reste, cependant, que la politique des prix agricoles serait insuffisante et inefficace pour générer un quelconque développement agricole (notamment par le biais de la mobilisation du surplus agricole et plus précisément l'épargne agricole), si on ne l'accompagne pas par certaines mesures et lui trouver d'autres alternatives comme suggéré par S.GHATAK* et qu'on peut commenter comme suit :

S.GHATAK, « Development economics », Opcit, page 114.

^{*} B.F.JOHNSTON et J.W.MELLOR, « The role of agriculture in economic development », American Economic Review, September 1961, pages 566-593.

W.KUO, « Effects of land reform, agricultural pricing policies and economic growth on multiple crop diversification in Taiwan », Philippine Economic Journal, N° 14, 1975, pages 200-215.

- 1) La réussite d'adoption d'une certaine politique de subvention et de compensation pour les producteurs agricoles les plus nécessiteux afin de les encourager à acheter plus les biens d'investissement (Investment goods) pour améliorer plus leurs productivités, mais sans atteindre négativement la situation financière et sociale des autres producteurs,
- 2) Mise en place des taux d'intérêt agricoles plus attractifs pour stimuler l'agriculteur à épargner plus, car la politique des prix ne peut pas, à elle seule, influé cet élément pour l'opération de l'épargne si la politique monétaire ne s'y met pas (voir KALDOR et MIRRLEES (1962),
- 3) Utilité d'une bonne adoption et application des taxes, tarifs et autres impôts agricoles qui ne vont pas pénaliser l'agriculteur, mais l'encourager à produire plus, investir plus et consommer plus dans son propre intérêt ainsi que l'intérêt du secteur agricole et l'intérêt de l'État pour réaliser deux objectifs :
 - a) Maintien des agriculteurs et les producteurs agricoles dans l'activité agricole (donc réduction ou même élimination de l'exode rural),
 - b) Obtention des revenus substantiels grâce aux taxes et impôts agricoles qui vont renflouer plus les caisses de l'État.

Selon cet auteur, il serait préférable d'introduire une taxe sur la terre que sur les revenus agricoles car cela encouragera plus les agriculteurs à cultiver leurs terres que de les laisser en situation de non-exploitation (jachère),

- 4) Une répartition judicieuse des terres agricoles (Land-Holding) pourra aussi jouer un rôle déterminant, avec la politique des prix, dans le transfert du surplus agricole échangeable vers d'autres secteurs, et ainsi obtenir l'épargne potentielle, car à quoi servira une bonne politique des prix agricoles si l'écart des revenus entre les agriculteurs (Large and Small farmers) est plus important.
- L'implication d'autres facteurs comme le degré de capitalisation, d'éducation des ressources humaines, de prise de conscience des agriculteurs (Farmer's utility), des conditions climatiques, des relations entre les propriétaires et les ouvriers à l'intérieur du secteur agricole, et surtout du rôle de l'État dans les activités agricoles, devient aussi nécessaire pour permettre à cette politique de répondre, au moindre coût, aux aspirations de l'ensemble des éléments constituant l'environnement agricole (à savoir agriculteurs, fermiers et producteurs agricoles) (M.TODARO 1971).

Conclusion de la section:

L'approche théorique sur la relation entre une politique des prix agricoles et la croissance agricole, nous a permis de mieux comprendre l'utilité d'un mécanisme des prix agricoles et son efficacité.

Il est connu que les pays qui ont vécu un développement agricole, procédaient à des méthodes plus performantes non seulement dans les prix agricoles, mais aussi dans la distribution des terres agricoles, dans l'adoption d'une technologie appropriée, ou simplement par la disponibilité des différents types de capitaux (financiers, techniques, humains, ...).

Un des domaines les plus remarqués dans l'analyse de la politique des prix agricoles réside dans la réaction du producteur à chaque mouvement des prix constaté.

Il a été constaté dans les études empiriques (article J.BEHRMAN*) que l'écart important entre le développement agricole obtenu dans certains pays industrialisés et les P.E.D, était dû principalement à une mauvaise interprétation et application des prix agricoles, du fait de l'existence d'un marché trop défectueux.

Faut-il, pour ainsi, incriminer la politique des prix agricoles, mal appliquée, d'être la cause principale de la stagnation (voir récession) du secteur agricole dans certains pays? Ou faut-il parler d'une faillite d'un système des prix comme conséquence d'une faillite de tout un système de gestion dans le secteur agricole?

La réponse peut se trouver au niveau de la situation du secteur agricole dans chaque pays pour mieux expliquer les causes de sa croissance ou sa régression.

La politique des prix agricoles est, après tout, un instrument utilisé par chaque agent et c'est cette manipulation qui explique les conséquences.

Les expériences de croissance agricole dans certains pays, renforcent cette idée que la prise en charge réelle des intérêts des producteurs est déterminante dans la réussite (ou l'échec) d'application de la politique des prix agricoles.

La réaction des producteurs agricoles face à une fluctuation des prix, a été quelque peu confuse faute d'une mauvaise distinction entre :

- a) La production agricole totale et le surplus économique,
- b) La taille des exploitations agricoles et les catégories des producteurs (ou exploitants),
- c) Le court et le moyen terme.

^{*} JERER.BEHRMAN, article déjà cité, et concerne le cas de la Thailande.

Il demeure que deux agents économiques influent grandement sur cette politique :

- 1) En premier lieu, les producteurs agricoles et leurs dépendants (salariés, ouvriers agricoles, consommateurs),
- 2) L'État et ses différentes politiques (fiscales, tarifaires, commerciales, ...).

Ceci dit, comprendre les raisons de développement du secteur agricole revient à comprendre les comportements des agriculteurs et de l'État face à un système des prix.

La politique des prix agricoles repose, aussi, sur des variables pas toujours saisissantes, comme le phénomène des risques et l'incertitude.

On ne peut négliger l'apport considérable des prix agricoles dans l'amélioration des recettes publiques (que ce soit pour les pays développés ou moins développés), et la seule différence réside dans le degré de croissance et développement.

Le cas de l'occident est édifiant, à cet égard, car la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture d'expansion a réussi d'une façon extraordinaire.

On peut finir cette brève conclusion par une citation de R.KRISHNA*: « La croissance de la production agricole doit-être provoquée par le biais d'une amélioration technologique et institutionnelle, et aussi une évolution conséquente dans la disponibilité des inputs. Mais le mouvement des prix peut soit accélérer, retarder ou stabiliser ces changements. Pour cela, une politique favorable des prix agricoles est nécessaire, en parallèle avec les changements cités ».

^{*} R.KRISHNA, « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Opcit., in B.F.JOHNSTON, « Agricultural development and economic growth », Cornell University Press, Ithaca, 1968, page 537.

Section 3: La politique de soutien agricole.

L'instabilité du marché agricole oblige souvent les agents concernés dans le développement agricole, et notamment ceux qui définissent la politique des prix, à prendre certaines décisions d'accompagnement et de support pour favoriser soit une meilleure production, soit pour stimuler une meilleure consommation.

Cette optique entre traditionnellement dans le cadre d'un programme d'ajustement et de stabilisation et, à cet effet, certains gouvernements interviennent pour réguler le marché agricole pour permettre une certaine fluidité entre les différents marchés sur le plan macro-économique, et la recherche de l'équilibre général.

Selon GRAHAM HALLETT*, « la stabilisation signifie une baisse des prix quand ceux-ci sont jugés élevés, et une augmentation des prix quand ceux-ci sont jugés bas ».

Le degré de distorsion des prix agricoles amène une meilleure stabilisation pour mieux sauvegarder les intérêts communs des fermiers (revenus), des consommateurs (pouvoir d'achat) et du gouvernement (équilibre et bien être général).

Selon L.D.HIEBERT*, il a été remarqué que les producteurs agricoles réagissent d'une manière positive lorsque les prix agricoles sont déjà connus, et ils affichent une certaine préférence pour les prix stables « Price stability », alors que d'autres préfèrent des prix variables « Price variability » car le degré de risque peut entraver leurs décisions de production.

Il est nécessaire, selon cet auteur, que le producteur agricole examine le degré de protection et de soutien des prix de ses inputs pour pouvoir définir clairement le prix de son produit.

La dichotomie « Price stability et price variability » dépend fortement d'un problème de programme dynamique, c'est-à-dire choisir la meilleure méthode pour maximiser le taux de profit du producteur.

Il existe, néanmoins différentes raisons d'intervention de l'État pour subvenir et soutenir les prix agricoles soit à la production ou à la consommation.

Les indésirables fluctuations des revenus agricoles, le maintien d'un certain niveau de production et la garantie d'un pouvoir d'achat chez le consommateur, constituent globalement les raisons les plus énoncées pour stabiliser les prix (voir HALLETT et S.MAKING).

G.HALLETT, Opcit.

^{*} L.DEAN HIEBERT, « Producer Preference for price stability », American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.

Il est clair que les producteurs agricoles sont plus avantagés quand il s'agit d'un soutien pour les prix de leurs inputs, et les consommateurs mieux lotis quand il s'agit d'un soutien pour les prix des produits qu'ils consomment.

Selon GIBERT T.BROWN*, il est plus favorable de consacrer une priorité pour la subvention des prix des intrants pour les producteurs et cela pour trois raisons :

- a) Le producteur agricole pourra adopter des techniques de production plus rentables,
- b) Le producteur agricole, avec un prix d'achat d'un facteur de production plus bas et jugé abordable, pourra faire baisser les prix de ses produits accessibles aux marchés agricoles,
- c) Une subvention on compensation d'un input agricole contribuera énormément vers une meilleure protection des revenus agricoles.

Cependant, cet auteur nous met en garde contre l'utilisation abusive et inadéquate de cette politique de soutien qui peut résulter à :

- 1) Cette méthode pourra favoriser plus l'achat des facteurs de production dont le prix est soutenu par l'État (comme les tracteurs, fertilisateurs, pesticides, ...) au détriment de l'emploi (Labour),
- 2) La persistance des prix agricoles jugés plus bas que la normale se répercutera sérieusement sur l'utilisation des ressources et pourra engendrer une certaine inefficience.

N'oublions pas de souligner que MELLOR* aussi encourage et favorise un programme de stabilisation des prix agricoles pour mieux affronter les effets de l'incertitude.

J.MOHAN RAO* conseille le recours à la subvention et la compensation des inputs agricoles dans le cas de l'existence des imperfections dans le marché, traduit par les distorsions des prix.

Selon cet auteur, deux théories se confrontent :

1) La première de KRISHNA (1976) qui pense que les subventions à la production produiront un meilleur effet car elles concernent directement les agriculteurs et les producteurs agricoles (Output price support),

^{*} GILBERT T.BROWN, Opcit.

J.MELLOR, Opcit.

^{*} J.MOHAN RAO, « Agricultural supply response : A survey », Agricultural Economics, Volume 3, 1989.

2) La deuxième de PARISH et Mc LAREN (1982) favorise plus les subventions des inputs (input subsidies).

Il conclut que le choix entre le soutien des prix agricoles à la production (price support) et la subvention des intrants (input subsidies) dépend, en général, des situations de chaque pays sur le plan agricole.

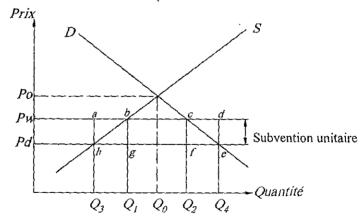
La politique de subvention et de soutien dépend de plusieurs paramètres, entre autres :

- a) La politique commerciale du pays (le degré d'intégration dans le marché mondial),
- b) La politique fiscale (les effets des taxes et impôts),
- c) La politique monétaire (essentiellement la manipulation des taux de change),
- d) La politique de développement envisagée.

La politique du soutien du prix agricole se traduira davantage par l'essai de recherche d'un équilibre entre deux prix :

- Prix initial, déterminé et facturé selon son coût de revient réel et la marge bénéficiaire y afférente,
- Prix plafonné, déterminé par les soins étatiques afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs.

On pourra vérifier cela dans le schéma suivant (voir.NORTON et J.ALWANG 1993)



Source: "Pricing policies and marketing systems", par NORTON et J.ALWANG 1993, p.245

 $P_0 = Prix d'équilibre$; Pw = Prix mondial (World price);

Pd = Prix intérieur (Domestic price).

Le point P₀ représente évidemment le prix d'équilibre entre la courbe de la demande D et celle de l'offre O.

Au point P_w , et sans aucune intervention de l'Etat, l'offre domestique est Q_1 alors que la demande domestique est Q_2 et ainsi la différence Q_2 - Q_1 sera importée pour faire face à la demande (car D > S). Le gouvernement pourra intervenir en intégrant un prix de subvention (qui supportera la différence entre le prix mondial P_w et le prix domestique P_d) et donc cette subvention pourra prendre deux formes (selon l'auteur) :

a) Une compensation pour les importateurs vu qu'ils ont acheté les produits à un prix mondial supérieur au prix domestique appliqué,

ou

b) Une compensation directement payée aux agences étatiques qui se spécialisent dans les transactions commerciales (importations et exportations).

Selon le graphe, le coût direct gouvernemental (ou la subvention) est représenté par « a d e h » et incitera donc plus la consommation que la production, car le gouvernement intervient par cette pratique de subvention pour mieux garantir le pouvoir d'achat des consommateurs mais les producteurs ne trouvent pas généralement leurs comptes.

Par contre, à P_d, la quantité offerte est Q₃ mais la demande serait Q₄ et donc supérieure à l'offre, ce qui impliquera une participation financière de l'État sous forme précisément de subvention afin de combler l'écart entre Q₃ et Q₄ et pourra, dans le cas d'une difficulté d'importation, imposer le rationnement.

Il est recommandé, dans ce sens là, de procéder à un schéma de deux prix :

- a) Un prix de production qui favorisera la production en payant le prix mondial réel pour ne pas pénaliser le producteur domestique,
- b) Un prix de consommation qui sera plus subventionné et plus soutenu.

Ainsi, le gouvernement sera prêt pour une subvention P_w b g P_d pour les producteurs, et une autre b d e g pour les importateurs.

P.PINSTRUP-ANDERSEN* confirme encore mieux, l'importance de la portée d'une action de l'État dans le cadre d'une subvention.

On peut enchaîner sur ce raisonnement en donnant quelques exemples :

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « The social and economic effects of consumer-oriented food subsidies : A summary of current evidence », Baltimore, John Hopskins University Press, 1988.

Pays	Produits	Type de	Distribution	Couverture actuelle		
i	subventionnés	programme	des produits			
Bengladesh	Riz et blé	Subventionné	Rationnement	Région urbaine		
Brésil	Blé	Subventionné	Générale	Toute la population		
Chine	Riz	Subventionné	Générale	Région urbaine		
Égypte	Riz, blé, sucre, thé, viande	Subventionné	Générale	Région urbaine + population totale		
Inde	Blé et riz	Subventionné	Rationnement	Toute la population		
Mexique	Maïs + d'autres produits	Subventionné	Générale	Région urbaine		
Maroc	Blé	Subventionné	Générale	Toute la population		
Pakistan	Blé	Subventionné	Rationnement	Région urbaine		
Philippines	Riz + huile	Subventionné	Rationnement	Tous les ménages dans les régions sélectionnées pour un taux de pauvreté		
Sri Lanka	Riz	Subventionné	Rationnement	50% pour la population pauvre		
Soudan	Blé	Subventionné	Générale	Région urbaine		
Thaïlande	Riz	Subventionné	Générale	Toute la population		
Zambie	Maïs	Subventionné	Générale	Région urbaine		

<u>Source</u>: PER PINSTRUP-ANDERSEN, dans « Introduction to economics of agricultural development » by E.NORTON et J.ALWANG (déjà cité).

Une autre méthode de stabilisation (et par conséquent de soutien de prix) pourrait être utilisée par certains gouvernements et qui constitue à imposer une taxe d'exportation.

Cette manière de surveiller les fluctuations éventuelles des prix domestiques avec les prix mondiaux trouve généralement son explication dans la compensation entre une situation de bonne saison agricole, et une mauvaise saison agricole.

Selon S.M.MAKING*, l'alignement des prix intemes avec ceux de l'étranger (par le biais des taxes d'exportation et d'importation) contribuera énormément les P.V.D à s'intégrer facilement dans le difficile marché extérieur.

Cet auteur conseille la création d'un système de marketing sponsorisé par le gouvernement pour mener à bien l'opération de stabilisation des prix, car la capacité étatique sera en mesure de répondre aux fluctuations souvent fréquentes et graves des prix mondiaux, sachant encore une fois l'instabilité des marchés agricoles au niveau domestique comme au niveau mondial.

Il affirme donc: « price stabilization as indicated would not only shield newly established producers from the worst effects of price fluctuations and avoid discouragement in the early

stages among producers making their initial bid in the market economy, but also it would offer better assurances of adequate and regular supplies in the interest of internal consumers or export marketing or both ».

Cette attitude émane évidemment d'une certaine aisance économique et financière pour certains États qui peuvent affronter le marché mondial avec moindre de risques et de coûts mais comme le peuvent prouver KRISHNA, PETERSON, TIMMER et consorts, que cette situation s'avère très coûteuse et risquée pour les nations à bas revenu et dans une position économique difficile.

Cet auteur propose, pour diminuer les effets jugés défavorables de l'opération de stabilisation, la classification des produits agricoles en quatre groupes :

- 1) Groupe 1: Il englobe les produits et biens agricoles qui font leur première entrée sur le marché, donc les « entry crops ». Les producteurs nouveaux devront être subventionnés, compensés et soutenus en premier lieu pour éviter un éventuel découragement ou fléchissement dans un cas de mévente.
- 2) Groupe 2: Il consiste sur les produits agricoles de 1ère classe (ou staple foodstuffs) et concerne directement les consommateurs, car l'intérêt national prime d'abord sur la stabilité des ménages qui nécessite une certaine stabilité des prix de ces produits (café, thé, riz, blé, ...).
- 3) Groupe 3: Il regroupe les produits agricoles jugés d'une importance capitale dans certaines régions, donc dépendamment de leurs spécificités (cash crops), et surtout lorsqu'il s'agit de nouveaux producteurs qui recherchent plus une stabilité des prix pour mieux appréhender les éventuelles risques, et n'oublions pas le fait que ces nouveaux producteurs ont contracté des dettes et emprunts pour financer leurs projets et qu'une stabilisation des prix n'est que salutaire (MELLOR, G.BROWN).
- 4) Groupe 4: Cette catégorie concerne les produits jugés de moindre importance et qui nécessitent un programme moins intensif de stabilisation des prix, car la proportion des producteurs agricoles dans ce genre de produits (Specialist cash crops) est minime et donc le besoin d'une stabilisation se fait moins sentir.

Selon GHATAK* « la stabilité est considérée comme une condition favorable et appropriée pour accéder aux ressources étrangères, condition sine qua non pour faciliter le principe d'une stabilité des prix agricoles ».

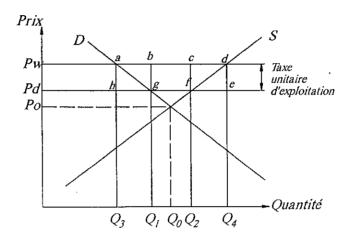
S.M.MAKING, Opcit., pages. 123-127.

S.GHATAK, Opcit, page 185.

La politique de la stabilisation englobe occasionnellement l'imposition d'une taxe sur les exportations principalement pour deux raisons : (selon G.NORTON et J.ALWANG)

- a) Augmenter les revenus de l'État,
- b) Réduire les prix domestiques des biens et produits.

M.BALE et E.LUTZ* ont précisément indiqué les effets d'une intervention étatique dans ce sens là pour mieux réussir la politique de soutien de prix, mais il serait plus favorable d'analyser l'effet de la taxe d'exportation (export tax) suivant le graphe suivant :



Source: "Pricing policies and marketing systems", par NORTON et J.ALWANG 1993, p.248

 $P_0 = Prix d'équilibre ; Pw = Prix mondial (World price);$

Pd = Prix intérieur (Domestic price).

On remarque qu'à l'instar du schéma précédent, le prix mondial (P_w) est placé en haut du prix domestique (P_d) car le pays concerné exporte son produit agricole. A ce prix, une offre domestique (Q₂) est disponible pour faire face à la demande domestique qui est seulement Q₁ et la différence (Q₂-Q₁) sera exportée. Dans le cas d'une introduction d'une taxe sur les exportations, le prix sera à P_d et la demande augmentera jusqu'à Q₃ mais l'offre diminuera jusqu'à Q₄, ce qui impliquera une diminution des exportations de Q₄-Q₃, mais d'un autre côté le gouvernement bénéficiera de cette taxe d'un gain financier de (P_w-P_d) x (Q₄-Q₃) qui est la région b c f g.

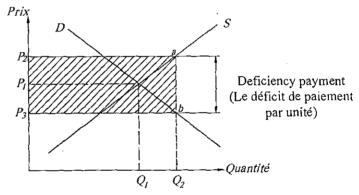
Certains auteurs préfèrent qu'un État pense aux producteurs et agriculteurs pour réussir le bien-être économique avant de penser à soi-même, mais cette idée reste bien illusoire dans certains pays.

^{*} M.BALE and E.LUTZ, « The effects of trade intervention on international price instability », American Journal of Agricultural Economics, Volume 61, 1979.

On revient encore une fois à une intéressante remarque par G.HALLETT* sur les effets de la subvention et qui précise que cela est lié d'une manière significative avec les élasticités respectives de l'offre et la demande (voir notamment STONIER et HAGUE), ce qui signifie que la décision de produire va automatiquement dépendre du degré de satisfaction que le producteur obtienne de la subvention et de l'élasticité de son offre, et réciproquement de la demande sur le marché, car d'après cet auteur « si l'élasticité de l'offre est égale à zéro, le prix du marché et la production vont rester inchangés et l'agriculteur recevra le bénéfice (ou le gain) total de la subvention, mais si l'élasticité de la demande égale zéro, le prix du marché va diminuer suivant le montant de la subvention et l'agriculteur ne recevra que le même prix précédent ».

Une intéressante conclusion de l'auteur explique que dans le court terme, le producteur agricole pourra recevoir le gain total d'une subvention, mais dans le long terme, la production pourra augmenter mais le prix du marché diminuera.

Pour mieux saisir l'importance d'une telle affirmation, il est utile d'examiner le graphe suivant :



Source: "Agricultural price policy", par G.HALLETT, p.194

Dans ce graphe, on ignore pour le moment les opérations d'importation et on remarque le prix d'équilibre P₁ pour une quantité d'équilibre Q₁. A P₂, qui est considéré comme un prix garanti et subventionné, la quantité offerte augmente à Q₂ mais le prix va diminuer à P₃, et par conséquent, la distance ab représente le déficit de paiement par unité (Deficiency payment per unit) et le rectangle P₂abP₃ représente le « Total deficiency payment ».

G.HALLETT, Opcit., pages 193-194.

La relation entre le prix garanti (subventionné) et le prix du marché montre que d'une part, un producteur agricole pourra bénéficier de cette subvention mais pour un moment relativement court, car si cette opération est prolongée, les lois du marché vont intervenir pour réguler le marché et les prix risqueront une chute importante.

Il serait fort intéressant d'examiner l'article de SCANDIZZO P.L and Bruce C. (1980)* pour mieux comprendre la crainte de distorsion entre un prix soutenu ou subventionné, et le prix naturel du marché.

En enchaînant sur l'analyse de G.HALLETT, il s'avère que les producteurs agricoles s'inquiètent beaucoup plus sur les prix subventionnés que les prix normaux du marché et cela peut paraître paradoxal, car les subventions bénéficient beaucoup plus les producteurs agricoles (dans certains cas), mais il faut comprendre cela par le fait que les subventions dépendent de la capacité financière d'un Etat qui ne peut s'étaler longuement, ce qui implique un retour à la vérité du prix du marché (voir SALEH A.A. 1975 et KIM H.M 1977).

On pourra reprendre cette idée de G.HALLET comme suit : « The main difference, however, between a given producer price maintained by means of a subsidy and one maintained by support of the market price is that, with the subsidy, the market price would be lower, and hence total consumption slightly higher ».

Cette situation a crée un flottement pour certains agriculteurs des P.V.D car comme souligné par D.BYERLEE and G.SAIN*, et ensuite relayé par d'autres (LUTZ and SCANDIZZO, BALE and LUTZ, SCHULTZ, KRISHNA, ...), que les prix de subvention à la production ont beaucoup plus mis les producteurs dans une situation d'endettement et parfois d'abandon car simplement le secteur agricole était beaucoup plus taxé qu'il ne fallait.

Une certaine bataille entre le « consumer price subsides » ou le « producer price subsidies » s'est imposée et a compliqué la tâche de certains gouvernements pour trouver la meilleure formule de subvention, mais comme l'a bien souligné WILLIS L.PETERSON* que la majorité des producteurs agricoles dans les P.V.D font face à des prix défavorables que ce soit des prix domestiques ou les prix mondiaux, et il a énuméré certaines causes à cela :

Imposition de la taxe sur les exportations,

^{*} L'article de P.L SCANDIZZO and C.BRUCE est intitulé : « Methodologies for measuring agricultural price intervention effects », World Bank Staff Working Paper, 1980.

[«] Deficiency payment »: The payment by the state of the difference between a guaranteed price and the average market price.

^{*} D.BYERLEE and G.SAIN, «Food pricing policy in Developing countries: Bias against Agriculture or for urban consumers? » American Journal of Agricultural Economics, Volume 68, 1986.

^{*}WILLIS L.PETERSON, «International farm prices and the social cost of cheap food policies», American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.

- Évaluation exagérée des cours de change de la monnaie locale qui défavorise la demande étrangère pour les produits locaux,
- Installation des agences de marketing appartenant à l'État qui exerce des pressions pour appliquer des prix bas des produits agricoles.

Faut-il encourager une politique de soutien de prix pour les producteurs ou les consommateurs ou les deux, telle est la question qui sera traitée tout au long de cette section.

Une autre méthode de programme de stabilisation et de soutien des prix agricoles est souvent utilisée par certains gouvernements, en l'occurrence « a buffer-stock program » qui consiste à l'intervention de l'État pour acheter les offres agricoles quand les prix descendent au-dessous d'un seuil minimum toléré, et d'abonder le marché quand les prix agricoles augmentent au-dessus du seuil (ou plafond) autorisé.

Il s'agit en sorte d'une opération d'open market pour les marchés agricoles et le but reste évidemment la stabilité des prix agricoles (voir NORTON et ALWANG 1993).

Il est utile de rappeler que le stockage des produits agricole et alimentaires reste le facteur déterminant de la réussite (ou l'échec) d'un tel programme pour ne pas altérer les prix agricoles à court ou long terme.

Il est important de souligner dans cette méthode, les difficultés qui peuvent surgir quant aux fluctuations des prix entre le court et le long terme, car un gouvernement peut bien acheter les produits agricoles et les stocker à un certain prix pour un certain moment, mais rien ne prouve que ce prix restera inchangé dans le cas où la tendance des prix est plus vers le haut, cela se répercutera négativement sur la capacité financière du gouvernement à assurer le bon déroulement de cette opération.

Comme souligné par la plupart des spécialistes (FALCON 1954, G.MOHAMMAD 1963, HUSSAÏN 1964 et R.KRISHNA 1968), l'intérêt primordial de l'État réside dans le souci de ne pas modifier et altérer les revenus agricoles, car l'équation prix-revenus reste dominante si l'on veut qu'une telle opération réussisse.

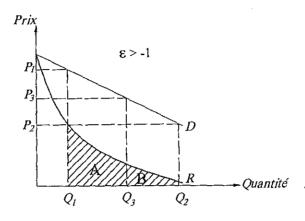
A cet effet, il est nécessaire que les rapports entre les agriculteurs et les producteurs agricoles d'une part, et les agences de marketing de l'État d'autre part, se situent à un niveau élevé d'intérêt mutuel.

Ce programme comporte, en fait, une série de mesures, entre autres :

- a) La surveillance continue des fluctuations des prix mondiaux agricoles,
- b) Les capacités réelles de stockage, transport et maintien des produits agricoles,
- c) Les modifications des élasticités surtout de l'offre agricole,

d) La désignation et la clarification des prérogatives entre les producteurs, agriculteurs et les intermédiaires (agences, individus, ...).

Concernant l'effet des élasticités de l'offre et la demande dans ce programme, et en empruntant ce schéma de G.HALLETT, on peut mieux expliquer cela comme suit :



Source: "Agricultural price policy", par G.HALLETT, p.198

D = La demande; MR = Revenu marginal.

On suppose que l'élasticité de la demande est élastique et que MR = $P(1+\frac{1}{\varepsilon})$, on peut dire que le revenu marginal est positif.

En assumant que dans une période déterminée, l'offre est Q2 et une autre Q1

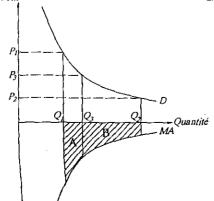
- \Rightarrow Pour $Q_2 \Rightarrow$ prix = P_2
- \Rightarrow Pour $Q_1 \Rightarrow$ prix = P_1

Supposant que la quantité $\frac{Q_2 - Q_1}{2}$ est stockée pour parer à d'éventuelles insuffisances de

l'offre ou une calamité naturelle \Rightarrow l'offre = Q_s .

Ainsi, on peut remarquer que si $Q_2 \to Q_s \Rightarrow \downarrow$ de MR (représenté par B) et si $Q_1 \to Q_s \Rightarrow \uparrow$ de MR (représenté par A), et puisque $A > B \Rightarrow$ le revenu total \uparrow . Mais dans le cas où la

demande est inélastique $\Rightarrow \sum = -\frac{1}{2} \Rightarrow MR = P \left(1 - \frac{1}{\frac{1}{2}}\right) = -P$



Source: "Agricultural price policy", par G.HALLETT, p.194

Dans cette situation, si $Q_1 \longrightarrow Q_S \Rightarrow \downarrow MR$ (représenté par A) et si $Q_2 \longrightarrow Q_S \Rightarrow \uparrow MR$ (représenté par B).

Puisqu'A \leq B $\Rightarrow \downarrow$ du revenu total.

L'idée principale, selon ces graphes, est de montrer que le programme « Buffer stock » peut soit augmenter ou diminuer les revenus des producteurs (total revenu) selon les élasticités de la demande, et de l'offre.

H.LEVY-LAMBERT* considère pour sa part que « l'intervention de l'État pour modifier la distorsion des prix est justifiée mais qu'elle doit-être limitée (selon les catégories des ménages), et cohérente (pour ne pas entraver les lois naturelles de l'offre et la demande).

Dans ce cadre là, on a jugé plus opportun d'examiner une étude très intéressante d'ERNST LUTZ et PASQUALE L.SCANDIZZO* sur les effets des distorsions des prix sur la politique de soutien et plus précisément sur le secteur agricole, car il est important de souligner que c'est cette distorsion qui détermine la réussite ou l'échec de la politique de subvention et de soutien des prix agricoles (voir notamment D.HIEBERT 1984, M.BALE and E.LUTZ 1981).

Pour ces deux auteurs, les raisons d'une politique de subvention (ou « Price intervention ») sont :

- a) Obtenir des revenus et des recettes pour l'État,
- b) Atteindre la stabilité interne des prix,
- c) Garantir des prix raisonnables pour les produits agricoles et alimentaires de 1^{ère} nécessité surtout pour les ménages à bas revenus,
- d) Donner une impulsion pour la création du surplus agricole qui est un facteur déterminant pour le développement d'autres secteurs (voir notamment A.LEWIS 1969, NICHOLLS WILLIAM 1963),
- e) Amélioration des revenus agricoles.

Il faut préciser que la distorsion reflète les imperfections et souvent instabilités du marché mondial, la preuve étant les retombées et répercussions d'un simple fait économique ou même politique sur les marchés monétaires et des matières premières, et par conséquent, il est plus sage d'utiliser les prix moyens mondiaux (c'est-à-dire ceux qui s'exercent sur les places économiques mondiales (international border prices) mais avec beaucoup de précaution, car

H.LEVY-LAMBERT, Opcit., pages 123-127.

^{*} E. LUTZ and PASQUALE L.SCANDIZZO, « Price distortions in developing countries: A bias against agriculture », European Review of Agricultural Economics, N° 7, 1980.

comme souligné par C.ZWART et D.BLANDFORD* qu'« une proportion substantielle de l'instabilité des prix dans les marchés mondiaux était attribuée à la protection excessive des politiques des prix domestiques et qu'une modification de cette politique résultera sur une grande instabilité sur les marchés mondiaux ».

Il faut dire que ce point de vue est identique à celui examiné précédemment par MALCOLM D.BALE et E.LUTZ, et cela nous a permis de mieux évaluer les effets néfastes d'une distorsion des prix sur le secteur agricole et sur la politique de soutien des prix adoptée.

Pour cela, l'utilisation de deux importants critères s'avère nécessaire pour évaluer les effets de cette distorsion :

a) Le taux nominal de protection (ou nominal rate of protection NPR) = $\frac{P - rP^*}{rP^*}$

Où P = Prix intérieur (Domestic price),

 $P^* = Prix mondial (Border price),$

r = Taux de change (Official exchange rate).

b) Le taux effective de protection (ou Effective rate of protection EPR) = $\frac{V_i}{rV_i^*}$ - 1

Où Vi = Valeur ajoutée unitaire selon le prix domestique (unit value added at domestic price),

 V_i^* = Valeur ajoutée unitaire selon le prix mondial (unit value added at border price),

r = Taux de change.

Avant d'examiner les effets de l'utilisation de tels critères, il faut souligner que le modèle souvent utilisé pour un pays donné dans son commerce international, et comme présenté par ZWART et D.BLANDFORD, est comme suit :

- (1) $Q_c = a bP_c$ où $Q_c = Consommation$ courante; $P_c = Prix$ courant à la consommation
- (2) $Q_p = c + dP_{p,t-1} + \Sigma$ où $Q_p =$ Production domestique courante ; $P_p =$ Prix courant à la production
- (3) $T = Q_c Q_p$ où T = Quantité exportée.

a,b,c,d = Coefficients de la fonction linéaire de l'offre et la demande ; Σ = random.

On signale, selon les auteurs, que cette étude empirique ne s'intéresse que sur l'équilibre partiel comme indiqué par T.SCHULTZ (1977, 1978) que « le niveau de la production

^{*} ANTHONY C.ZWART and DAVID BLANDFORD, « Market intervention and international price stability ». American Journal of Agricultural Economics, Volume 71, N°2, 1989

agricole dépend non-seulement sur les inventions de la technologie, mais beaucoup plus ce que les gouvernements font de l'agriculture ».

Aussi, On précise que cette étude concerne plus précisément les pays qui ont plus de difficultés d'affronter le marché mondial, et qui se fragilisent devant des distorsions des prix agricoles que ce soit sur le plan interne ou externe, et pour cela, cette étude, comme celle déjà examinée par BALE et LUTZ, repose sur certaines formules :

A) La perte sociale nette de la production (ou Net Social loss in production):

$$NSLP = \frac{1}{2} (Q_w - Q) (P_w - P_p) = \frac{1}{2} t_p^2 n_s V$$

où $Q_w = Production$ selon les prix mondiaux (Production at world prices),

Q = Production selon les prix domestiques (Production at domestic prices),

 $P_w = prix mondiaux (Border prices),$

P_p = Prix affichés aux producteurs locaux (Prices faced by domestic producers).

B) La perte sociale nette de la consommation (ou Net Social loss in consumption):

$$NSLC = \frac{1}{2}(C_w - C)(P_w - P_c) = \frac{1}{2}t_c^2 ndW$$

où C_w = Consommation selon les prix mondiaux (Consumption at world prices),

C = Consommation selon les prix domestiques (Consumption at domestic prices),

P_p = Prix affichés aux consommateurs domestiques,

où t_p = Proportion des taxes sur le prix domestique au niveau du producteur (Proportion of tariff in domestic prices at the producer level),

t_c = Proportion des taxes sur le prix domestique au niveau du consommateur (Proportion of tariff in domestic prices at the consumer level),

où n_s = L'élasticité de l'offre domestique (Elasticity of domestic supply),

n_d = L'élasticité de la demande domestique (Elasticity of domestic demand),

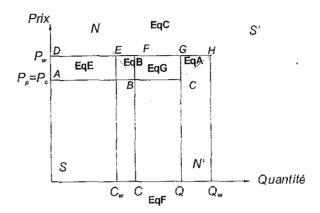
V = Valeur de la production à P_p (Value of production at P_p)

W = Valeur de la consommation à P_c (Value of consumption at P_c)

- C) La perte totale (ou Total Net Social Loss) NSL = NSL + NSL_c
- D) Gain des producteurs (Welfare gain of producers) $G_p = Q(P_p P_w) NSL_p$
- E) Gain des consommateurs (Welfare gain of consumers) $G_c = C (P_w P_c) NSL_c$

- F) Variation des gains dans les échanges extérieurs (Change in Foreign exchange earnings) = $-P_w(Q_w-Q+C-C_w)$
- G) Variation des revenus étatiques (Change in government revenue) = $Q(P_w-P_p)-C(P_w-P_c)$

Il faut noter que les élasticités de l'offre et la demande des produits agricoles déterminent d'une façon significative, les réactions des « prices incentives », car la réaction aux prix dans le secteur agricole est particulièrement importante, et dans ce sens, une comparaison entre les nations est nécessaire pour montrer les effets de la distorsion sur leurs productions agricoles respectives comme il est montré dans ce graphe :



Source: "Price distortions in developing countries" par E.LUTZ et P.SCANDIZZO p. 13

A travers ce graphe, on peut déterminer les régions qui s'appliquent plus aux différentes équations (formules) énoncées précédemment et qui sont :

- Équation (ou formule) A est représentée par GCH,
- Équation (ou formule) B est représentée par BFE,
- Équation (ou formule) C est représentée par GCH + BFE,
- Équation (ou formule) D est représentée par ACHD,
- Équation (ou formule) E est représentée par ABED,
- Équation (ou formule) F est représentée par C_wCFE + QQ_wHG,
- Équation (ou formule) G est représentée par BCGF.

Il a été remarqué que l'élasticité de l'offre (en réponse à une distorsion des prix agricoles) est liée considérablement au facteur temps (surtout le long terme) (voir Z.ECKSTEIN 1984).

On peut maintenant présenter les résultats de cette étude empirique qui a regroupé un certain nombre des P.V.D (Argentine, Égypte, Kenya et Pakistan et le Portugal).

Pour l'intérêt de notre sujet, on présentera quelques tableaux qui résument les effets d'une distorsion des prix agricoles sur la production, consommation, et les gains financiers des producteurs agricoles, des consommateurs et aussi du gouvernement.

La dépendance des prix agricoles aux fluctuations répétitives des marchés agricoles domestiques et surtout mondiaux, nécessite la mise en place et un plan de soutien aux prix agricoles plus solide et moins fragile (voir D.HEIEN 1977), et comme souligné par THIRLWALL* que « dans le cas de présence de distorsions des prix à l'échelle domestique, la meilleure politique reste les subventions, et la taxation demeure en seconde position » car les producteurs agricoles réagiront plus positivement lorsque cette politique de subvention les concerne et plus négativement lorsque la politique tarifaire les concerne.

On revient à l'utilisation des élasticités de l'offre et la demande selon cette étude :

D	D	Rang de l'élasticité de	Rang de l'élasticité de	
Pays	Biens	l'offre	la demande	
	Blé	0,33 → 0,66	0 → -0,33	
Argentine	Maïs	0,33 → 0,66	0 → -0,33	
	Bœuf	0,33 → 0,66	-0,33 → -0,66	
	Riz	0 0,33	0	
Égypte	Coton	0 → 0,33	-0,33 -→ -0,66	
	Blé	0 0,66	0	
	Maïs	0,33 → 0,66	0	
Kenya	café	0 0,33	0 → -0,33	
	Bœuf	0,33 → 0,66	-0,33 —→ -0,66	
	Blé	0 0,66	0 → -0,33	
Pakistan	Coton	0,66 → 1,0	-0,33 → -0,66	
i akistali	Riz	0 → 0,33	0 -→ -0,33	
	Sugar cane	0,33 → 0,66	0> -0,33	
	Blé	0,33 → 0,66	0	
	Huile d'olives	0 → 0,66	0>-0,33	
Portugal	Maïs	0,33 0,66	0	
	Bœuf	. 0,33 0,66	-0,33	
	Riz	0	-0,33 → -0,66	

^{*} A.P.THIRLWALL, Opcit., pages 344-345.

Cette situation nous éclaire relativement sur le degré de réaction que les producteurs agricoles et les consommateurs des produits agricoles et alimentaires manifestent au vu d'un certain changement des prix agricoles, et il s'avère que les producteurs agricoles réagissent plus positivement aux modifications exercées sur les prix grâce aux subventions, mais par contre, les consommateurs réagissent d'une façon négative pour les produits cités quand il s'agit de distorsion des prix agricoles qui handicapent considérablement leurs budgets de consommation.

L'explication d'un tel comportement positif des producteurs agricoles (plus que les consommateurs) peut-être formulée selon J.M.BOUSSARD* qui affirme que le producteur agricole est plus concerné par la fixation des prix pour deux raisons essentielles :

a) L'anticipation des prix qui permet une meilleure recherche d'un prix espéré et souhaité selon les mouvements des prix existants :

Cette idée fut longuement traitée à travers la formule de NERLOVE (1958) :

$$P_{i}^{*} = P_{i-1} + \beta \left(P_{i-1} - P_{i-2}^{*} \right)$$

où P_{t}^{*} = Prix anticipé pour l'année t,

 $P_{\ell} = \text{Prix observé},$

 β = élasticité d'anticipation.

b) Le risque calculé qui peut sérieusement compliquer les anticipations effectuées.

Il y a aussi l'utilisation de la méthode d'auto-régression (L.FULPONI 1994) qui permet la prévision de la variabilité des prix de produits de base (blé, soja, coton, café, huile, ...).

Pour revenir aux résultats de l'étude de LUTZ et SCANDIZZO, on peut les résumer dans le tableau suivant : (000's m.t)

Pays	Biens	ens NPC Production Consommation		Exportation (ou importation)	Variation de la production		Variation de la consommation		
	Blé	0,43	7,033	4,746	2,287	-3,077	-6,153	0	2.076
Argentine	Maïs	0,46	9,100	4,618	4,482	-3,525	-7,051	0	1,674
	Bœuf	0,55	2,254	2,096	158	-566	-1,132	523	1,047
	Riz	0,25	6,966	6,787	179	0	-6,896	0	6,719
Égypte	Coton	0,30	441	207	234	0	-340	159	319
	Blé	0,39	1,918	4,524	-2,606	0	-1,980	0	2.335

^{*} J.M.BOUSSARD, « Revenus, marchés et anticipations de la dynamique de l'offre agricole », Économie Rurale, N°220-221, Mars-Juin 1994.

. 	Maïs	0,73	1,600	1,479	121	-195	-391	0	181
Kenya	café	0,71	75	7	68	0	-10	0	1
	Bœuf	0,58	113	109	4	-27	-54	26	52
	Blé	0,76	7,673	9,018	-1,345	0	-1,599	0	940
D 17.	Coton	0,62	510	311	199	-206	-313	63	126
Pakistan	Riz	0,68	3,804	3,326	478	0	-591	0	517
	Sugar care	0,62	21,242	21,242	0	-4,296	-8,593	0	4.296
	Blé	0,70	566	873	-307	-80	-160	0	123
D	Huile d'olives	0,65	325	321	4	0	-116	0	57
Portugal	Maïs	0,99	500	495	5	-2	-3	0	2
	Bœuf	1,45	85	112	-27	9	17	-11	-23
	Riz	0,58	140	180	-40	0	-33	43	86

Pour éviter toute contradiction avec nos précédents propos, il est important de souligner deux points :

- a) Les distorsions des prix handicapent beaucoup plus les producteurs agricoles et l'État que les consommateurs,
- b) La réaction positive des producteurs signifie leurs rapide mouvement dans la dynamique de l'offre lorsque le signal des prix est jugé acceptable.

Ainsi, et d'après les résultats de ce tableau, on peut dire que l'effet des distorsions des prix des produits indiqués est plus ressentie par les producteurs que les consommateurs puisqu'on remarque que cet effet est plus négatif sur les productions (les variations de la production indiquent des résultats négatifs sur la plupart des produits dans les pays indiqués sauf peut-être et très relativement le bœuf au Portugal), mais plus positif pour les consommateurs (sauf encore une fois pour le bœuf au Portugal), ce qui montre que souvent les intérêts des producteurs et les consommateurs sont divergents et contradictoires.

Par analogie, les estimations financières des pertes et des gains des producteurs et consommateurs emboîtent le pas aux résultats de ce tableau car il a été constaté :

Pays	Biens	Pertes enregistrées aux producteurs					
	Blé	de 596 millions \$ à 703 millions \$					
Argentine	Maïs	de 627 millions \$ à 730 millions \$					
	Bœuf	de 1.938 millions \$ à 2.168 millions \$					
	Riz	de 2,236 millions \$ à 3.343 millions \$					
Égypte	Coton	de 753 millions \$ à 1.043 millions \$					
	Blé	de 225 millions \$ à 341 millions \$					

	Maïs	de 52 millions \$ à 55 millions \$
Kenya	café	de 30,4 millions \$ à 32,5 millions \$
	Bœuf	de 51,8 millions \$ à 58 millions \$
	Blé	de 341 millions \$ à 376 millions \$
Pakistan	Coton	de 181 millions \$ à 197 millions \$
Pakistan	Riz	de 593 millions \$ à 639 millions \$
	Sugar care	de 3.120 millions \$ à 3.406 millions \$
	Blé	de 36 millions \$ à 38,5 millions \$
	Huile d'olives	de 266 millions \$ à 313 millions \$
Portugal	Maïs	de 0,2 millions \$ en moyenne
	Bœuf	de 24 millions \$ en moyenne
	Riz	de 280 millions \$ à 335 millions \$

D'un autre côté, les consommateurs ont enregistré des gains estimés à :

Pays	Biens	Gains enregistrés par les consommateurs
	Blé	300 millions \$
Argentin e	Maïs	250 millions \$
	Bœuf	1.365 millions \$
	Riz	2.178 millions \$
Égypte	Coton	217 millions \$
	Blé	530 millions \$
	Maïs	45 millions \$
Kenya	café	2,8 millions \$
	Bœuf	40 millions \$
	Blé	400 millions \$
Pakistan	Coton	82,5 millions \$
Pakistan	Riz	518 millions \$
	Sugar care	2.833 millions \$
	Blé	52 millions \$
	Huile d'olives	262 millions \$
Portugal	Maïs	0,2 millions \$
	Bœuf	-70,4 millions \$
	Riz	27 millions \$

On remarque que les consommateurs du bœuf au Portugal ont perdu 70,4 millions \$.

L'étude similaire effectuée par BALE et LUTZ a présenté des résultats similaires sur les effets des prix distorsionnés sur le secteur agricole (qu'on a vu précédemment).

On remarque que les consommateurs du bœuf au Portugal ont perdu 70,4 millions \$.

L'étude similaire effectuée par BALE et LUTZ a présenté des résultats similaires sur les effets des prix distorsionnés sur le secteur agricole (qu'on a vu précédemment).

On peut, à cet effet, expliquer cette situation contraste des comportements des producteurs agricoles pour les raisons suivantes :

- 1) Les agriculteurs réagissent rapidement à tout changement des prix mais en tenant compte des conditions qui prévalent à ce moment (voir J.A.MOLLETT 1984),
- 2) Les difficultés de définition des limites des prérogatives de l'État avec ceux des producteurs font que certaines interventions gouvernementales dans la politique des prix agricoles deviennent beaucoup plus des sources d'inefficience que l'atteinte à un bien être économique des agriculteurs et autres fermiers.

Dans ce prolongement d'idée, il est à signaler l'article de HAYAMI et RUTTAN* quand ils parlent de l'effet d'une intervention étatique sur les marchés agricoles,

3) La persistance de l'instabilité des marchés agricoles

Un autre point pourrait expliquer ce comportement des agriculteurs face à une décision d'intervention étatique et formulé par P.KINDLEBERG et B.HERRICK^{*}, qui précisent que certaines pratiques de l'État (comme les taxes, impôts, ...) peuvent encourager une catégorie (notamment les consommateurs urbains), mais découragent la production agricole.

Il est précisé que « government policies may intervene in precisely the wrongs ways ... some methods may have discouraging effects on farm production ».

Il reste toujours le fait que le prix agricole (subventionné ou pas) peut inciter (selon RAO*) à :

- a) Un choix de production en rapport avec la disponibilité des ressources,
- b) L'accumulation des ressources,

Il est cité dans cet article un exemple de BANGLADESH qui montre qu'une augmentation de 10% dans le prix du riz a augmenté sa production entre 1,8 et 2,6%.

N'omettant pas aussi de souligner que le soutien des prix agricoles reste tributaire des effets du commerce international sur l'instabilité des prix mondiaux (voir M.BALE et E.LUTZ, 1979).

* J.MOHAN RAO, Opcit.

YUJIRO HAYAMI and VERNON RUTTAN, Opcit.

^{*} P.KINDLEBERG and B.HERRICK, « Economic development », International Student Edition, 1979.

Ainsi, il s'avère que la politique de soutien des prix agricoles bute sur deux problèmes fondamentaux :

- a) La protection du producteur (Producer prices subsidies),
- b) La protection du consommateur (Consumer prices subsidies)

KRISHNA* s'est montré plus perspicace dans cette analyse en insistant sur la nécessité de subventionner plus les intrants que de garantir un prix minimum pour les produits, mais il est préférable, d'après son avis, de compléter les deux pour obtenir un avantage mutuel soit pour les producteurs agricoles ou l'État.

Pour cette raison, il énumère les raisons qui poussent certaines économies à préférer la méthode des prix garantis des produits agricoles :

- a) La relation entre les prix des intrants en parallèle avec ceux des outputs,
- b) L'inquiétude des fermiers face à une chute des prix de leurs produits,
- c) La protection des intérêts des agriculteurs passe plus par une protection des prix de leurs produits (protection contre une éventuelle chute), que la subvention de leurs inputs,
- d) La politique de subvention des prix des produits peut inciter différentes combinaisons des produits, mais cela ne peut se faire concrètement avec une politique de subvention des intrants (input subsidies).

En reprenant un exemple de JOHNSON (1954), KRISHNA* argumente sa préférence pour la subvention des prix des produits agricoles par le fait que « si le coût total du programme de soutien à ces prix était évalué à 25 milliards de \$ entre 1932-1955, la production agricole a augmenté de 46% et la productivité de 36%.

J.MOHAN RAO, Opcit.

^{*} R.KRISHNA, « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Opcit., pages 526-527.

^{*} R.KRISHNA, « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Opcit., pages 526-527.

En plus, il a été remarqué dans une étude empirique par D.BYERLEE et G.SAIN* que la majorité des P.V.D engagent un soutien aux prix (notamment des céréales), en examinant le tableau suivant :

	Part de l'agricul	teur dans le PNB	Ensemble des pays
	> 20%	< 20%	cités dans cette étude
Producteurs taxés	39	31	36
Taxe subventionnée insignifiante	28	31	29
Producteurs subventionnés	23	28	36
Total	100	100	100

Source: "Food pricing policy in developing countries", par D.BYERLEE et G.SAIN, p. 964

On remarque que les pays qui ont une part du secteur agricole supérieure à 20% taxent plus les producteurs agricoles.

La protection des prix des produits agricoles ne doit pas signifier en outre l'émergence d'une politique de taxation des consommateurs, car à quoi servira cette politique de soutien aux « Producers prices » si les consommateurs ne peuvent pas acquérir les produits agricoles sur le marché ?

Encore une fois, R.KRISHNA insiste sur la protection des consommateurs contre une augmentation imprévue des prix agricoles (Consumer protection), et de ce fait, propose une méthode de disponibilité des produits agricoles surtout dans les marchés à bas revenus (low-income market), car d'après lui « the low-income market supply has to be subsidized from public revenues ».

R.BADOUIN* considère, dans ce sens, que « l'espace urbain a longtemps été considéré comme constituant un débouché important pour les produits issus de l'agriculture. La compagne doit nourrir la ville ».

Dans cet enchaînement d'idées, T.SCHULTZ* précise que le degré de croissance de l'espace rural dépend beaucoup plus « de la vigueur de l'économie industrielle » qu'il ressent, que par ses « potentialités agronomiques », et de ce fait, la protection des consommateurs signifie une certaine redistribution des bénéfices d'un projet de subvention ou de soutien aux « plus nécessiteux », donc les ménages ayant un bas revenu.

^{*} D.BYERLEE and G.SAIN, Opcit., pages 962-965.

R.BADOUIN, Opcit., pages 369-380.

^{*}T.SCHULTZ, « The economic organisation of Agriculture », New York, Mc Graw Hill, Chapter 10.

On est saisis, encore une fois, sur ce délicat sujet entre les consommateurs urbains et ruraux par ALWANG et NORTON*, quand ils évoquent que « les consommateurs urbains réagissent négativement quand il y a une tendance de réduction des subventions (cas de la TUNISIE, ALGÉRIE, JORDANIE, SOUDAN, ÉGYPTE, ...)

Aussi, les subventions pour les consommateurs urbains dans les pays qui dépendent moins de l'agriculture sont plus importantes et plus élevées.

Cette étude empirique nous a permis de relever les points suivants :

- 1) L'agriculture est sévèrement taxée dans les P.V.D* plus que dans les pays développés,
- 2) Les subventions accordées aux producteurs ou consommateurs (ou les deux) diffèrent selon le volume et la spécificité d'un pays à l'autre, malgré leurs appartenances dans une même catégorie (low-income countries),
- 3) L'évaluation excessive du taux de change n'a pas abouti aux subventions réelles (surtout les prix à la production),
- 4) La contribution fiscale prônée par certains gouvernements a plus fragilisé cette relation entre production et consommation,
- 5) La contradiction entre la définition du volume des subventions (le montant) et celui de l'investissement agricole, car il a été constaté que :
- « The size of consumer subsidies in government expenditures in many countries is large in relation to government resources allocated to the agricultural sector and hence, we can reasonably expect that food subsidies have reduced investment in the agricultural sector »,

Il serait peut-être plus intéressant d'analyser les raisons qui poussent certains P.V.D à taxer plus l'agriculture (surtout quand sa part dans le revenu national est plus importante) pour financer le développement d'autres secteurs.

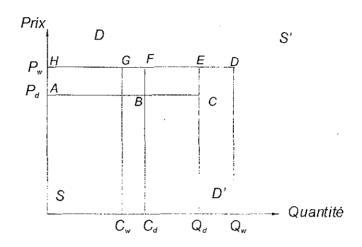
Dans une section précédente, il a été sujet d'une étude sur la taxation du secteur agricole par E.AHMED and N.STERN* qui pourra transférer le surplus agricole vers une meilleure utilisation par d'autres secteurs, et comme déjà discuté précédemment, le surplus du marché (Marketed surplus) contribue énormément dans le financement et la croissance des secteurs non-agricoles.

G.NORTON and J.ALWANG, Opcit., pages 249-251.

P.V.D: Pays en Voie de Développement.

^{*} EHTISHAM AHMED and NICHOLAS STERN, «The theory and practice of tax reforms in developing countries», Cambridge, 1991.

Dans le prolongement de cette idée, E.LUTZ et Y.SAADAT* ont fait remarquer que la majorité des P.V.D utilise la taxation de l'agriculture pour promouvoir la croissance de l'industrie, mais que la Corée du Sud et Taiwan ont radicalement modifié cette méthode, jugée très sévère, ce qui a permis un meilleur résultat sur le plan productif et de productivité. Encore une fois, on revient au graphe suivant :



Source: "Issues relating to Agricultural pricing policies" par E.LUTZ et Y.SAADAT

Pw = Prix mondial; Pd = Prix intérieur; DD' = La demande;

SS' = L'offre ; Pw-Pd = Niveau tarifaire (Tariff level).

On remarque que le producteur au prix P_d ne produit que Q_d à la place de Q_w , ce qui traduit une perte de ce producteur (Producer's welfare loss) = ACDH, mais par contre à ce prix, la consommation augmente de C_w à C_d , ce qui traduit un gain des consommateurs (Consumer's surplus of gains) = ABGH, et aussi l'État obtient un revenu de ce tarif imposé à l'exportation = BCEF. On signale, de ce fait, que les gains des consommateurs et de l'État ont été obtenus au détriment des producteurs qui ont été lourdement handicapés par l'imposition de cette taxe (Tariff).

Par contre, selon LUTZ et SAADAT, la politique fiscale pourrait entraver négativement les revenus respectifs des consommateurs et même de l'État, car la production dans ce cas là diminuera de Q_w à Q_d , donc une perte nette = CDE et aussi une perte de consommation de C_d à C_w , donc BFG.

Ceci nous démontre clairement que l'utilisation des taxes par l'État est subordonnée à plusieurs paramètres :

^{*} E.LUTZ and Y.SAADAT, « Issues relating to agricultural pricing policies and their analysis in developing countries », Agricultural Economics, Volume 2, 1988.

- a) Degré d'intégration des produits domestiques dans le marché mondial,
- b) Les termes de l'échange des pays exportateurs,
- c) Les élasticités respectives de l'offre et la demande,
- d) Degré (ou intensité) de complémentarité entre les différents produits agricoles.

Dans une étude empirique similaire à celle de LUTZ et BALE, LUTZ et SCANDIZZO ont abouti aux résultats suivants concernant l'évaluation d'une simple distorsion des prix agricoles sur la production, consommation et le commerce extérieur (cette étude est plus récente que les deux autres):

- a) Il a été constaté que cette distorsion a causé une perte de production pour le blé, maïs et soja (pour le cas de l'Argentine), le riz et le sucre (pour l'Indonésie), blé et coton (pour l'Égypte), et seulement la production du sucre et le maïs en Égypte a réalisé un résultat positif,
- b) La consommation des produits agricoles a réalisé de bons résultats sauf pour la consommation de maïs en Égypte qui a reculé du fait de la distorsion,
- c) Le cours de change des trois pays cités a souffert énormément de l'effet de cette distorsion puisque seulement l'Égypte avec la production du maïs a réalisé un chiffre positif, mais d'un autre côté, les revenus de l'Etat ont réalisé quelques bons chiffres surtout pour l'Argentine et à un degré moindre de l'Égypte.

On ne pourra clore cette étude sans présenter ce tableau récapitulatif :

(1988)

Pays	Balance du compte courant (million \$)	%cours de change /balance courante	Déficit fiscal (million \$)	%revenu du gouv/Déf fisc	PIB agricole (million \$)	Gain des prod/PIB agr	ODA (million \$)	%revenu gouv/ODA	%de cours de change /ODA
Argentine	-2436	7	-8262	-9	8559	-14	46	1559	-348
Indonésie	-6338	4,9	-1145	10	20.645	10	738,8	-15	-42.5
Égypte	-411	60	-33	3	7862	-6,4	1444.3	-8	-17.1

 $\underline{N.B}$: O.D.A = Official Development Assistance.

Ces résultats nous indiquent que les trois pays affichent une situation négative de leurs balances courantes, et aussi un déficit fiscal important (surtout l'Argentine).

On peut dire que suivant ces résultats, le degré de risque enregistré par l'effet d'une distorsion des prix, s'est avéré plus important pour l'Argentine, mais que l'Indonésie a plus résisté à ces effets grâce à une bonne place de l'agriculture dans l'économie.

L'Égypte s'est trouvée dans une position moins risquée mais peu reluisante, peut-être dû à la part du cours de change (Foreign exchange) dans sa balance, ce qui traduit une large dépendance à l'extérieur.

Les subventions accordées soit à la production ou à la consommation s'inspirent du fait de la recherche d'un équilibre du secteur agricole, mais il a été constaté que cet objectif est resté inachevé, car parfois ce sont les producteurs qui bénéficient plus, et parfois ce sont les consommateurs qui tirent un plus grand avantage.

On a remarqué que certains économistes préfèrent la subvention des inputs (G.BROWN 1976, PARISH et McLAREN 1982), d'autres la subvention de l'output (R.KRISHNA 1976), d'autres les subventions des prix de consommation (surtout pour les pays à bas revenus), et cela pour les raisons suivantes :

- a) La place de l'agriculture dans la sphère économique est importante,
- b) Existence d'une inégalité dans la répartition des revenus entre les consommateurs,
- c) Existence de deux grandes catégories d'agriculteurs : Grands et petits agriculteurs,
- d) L'octroi des dons conséquents par les nations développées pour encourager la consommation (surtout pour les denrées alimentaires) → Programmes ODA.

W.PETERSON* a trouvé que les prix appliqués pour les agriculteurs dans les P.V.D étaient moins importants que dans les pays développés, et il était estimé qu'avec une bonne et efficace politique des prix agricoles, la production agricole dans 27 pays (P.V.D) serait 40 ou 60% plus élevée qu'elle l'était, et que même le revenu national augmenterait de 3% par an. Conjointement avec d'autres spécialistes, il a été remarqué que certains P.V.D pratiquent une politique de maintien des prix des intrants agricoles à un niveau artificiellement élevé pour les raisons suivantes :

- Protection de l'industrie locale (infant industry),
- Conservation des ressources financières étrangères,
- Collecte des revenus pour l'État grâce aux différentes taxes et impôts.

PETERSON a utilisé le prix du fertilisateur comme un prix déflateur « Deflator » pour la simple raison que ses prix sont disponibles dans la plupart des P.V.D selon le tableau suivant :

^{*} WILLIS L.PETERSON, Opcit.

Japon	52,5	Suède	40,4	Yougoslavie	32,4	Maroc	25,2	Pérou	15,8
Hongrie	51,9	R.F.A	38	Pakistan	32,2	Grèce	23,1	Philippines	15
Suisse	45,5	Belgique	37,6	Espagne	31,2	Tunisie	23	Borkina Faso	13
Finlande	44,5	U.K	36,7	Turquie	29,8	Portugal	22	Guyana	10,8
U.S.A	44	Pologne	36,3	Hollande	29,4	Kenya	20,8	Paraguay	8,4
Corée du Sud	43,8	Danemark	35,9	Mexique	25,8	Jordanie	19,7	Niger	7,1
Norvège	43,3	Irlande	35,9	Chili	25,4	Sénégal	19,1		-
France	41,2	Autriche	35,5	Colombie	25,4	Iraq	18	-	1

Source: "International farm prices ... ", par W. L. PETERSON, p. 14".

Ces chiffres représentent l'achat (ou l'utilisation) des fertilisateurs pour 100kg de blé et montrent que les prix agricoles sont plus favorables pour les agriculteurs des pays développés (Ex.: Japon, Suisse, U.S.A, France, ...) et moins favorable pour les agriculteurs des P.V.D (Ex.: Kenya, Jordanie, Iraq, Philippines, ...). Les pris reçus par les agriculteurs des 10 premiers pays représentent 3,7 fois plus que ceux des 10 derniers.

Pour mieux évaluer l'impact d'un prix agricole bas sur la production agricole, PETERSON (à l'instar d'autres économistes) préfère l'utilisation de l'élasticité de l'offre agricole à long terme (the long run aggregate agricultural supply elasticity), car il est connu que la majorité des agriculteurs ne s'aventure que dans des projets d'investissements agricoles à court terme, mais elle est plus intéressée par les effets à long terme.

I.SINGH, L.SQUIRE et J.KIRCHNER* ont déterminé les paramètres qui affectent une offre agricole pour un producteur agricole :

- a) Le niveau de la technologie disponible et permettant la complémentarité entre les facteurs variables,
- b) Le taux de profit espéré,
- c) Les conditions climatiques.

Pour PETERSON, la réaction des agriculteurs (soit pour les P.V.D ou les pays développés) envers un changement des prix est plus significative dans le long terme que le court terme, et ainsi donc, une fonction linéaire de type (COBB-DOUGLAS) est souvent utilisée pour cela : $Q = AP^{\alpha}W^{\beta}T^{\gamma}e^{u}$ où Q = Production agricole totale (quintal de blé); A = Terme constant; P = Prix réel reçu par les agriculteurs; W = Climat; T = Technologie; α, β, γ and u = Réaction d'élasticité.

^{*}I.SINGH, L.SQUIRE and J.KIRSHNER, « Agricultural pricing and marketing policies in African Context », World Bank Staff Working Papers, N°743, 1985.

La conclusion de travail de PETERSON montre ceci:

- a) Dans le cas où le prix réel était fixé à 36,89\$ (comme c'était le cas pour les pays développés), 27 pays P.V.D (Mexique, Chili, Maroc, Tunisie, Kenya, Philippines, Argentine, ...) obtiennent une production totale du blé estimée à 220 millions tonnes plus que c'était prévu, donc une augmentation de 63%,
- b) Même dans le cas où le prix moyen (27,04) était appliqué, ces 27 obtiennent une production totale du blé plus élevée de 140 millions tonnes, ce qui traduit une augmentation de 40%.

On retiendra, pour notre part cette citation de PETERSON:

« On the basis of this evidence, one strongly suspects that if farmers in the LDCs had enjoyed the level of prices that prevailed in the developed nations, on even in the world market, there would be no such thing as a world food shortage ».

Il enchaîne, en citant le fait que, si les prix agricoles appliqués dans les P.V.D approchaient plus le niveau mondial, ces pays seraient beaucoup plus exportateurs de produits agricoles (et alimentaires) qu'importateurs, même si cela exigerait une certaine réallocation des ressources (une substitution des facteurs de production) d'un secteur à l'autre, ou l'importation de ces ressources.

Un élément qu'il faudra analyser prudemment et concerne le coût social d'une opération de subvention (soit à l'intention des producteurs ou les consommateurs), car selon PETERSON il est important de faire une étude comparative entre les gains espérés pour les trois agents les plus concernés directement (producteurs, consommateurs et gouvernement) et les coûts sociaux que cela engendre (voir notamment McINTIRE J. 1983 et JOHNSON D.G. 1975).

La subvention est généralement accordée et cédée dans le cas d'une existence d'une forte distorsion des prix, qui elle-même dépend des fluctuations sur le marché mondial qui traditionnellement échappe aux pays en voie de développement, et toujours d'après PETERSON, le coût social observé à travers quelques exemples est plus « significatif » dans les pays où la distorsion des prix agricoles est plus élevé et la part du secteur agricole est plus importante (au niveau du revenu national).

Dans cette étude relative entre la politique de subvention des prix agricoles et les distorsions qui surgissent, F.ZHAO, F.HITZHUSEN et W.S.CHERN* ont arrivé à déceler certaines variables qui peuvent affecter la production agricole globale ainsi qu'alimentaire.

^{*} F.ZHAO, F.HITZHUSEN and W.S.CHERN, « Impact and implications of price policy and land degradation on agricultural growth in developing countries », Agricultural Economics, Volume 5, 1991.

Leurs résultats et conclusions ont été plus qu'édifiants puisque les six variables qu'ils ont utilisé dans leurs études (une « Mega production function ») et qui sont : Terre, la dégradation de la terre, fertilisateurs, travail, tracteurs et la distorsion des prix, expliquent à 82% les variations dans la production agricole et 78% pour les variations de la production alimentaire, et concernant l'effet d'une distorsion des prix, leurs conclusions ont aboutit à une estimation de 98% de distorsion qui réduira, à coup sûr, la production agricole et alimentaire globale, ce qui réconforte nos appréhensions sur l'effet dévastateur d'une situation de distorsion des prix agricoles.

AGARWALA* est allé plus loin dans son étude qui a montré que ni la disponibilité des ressources (comme ce fût le cas du Pérou et Chili), ni l'obtention d'une croissance agricole remarquable (le cas d'Argentine), ni même le processus de la privatisation des unités agricoles (Chili) ne peuvent contribuer et pousser vers une augmentation de la TAP (Total Agricultural Production) ou TFP (Total Food Production) tant que les distorsions existent. A cet effet, il propose deux méthodes :

- a) Un développement agricole durable notamment par la conservation et protection du sol.
- b) Une politique des prix plus efficace (ou selon TIMMER « Getting prices Right »)

 Dans une analyse sur les prix alimentaires par M.ALLAYA, G.GHERSI et M.PADILLA*, il
 est signalé que le prix agricole (ou alimentaire) dépend de trois grands concepts :
 - 1) Structure du marché qui elle-même est basée sur :
 - * Le degré de concentration des agents donc la place de chaque agent (vendeur) sur le marché,
 - * Le degré d'innovation (ou le monopole de la technologie),
 - * Les coûts supportés,
 - * Les relations entre ces marchés et les structures financières,
 - * Le degré d'internationalisation des marchés agricoles et agro-alimentaires.
- 2) Le comportement des vendeurs de produits agricoles qui s'initient aux techniques du marketing (présentation du produit, publicité, canaux de vente, prix ...).

M.ALLAYA, G.GHERSI et M.PADILLA, Opcit.

^{*}R.AGARWALA, « Price distortions and growth in developing countries », Washington DC, World Bank Staff Working Papers, N°575, 1983.

- 3) La performance des agents dans le domaine technologique ayant une liaison avec la structure du marché, ainsi que la logistique utilisée. La décision de subvenir telle production ou de soutenir tel produit passe inévitablement par la recherche d'une meilleure formule qui doit remplir plusieurs rôles et fonctions :
 - a) Assurer les intérêts des trois agents concernés par cette pratique,
 - b) Assurer un équilibre durable entre le marché agricole et les marchés dépendants,
 - c) Maintenir la continuité des tâches de chaque agent pour éviter les déperditions et les dérapages souvent dangereux,
 - d) Garantir une certaine stabilité à tous niveaux (politique, sociale, économique, ...).

Ces tâches sont plus durement ressenties par les P.V.D, car le handicap social qui pèse lourdement sur leurs économies reste malheureusement le soutien des prix alimentaires. Il est certain que certaines difficultés et obstacles peuvent surgir au moment de l'application d'un système de soutien des prix agricoles comme :

- a) La difficulté de définir les catégories des produits agricoles à subvenir ou même les consommateurs des produits agricoles, car comme souligné par R.CHAUDHRI et C.PETER TIMMER* que cette opération doit chercher un échantillon des consommateurs qui soit descriptif (définition d'une personne pauvre et sa location), et analytique (la manière de changer leurs habitudes de consommation quand les prix et les revenus changent),
- b) Les incertitudes et risques qui planent souvent dans les marchés agricoles et surtout quand il s'agit des prix agricoles en comparaison aux prix industriels, car R.BADOUIN* mentionne que « toute modification de l'offre et la demande agricole a des répercussions sensibles sur le prix agricole », par contre, le prix industriel résistera mieux à une modification pareille pour la simple raison qu'un producteur industriel a plus de pouvoir d'action sur le prix industriel, mais un producteur agricole « n'a aucune action sur le prix ».
- c) L'existence d'une répartition des terres agricoles assez complexe (land holdings) entre les petits et gros agriculteurs (voir GHATAK 1978) où il a été remarqué une certaine réaction et comportement différent entre ces deux catégories, et si l'on suit

^{*} R.CHAUDHRI and C.P.TIMMER, « The impact of changing influence on diet and demand patterns for agricultural commodities », World Bank Staff Working Papers, N°785, 1985, page VII.

l'idée de G.BROWN* où il cite le cas de KENYA, les gros producteurs agricoles ont tiré avantage de la subvention des inputs plus que les petits agriculteurs.

Les effets d'une subvention accordée aux prix agricoles diffèrent, selon J.MELLOR d'une agriculture très modernisée (High income agriculture) à une agriculture plus traditionnelle (Low income agriculture).

d) L'une des plus importantes contraintes qui peut sérieusement remettre en cause le souhait de succès d'une telle politique réside dans les engagements pris par certains gouvernements sans évaluation réelle des coûts économiques et sociaux que cela peut engendrer. Dans une citation faite par TIMMER*, il est mentionné que le secteur agricole deviendrait plus vulnérable et fragile après son intégration dans la micro-économie, surtout pour les prix agricoles, et le commerce mondial ».

La meilleure preuve de ces propos émane précisément de JOHNSON (1985) et COCHRANE (1979) cités par TIMMER que l'on peut citer :

« Commodity price supports become the primary vehicle for supporting farms incomes and the subsidies have devastating effects on resource allocation ».

TIMMER fait un constat amer pour les producteurs agricoles lorsque les prix des intrants sont élevés et ne permettent pas, par conséquent, de réaliser un taux de profit plus acceptable, car ils dépenseront plus pour l'achat des machines, tracteurs, terres, et autres pour ne produire que des « surplus » insuffisants.

Certains gouvernements se trouvent bloqués entre la continuité de subvention malgré le lourd fardeau financier que cela engendre et résulte (parfois sur des dettes et des emprunts financiers), ou la cessation de ces subventions (avec les conséquences sociales que l'on peut imaginer), et le seul moyen (pénible pour les uns et acceptable par d'autres) reste la taxation mais E.AHMED et N.STERN* (1991) conseillent que la politique de subvention envisagée doit impérativement prendre en charge le poids du bien-être économique des producteurs agricoles et des consommateurs de produits agricoles.

D'un côté, les producteurs selon D.HIEBERT* préfèrent logiquement la stabilité des prix agricoles à long terme, mais d'un autre côté, les consommateurs recherchent plus une certaine modification des prix à leur avantage, et c'est précisément cette dichotomie entre les

^{*} R.BADOUIN, Opcit., page 436.

GILBERT T.BROWN, Opcit..

^{*} C.P.TIMMER, « Pays en développement : Quels modèles de développement ? », Opcit., page 281.

EHTISHAM AHMED and NICHOLAS STERN, Opcit., pages 102-106.

L.DEAN HIEBERT, Opcit., pages 89-90.

producteurs agricoles et consommateurs qui décide le volume des subventions à accorder, c'est-à-dire faut-il subvenir plus les agriculteurs et les producteurs agricoles que ce soit pour les inputs ou l'output? Ou faut-il subvenir les ménages les plus démunis surtout pour les produits alimentaires?

Il est clair que la subvention est destinée avant tout aux revenus des producteurs et consommateurs, et de ce fait, cette subvention doit-être dirigée vers une meilleure équité entre les deux revenus, chose qui est difficile d'atteindre car les intérêts divergent.

Conclusion de la section

On a remarqué que certaines productions agricoles et alimentaires ne répondent pas aux besoins incessants des consommateurs (dû à la forte pression démographique), et d'un autre côté, la monopolisation du marché agricole mondial imposait certaines règles dans le commerce mondial.

Pour ces raisons, la subvention des prix agricoles est devenue nécessaire et urgente pour :

- a) Maintenir une stabilité des revenus agricoles et un certain pouvoir d'achat pour les consommateurs,
- b) Maintenir un lien et un contact avec les partenaires économiques dans le cadre des transactions commerciales.
- c) Stimuler et favoriser les initiatives, non-seulement des producteurs quand il s'agit de soutien aux producteurs agricoles, mais aussi les consommateurs dans le cas d'une subvention aux prix de certains produits agricoles et surtout alimentaires,
- d) Créer un environnement adéquat pour le secteur agricole pour mieux améliorer les relations entre la ville et la campagne.

On a constaté que la subvention des prix agricoles (ou non-agricoles) est largement pratiquée, mais sa mise en application diffère selon deux cas :

- 1) Définir les modalités de répartition et distribution de ces subventions, en désignant les pôles prioritaires et prévoyant les conséquences.
- 2) Définir les objectifs assignés à une telle opération que ce soit pour les producteurs agricoles, les consommateurs, l'État et le secteur agricole en général.

Il est certain, dans ce cas là, que les subventions accordées aux prix agricoles dans les pays industrialisés diffèrent largement de celles dans les P.V.D, car les moyens d'accompagnement diffèrent.

Les explications fournies par certains économistes sur l'utilité d'une subvention des prix agricoles ont certes répondu à certaines interrogations (voir RAO 1989, PETERSON 1979, OI 1961, BALE et LUTZ 1981, ...), mais n'ont pas pu expliquer certaines divergences.

La production céréalière s'est notamment distinguée au centre du débat entre la subvention ou la taxation des produits agricoles, car d'un côté, les programmes de soutien aux produits alimentaires favorisent plus une certaine protection des pauvres, pour leur permettre d'acquérir ces produits à un prix abordable, et d'un autre côté, certains gouvernements

préfèrent le recours à une certaine libéralisation des prix agricoles pour mieux renflouer les caisses de l'État à travers les taxes et impôts.

La discussion sur les subventions des prix agricoles et leurs effets macro et microéconomiques s'est beaucoup centrée sur trois axes fondamentaux :

- 1) Les variations des élasticités des producteurs (supply elasticity) et les consommateurs (demand elasticity),
- 2) La capacité de l'État à respecter ses engagements en matière de soutien aux prix agricoles,
- 3) Les fluctuations et variations de l'économie mondiale et ses répercussions sur les décisions de subventions (taux de change, termes de l'échange, ...).

Il est certain que les objectifs d'une politique de prix ne peuvent se détacher de ceux d'une politique de subvention (voir KRISHNA 1982), et il serait fort erroné de tracer une politique des prix agricoles si l'on néglige l'impact des subventions sur cette même politique, car comme souligné par G.HALLETT* que « parfois une politique de stabilisation et de subvention donnera naissance à des problèmes extrêmes pour les producteurs et le gouvernement, et ne sera pas ainsi recommandée », allusion faite à l'imposition des taxes et certains impôts pour couvrir une opération de subvention et soutien aux prix agricoles.

Un système des prix agricoles est intiment lié à la recherche de l'expansion du secteur agricole, en encourageant et stimulant les différents agents concernés (producteurs, agriculteurs, consommateurs et bien sûr l'État), et si l'on doit protéger un agent contre les risques d'instabilité et d'incertitude (voir ZWART and BLANDFORD 1989), il n'est pas dit aussi que cette protection doit se faire « au détriment » d'un autre agent, car quel serait l'intérêt si l'on protège le producteur agricole contre une instabilité des prix des inputs sur le marché local ou mondial en pénalisant le consommateur (urbain ou rural) par des taxes supplémentaires ou si l'on aggrave la situation financière de l'État qui n'aura d'autres recours que l'emprunt externe ou l'application d'une politique fiscale relativement sévère, même chose si on assure une protection des prix agricoles (surtout alimentaires) pour les consommateurs, mais en même temps, on pénalise les producteurs agricoles par l'application des prix élevés pour leurs inputs, ou l'État avec le gonflement du déficit budgétaire.

Toute la problématique des subventions des prix agricoles réside dans cette idée là, à savoir la recherche d'une meilleure méthode pour assurer une bonne protection à la fois

G.HALLETT, Opcit., page 190.

aux producteurs agricoles, consommateurs urbains et ruraux des produits agricoles, et aussi l'État.

Conclusion générale du chapitre :

La recherche de la vérité des prix agricoles s'inscrit dans un cadre d'analyse du secteur agricole, car le prix agricole demeure le véritable signal des fluctuations du marché agricole, et connaissant en plus la spécificité de ces marchés, on ne peut que renforcer notre idée que toute politique de croissance du secteur agricole transite inévitablement par une application efficace des prix agricoles.

Les différentes doctrines et écoles de pensée ont plus conforté nos propos du fait que la majorité a vécu cette période où l'agriculture se taillait la part de lion dans les décisions économiques, y compris celle du choix de la politique des prix inhérente.

Tout producteur est d'abord intéressé par son prix de vente, prix qui lui permet de réaliser deux objectifs fondamentaux :

a) Vendre ses produits,

b) Acquérir une place honorable sur le marché des biens et services.

De même, le consommateur est préoccupé aussi par les prix pour :

- a) Acquérir les produits dont il a besoin (utilité marginale),
- b) Garantir une certaine continuité de vie (grâce au pouvoir d'achat).

Enfin, l'État est aussi intéressé par la politique des prix pour :

- a) Renflouer les caisses (grâce aux taxes),
- b) Maintenir une certaine stabilité économique.

La place du secteur agricole dans certaines économies est jugée très importante et par conséquent, toute politique pouvant aboutir à son développement est accueillie favorablement, et ainsi, la politique des prix devient un instrument très rentable car le prix est le seul élément pouvant déterminer réellement les décisions des agents économiques.

La différence entre les systèmes économiques et le degré d'évolution de certaines économies n'ont pas empêché la pratique de la politique des prix agricoles, car le producteur agricole, là où il se trouve, se comporte similairement d'un pays à l'autre quand il existe des variations des prix (les lois de l'offre et la demande obligent), et même si les interventions de l'État

que la consommation par tête est constante, et donc le surplus entre la consommation totale et la production totale sera entièrement absorbé et mobilisé par la formation du capital, grâce à l'épargne agricole.

Les fâcheuses situations vécues notamment par les pays du tiers-monde dans le domaine nutritionnel trouvent leurs explications surtout dans la mauvaise gestion interne du secteur agricole, et par une mauvaise organisation et distribution des terres agricoles, dans l'application de certains projets et programmes jugés trop inadéquats et inadaptables avec les données existantes, ce qui a poussé plusieurs économistes contemporains à se pencher sérieusement sur la question.

On pourra, éventuellement, citer les plus concernés par la question agraire : A.LEWIS, FEI et RANIS, CHENERY, HAYAMI et RUTTAN, T.SCHULTZ, KRISHNA, JORGENSON, TODARO, S.GHATAK, TIMMER, BADOUIN, BROUSSARD, GUILLAUMONT, ...

Il n'y a pas un ouvrage ou article qui ne mentionne pas la place prépondérante du secteur agricole dans une économie en plein croissance, et il est parfaitement juste d'affirmer que l'agriculture est toujours présente même si les systèmes changent, et ce n'est que la gestion et les modes de production qui divergent.

Les différentes recommandations des différentes rencontres de la classe politique* (Charte d'Alger, sommet de la Soummam, Tripoli, ...) ont toutes insisté que le seul secteur industriel ne pourra pas pousser notre économie vers une croissance durable si le secteur agricole n'évoluera pas en parallèle.

Une étude plus descriptive du secteur nous permettra de voir plus clair les raisons de telles décisions et recommandations et de cela, il est plus nécessaire d'analyser cette évolution.

La superficie agricole utile (S.A.U) se situe aux environs de 7,5 millions d'ha soit environ 3% de la superficie globale du pays.

Selon une étude statistique, il apparaît que sur les 7,5 millions d'ha de la S.A.U, il n'y a que 4,6 millions d'ha qui sont effectivement cultivés, et les autres restant en jachère malgré les différentes tentatives de remédier à cette pratique.

L'irrigation, point fort de développement agricole, ne représente malheureusement que 3,5% de la superficie totale, loin de la moyenne des pays du Maghreb (≅ 6%).

Il faudra peut-être souligner que le capital foncier a perdu énormément sur le plan quantitatif (et parfois qualitatif) laissant le champ libre aux autres secteurs (industriel et autres) d'accaparer ces terres négligées et abandonnées pour d'autres fins extra-agricoles.

^{*} Charte nationale, éditions populaires de l'ANP, 1976.

Depuis l'indépendance, le secteur agricole en Algérie s'est caractérisé par l'existence de trois secteurs juridiques :

- 1) Un secteur socialiste autogéré qui comporte plus de 3000 unités de production sur une superficie de 2,3 millions d'ha de la SAU,
- 2) Un secteur de la révolution agraire avec plus de 6000 unités de production sur une superficie de 1,1 million d'ha,
- 3) Un secteur privé qui est composé de plus de 700.000 exploitants sur une superficie de 4,1 millions d'ha.

Il est faux de penser que le secteur agricole avec une superficie de 7,5 millions d'ha pouvait réaliser des miracles malgré tous les efforts consentis pour son développement, car il ne faut pas ignorer toutes les contraintes et obstacles surtout d'ordre naturel (faible pluviométrie, des reliefs montagneux difficilement adaptables à l'agriculture, climat inadéquat avec certaines cultures, faible irrigation, ...) et , avant tout, à l'instar d'autres secteurs, l'agriculture ne pourra pas s'en passer du facteur climatique et naturel et il est important d'inclure un tel facteur dans la fonction de production agricole.

Cette brève présentation du secteur agricole en Algérie n'est qu'un aperçu des potentialités disponibles et exploitées pour mieux saisir la réalité, et de placer chaque acteur devant sa responsabilité réelle dans un tel échec du secteur, et surtout d'éviter les probables contradictions.

On pourra encore pousser notre investigation par une étude détaillée de chaque production (comme animale, végétale, céréalière, ...), mais le résultat est tel que chaque secteur agricole a souffert d'un certain anachronisme grave et d'un déséquilibre qui a handicapé et pesé lourdement sur le secteur en général.

Néanmoins, cette brève analyse nous permet de mieux saisir l'effet d'une nouvelle politique des prix pour mieux évaluer ce secteur, comme il a été déjà discuté dans les chapitres précédents dans l'analyse théorique.

Un constat doit être aussi relaté concernant le système des prix qui a sérieusement pesé lourd sur le bon déroulement de la vie économique du secteur, étant donné que l'application d'un certain mécanisme à une certaine production n'ait pas eu le même effet dans une autre production, et aussi le secteur privé a bénéficié énormément des effets des prix offerts sur le marché libre, et cela par le biais de la spéculation, alors que la mise en place des prix administrés a réduit les chances de réussite des autres secteurs étatiques, partie que l'on discutera et expliquera largement au prochain point.

Concernant l'indice des prix à la production agricole, selon un rapport statistique de l'ONS, il est passé de 40% en 1973 à 114% en 1980 (base 1979), surtout au niveau de la production animale, par contre, les prix des inputs ont stagné depuis 1974 surtout pour le matériel agricole et les engrais.

Notre étude peut être plus détaillée pour mieux situer et évaluer l'évolution de chaque production déterminée (production animale, céréalière, végétale, ...), mais le résultat est que chaque production et chaque secteur a souffert des séquelles de la stratégie de développement économique plus biaisée vers l'industrie.

Selon S.BEDRANI*, quelques fonctions sont assignées à ce secteur qu'on peut citer :

- a) Couverture des besoins alimentaires à la population, avec un prix abordable,
- b) Stimuler l'emploi agricole,
- c) Assurer la complémentarité avec le secteur industriel,
- d) Assurer une valeur ajoutée conséquente.

De son côté, I.MOLINA* pense que la stratégie de développement basée sur une industrialisation à outrance n'a pu fonctionner et permettre réellement une évolution du secteur agricole.

On peut notamment lire: "Ceux qui ont mis en avant les avantages de l'industrialisation pour développer l'agriculture se trouvent aujourd'hui, eux-aussi, contredits par les faits: l'agriculture est en crise, et cette crise est celle de la stagnation et non-pas de l'évolution ".

Cette situation est d'autant plus grave et sérieuse si on analyse la ventilation des investissements entre principaux secteurs : (Milliard de DA)

G . /	Plan t	riennal	1 ^{er} qua	driennal	2 ^{ème} quadriennal		
Secteur	Prévus	Accordés	Prévus	Accordés	Prévus	Accordés	
Agriculture, pêche et hydrocarbure	1,62	1,87	4,94	4,49	16,72	31,60	
Dont agriculture	1,26	1,35	2,92	5,63	12	16,75	
Industrie + Hydrocarbure	5,40	14	12,40	36,50	48	166,71	
Infrastructure et social	1,58	3,34	8,54	17,29	32,27	83,30	
Autres	0,46	0,37	1,87	5,28	13,23	32,69	
Total	9,06	19,58	27,75	68,56	110,22	314,30	

Source: Ouvrage de M.T.NADIR, « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », page 109.

^{*} S.BEDRANI, « L'agriculture Algérienne depuis 1966 », OPU, Alger, 1981, pages 7-8.

En se référant aux différentes statistiques disponibles^{*}, il s'avère que le secteur agricole n'a jamais pu égaler, tant en nombre de projets d'investissement qu'en nombre de crédits accordés, le secteur industriel, et cela à travers les différents plans de développement, une situation qu'on peut confirmer suivant ce tableau :

	1967	1969	1974	1977	1978	1980	1982
Production Brute Agricole	2.692,2	3.118,5	4.768,3	7.241,9	8.855,7	13.936,3	15.228,6
Consommation Productive (CI)	721,2	902,4	1.348,6	1.888,4	2.118,1	3.550,2	3.814,2
Valeur Ajoutée Brute	1.971,0	2.216,1	3.419,7	5.353,5	6.737,6	10.386,1	11.414,4
P.I.B (Total)	14.610,4	18.474,3	47.592,2	72.752,9	89.500,9	139.100	184.700
Part de l'agriculture %	13,4	12	7,2	7,3	7,5	7,5	6,2

Source: Séries statistiques par l'ONS, N° 2/1/1984.

Il est étonnant de constater qu'une augmentation du PIB agricole soit accompagnée d'une faible part du secteur dans le produit national, mais il est logique, au vu des causes de ce déséquilibre, d'admettre qu'une telle situation puisse effectivement se réaliser, car l'important n'est pas seulement d'encourager une augmentation du PIB (ou la valeur ajoutée) mais aussi de la part de ce PIB (et de cette valeur ajoutée) dans le produit national en général.

La situation ne s'est guère améliorée depuis cette période (1982) vu que les investissements accordés au secteur agricole s'élevaient pour le 1^{er} plan quinquennal (1980-1984) à 47 millions de DA, alors que pour l'industrie, ces investissements étaient de 154,5 millions de DA, ce qui donnait une part de 11,8% de l'investissement total pour l'agriculture.

Pour les investissements du 2^{ème} plan quinquennal (1985-1989), l'agriculture bénéficiait d'un montant de 79 milliards de DA, alors que l'industrie a bénéficié de 174,2 milliards de DA.

La répartition elle-même des investissements et crédits accordés montre une certaine prédominance de l'idéologie socialiste qui favorise beaucoup plus le secteur public que privé et donc on peut remarquer deux points :

- 1) Un privilège financier axé beaucoup plus sur l'industrie,
- 2) Un soutien financier axé au sein même de l'agriculture sur le secteur public.

Un important constat doit impérativement être cité dans cette brève étude concernant la faible part du secteur, et qui concerne la rationalité dans la répartition des crédits, vu qu'un important chiffre de R.A.R (Reste à réaliser) se faisait sentir à la fin de chaque plan

^{* 1.}MOLINA, « La politique agraire : Intégration inter-sectorielle et évolution structurelle » dans « Les politiques agraires en Algérie », CREA, 1987, page 237.

(Milliers de tonnes)

Cultures	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Blé	977	790	1200	1478	1229	1175	614	1250	775
Orge	483	447	503	1330	1083	820	390	790	800
Pomme de terre	415	491	521	815	812	905	950	1100	1150
Légumes	878	976	1157	1459	1665	1783	1644	1869	1951
Tomate	246	252	266	349	473	457	442	500	537
Orange	201	162	183	197	172	190	200	177	180
Agrume	319	255	285	244	253	277	312	268	280
Datte	207	182	183	199	189	224	196	210	212
Vin	151	188	139	94	91	92	62	100	100

Source: Idem.

Ainsi, le secteur agricole est plus utilisé pour le développement du secteur industriel, avant de se consacrer à son propre développement, suivant l'idée de mettre en avant, la croissance industrielle qui entraînera la croissance agricole et économique.

Pour mieux appuyer nos arguments, il serait aussi utile d'analyser la structure de ce secteur, donc les inputs et facteurs de production, et aussi sa structure foncière.

Cette structure se distingue suivant ce tableau:

	Moyenne	annuelle	Moyenne annuelle		
	1954/1957		1985/1988		
	1000ha	%	1000ha	%	
1- Cultures herbacées	3669	51,4	3821,5	50,4	
- dont autres	2137	30	1449,6	19,1	
- dont orge	1366	19,1	1379,9	18,2	
- dont fourrage	81	1,1	733,8	9,7	
- dont maraîchage	85	1,2	258,3	3,4	
2- Terres en repos	2864	40,1	3190	42,1	
3- Vignobles	379	5,3	130	1,7	
4- Arbres fruitiers	322	3,1	433,8	5,7	
TOTAL	7134	100	7575,3	100	

Source: S.BEDRANI, « Une modernisation à faible effet sur la production ...», Revue d'Économie Française, 1994, page 63.

On remarque la part importante de la jachère malgré les tentatives d'en faire usage pour d'autres cultures, ce qui se répercute sur les rendements agricoles et aussi la faiblesse de l'offre céréalière.

Selon M.BOUKELLA¹, on peut lire : « La faiblesse relative des potentialités agricoles de l'Algérie renvoie moins à des facteurs géo-climatiques défavorables, qu'à l'incapacité des politiques agricoles successives depuis le siècle dernier à conserver et encore moins à élargir la base foncière utile du pays ».

Concernant l'utilisation des facteurs de production, il faut dire que le secteur agricole en Algérie employait une mécanisation (tracteurs et moissonneuse-batteuses) relativement acceptable comme on peut le constater suivant le tableau suivant :

	1957	1967	1973	1977	1984	1987
Nombre de tracteurs	23728	39662	37438	39400	61319	89271
Hectares par tracteur	287	172	191	191	122	85

Source: S.BEDRANI, Opcit, page 67.

Il ne faut surtout pas comprendre, par ces chiffres, l'existence d'une contradiction entre une utilisation relativement acceptable de la mécanisation, et les faibles rendements agricoles (surtout céréalières), car l'absence d'utilisation parallèle des engrais et autres pesticides a résulté sur la stagnation de certains rendements agricoles.

Selon S.BEDRANI, « l'utilisation d'engrais par l'agriculture s'accroît de façon extrêmement importante à partir de la fin des années soixante, dépassant 200.000 tonnes d'unités fertilisantes dès 1973, se situant entre 130.000 et près de 200.000 tonnes jusqu'à la fin des années 80 », même constat pour l'utilisation des pesticides, mais le problème réside, selon cet économiste, dans l'exploitation rationnelle et effective de ces produits par les différentes exploitations agricoles (secteur privé et secteur public), ce qui mène à une question de différence, non seulement entre agriculteurs, mais aussi entre la production physique et l'utilisation réelle de cette production.

Un autre fait important doit aussi être signalé dans l'explication de la situation du secteur agricole, et réside dans l'emploi agricole, qui après avoir connu une sensible amélioration dans les années 1960 et 1970, a chuté d'une manière inquiétante, au détriment des secteurs

¹ M.BOUKELLA, « Les restructurations agricoles dans l'Algérie des années 1990 : Quels objectifs ? Quels moyens ? », dans les cahiers de CREAD, N°51, 1^{er} trimestre 2000, page 6.

non agricoles (et plus particulièrement l'industrie), car d'après S.BEDRANI¹, « Les travailleurs agricoles vendeurs de force de travail soumis aux mêmes contraintes sociologiques, n'avaient pas à obtenir dans l'agriculture des revenus suffisants pour désirer y rester ».

Il demeure que le secteur agricole, qui emploie 25% de la population active, s'inscrit dans l'idée de résorption du chômage.

Le tableau suivant nous éclaire mieux sur la place de l'emploi agricole :

Secteur	80/85	1986	1987	1988	1989	1990	86/90
- Industrie	105.700	8.000	9.000	5.000	6.000	25.000	28.000
- B.T.P	221.000	1.000	2.000	11.000	6.000		89.000
- Services	183.000	8.000	16.000	13.000	7.000		
- Administration	285.000	45.000	36.000	32.000	30.000	30.000	173.000
- Agriculture	30.000	12.000	1.000	-	7.000	-	20.000
TOTAL	824.700	74.000	64.000	61.000	56.000	55.000	310.000

Source: Conseil National de Planification.

On peut, évidemment, élargir notre étude sur la place du secteur agricole en Algérie (où il est vivement conseillé de consulter les différents ouvrages sur ce thème, à savoir S.BEDRANI, A.BENACHENHOU, BOURENNANE, H.AÏT AMARA, O.BESSAOUD, ...) mais, il est préférable de résumer cette situation en plusieurs points :

- 1) Malgré quelques tentatives de restructuration et de réformes qu'a connu ce secteur, l'offre agricole est toujours rigide et ne répond pas aux besoins de la population, et oblige donc l'État à recourir aux importations.
- 2) Et de ce fait, la dépendance alimentaire devient un autre sujet d'inquiétude qui nécessite une mobilisation financière annuelle (et qui pénalise aussi la relance d'autres secteurs non agricoles).

On reprend, ici, une citation de F.CHEHAT², qui affirme: « L'exemple des céréales, principale culture en Algérie, est très significatif de l'évolution dans le temps de la situation alimentaire du pays: elles occupaient la première place à l'exportation pendant tout le 19^{ème} siècle. Elles ont été reléguées à la 2^{ème}, puis à la 3^{ème} place au 20^{ème} siècle avant de disparaître

¹ S.BEDRANI, cité dans l'ouvrage de M.ECREMENT, « Indépendance politique et libération économique », page 146.

² F.CHEHAT, cité dans l'article de M.BOUKELLA, intitulé « Les restructurations agricoles dans l'Algérie des années 1990 : Quels objectifs ? Quels moyens ? », dans les cahiers de CREAD, N°51, 1^{er} trimestre 2000, page 21.

totalement sur la liste des produits exportés, et de réapparaître en première place dans les importations agro-alimentaires de l'Algérie indépendante ».

- 3) L'apparition de certains phénomènes nuisibles (dégradation des éco-systèmes, érosion éolienne, dégradation de l'environnement physique, ...), qui relance, non seulement le débat sur la sécurité et l'auto-suffisance alimentaire, mais aussi la question du développement durable (sustainable development).
- 4) Persistance de l'inefficacité de certaines politiques (commerciales, tarifaires, fiscales, ...), mais surtout la gravité de la question foncière.

Conclusion de la section :

Ce bref préambule sur la place du secteur agricole nous a permis de dévoiler une réalité concernant l'explication de la stagnation de l'offre agricole et les raisons de l'inadéquation entre la demande des produits agricoles et alimentaires et l'offre agricole.

La citation des principaux facteurs de la faiblesse de ce secteur nous renseigne plus sur la

La citation des principaux facteurs de la faiblesse de ce secteur nous renseigne plus sur la gravité concernant la durée d'une telle situation, car les défis sont nombreux à réaliser dans le cadre de ce secteur qu'on peut résumer :

- 1) Le défi alimentaire où la croissance de la demande dépasse largement les capacités de la production nationale, d'où le recours simultané aux opérations d'importations.
- 2) Le défi d'absorption de la main d'œuvre qui allègera le fardeau du chômage qui pèse de tout son poids sur l'économie Algérienne (≈30% du taux de chômage).
 - 3) Le défi de complémentarité sectorielle (entre l'industrie et l'agriculture).
- 4) Le défi international qui consiste en l'ouverture de l'économie Algérienne (et donc le secteur agricole) et les prochaines adhésions à l'échelle nationale :
 - a) L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
 - b) Le partenariat Euro-Mediterranéen.
 - c) Mondialisation et globalisation.
 - d) Marchés régionaux (et éventuellement Maghrébins).

Cette place du secteur agricole ne sera renforcée que si l'État trouvera une politique de développement agricole globale, impliquant toutes les politiques inhérentes (y compris celle des prix).

Section 2 : La politique des prix agricoles en Algérie depuis 1962

On ne peut dissocier le débat sur la politique des prix agricoles, de la politique agricole en général, car la situation du secteur agricole en Algérie, n'a pas favorisé ni facilité une application de cette politique (qui s'inscrit dans l'optique de relance et croissance agricole), mais il serait toujours intéressant d'étudier l'évolution de cette politique, et d'en dégager les conséquences.

Il faut dire que l'ombre de la planification des prix a toujours plané sur la structure même de cette politique dans le cas Algérien, du fait de la dépendance de l'économie Algérienne sur les principes de la planification et de la centralisation de l'économie.

Il reste que la politique des prix agricoles en Algérie a connu deux périodes :

- a) 1962-1974 : Évolution relativement stable des prix agricoles.
- b) 1974-1978: Hausse relative de certains prix agricoles.

Néanmoins, le cas Algérien présente quelques caractéristiques dans ce domaine :

- l) La structure des exploitations agricoles (secteur auto-géré, secteur d'État et secteur privé) qui rend l'application des prix agricoles relativement complexe et parfois contradictoire.
- 2) La mise en place des circuits de distribution et de commercialisation (précisément dans le secteur d'État).
- 3) La marginalisation des producteurs agricoles (tous secteurs confondus) dans les décisions des prix agricoles, puisque selon M.ECREMENT *, « Les prix à la production, très défavorables aux producteurs du secteur agricole d'État ... sont alors fixés unilatéralement par les organismes étatiques de commercialisation, qui font supporter aux producteurs la quasi-totalité de leurs coûts de fonctionnement ».

Il serait, trop tôt, de conclure ou d'aboutir à des conclusions hâtives avant de revoir l'évolution des prix agricoles, dans les différentes étapes du développement agricole en Algérie, qui sont divisées en trois (03) grandes périodes :

- l) Période post-indépendance, et qui fût caractérisée par la mise en place de l'autogestion.
- 2) Période après les nationalisations, et qui fût caractérisée par la mise en place d'un mécanisme basé sur la politique de planification.
- 3) Période après 1978, qui renforce la présence de l'État dans l'élaboration et l'application des prix agricoles.

^{*}M.ECREMENT: "Indépendance politique et libération économique", ENAP/OPU/PUG 1981, p. 118.

Il faut surtout signaler que la politique des prix agricoles en Algérie prenait en considération deux (02) aspects fondamentaux :

- 1) D'un côté, la recherche d'un niveau relativement bas des prix à la production agricoles, qui implique une intervention de l'État dans le contrôle de la politique salariale et les prix des intrants importés.
- 2) D'un autre côté, la recherche de la paix sociale par le maintien des prix bas pour les consommateurs des produits agricoles et alimentaires.

2.1 La politique des prix agricoles pendant l'auto-gestion :

La politique des prix adoptée au cours de cette période s'est distinguée par une certaine incohérence et de graves distorsions et contradictions entre le fonctionnements des trois agents économiques : l'État, les consommateurs et les producteurs.

Les subventions et compensations accordées aux consommateurs et producteurs par l'État ont, en fait, crée une situation contradictoire, car d'une part, les producteurs se sont sentis lésés et démotivés car les prix exercés ne répondaient pas à leurs coûts de production supportés, même si l'État stabilisait les prix des inputs comme les engrais, machines, semences, ..., et d'autre part, une partie seulement des consommateurs bénéficiait du système de compensation et de subvention, ce qui a aggravé encore plus la répartition des revenus agricoles.

Ainsi donc, l'État devait agir sur deux fronts dans la fixation du prix de production (ou prix de revient) :

- 1) Action sur les prix des inputs (coûts de facteurs de production),
- 2) Action sur le prix de la force de travail (salaires).

En plus, le rôle de l'État devenait très déterminant dans la fixation des prix à la production et à la consommation, ce qui rendait la tâche plus difficile.

Selon M.T.NADIR*, « les prix payés aux producteurs agricoles pour leurs produits et la commercialisation de ceux-ci, ont influencé à la baisse sur le niveau de production ».

Il faut dire que l'auto-gestion du secteur agricole ne rendait pas la tâche facile à l'État, considéré par bon nombre de spécialistes comme plutôt une période d'attente et encore fragile pour pouvoir affronter les éventuels défis économiques, et en conséquence, le résultat d'incohérence, et de dysfonctionnement, trouvait sa réponse beaucoup plus sur cette méthode

M.T.NADIR, « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », OPU, Alger, 1982, page 420.

de gestion malgré la note optimiste de J.C.KARSENTY* qui voyait que le secteur autogéré est de par sa structure et ses potentialités l'un des plus aptes au développement et à l'intensification, ainsi qu'à la planification ».

Le rôle intermédiaire joué par l'État entre une tentative de gagner la confiance des producteurs (par une action efficace sur les coûts de production, entre autres, les facteurs de production et la main-d'œuvre), et celle des consommateurs (par la pratique des soutiens de prix), s'est confronté à certaines limites qu'on peut expliquer comme suit :

- 1) Étant donné que l'agriculture Algérienne est très fortement intégrée dans le marché mondial, l'inflation mondiale a énormément influencé sur les prix intérieurs et rendait difficile une politique de soutien de prix durable et continue (et donc l'action de l'État sur les prix de revient agricoles devenait inefficace),
- 2) L'analyse économique a démontré qu'un prix réel n'est déterminé que par les forces d'une demande et d'une offre, et si l'un est alterné, c'est tout le processus des prix qui le sera aussi, et vu l'écart grandissant entre la demande des produits agricoles dû essentiellement à une pression démographique, l'accroissement des revenus monétaires, et l'inélasticité de l'offre des produits agricoles, la stratégie de l'Etat dans la fixation de prix par le jeu de la stabilisation a prouvé ses limites,
- 3) L'existence d'un secteur privé, à cette période, a faussé relativement les calculs de l'État de fixer et protéger les prix, vu que comme souligné dans l'ouvrage de M.ECREMENT* « que les prix pratiqués dans le secteur privé de la production et de la consommation croissent en général plus vite que ceux pratiqués dans le secteur d'État » et donc les producteurs privés bénéficient plus que ceux dans le secteur d'État, car ils vendent leurs produits plus chers, et de ce fait, on pourra remarquer que malgré le soutien des prix accordé aux producteurs des secteurs d'État (donc celui de l'autogéré), la différence entre le coût réel supporté par le producteur et le prix fixé par l'État était plus important,
- 4) Un des plus importants facteurs ayant bouleversé la politique des prix dans le secteur autogéré réside dans le fonctionnement même des circuits de distribution relevant de l'État, donc du rôle des organismes chargés de la commercialisation.

* E.ECREMENT, Opcit., page 132.

^{*} J.C.KARSENTY, cité dans l'ouvrage « Indépendance politique et libération économique », par M.ECREMENT, ENAP/OPU/PUG, 1986, page 118.

Faisant foi aux propos de H.BENAOUDA* qui affirme que « la politique des prix et la politique de commercialisation des produits agricoles tient leurs cohérence logique des exigences de l'accumulation du capital », on pourra toutefois parler d'un échec du système de distribution qui a affecté négativement la politique des prix appliquée.

Les différents organismes concernés (CAPCS, COFEL et OFLA) ont largement dépassé leurs prérogatives qui consistait dans la distribution des produits sur le marché local avec une certaine latitude de fixation des marges bénéficiaires beaucoup plus importantes qui ont affecté directement le prix appliqué.

On peut affirmer que l'autogestion du secteur agricole a péché dans trois domaines :

- 1) Le financement,
- 2) L'approvisionnement,
- 3) La commercialisation.

Ces trois éléments ont largement contribué, d'une certaine manière, à une adaptation erronée du système des prix, car la théorie économique nous a toujours enseigné qu'une politique des prix doit suivre le rythme des élasticités, fluctuations et surtout les choix adoptés des éléments concernés, à savoir les producteurs eux-mêmes.

Il faut dire que les multiples interventions et ingérences dans la fixation des prix (comme le niveau ministériel, départemental, secteur public, secteur privé, ...) ont énormément fragilisé la politique adoptée.

Il est clair que la politique des prix appliquée pendant cette période a révélé des ambiguïtés et limites, même si les orientations affichées prévoyaient beaucoup d'optimisme, car l'expérience de l'autogestion du secteur agricole a montré elle-aussi ses limites, ce qui s'est répercuté sur la politique des prix inhérente.

On peut enfin clore cette partie sur la politique des prix agricoles pendant la phase de l'autogestion par les propos de S.BEDRANI qui cite qu' « il est évident que cette politique (des prix) se heurte aux contradictions propres du système socio-économique Algérien, contradiction entre la volonté d'augmenter la production commercialisée et la volonté de maintenir les prix bas, contradiction entre la recherche d'une gestion efficace des organismes de commercialisation et la tendance naturelle de ces organismes à se reproduire de manière

^{*} H.BENAOUDA, « Système productif Algérien », Tome 2, page 549.

élargie, contradiction entre l'objectif de rentabiliser les organismes de commercialisation et le double objectif d'intéresser les producteurs et de maintenir les prix bas ... ».*

^{*} Passage de S.BEDRANI cité dans l'ouvrage de H.BENAOUDA, « Système productif Algérien », Tome 2, page 552.

2.2 <u>La politique des prix agricoles dans la période de la socialisation</u> (ou étatisation) des terres :

Le renforcement du rôle de l'État dans le système des prix agricoles s'est accru depuis la promulgation du décret de 1971 portant création du secteur de la révolution agraire.

La réglementation des prix à la production ou à la consommation s'est renforcée de plus en plus pour mieux réussir les objectifs des plans de développement économique qui stipulent que « la politique des prix devra être utilisée pour faciliter la réalisation des objectifs de production, et elle doit travailler à supprimer les mécanismes de commercialisation qui freinent le développement de la production, de simplifier les circuits et de comprimer les coûts ».

Ainsi, la politique des prix devrait être assurée uniquement par l'État pour les produits relevant de son secteur (comme celui de l'autogéré et la révolution agraire) en laissant une relative liberté pour le privé, car le poids de l'État et sa place sont plus aptes à affronter les différentes fluctuations des prix, et conséquemment, elle doit être insérée et intégrée dans la planification globale de l'économie.

La réglementation des prix agricoles répondait plus à une certaine recherche de stabilité économique et sociale que l'intérêt personnel des producteurs, ce qui a amené les pratiques précédentes de fixation de prix à être reconduites pour obéir à l'objectif primordial du secteur agricole dans cette période : Nourrir la population à bas prix.

Il ne faut surtout pas oublier que les différents plans élaborés (1^{er} plan quadriennal 1970/1973 et le 2^{ème} plan quadriennal 1974/1977) prévoyaient un certain ajustement entre les prix agricoles et les prix industriels pour permettre aux deux secteurs de réussir leurs opérations et complémentarité en amont et en aval.

Selon H.TOULAIT* et se référant au rapport du premier plan (1970/1973), la politique des prix devait concrétiser les quatre objectifs suivant :

- 1) Protection du pouvoir d'achat,
- 2) Rémunération des producteurs agricoles par le dégagement des marges bénéficiaires aux exploitations agricoles,
- 3) Amélioration de la productivité,
- 4) Orientation de la production (donc diversification des produits).

^{*} H.TOULAÏT, « L'agriculture Algérienne : Les causes de l'échec », OPU, Alger, 1988, pages 457-460.

Les méthodes utilisées pour une application effective de la politique des prix étaient identiques aux pratiques précédentes (prix planchers, prix fixes, prix spéciaux et prix stabilisés).

Les faits contradictoires relevés au cours de la période d'auto-gestion se sont élargis et on peut encore une fois les citer :

1) L'antagonisme entre la protection du pouvoir d'achat des consommateurs et celui des producteurs agricoles, car le premier signifie une baisse des prix agricoles sachant qu'une grande partie du budget est destinée à la consommation des produits alimentaires, et le second traduit une pratique de prix plus favorable aux producteurs, c-à-d une hausse.

On peut bien expliquer que l'État intervient pour régler ce déséquilibre par le biais des subventions et compensations, mais la réalité a montré qu'un réel antagonisme persistait vu que les producteurs agricoles sont eux aussi des consommateurs dans une région qui constitue la base de la consommation des ménages (monde rural), et une politique des prix jugée défavorable par eux signifie une influence négative sur leurs revenus agricoles et leurs consommations.

- 2) L'agriculture Algérienne, répétons-le, est entièrement dépendante de l'extérieur, non-seulement concernant le commerce extérieur, mais aussi les fluctuations économiques (surtout les crises économiques), et qu'un changement des prix et des cours mondiaux affectera automatiquement les prix internes (effet de l'inflation importée), ce qui traduit une incapacité justifiée de l'État Algérien à subir continuellement ces effets néfastes et à supporter longtemps ce fardeau.
- 3) La promesse de la tutelle de protéger les prix agricoles par une certaine maîtrise des prix industriels (les intrants) comme les engrais, semences, machines, tracteurs, ... s'est évaporée vu que les prix industriels ont connu une hausse incontrôlable aux mesures de protection de l'État, car dépendant de plus en plus du marché extérieur, et en même temps, les produits agricoles sont offerts à un prix bas, ce qui a crée une situation de termes de l'échange défavorable à l'agriculture et donc le surplus économique n'a pas pu se concrétiser.
- 4) Le secteur privé, autre élément pour la promotion de la production agricole, a pu échapper aux mesures de fixation des prix agricoles, chose qui a crée un déséquilibre financier entre les secteurs existants.

La révolution agraire a encouragé plus une redistribution des terres agricoles mais n'a pas changé fondamentalement la politique des prix, car selon M.T.NADIR* que « la précipitation dans la mise en place ... a conduit à des aberrations et des incompatibilités telles que les désistements et départs de coopérateurs ont été nombreux. On peut dire que les mêmes erreurs exactement de l'autogestion l'ont été de nouveau avec les CAPRA*».

Un élément important semble être ignoré et négligé par l'autogestion et la révolution agraire à savoir l'unité de production qui, logiquement et suivant les différentes théories et doctrines étudiées, devrait être la seule à prendre les décisions concernant le choix des semences, produits, investissements et aussi la politique des prix à adopter.

Encore une fois, l'État s'est complètement substitué au producteur agricole et prenait toutes les décisions qui lui revenaient de droit, et de ce fait, on ne pourra pas s'étonner si les résultats obtenus (si résultats il y'a eu) sont décevants et en deça des objectifs tracés, et cela malgré l'élaboration des plans et la pratique des subventions et/ou compensations.

Un autre rapport général du 2^{ème} plan quadriennal (1974/1977) stipulait bien « la politique des prix devra jouer un rôle beaucoup plus important que par le passé dans la réalisation des objectifs de la politique économique et sociale du second plan quadriennal*».

Des propos qui contraste avec la réalité que vivait les unités de production agricole appartenant au secteur d'État, car les CAPRA, comme le secteur autogéré, ont subi et souffert de l'absence de réflexion des expériences précédentes, à un degré moindre pour le secteur autogéré qui était plus dans un état embryonnaire, et ne bénéficiait pas des mêmes privilèges.

La politique des prix ainsi développée et conçue dépendait beaucoup des orientations du planificateur que celui du producteur, et de ce fait, le surplus destiné au réinvestissement n'a pu se concrétiser vu que l'écart entre le prix réel supporté par les producteurs et le prix affiché à la consommation devenait de plus en plus important.

Selon A.BOUZIDI*, « le régime des prix spéciaux de son côté n'a pas entraîné l'augmentation attendue de la production agricole », mais plus grave, il a causé des déficits financier importants aux secteurs relevant de l'État comme le montre le tableau suivant : (Million DA)

	1973/1974	1974/1975	1975/1976	1976/1977
Résultat net de gestion	-58	-41	-13	-75

Source: L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 par M.T.NADIR, page 432.

M.T.NADIR, Opcit., pages 430-432.

^{*} CAPRA = Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire.

Rapport général du 2ème plan quadriennal.

Les disparités flagrantes relevées entre les producteurs eux-mêmes ou l'État et les producteurs, ont entraîné le secteur agricole d'État vers une baisse de productivité, et une inadéquation entre la politique des prix et le mode de production adopté, et encore une fois, la politique foncière et la structure de la paysannerie Algérienne d'une part, et la rigidité du planificateur de l'autre, ont crée une situation de confusion pour une bonne application des prix, car si J.A.MOLLETT* pense que « les fermiers (donc producteurs) ont généralement une latitude considérable pour substituer la production d'un produit pour un autre quand leurs prix respectifs changent », pour A.BENACHENHOU* « la question essentielle est celle de la conciliation des impératifs de la planification et de l'autonomie des entreprises ».

L'Étatisation des terres agricoles pendant cette période a instauré une certaine configuration structurelle du monde rural, mais a trop péché sur une précipitation d'un monopole qui a aggravé encore plus l'écart entre le secteur privé et publique, et qui a conduit la planification des prix agricoles vers un certain déséquilibre entre une meilleure protection des consommateurs mais au détriment des producteurs.

On peut, ainsi, relever que la politique des prix élaborée se trouvait sérieusement coincée entre la satisfaction de l'intérêt national (nourrir la population à un bas prix), ou celle du secteur privé (par le champ libre de fixation des prix), ou des producteurs du secteur public (pour la maximisation de leurs profits et donc leurs revenus), ou enfin pour une situation favorable au secteur agricole dans les termes de l'échange avec les prix industriels, mais il est certain que cette politique n'était que victime de la gestion du mode de production pratiquée pendant cette période et qu'elle n'était nullement la cause de l'échec de la phase d'évolution du secteur agricole (exode rural, baisse de productivité, disparité entre salaires agricoles et non-agricoles, ...), et surtout maintien de la dépendance alimentaire de l'étranger.

Il faudra peut-être rechercher le fonctionnement réel de la politique des prix dans l'examen plus attentif du fonctionnement du secteur agricole lui-même et sa place dans l'économie Algérienne (par rapport aux différents secteurs juridiques existants au sein même du secteur agricole, par rapport à l'équation prix agricoles-prix industriels, et enfin à l'évolution des autres paramètres économiques comme l'inflation, la croissance, l'emploi, ...).

Fondamentalement, la révolution agraire, le secteur autogéré ou le secteur privé ont dévoilé une certaine limite de résoudre le dilemme de l'autosuffisance alimentaire, et que le système des prix s'est avéré inefficace dans un tel contexte.

J.A.MOLLET, « Planning for agricultural development », Croom Helm, 1984, pages 91-92.

^{*} A.BOUZIDI, « 25 questions sur le mode de fonctionnement de l'économie Algérienne », page 51.

A.BENACHENHOU, « L'expérience Algérienne de planification et de développement 1962-1982 », Opcit. '

2.3 La politique des prix agricoles dans la période de la réforme

Les conséquences des différentes politiques de prix ont démontré de graves distorsions et lacunes tant au niveau de son application que de son contenu, et ont poussé les nouveaux responsables, à la faveur du changement politique opéré, à modifier cette politique qui rentre dans une nouvelle planification (début du premier plan quadriennal 80/84).

L'impact attendu de la politique des prix dans la réalisation de l'objectif du secteur agricole quand à la diminution de la dépendance alimentaire, n'a pas été réalisé malgré l'application des politiques de subvention et de compensation.

A cet effet, on peut énumérer les raisons essentielles pour le changement de la politique des prix :

- 1) Persistance d'une situation défavorable au secteur agricole dans les termes de l'échange,
- 2) Situation précaire de la relation (l'équation) prix agricoles et prix industriels vu que d'une part, les prix industriels ont connu une hausse (qui s'est répercutée négativement sur le secteur agricole), alors que les prix agricoles ont stagné ou peu évolué,
- 3) Les mécanismes de fixation des prix (tant au niveau ministériel, départemental ou local) ont montré toute leurs limites dans la protection des producteurs agricoles et des consommateurs,
- 4) La forte insertion de l'économie Algérienne dans l'économie mondiale, et la dépendance alimentaire continuelle, ce qui a résulté vers une forte importation,
- 5) L'anarchie des circuits de commercialisation et de distribution des produits agricoles qui a complètement perturbé la politique des prix déjà élaborée et étudiée, et qui a poussé à une démotivation des producteurs agricoles d'une part, et la création d'un marché parallèle de l'autre.
- 6) La faiblesse (ou l'échec) de la complémentarité entre les différents secteurs agricoles et l'intégration sectorielle entre l'industrie et l'agriculture, dû principalement à la stratégie de développement agricole et globale, ont élaboré une politique des prix agricoles jugée dépassée et ne répondant pas réellement aux objectifs du planificateur, producteur et consommateur.

Il faut dire que la réforme de la politique des prix dans le secteur agricole est venue pour résoudre trois déséquilibres :

- 1) Déséquilibre dans les rapports entre le secteur agricole et le secteur industriel, ce qui a engendré un exode massif rural vers le secteur urbain, et crée un autre déséquilibre entre la ville et la campagne (village),
- 2) Déséquilibre dans les rapports entre les secteurs d'État (autogéré et révolution agraire) et le secteur privé,
- 3) Déséquilibre entre les prérogatives de l'État (et ses organismes) et celles de l'unité de production (les entreprises agricoles).

Ainsi, la nouvelle politique des prix agricoles s'étalait à mieux servir les intérêts de l'État et les producteurs en fixant des prix selon les données suivantes :

- 1) Évolution réelle des coûts de production supportés par les unités de production,
- 2) Évolution des prix de facteurs de production rentrant dans le processus de production (prix internes ou prix mondiaux),
- 3) Changement des modes de consommation de la population à la faveur d'une amélioration relative des revenus,
- 4) Évaluation du gain financier escompté (et éventuellement du manque à gagner) dans le calcul des prix d'un produit agricole, car il s'agit d'une réforme qui rentre dans le cadre d'une certaine autonomie, et qui devait être acceptée par tous les éléments (État, producteurs et consommateurs).

Les nouveaux mécanismes et modalités de fixation des prix (prix plafonnés, prix garantis, marges plafonnées et les prix libres) avaient tendance à mieux protéger le producteur, mais aussi le maintien d'une protection du consommateur en préservant les règles de compensation à la faveur d'une bonne conjoncture économique (effet de la crise pétrolière de 1979).

Cette méthode de compensation et de subvention, largement discutée par différents spécialistes, répond parfaitement aux aspirations des seuls consommateurs et une partie des producteurs, car elle garantit aux deux agents économiques une stabilité des prix malgré des conjonctures défavorables, mais elle s'est avéré très coûteuse et onéreuse non-seulement pour l'État (le budget de l'État s'élevait à 3,860 milliards de DA en 1983 et 2 milliards de DA en 1985), mais aussi pour les entreprises agricoles et industrielles (leur déficit devenait de plus en plus inquiétant).

Parmi les nouveautés de ce système des prix dans le secteur agricole, une certaine latitude et de choix s'est développée et manifestée chez les producteurs agricoles pour choisir eux-mêmes leurs transactions afin de compresser les coûts, et d'éviter les entraves bureaucratiques

et parasitaires de différents organismes étatiques (ou privés) de commercialisation et de distribution, considérés par bon nombre de producteurs comme responsable de la faillite des systèmes de prix précédents, mais par contre, le rôle de l'État est devenu plus ambigu vu que d'une part, on cherche à protéger les revenus agricoles des producteurs par le prix stabilisé et compensé, mais de l'autre, on introduit des taxes (comme la TASP = Taxe Additionnelle de Soutien des Prix) ou (la taxe compensatoire de prix) en mars 1982 qui a influé très négativement sur le marché des produits agricoles.

H.BALI* a remarqué que « la fixation des prix à un niveau bas pour certains produits favorise le gaspillage et n'encourage pas la production », car une incohérence persistait toujours entre la réunion des conditions nécessaires pour une bonne application des prix (maîtrise de l'inflation mondiale, l'élasticité de l'offre des produits agricoles, flexibilité des circuits de distribution, souplesse dans la réglementation et l'intégration dans l'évolution économique du pays, ...), et la volonté de l'État d'appliquer le nouveau système pour sauvegarder le pouvoir d'achat de la population.

La politique des prix agricoles s'est trouvée, encore une fois, manipulée et orientée vers un dessein différent et répondant plus au nouveau contexte socio-économique, et elle devait réduire la pression inflationniste, stimuler la production agricole, réduire le recours à l'importation et réussir la complémentarité sectorielle, mais toujours sans la mise en place des conditions et facteurs pour réussir une telle mission, entres autres une politique efficace des revenus, de l'emploi, de l'investissement et bien sur une politique efficace des prix à l'échelle nationale et globale.

Selon A.BOUZIDI*, « le nouveau système national des prix pourtant souple et évolutif n'a pas empêché des glissements, ni même des envolées de prix à la consommation notamment pour certains produits de large consommation ».

La libéralisation éphémère de certains prix a encore une fois mis dans l'embarras le planificateur, par le fait de l'absence des conditions d'insertion de la politique des prix.

On ne peut pas dissocier la pratique de la réforme des prix agricoles de l'ensemble des prix économiques (industriels, commerciaux, non-agricoles), car la recherche d'une protection du pouvoir d'achat implique l'adhésion de toutes les politiques, et on ne peut parler d'une nouvelle politique des prix agricoles alors que le commerce (interne ou externe) est toujours rigide, ou que la politique monétaire est inefficace.

H.BALI, Opcit., page 108.

A.BOUZIDI, Opcit., page 54.

Cette période fut beaucoup caractérisée par des rebondissements, et qui a débouché sur une politique des prix surveillée et contrôlée par le circuit étatique que H.BENISSAD* a révélé certaines lacunes comme :

- 1) Le prix fixé ne correspondait pas à la production optimale de l'entreprise,
- 2) L'oubli du critère de la profitabilité chez le producteur par la fixation d'un prix inadéquat,
- 3) Absence d'une réelle concurrence, qui seule peut fixer réellement le prix correspondant,
- 4) L'existence de la pénurie qui peut fausser tous les calculs de fixation des prix.

Devant une telle situation, on ne pouvait pas prétendre à un miracle de la politique des prix dans le secteur agricole qui souffrait en plus d'une certaine rigidité de l'offre de la production agricole accompagnée par des confusions et anarchies dans les différentes politiques fiscales, monétaires et autres.

On peut, aussi, se demander si la réforme économique préconisée à cette période a réellement touché celle de la politique des prix dans le secteur agricole, car on a remarqué une certaine continuité des pratiques précédentes, mais la réponse se trouve dans le changement des comportements des secteurs économiques et de leurs modes de production qui sont devenus plus conscients de la mondialisation de l'économie, et de la nécessité de réformer les anciennes pratiques par une certaine démonopolisation et décentralisation.

On peut ainsi affirmer que la politique des prix a évolué et changé quelques méthodes et modalités de fixation de prix suivant l'évolution du secteur agricole lui-même, mais cette politique est restée cloîtrée dans la manipulation de l'État. Aussi, on ne peut pas parler d'un échec de cette politique vu que inélasticité de l'offre a considérablement faussé l'évolution positive du mécanisme des prix agricoles.

En conséquence, cette politique des prix agricoles s'est trouvée coincée entre la réforme de l'économie globale et celle du secteur agricole, et entre la politique globale des prix et celle concernant uniquement les produits agricoles.

Il faudra étudier et analyser le contexte socio-économique durant cette période pour mieux comprendre les raisons de l'incapacité de la politique des prix à trouver une issue définitive de la crise du secteur agricole.

^{*} H.BENISSAD, « La réforme économique en Algérie », Opcit., pages 53-54

Le maintien des subventions et compensations a contribué d'une manière conséquente à dérégler le fonctionnement initialement prévu de la politique des prix agricoles, vu que d'une part, le souhait se faisait sentir des unités de production pour relever les prix et éponger ainsi les déficits d'exploitation, mais d'une autre part le refus des pouvoirs publics de se désister de ces mécanismes (subventions) a alterné cette initiative.

Les contradictions et dysfonctionnements ont persisté avec la nouvelle politique des prix des années 80, car une réforme des prix signifie normalement une suppression progressive de la subvention et ouverture du marché national avec le marché extérieur, donc alignement des prix internes avec les prix externes.

L'absence de la concurrence entre les secteurs existants et avec les produits étrangers, l'inexistence d'une étude préalable et complémentaire entre les salaires et les prix, ont joué défavorablement dans l'adaptation de la politique des prix dans le secteur agricole à cette époque et on pourra formuler la situation comme suit :

- a) La réforme économique était plus axée vers une relative ouverture économique mais avec le maintien des pratiques de subvention de prix, ce qui a réduit considérablement le rôle de la politique des prix dans le secteur agraire,
- b) La politique des prix agricoles devait être beaucoup plus insérée dans la vision étatique pour une stabilité socio-économique, que d'un stimulant réel et efficace pour la production agricole,
- c) L'évolution défavorable de certains paramètres (rigidité de l'offre, contraction des effets de stimulation, évolution galopante de la demande et réduction des engagements de l'État concernant les crédits destinés à l'agriculture, ...) a ruiné les espoirs de la nouvelle politique des prix agricoles, placée sous le signe d'une vraie relance du secteur agricole.

négatif des prix du cours de pétrole résultait automatiquement sur une baisse des recettes de l'État et donc une baisse du soutien financier de l'État aux producteurs, agriculteurs et autres consommateurs.

On peut expliquer les différentes modalités appliquées dans la politique des prix par le souci de l'État de créer un environnement propice pour la relance du secteur agricole afin de réduire la dépendance alimentaire, de fournir le marché national et d'exporter le surplus, et ainsi l'État bénéficiera d'une baisse des importations et d'une augmentation des exportations et cela pour son bien-être économique.

Il est certes que l'action de l'État dans la politique des subventions et compensations était plus précipitée et prématurée, et que l'aspect idéologique et politique a pris le dessus, car certaines négligences importantes ont payé lourd dans les conséquences et les résultats, par exemple les effets à court terme et le long terme des politiques de subvention.

Il est aussi injuste de parler d'un échec de la politique des prix dans le secteur agricole, car l'environnement socio-économique et politique ne contribuait guère vers une meilleure contribution des prix sur la croissance du secteur agricole.

Les économistes et spécialistes Algériens, malgré leurs divergences sur certains sujets économiques, ont néanmoins tous convergé que la politique des prix agricoles était plutôt victime de la situation du secteur agricole.

On peut reformuler nos propos comme suit :

- 1) La stratégie de développement économique de l'Algérie favorisait, au début, le secteur industriel au détriment du secteur agricole,
- 2) Par conséquent, le secteur agricole n'a bénéficié que d'une part négligeable dans les différents plans (du 1^{er} plan triennal jusqu'à ce moment),
- 3) La faiblesse du secteur agricole, dû à sa modeste place dans l'évolution économique de la nation, n'a pas permis une réelle relance tant au niveau productif que créatif d'emplois et de valeur ajoutée,
- 4) Dans une telle situation, la politique des prix ne pouvait que constater les dégâts et maintenir un niveau acceptable.

Il est certain que les subventions et compensations ont aussi touché les prix non-agricoles dans le but de maintenir un certain équilibre sectoriel, mais dans le cas Algérien (une caractéristique des P.V.D), la consommation alimentaire est plus importante dans le budget, ce qui a obligé les responsables à recourir aux subventions.

Dans le contexte Algérien, la politique des prix dans le secteur agricole devait, malgré les points cités précédemment, atteindre l'équilibre dans le secteur agricole lui-même entre les secteurs d'État et le secteur privé, entre le secteur agricole et le secteur industriel, et surtout entre les producteurs, consommateurs et l'État.

On considère, pour notre part, que la fonction réelle du prix d'un bien ou d'un service était plutôt mal conçue pour les différents agents économiques, y compris le secteur agricole, car ce prix devenait simplement un calcul comptable pour un objectif précis du plan, mais les théories classiques ont largement discuté de l'importance des prix dans la théorie de la valeur. L'implication de l'État dans le mécanisme des prix était largement élargie, tant au niveau des prix des inputs (facteurs de production), que des de l'output, et il semble que cette double implication constituait un lourd fardeau financier que l'État ne pouvait le soutenir à long-terme.

La politique des prix dans le secteur agricole en Algérie a, certes montré de graves lacunes et contradictions touchant la gestion même du secteur, mais a démontré que le nouveau passage économique attendu, dans le cadre d'une économie du marché et l'application du plan d'ajustement structurel, rend de plus en plus urgent et nécessaire la révision et le réajustement de cette politique pour deux raisons fondamentales :

- 1) Éradiquer les pratiques néfastes et désastreuses des anciennes politiques,
- 2) S'adapter au nouveau mécanisme basé sur la concurrence, transparence et une libéralisation totale pour tous les secteurs économiques.

Section 3 : Analyse critique de la politique des prix agricoles en Algérie

L'étude du développement agricole en Algérie a suscité bon nombre d'observations, souvent axées sur la description et traitées d'une manière plutôt subjective.

Les défis économiques s'élargissent et prennent une ampleur grave, sachant que les rares tentatives de redressement dans le domaine agricole ont malheureusement échoué, malgré toute cette volonté de résoudre le marasme du secteur agricole.

On peut notamment lire les propos de S.BEDRANI* sur ce sujet :

« Le type de croissance industrielle, la répartition des revenus productives qu'il implique, les différentes politiques suivies dans le domaine agricole ont-ils permis à l'agriculture de remplir de manière cohérente les fonctions qu'on lui assigne ? Il ne semble pas ».

De son côté, H.TOULAIT est affirmatif:

« Le bilan des performances agricoles est indiscutablement décevant, eu égard aux objectifs fixés (et non réalisés) et à l'importance de la demande de produits agricoles que la production nationale est loin de pouvoir satisfaire ».

A l'aube du 3^{ème} millénaire, l'une des préoccupations majeures de l'économie Algérienne (et du secteur agricole) est de trouver des solutions concernant les coûts trop élevés de l'importation alimentaire.

En effet, le gouvernement Algérien dépense entre 2 et 3 milliards de \$ par an pour l'achat des produits alimentaires, ce qui représente une part de 20% à 25% dans les importations globales, pour des disponibilités financières parfois trop limitées.

Selon B.HAÏCHOUR*, on peut lire:

« Dépendance, insécurité alimentaire et recherche d'une voie possible pour la réduction du fardeau de l'importation de la nourriture, telles sont les caractéristiques du système agro-alimentaire de l'Algérie ».

ou encore : « la sauvegarde de l'indépendance alimentaire et la réalisation d'une accumulation qui puisse autoriser une possibilité d'exportation de produits agricoles et par la même d'aboutir à assurer une auto-suffisance alimentaire, sont des objectifs clés qui ne peuvent être atteints à court terme ».

Le mécanisme des prix agricoles intervient précisément dans cette optique pour cerner le problème alimentaire et relancer l'activité agricole, et de se placer entre l'offre agricole (trop souvent rigide) et une demande sans cesse en augmentation.

^{*} S.BEDRANI, « L'agriculture Algérienne depuis 1966 », Opcit., page 16.
* B.HAÏCHOUR, « Le défi agro-alimentaire », dans « Analyse et stratégie pour l'an 2000 », OPU, Alger, 1992, page 239.

Dans une citation, A.BENACHENHOU* pense qu'« il convient de réfléchir à de nouvelles motivations pour mieux produire, ne serait-ce que par l'intéressement pécunier, pour que les producteurs du secteur privé ou secteur public prennent en charge la rénovation rurale dont a tant besoin l'agriculture, au regard de l'évolution démographique et des comportements exigeants de consommation ».

Il serait peut-être juste de placer le contexte de la faille agricole dans ses justes proportions pour déceler tout biais ou parti-pris vers un secteur bien déterminé.

Ce bref préambule est nécessaire pour bien introduire et étaler toute l'importance et le rôle que peut jouer une politique des prix agricoles.

Il serait erroné d'arriver à une explication que la faillite du secteur agricole peut résulter uniquement d'une mauvaise application des prix (prix de production ou prix de consommation), car en fait, les prix ne sont perçus généralement que comme un instrument adaptable selon ses utilisateurs, et on peut être sûr que tant qu'un secteur économique ne souffre d'aucune défaillance ou inefficacité d'un facteur déterminé (main-d'œuvre sous-qualifiée, manque de matériel, insuffisance des capitaux financiers, absence de technologie,...), les prix ne peuvent pas affecter d'une manière négative, mais encore mieux, plus positive.

On peut citer les propos de Y.DEBBOUB* pour situer cet intérêt à la politique des prix agricole dans la croissance agricole comme suit :

« Les distorsions apparues des prix et l'importance des déséquilibres qui se manifestent sur le marché des biens et services plaident en faveur d'une nouvelle approche des prix, rendue encore plus nécessaire par la politique de restructuration financière des entreprises publiques ... ».

3.1 <u>Période de l'autogestion</u>

Théoriquement, un prix reflète la valeur réelle d'un bien ou service sous une forme monétaire, et pour cela, il est considéré beaucoup plus comme le seul et efficace régulateur d'une économie marchande basée exclusivement sur les échanges et les transactions économiques.

Une politique, par contre, reflète les orientations et les tendances des responsables économiques (et parfois plus politiques) pour mieux maîtriser les fluctuations probables de ces mêmes prix, et on peut dire qu'une politique des prix caractérise beaucoup plus le choix

^{*} A.BENACHENHOU, cité dans l'ouvrage de B.HAÏCHOUR, page 55.

Y.DEBBOUB, « Le nouveau mécanisme économique en Algérie », OPU, Alger, 1995, page 83.

d'un système pour mieux prévoir et appréhender les objectifs économiques assignés à cet effet.

L'approche classique dans ce sens est beaucoup plus appréciée, vu que les politiques de prix des différents secteurs et facteurs de la scène économique obéissent à la logique du marché, et aux forces de l'offre et la demande, et ainsi, que ce soit les prix industriel, agricole, ou autres, il n'existe que la logique de la concurrence et la transparence économique pour mieux prévoir et adapter les prix.

L'intervention de l'Etat, à cet effet, répond par contre plus sur une bonne régulation et réalisation de l'équilibre économique souhaité.

L'approche centraliste et collective insiste plus sur l'intervention étatique pour l'application d'une politique des prix dans n'importe quel secteur économique pour mieux cerner les éventuelles dérapages et autres lacunes, lors d'une application d'un plan de développement quelconque.

Il s'agit donc d'un affrontement d'idées et de théories entre une liberté économique pour une politique bien définie, et une présence plus ressentie et efficace de l'État afin de réconforter les planificateurs et les individus par une politique de prix.

Il faut dire que l'effet colonial a pesé lourd sur la formation des prix juste après l'indépendance, dû au vide juridique pour réglementer l'application des prix, et ainsi, la période 1962-1966 était plus considérée comme une expérience ou une tentative pour mieux répondre aux attentes des producteurs et des consommateurs.

Selon BEDRANI*, « les prix des produits agricoles sont fixés par le Ministère de l'agriculture conformément au décret du 15/02/1969 ».

Auparavant, la détermination, la formation et l'application des prix revenait de droit à un office qui se chargeait de la gestion agricole dans tous ses domaines, en l'occurrence l'ONRA (Office Nationale de la Réforme Agraire) qui, en coordination et collaboration avec les coopératives existantes, déterminait un prix de vente selon certaines règles de pure comptabilité.

La fixation des prix de détail ou de vente des produits agricoles répondait plus à une satisfaction mutuelle des intérêts de ces coopératives (CAPCS, COFEL, OFLA, ...) car chaque coopérative achetait ces produits d'une autre coopérative dans le cadre d'un accord préalable, en prélevant pour chaque transaction une marge définie.

^{*} S.BEDRANI, « L'expérience Algérienne d'auto-gestion », Les Cahiers de CREAD, N°23/24, 1990.

Ainsi, si une coopérative particulière (l'OFLA par exemple) achète ou plutôt vends des produits à un particulier, elle prélève une marge bénéficiaire de 30%, mais si la vente est faite à une autre coopérative (CAPCS), cette marge est réduite seulement à 10 ou 15%.

La caractéristique essentielle dans cette période résidait dans cette tendance de maîtriser les pressions inflationnistes, et de sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs composés principalement des travailleurs du secteur autogéré, et par ricochet, la politique des prix à cette époque reposait encore une fois sur une certaine réglementation, pas trop agressive, mais toutefois présente, et qui montre clairement les desseins des responsables vers une plus grande centralisation des politiques économiques, y compris celle des prix agricoles.

Les prix à la production et à la consommation étaient étudiés de telle manière à ne pas trop pénaliser ni les producteurs ni les consommateurs.

Selon H.BALI*, il faut distinguer deux périodes importante dans la politique des prix :

1966-1967: le contrôle systématique de tous les prix à la production des produits fabriqués à l'échelle domestique,

1968-1969: le blocage des prix des produits et autres services mais qui ne touche pas les produits agricoles.

Pour mieux saisir la portée de cette études des prix agricoles appliqués au secteur autogéré, il est utile d'affirmer que les prix étaient bel et bien fixés par les pouvoirs publics tant au niveau de la production, distribution que la consommation et donc, la politique appliquée répondait beaucoup plus à une volonté étatique rigoureuse qu'à une certaine flexibilité ou autonomie que ce soit pour les producteurs ou les coopératives de distribution, et il faudrait peut-être revenir à l'analyse de la gestion réelle du secteur lui-même pour mieux comprendre la politique qui a été tracée pour les prix agricoles, et au vu des études faites par certains spécialistes dans la matière (S.BEDRANI, C.CHAULET,...), il s'est avéré que l'autogestion a connu d'innombrables lacunes et contradictions dans certains règlements (et notamment concernant les prix), ce qui a influé négativement sur la politique élaborée.

Il ne faut cependant pas oublier que la forte intégration de l'agriculture Algérienne dans l'économie mondiale, a joué un rôle important dans la formation des prix, que ce soit pour les producteurs ou les consommateurs, et donc, malgré le fait de l'utilisation des subventions et autres aides étatiques pour sauvegarder d'une part les producteurs (pour les facteurs de production) que pour les consommateurs (pour le pouvoir d'achat), la fixation des prix prenait en compte les fluctuations externes des prix mondiaux pour mieux calculer l'écart entre le

en compte les fluctuations externes des prix mondiaux pour mieux calculer l'écart entre le prix réel et le prix subventionné, et aussi pour amortir les répercussions de l'inflation importée.

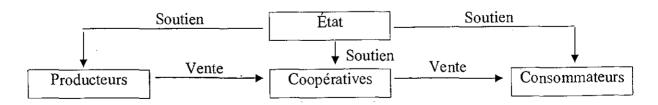
Cette période d'autogestion (1963-1971) fût caractérisée par une relative stagnation des prix (surtout des produits alimentaires) comme on peut le constater dans ce tableau : (pour le grand Alger) (1969 = 100)

1966	1967	1968	1969	1970	1971
98	100	100	100	100	100
86	83	94	100	96	107
94	96	104	100	92	108
100	100	100	100	100	106
100	100	100	100	108	106
-	-	-	100	183	
-	-	-	100	183	-
	98 86 94 100	98 100 86 83 94 96 100 100	98 100 100 86 83 94 94 96 104 100 100 100 100 100 100	98 100 100 100 86 83 94 100 94 96 104 100 100 100 100 100 100 100 100 100 - - - 100	98 100 100 100 100 86 83 94 100 96 94 96 104 100 92 100 100 100 100 100 100 100 100 100 108 - - - 100 183

Source: L'agriculture Algérienne depuis 1966 par S.BEDRANI, page 113.

La politique des prix, à cette époque, répondait plus à une certaine protection étatique envers la production (par le soutien des prix des facteurs de production) et la consommation (par la désignation des circuits de distribution et de commercialisation plus centralisés) malgré la croissance démographique, l'évolution de la demande globale et la politique des revenus adoptée.

On peut constater une certaine ingérence des prérogatives des éléments constituant le secteur, car on voit que les producteurs fixent un prix selon le coût supporté mais qui est revu à la baisse par l'État pour fixer un autre prix plus acceptable et abordable pour les consommateurs, mais aussi des organismes intermédiaires (les coopératives) interviennent pour instaurer des marges bénéficiaires pour des prix de consommation et on peut schématiser telle situation :



Cette politique des prix suivie jusqu'à la compagne 1970/1971 montre toute la volonté de l'État afin de protéger les revenus des consommateurs, car il faut bien le souligner, cette catégorie de consommateurs est constituée en grande partie des paysans et autres travailleurs

agricoles, et comme souligné par A.BENACHENHOU*, que « les prix jouent un rôle fondamental dans l'évolution du revenu disponible des paysans ».

Le calcul du coût de production constitue un repère pour déterminer le prix de production qui lui-même sert de référence pour fixer le niveau de prix à adopter, et par ricochet, le niveau de production, mais le comble réside dans l'intervention des coopératives et la fixation des marges qui dénaturent complètement la réalité des prix appliqués à la consommation, et qui oblige les pouvoirs publics (qui sont les propriétaires) à fixer une certaine subvention ou soutien financier pour les consommateurs (qui sont aussi les travailleurs de la terre), ce qui traduit une certaine mésentente entre les agents étatiques en l'occurrence les producteurs (qui sont constitués des secteurs publics) et les coopératives pour déterminer le prix réel.

Le prix des produits agricoles devait traduire la volonté des producteurs pour écouler leurs produits, mais l'instauration des coopératives qui ont monopolisé la commercialisation a faussé cette logique réalité.

Ainsi, la réglementation des prix de produits agricoles favorisait plus la consommation par l'usage de la politique des subventions.

Il n'est pas étonnant qu'une telle pratique de subvention dans une situation d'inégalité (ou inélasticité) de l'offre avec la demande, et d'un taux de croissance démographique toujours à la hausse, a résulté sur un constat logique : l'apparition du marché parallèle et de la spéculation, ce qui a creusé encore le fossé (ou déséquilibre) entre les revenus et les prix.

En se référant à H.BENAOUDA*, la politique des prix agricoles devait répondre à deux importants objectifs :

- 1) Augmentation de la production agricole en surplus (l'excédent) pour une éventuelle exportation afin de financer l'économie Algérienne,
- 2) Fourniture des produits agricoles sur le marché de consommation à un prix abordable.

A la lumière de cette brève analyse, on peut comprendre que d'une part, une volonté de l'État pour sauvegarder l'équilibre (ou l'égalité) entre les revenus et les prix mais d'autre part, une certaine négligence de contrôle des canaux de distribution pour mieux maintenir les éventuelles fuites, et un certain manque de répondant sur le plan productif.

Le tableau suivant nous explique les dates de mise en application des prix réglementés concernant les produits agricoles :

^{*} A.BENACHENHOU, « L'expérience Algérienne de planification et de développement 1962-1982 », OPU,

Produits	Année de ré	églementation	Secteur auquel s'applique cette
r roduks	A la production	A la consommation	réglementation à la production
Céréales et légumes	1962	1962	Tous secteurs
Vins	1964	1964	Tous secteurs
Fruits et légumes	1971	1970	Secteurs d'État
Pommes de terre	1971	1970	//
Huile d'olive	1963	1964	Tous secteurs
Viande ovine		1963	-
Viande bovine	_	1970	-
Lait	1964	1964	Tous secteurs
Œufs	-	1974	•
Betteraves à sucre	1965	-	Tous secteurs
Alfa	1962	-	, //

Source: L'agriculture Algérienne depuis 1966 par S.BEDRANI, page 147.

^{*} H.BENAOUDA, « Système productif Algérien et indépendance nationale », Tome 2, OPU, Alger, 1983, pages 549-550

3.2 Période de planification

Ainsi, les faits que nous avons étudiés ont décelé certaines contradictions graves nonseulement pour la politique des prix agricoles, mais pour toute la stratégie globale du secteur,
car comment expliquer que les prix soient soutenus alors que l'économie Algérienne était (et
l'est toujours) fortement intégrée dans l'économie mondiale, car chaque fluctuation de
l'activité économique mondiale pesait lourd sur les secteurs agricoles, aussi comment
expliquer que les producteurs agricoles vendaient à des prix jugés trop bas, pour ne pas
pénaliser le consommateur et qui se répercutait négativement sur leurs revenus et salaires
(malgré le soutien de l'État), et que c'est ces revenus et salaires qui constituent la base de
toute consommation.

Le choix de développement économique basé sur les principes d'une industrie industrialisante et sur une contribution conséquente des hydrocarbures a entraîné beaucoup plus l'économie Algérienne vers une dépendance mondiale, ce qui a rendu la politique des prix des produits agricoles plus fragile face aux prix mondiaux.

On peut citer les effets d'une augmentation des prix mondiaux sur les prix internes comme suit :

- 1) Connaissant la dépendance des inputs de l'agriculture Algérienne à l'étranger, toute augmentation de ces prix affectera automatiquement les prix agricoles (ou autres), et cela malgré les tentatives des pouvoirs publics de limiter cette augmentation,
- 2) L'inégalité entre l'offre des produits et la demande (surtout du fait d'une augmentation de la demande grâce à une amélioration des revenus agricoles et un certain recul de la production locale), engendre un recours vers l'extérieur pour « souder » cet écart.

L'option choisie sur les industries lourdes a encore aggravé la situation du secteur agricole qui doit dépendre exclusivement pour sa croissance et son développement sur deux facteurs :

- 1) La croissance, au préalable, du secteur industriel (des hydrocarbures) qui permettra une meilleure intégration en amont et en aval entre l'industrie et l'agriculture,
- 2) Une évolution positive des fluctuations économiques mondiales qui permettra au secteur agricole une prise en charge efficace de la politique des prix et des revenus.

On peut remarquer que le secteur agricole s'est trouvé « enfermé » entre une politique de prix qui s'est avérée moins fructueuse sur le plan productif, et une politique de développement économique plus contraignante.

Il ne faut pas oublier aussi les effets des autres fluctuations et variations des élasticités, ainsi que le taux de change du Dinar, sur la politique des prix adoptée, car les prix ont été à chaque fois réajustés selon les changements économiques mondiaux.

On peut résumer cette partie des prix de produits agricoles de 1962 à 1980 en définissant les quatre formes de régimes des prix :

1) <u>Prix fixes</u>: Il s'agit d'une fixation des prix des produits et services dans le but de réduire les différences et disparités pour garantir le pouvoir d'achat.

On peut inclure, à titre d'exemple, et selon le rapport général du 1^{er} plan quadriennal, les produits agricoles sujets à des variations saisonnières (fruits et légumes, produits de consommation de 1^{ère} nécessité, ...).

- 2) <u>Prix spéciaux</u>: Ces prix sont fixés exceptionnellement dans le but de satisfaire une certaine demande excédentaire (surtout de la couche démunie), et sont indépendamment du prix de revient respectif.
- 3) <u>Prix stabilisés</u>: Ils sont fixés selon les orientations du plan de développement dans le but de réalisation des projets d'investissement, et ils sont donc plus surveillés afin de ne pas modifier les directives du plan par la maîtrise des différentes variations des prix dues aux prix des produits importés.
- 4) <u>Prix contrôlés</u>: Ces prix touchent principalement les autres produits qui n'ont pas été touchés par l'un des trois régimes cités, et répondent plus à une certaine méfiance de débordement des prix de quelques produits et une hausse du taux d'inflation.

La théorie économique nous enseigne à critiquer la fixation des prix loin des lois du marché, car si l'État se considère comme le seul décideur en matière de prix, les autres agents économiques (à savoir les consommateurs et surtout les producteurs) ont eux-aussi leur mot à dire.

Selon MARZEWSKI*)., la politique des prix axée sur un choix étatique et centralisé résulte sur :

1) <u>Inefficience dans la production</u> car les prix des facteurs de production et autres rémunérations sont fixés indépendamment des choix et décisions des premiers

^{*} MARZEWSKI, dans « Le rôle des prix dans la planification des ressources » de A.BOUKHEZAR, pages 42-48.

Éducation et loisirs	98,8	101,2	104,9	110,8	115,6	123,6	134,2	138	168,5
Divers	86,5	113,5	135,6	156,1	171,3	185,5	208,8	216,8	251,4

<u>Source</u>: Annuaire statistique pour l'Afrique, Volume 1, Partie 1, Afrique du Nord, CEA (Commission des États Africains), 1990/1991.

Durant cette situation, les prix de produits agricoles (toutes productions confondues) ont changé les directives du plan, et cela pour deux raisons importantes :

- 1) Une part très signifiante des produits agricoles (alimentation, poissons, ...) dans le budget de consommation,
- 2) La prédominance des produits agricoles sur les autres produits et la pression des prix agricoles sur les autres prix des produits d'autres secteurs.

Le tableau suivant nous éclaire mieux sur ce phénomène :

%

Années	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	82/89
Alimentation	55,2	50	51	65,3	76,3	59,8	37,3	55,3	63	57
Habillement et chaussures	7,1	5,9	5	4,3	2,5	6,1	10,1	10,5	7,2	6,5
Loyer	7,3	6,3	5,2	2,6	5,5	7,9	6,3	9,6	4,9	6,2
Meuble	5,5	4,7	7,6	4,3	2,4	4,4	10	6,9	6	5,8
Santé et hygiène	2,6	3,3	3,4	2,4	0,9	3	4,4	3,2	1,7	2,8
Transport et communication	9,6	9,8	4,3	4,8	3	4,2	5,4	5,4	3,8	5,6
Éducation et loisirs	4,2	0,8	1,8	2,1	1,3	3,2	5	2,2	3,8	2,7
Divers	8,5	19,2	21,7	14,5	8,2	11,4	21,9	6,8	9,6	13,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: H.BALI, « Inflation et mal-développement en Algérie », OPU, 1993.

Ce tableau nous démontre clairement la place des produits alimentaires et agricoles dans la consommation des ménages.

On peut dire que la politique des prix agricoles adoptée pendant cette période se distinguait par les points suivants :

- 1) Alignement des prix agricoles sur les cours mondiaux,
- 2) Adoption d'une taxe compensatoire sur les produits agricoles importés ou locaux,

- 3) Allègement du système de protection des dépassements éventuels entre les prix réels et les prix réglementés, donc baisse de subvention pour les prix à la production,
- 4) Adaptation des mécanismes de prix selon les fluctuations observées à l'intérieur du pays (élasticité de l'offre, conditions climatiques, ...) et à l'extérieur (inflation, baisse de la valeur de la monnaie locale, commerce extérieur, ...).

Les profondes réformes économiques entamées en Algérie depuis 1989 ont aussi affecté la réorganisation du secteur agricole, y compris la politique des prix qui devait s'accorder avec la nouvelle politique des prix à l'échelle nationale.

L'optique choisie était de libéraliser beaucoup plus l'application des prix selon la méthode classique, donc selon la loi de l'offre et la demande, mais en gardant une certaine protection du pouvoir d'achat.

Selon H.BENISSAD*, le nouveau système des prix dans les réformes comprenait :

- a) <u>Prix garantis</u>: qui sont fixés par le producteur et l'État conjointement afin de stimuler la production et la « substitution à l'importation ».
- b) <u>Prix plafonnés</u>: qui sont fixés pour protéger et soutenir le pouvoir d'achat contre une hausse imprévisible et coûteuse (pain, huile, ...).
- c) <u>Prix libres</u>: qui sont directement fixés par le producteur selon le coût supporté (donc selon le prix de revient), et qui répondent plus à une certaine autonomie, et selon les fluctuations du marché mondial.

L'augmentation (attendue) des prix agricoles devenait, plus au moins logique vu que la dépendance alimentaire persistait et devenait de plus en plus onéreuse, et la mondialisation de l'économie imposait une certaine rigueur dans la gestion interne des affaires économiques du pays (plan d'ajustement structurel imposé par le FMI dans le cadre de rééchelonnement qu'on discutera ultérieurement), et de ce fait, le choix proposé et imposé pour les pouvoirs publics était :

- 1) Soit continuer à subvenir les prix à la production et à la consommation en greffant sérieusement les chances d'une relance de productions agricoles (par manque de stimulants financiers pour les producteurs) avec comme conséquence la persistance du marché parallèle,
- 2) Soit classifier les produits dont le besoin est nécessaire et vital pour la population (donc cibler les produits), et sauvegarder le pouvoir d'achat d'une certaine catégorie.

A la lecture de certaines statistiques, on peut affirmer que la politique des prix agricoles a connu des changements et bouleversements très profonds s'orientant plus vers une libéralisation et une certaine autonomie, dans le but d'alléger le fardeau financier de l'État, et de permettre aux producteurs de mieux évaluer leurs gains et profits (leurs rentabilité) et enfin de retourner à la vérité des prix.

Certains produits, considérés comme de base à la consommation et produits localement, ont subi d'importantes réformes et des hausses continuelles (comme la tomate, pomme de terre, salades, production animale), car les écarts entre leurs coûts réels et le prix affiché d'une manière administrée ont influencé très négativement sur l'offre, et a crée une certain tension sur le marché (pénurie).

Le tableau suivant nous oriente mieux sur l'évolution de l'indice des prix agricoles :

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
IPC	8,3	6,3	6,3	9,8	4,7	6,4	16,6	13,3	18,7	18,3	23,8	33,2
Années	1992	1993	1994	1995	1996	1	/			./		
IPC	26,5	19,4	31,5	32	30	-						

IPC = Indice des Prix à la consommation.

Source: Journal la Tribune du lundi 20/11/1995, page 12.

Un constat doit être cité concernant le fait que la politique des prix agricoles depuis 1980 n'était qu'une copie conforme de la tournure que prenait l'économie Algérienne et qu'à chaque mutation, changement, ou autre qui touchait cette économie, la politique des prix suivait ce rythme.

^{*} H.BENISSAD, « La réforme économique en Algérie », OPU, 1991, pages 50-53.

Conclusion générale du chapitre :

Le secteur agricole a été le premier secteur à faire l'objet des réformes au lendemain de l'indépendance, mais il s'avère qu'il tarde à retrouver ses marques et à opérer les mutations qui s'imposent.

Il a été constaté, que depuis de nombreuses années, les diagnostics et les conséquences de la gestion agricole se suivent, et malheureusement, se ressemblent, en nous dévoilant la réalité amère que l'agriculture en Algérie stagne, pour ne pas dire régresse.

On peut appuyer notre conclusion sur cette situation grave par les données disponibles qui affirment que la production céréalière, qui est la base de la production agricole, n'a augmenté que de 0,02% par an en moyenne au cours de la période 1986-1995, alors que le taux de croissance démographique avoisinait 3%.

Le prix agricole s'est trouvé orienté vers la réalisation des objectifs de l'État sans qu'on lui donne réellement sa vraie vocation et sa place réelle, et malgré toute son importance dans la littérature économique, cela ne s'est pas concrétisé dans le cas algérien.

Pis encore, on peut affirmer que toutes les réformes entamées et engagées depuis l'indépendance n'ont pu améliorer ce secteur, ce qui s'est répercuté directement sur les professionnels agricoles, (et notamment les producteurs agricoles), alors que les prix ont vécu une politique administrée et centralisée jusqu'aux dernières années.

On peut ainsi conclure que le régime des prix agricoles a connu deux périodes :

- a) Période de la planification économique,
- b) Période d'une libéralisation progressive en cours.

Il reste cependant que même la libéralisation des prix ne pourrait, à elle seule, déterminer un résultat positif et encourageant, car l'une des caractéristiques de l'agriculture Algérienne (surtout pour la céréaliculture) réside dans sa large dépendance des aléas climatiques.

A cet effet, des conditions climatiques favorables et un mécanisme des prix plus efficaces peuvent constituer un apport pour la relance du secteur agricole en Algérie, car celui-ci offre toutes les conditions pour réussir telle synchronisation.

Pour comprendre le raisonnement et l'évolution des prix agricoles socialistes, ainsi que leur éventuelles performances, il est impératif de comprendre le système de la planification des prix et d'en déterminer réellement les origines et les sources.

C.BETTELHEIM* pense que certaines théories peuvent être d'excellentes indicatrices pour l'emploi d'un prix adéquat pour l'agriculture (ou un autre secteur), mais qu'elles ne peuvent, en aucun cas, se constituer comme des exécuteurs ou des décideurs, et dans ce sens, on peut lire : « le Marxisme fournit cette problématique théorique (pour la question des prix) à condition qu'on ne cherche pas dans (le capital) une source de recettes directement utilisables mais qu'on le prenne comme une structure conceptuelle scientifique à partir de laquelle il est possible d'élaborer les concepts techniques nécessaires à la pratique économique entre le capitalisme et le socialisme ».

Il est question d'une certaine mise en garde contre l'utilisation abusive ou erronée d'une pensée théorique avec la réalité économique, que malheureusement nombre des systèmes planifiés ne l'ont compris que tardivement.

Le mécanisme des prix agricoles devient en réalité un mécanisme plus centralisé et sous la coupe d'une administration qui met en exergue plus les avantages de l'État, que la rationalité des agriculteurs, contrairement à J.M.BROUSSARD* qui préfère plus l'inverse pour la bonne réussite d'une politique des prix agricoles.

Le marché Kolkhozien s'est toujours considéré comme une référence pour l'élaboration et l'application d'une politique des prix agricoles, plus adéquate et plus appropriée pour les régimes planifiés malgré le fait, comme souligné par M.LAVIGNE *, que ce marché laissait une certaine manœuvre pour les prix libres.

Selon un rapport en 1976, la politique des prix agricoles en URSS se définissait selon trois marchés :

- 1) Le marché officiel : où les prix sont fixés par le comité d'État aux prix.
- 2) Le marché libre : où les paysans exploitent des lopins et des parcelles de terre d'une manière individuelle et vendent leurs produits à des prix fixés uniquement par l'offre et la demande.

* C.BETTELHEIM: « Le problème des prix dans les pays socialistes d'Europe », La pensée, N°133, juin 1967, page 39.

^{*}O.T.BOGOMOLOV, « Prices under Socialism in the light of economic reform » in « Market Forces in Planned economy », International Economy Association in Moscow, 1990, page 130.

^{*} J.M.BOUSSARD, « Économie de l'agriculture », IAM Montpellier, Fascicule N°1, Mars 1992, pages 11-27.

* M.LAVIGNE : « Les pays socialistes Européens connaissent-ils l'inflation ? Le cas de l'URSS », E.F.A, Mars 1976, page 10.

<u>Chapitre II</u>: <u>Les politique des prix agricoles dans les différentes régions du</u> <u>monde</u>

Ce chapitre est composé de quatre sections :

Section 1: La politique des prix agricoles dans l'U.E

Section 2: La politique des prix agricoles dans les pays du Maghreb.

Section 3: La politique des prix agricoles dans les économies planifiées.

Section 4: La politique des prix agricoles dans quelques autres pays.

Introduction:

Le secteur agricole a montré toute son importance pour l'atteinte d'un objectif économique précis, malgré sa traditionnalité, qui lui a valu une certaine complexité et une place peu honorable.

Il faut dire que ce secteur s'est imposé, non seulement comme un secteur qui nourrit la population mondiale, mais comme un facteur réel de développement grâce notamment au surplus économique qu'il dégage, si nécessaire pour toute croissance économique.

La politique des prix agricoles constitue un des instruments les plus favorisés et les plus encouragés par les pays industrialisés, aussi les pays en voie de développement, pour les raisons citées auparavant et essentiellement pour le fait qu'il demeure le seul signal valable pour toute décision de production ou consommation.

Le secteur agricole diffère évidemment entre les pays riches et les pays pauvres, entre les grands agriculteurs et les petits agriculteurs, et entre les cultures vivrières ou les cultures d'exportation, mais la politique des prix agricoles, dans sa globalité, son contenu et son importance est, à certaines mesures, similaire dans les pays dans la mesure où les prix reflètent réellement les stimulants des agents concernés dans le secteur.

Le monde économique évolue et implique nécessairement le développement de tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture, et malgré le fait que certains pays favorisent plus la production des cultures plus rémunératrices et plus demandées à l'étranger pour mieux renflouer les caisses, soit du secteur privé ou public, et d'autres se dirigent plus vers la production des cultures qui permettent de garantir une vie, la politique des prix va dans le sens à satisfaire les intérêts de tous les agents cités en priorité à savoir :

- a) Les agriculteurs et les producteurs agricoles (donc le monde parfaitement rural),
- b) Les consommateurs des produits agricoles et alimentaires,
- c) L'État en tant qu'agent économique et impliqué directement dans l'élaboration et le suivi de cette politique.

Il ne peut échapper, à nos yeux, les inquiétudes concernant le taux de pauvreté, misère et famine qui frappe, en plein fouet, l'existence même de certains pays de ce monde.

La politique des prix agricole s'est trouvée, à l'heure actuelle, une autre dimension dans la recherche d'une meilleure maîtrise de l'équation prix-produits alimentaires, et d'un meilleur renforcement de la politique pour sauvegarder les intérêts des couches de population les plus défavorisées, au détriment même de celui des producteurs agricoles.

Avant d'entamer un tour d'horizon des différentes politiques des prix agricoles adoptées à travers quelques régions du monde, il serait utile de donner un aperçu sur la situation globale du marché agricole comme préambule à ce chapitre.

La demande des produits agricoles en 1993 a augmenté sensiblement du fait d'un développement important dans quelques pays asiatiques (la Chine) et aussi en Australie et l'Amérique du Nord.

D'un autre côté, l'offre (ou la production) agricole a relativement baissé surtout pour le maïs et les graines de soja (Soybeans), du fait de certaines calamités naturelles.

Les prix agricoles, pendant cette période, ont augmenté logiquement, due à la baisse de l'offre où il a été remarqué une augmentation de 20% pour le maïs, riz, cacao, huile, et quelques produits de la pêche.

Il faut signaler que la baisse de la production agricole n'a pas touché simplement une région précise ou un pays déterminé, mais qu'elle englobait pratiquement toutes les régions du monde (y compris les pays industrialisés), et de ce fait, les augmentations des prix agricoles ont touché chaque pays selon le degré (ou l'intensité) de cette baisse de production.

Il n'en demeure, comme on peut le voir ultérieurement, que les pays industrialisés se sont mieux protégés contre ces situations de déclin de la production agricole (notamment grâce à la politique de compensation et de subvention).

On peut résumer cette situation grâce au tableau suivant sur la situation mondiale du secteur agricole :

1000 millions \$

		88-90	1991	1992	91-92 (%)
	Monde	432	466	491	5
Exportations totales	P.V.D	116	122	124	1
	Pays développés	316	343	368	7
Part des export. agricoles		14	13	13	
Indices de prix d'exportation				_	
	Monde	98	94	95	1
Prix courants (1979-81=100)	P.V.D	87	79	78	-2
	Pays développés	104	102	104	1

	Monde	81	76	74	-3
Prix r é els	P.V.D	72	64	61	-5
	Pays développés	86	83	81	-2
T	Monde	305	329	352	7
Exportations agricoles	P.V.D	88	90	92	2
globales (1000 millions \$)	Pays développés	218	238	259	9
37.1 1	Monde	119	123	129	5
Volume des exportations	P.V.D	136	145	155	7
agricoles (1979-81=100)	Pays développés	112	114	119	4
Importations agricoles globales (1000 millions \$)	Monde	332	364	382	-
	P.V.D	83	86	96	11
	Pays développés	249	268	286	7
	Monde	199	220	. 238	-
Exportations alimentaires	P.V.D	50	54	57	5
globales (1000 millions \$)	Pays développés	149	166	181	9
	Monde				
	P.V.D	58	59	67	13
Importations alimentaires	Pays à déficit ali.	23	21	24	14
globales (1000 millions \$)	Aide alimentaire	3	3	3	-
	Pays développés	161	180	195	8
Prix courants à l'exportation des produits alimentaires	Monde	95	93	95	2
Prix réels à l'exportation des produits alimentaires	Monde	79	75	74	-1

Source: Commodity review and outlook (1993/1994), FAO, Série Nº 52, Rome 1994.

On note, à travers ces chiffres, que les pays développés occupent une place importante dans le commerce mondial agricole (exportations et importations), malgré une régression des prix réels par rapports aux prix courants. On peut expliquer cela par le fait que les prix réels sont indexés sur les prix d'exportation des produits manufacturés (et pétroliers), et ceux-ci ont considérablement affecté l'évolution des prix des produits agricoles.

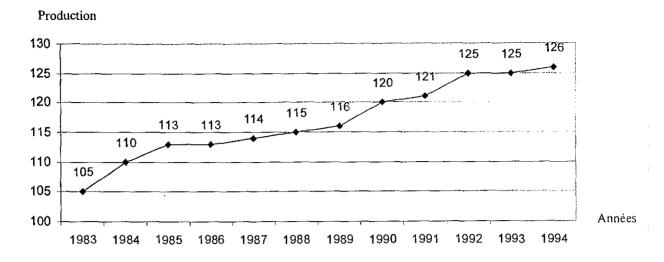
On peut reprendre cette explication: « Manufactured goods and especially crude petroleum were cheaper in dollar terms on the world market, so the 3 to 4% decrease in the unit values of these goods meant that in <u>real terms</u>, the prices of agricultural products declined ».

Aussi, la part de l'emploi agricole dans le monde était comme suit : (%)

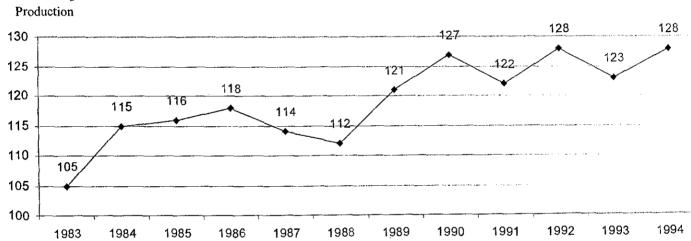
 $1980 \rightarrow 50.8 \; ; \; 1985 \rightarrow 48.7 \; ; \; 1990 \rightarrow 46.6 \; ; \; 1992 \rightarrow 45.7 \; ; \; 1993 \rightarrow 45.2 \; et \; 1994 \rightarrow 44.7.$

On remarque donc une chute relative de cette part dans la population active mondiale.

Pour la production agricole totale mondiale, la situation est ainsi schématisée (1979-81=100) :



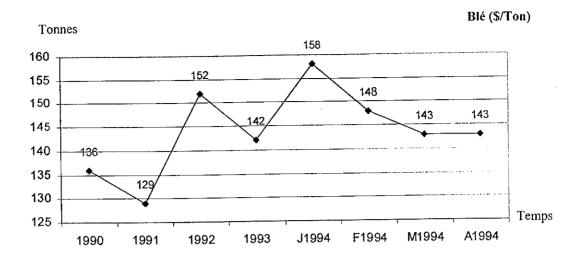
La production céréalière mondiale est schématisée ainsi (1979-81=100) :

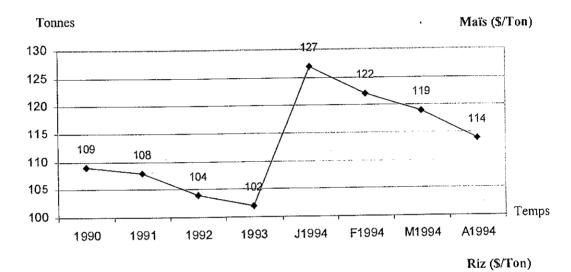


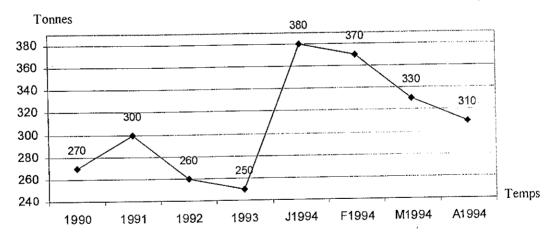
La courbe de la production agricole mondiale est relativement ascendante et évolutive, par contre, la production céréalière est plus exposée à des fluctuations, qui confirment sa dépendance à des aléas climatiques sérieuses.

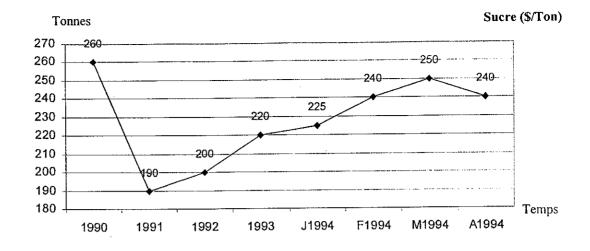
Source: FAO, Séries statistiques, N° 125, Volume 48, 1994.

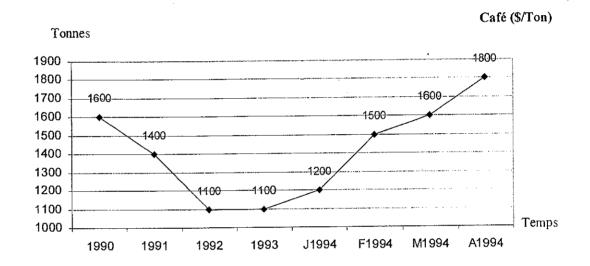
Concernant l'évolution des prix à l'exportation pour certains produits: (1990-1994)

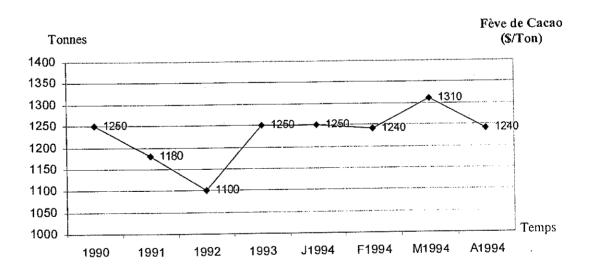


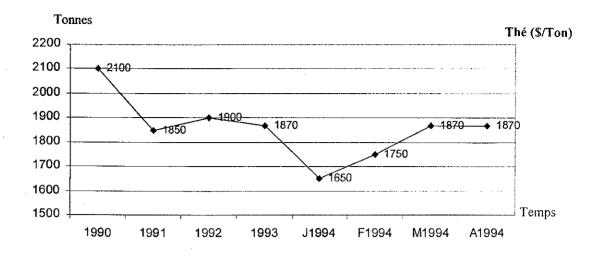


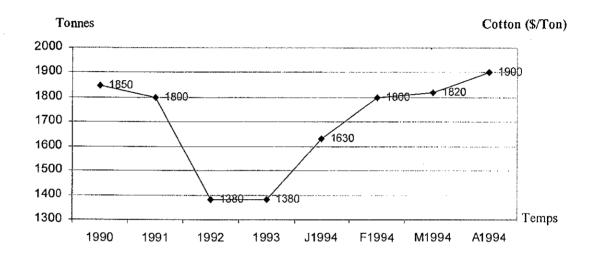


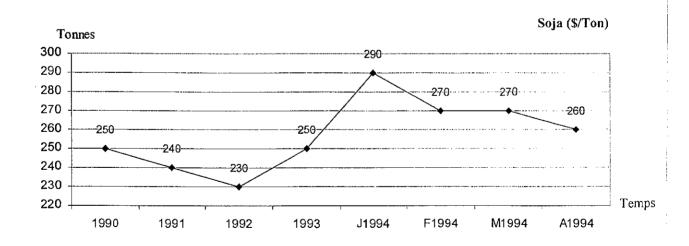












Il faut signaler que, malgré le fait que la part de l'agriculture dans les pays développés est inférieur à 10% (sauf pour l'Europe du Sud), sa contribution dans le PIB et la valeur ajoutée est jugée satisfaisante, par contre, la part de l'agriculture est importante dans les PED (plus de 50% dans l'Asie et Afrique) mais sa contribution économique demeure négligeable.

Selon K.ANDERSON*, le tableau suivant nous montre le ralentissement du secteur agricole :

Régions	Année	PNB	Emploi	Exportations	Productivité de la main d'œuvre
Pays à revenus bas (lower income	1960	48	77	70	0,62
countries)	1981	37	73	31	0,51
Pays à revenus moyen (lower middle	1960	36	71	76	0,51
income countries)	1981	22	54	39	0,41
Pays à revenus au dessus de la moyen	1960	18	49	46	0,37
(upper middle income countries)	1981	10	30	18	0,33
Pays industrialisés (Industrial market	1960	6	18	23	0,32
economics)	1981	3	6	15	0,52

Source: « On why agriculture declines with economic growth », par K.ANDERSON, Agricultural Economics, Volume 1, 1986.

Ainsi, il existe trois situations:

- 1) La part agricole diminue dans une économie mondiale en expansion, car l'élasticité de revenu pour la demande alimentaire est inférieure à 1,
- 2) La part agricole va diminuer dans un pays relativement moyen (small open country) si la croissance ne serait pas biaisée en faveur de l'agriculture,
- 3) La consommation agricole domestique peut affecter le mouvement des échanges mondiaux.

Cette présentation de la situation de l'agriculture dans le monde nous indique la position du secteur, et cela, avant d'aborder la question des politiques des prix agricoles, mais on signale que le gain financier (export earnings) des pays industrialisés est estimé à 7%, contre seulement 1% pour les PED (prix courants), et avec les prix réels, ce gain est estimé respectivement à 4%, par contre, les PED enregistrent une perte de 2%.

Ces résultats sont expliqués par les causes suivantes :

^{*} K.ANDERSON, « On why agriculture declines with economic growth », Agricultural Economics, Volume 1, 1986.

- a) La facturation des produits agricoles en dollar qui a connu des situations de déclin,
- b) La fixation des prix agricoles selon des taux de change qui ne reflètent pas la valeur réelle dans certains PED,
- c) Les graves séquelles des conditions climatiques qui ont été désastreuses,
- d) L'acquisition des marchés agricoles par les pays développés, ce qui leur permet de fixer les prix qui leur conviennent,
- e) Les contractions imprévisibles de la demande (ou parfois l'offre) domestique, ou mondiale.

Section 1: La politique des prix agricoles dans l'U.E

Il faut dire que le secteur agricole dans cette communauté a connu des bouleversements profonds qui ont marqué son évolution et son existence, et cela conjointement avec les différents évènements qu'a connu le monde économique (crise pétrolière, crise mondiale, contraction de l'offre ou la demande ...) et par conséquent, le système des prix agricoles n'est pas resté en marge de ces modifications.

Le développement extraordinaire de l'industrie grâce à une collaboration formidable des techniques de pointe et d'un support scientifique, a creusé l'écart de développement et de croissance entre ce secteur et l'agriculture, mais n'a pas empêché l'existence du secteur agricole comme secteur et facteur déterminant qu'il faudra compter avec pour la réalisation des objectifs économiques tracés, car d'après certains spécialistes européens de l'économie agricole, le secteur agricole est un secteur important, et en liaison étroite avec le reste de l'économie.

Selon un rapport de la commission européenne, le secteur agricole doit répondre à trois objectifs :

- a) Satisfaction des besoins alimentaires de la population, en garantissant une industrie alimentaire, un approvisionnement régulier et des prix abordables,
- b) Maintien d'une certaine « vitalité » et activité socio-économique dans le milieu rural, pour mieux rassurer les paysans et la population rurale de la nécessité d'accorder un intérêt au secteur agricole, et cela pour leurs intérêts,
- c) Ce secteur demeure toujours une source de revenus et de sécurité financière pour plus de 10 millions de travailleurs, et par conséquent, il doit renforcer sa présence dans la vie économique en s'employant à d'autres recrutements éventuels.

La politique des prix agricoles s'est trouvée engagée dans une bataille à plusieurs objectifs :

- 1) Permettre à une plus grande frange de la société européenne d'avoir accès aux produits agricoles et alimentaires disponibles, et ainsi inciter une plus grande tendance vers la consommation des produits agricoles,
- 2) Consolider une relation basée sur des intérêts mutuels avec les prix industriels pour éviter d'éventuelles confusions ou dérapages sur le plan macro-économique,
- 3) Intégration plus flexible du secteur agricole dans la sphère économique,
- 4) Former un rempart solide et renforcé devant les fluctuations fâcheuses des prix mondiaux,

prix, et que les consommateurs cherchent leur baisse, et d'un autre côté, et loin de toute idée d'autarcie de la communauté, le prix agricole européen devrait concurrencer et affronter le cours mondial en tenant compte évidemment des coûts supportés et l'instabilité des cours. Les objectifs fondamentaux, définis dans l'article 39 du traité de Rome, devraient être soutenus et accompagnés par l'adoption d'un système des prix, et que l'on peut les citer :

- a) Accroissement et augmentation de la productivité, par une meilleure recherche entre le coût des facteurs de production et leurs rendements,
- b) Garantie des agriculteurs et producteurs agricoles contre les dérapages éventuels des prix agricoles,
- c) Dans ce même ordre d'idée, la recherche de meilleurs moyens de garanti et sécurité du marché agricole, vu sa grande fragilité et instabilité,
- d) Accorder un intérêt particulier aux consommateurs des produits agricoles (et surtout alimentaires) pour une meilleure étude de l'équation prix-alimentation.
- e) Créer aux agriculteurs un environnement agricole adéquat, en accordant une certaine initiative dans la fixation des prix.

Il est important de signaler que la définition, l'élaboration et l'application d'une politique des prix agricoles doit tenir en compte les préoccupations et les particularités de chaque nation, car il est évident que certaines régions agricoles dans une partie de la communauté (le Nord par exemple Allemagne, Danemark, Belgique, ...) diffèrent, sur le plan de la fonction de production d'autres régions (par exemple le Sud comme l'Italie, Espagne, Portugal, Grèce, ...), et de ce fait, une certaine flexibilité d'appréciation est laissée aux pays concernés dans le cadre de l'application de certaines directives communautaires, notamment la politique des prix agricoles.

Il serait peut-être plus intéressant de monter la place du secteur agricole dans chaque pays membre de cette communauté : (Part des États membres dans la valeur de la production agricole finale totale de la CEE (en %))

Belgique \rightarrow 3%; Danemark \rightarrow 4%; Allemagne \rightarrow 14%; Grèce \rightarrow 4%; Espagne \rightarrow 12%; France \rightarrow 23%; Irlande \rightarrow 2%; Italie \rightarrow 19%; Luxembourg \rightarrow 0,1%; Hollande \rightarrow 8%; Portugal \rightarrow 2% et U.K \rightarrow 9%.

Concernant la Norvège, Finlande, Suède et Autriche, leurs parts de production des principales denrées agricoles dans la CEE sont exprimées dans ce tableau : %

Denrées	1989	1990	1991	1992	1993
Céréales	8,8	10,2	8,2	6,9	8,5
Lait	9,6	9,6	9,4	9,5	9,6
Sucre	5,7	5,7	5,1	5,2	5,7
Viande	6,2	6,1	6	6,1	6,2

Source: La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture, FAO, Rome, 1994.

Pour leurs parts dans les exportations de ces denrées, le tableau suivant nous le montre :

Denrées	1989	1990	1991	1992
Céréales				
Millions de tonnes	1,04	2,29	3,16	2,34
Millions de \$	121	202	244 .	210
Viande				
Millions de tonnes	69	75	45	39
Millions de \$	102	118	31	24
<u>Lait</u>				
Millions de \$	286	346	222	149

Source: La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture, FAO, Rome, 1994.

Aussi, la politique des prix agricoles s'intégrait dans l'organisation des marchés agricoles européens pour trois raisons :

- 1) L'unicité du marché (par la suppression des droits de douane et les obstacles non tarifaires),
- 2) La préférence communautaire pour mieux protéger les marchés agricoles spécifiques contre les éventuelles fluctuations des cours mondiaux,
- 3) La solidarité financière pour mieux sécuriser et garantir un soutien permanent aux agriculteurs et consommateurs contre les débordements de prix agricoles.

La détermination des prix agricoles devenait donc « une affaire de chaque État », mais suivant certaines recommandations (pour ne pas dire directives) de l'administration centrale, et que cette fixation du prix prenait en considération deux aspects :

- a) L'intérêt national de chaque membre, pour la protection des revenus agricoles de ses agriculteurs et consommateurs,
- b) L'intérêt communautaire pour protéger les potentiels producteurs agricoles et les consommateurs résidants dans la communauté.

Par conséquent, le prix agricole communautaire est fixé sur la base de :

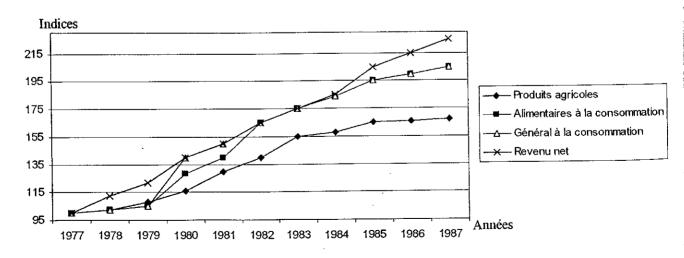
- * Le prix domestique de chaque nation membre de la communauté selon les coûts spécifiques de production, et selon les élasticités de l'offre et la demande des produits agricoles,
- * Le prix du marché agricole mondial pour mieux stabiliser l'approvisionnement régulier des denrées agricoles, et aussi protéger les agriculteurs et consommateurs contre l'instabilité des cours mondiaux.

Pour ce dernier point, l'accent est mis de ne pas considérer le prix des produits agricoles sur le marché mondial comme un critère faible pour l'agriculture européenne, car les quantités vendues et achetées sur le marché mondial ne plaident guère vers la rețenue du prix mondial comme critère, mais plutôt comme référence ou comme un indicateur de l'évolution de ces prix.

Comme souligné précédemment, un producteur agricole a besoin plus d'un prix approprié pour sécuriser son revenu, et le consommateur pour protéger son pouvoir d'achat, et de ce fait, la politique des prix agricoles dans cette communauté ne se différence guère de celles appliquées partout au monde, et qu'elle est aussi soutenue et subventionnée comme on le verra ultérieurement.

Il est certain que le rôle du prix agricole européen est de se placer comme intermédiaire entre une stabilisation du surplus (excès) agricole et les besoins de la population, pour éviter un effritement du secteur agricole communautaire.

On utilise le graphe suivant pour analyser l'évolution des prix à la consommation et les prix des produits alimentaires :



La croissance annuelle moyenne (1977/1987) est :

- 5,1% pour l'indice des prix des produits agricoles,
- 7,3% pour l'indice des prix des produits alimentaires,
- 7,5% pour l'indice général de consommation,
- 8,5% pour l'indice du revenu net par tête.

Le tableau suivant nous montre la part des dépenses alimentaires dans chaque pays :

Pays	Part des dépenses alimentaires	Pays	Part des dépenses alimentaires
Belgique	21,3	Irlande	43
Danemark	23,5	Italie	24,3
RFA	17	Luxembourg	. 23
Grèce	39,9	Hollande	19,1
Espagne	27,2	Portugal	38,2
France	20,5	U.K	18,9

<u>Source</u>: Document de la CEE, Rome (Une PAC pour les années 90) périodique N° 5, 1989. Dépense moyenne de la communauté = 21%.

Dans l'ensemble de la communauté, l'indice des prix d'achat des biens et services de consommation courante de l'agriculture a diminué de 4,2% en valeur réelle, par contre, l'indice des prix d'achat des biens et services concourant aux investissements de l'agriculture a augmenté de 6,6% en valeur mondiale et 0,7% en valeur réelle.

On peut retrouver ces résultats dans le tableau suivant :

Pays	Taux de variation % des prix des outputs (val. Réelle)	Taux de variation % des prix des inputs % (val. Réelle)	Part de l'input I dans output en 1985	Taux de variation (2x3) corrigés des prix des inputs T (val. Réelle)	Effet net des prix (points) (1-4)
Irlande	-14,6	-2,7	0,480	-1,3	-11,9
Danemark	-6,5	-1,1	0,519	-0,6	-5,9
RFA	-7,1	-3,7	0,644	-2,4	-4,7
Luxembourg	-4,5	-1,6	0,397	-0,6	-3,9
U.K	-5	-2,9	0,567	-1,6	-3,4
Hollande	-6,2	-5,5	0,530	-2,9	-3,3
Espagne	-6,1	-6,3	0,447	-2,8	-3,3
Belgique	-6,3	-6,5	0,568	-3,7	-2,6
France	-3,5	-4,2	0,437	-1,8	-1,8

Italie	-3,0	-4,4	0,310	-1,4	-1,6
Grèce	+0,6	-1,3	0,264	-0,3	+0,9
EUR 11	-4,8	-4,2	0,454	-1,9	-2,9

Source: Document de la CEE, Rome (Une PAC pour les années 90) périodique N° 5, 1989.

Globalement, l'évolution des indices des prix agricoles pour l'année 1990 montre les résultats suivants :

- 1) Légère hausse des prix à la production des produits agricoles (output) de 1,5% (valeur nominale) mais baisse de ces prix en valeur réelle (4,8%),
- 2) Légère hausse des prix d'achat des biens et services de consommation courante de l'agriculture de 1,1% en valeur nominale, mais aussi baisse importante de ces prix en valeur réelle de 4,2%,
- 3) Augmentation sensible des prix d'achat des biens et services concourant aux investissements de l'agriculture de 6,6% en valeur nominale et 0,7% en valeur réelle,
- 4) En comparant les indices des prix des outputs et celui des inputs, on remarque un effet négatif des prix en valeur réelle pour tous les États membres, à l'exception de la Grèce, et aussi un effet négatif net de 2,9% pour l'ensemble de la communauté.

Pour les prix communautaires, l'instabilité des différentes monnaies (essentiellement entre le Franc français et le Mark allemand) a considérablement « gêné » l'application d'une politique des prix agricoles, et a même constitué une « menace permanente » du marché commun agricole.

Il est utile de signaler que les modifications et les fluctuations des monnaies locales affectent sérieusement les chances pour chaque pays de dégager un avantage et un intérêt dans cette politique, car une dévaluation (ou réévaluation), ou une appréciation (ou dépréciation) ne peuvent pas garantir une continuité, dans de bonnes conditions, des échanges intracommunautaires ou même extra-communautaires.

Dans une sorte d'intervention et surtout de correction, la politique des prix agricoles de la communauté a prévu un mécanisme, en l'occurrence, les montants compensatoires monétaires, qui indiquent une certaine compensation et soutien accordés aux pays qui ont été affectés très négativement du fait des retombées néfastes des cours de change.

Parmi les avantages obtenus grâce à ce système, on peut relever :

a) Maintien de l'unicité du marché et la disparition du spectre d'un éclatement au sein du marché agricole commun,

b) Garantir l'existence de la politique agricole commune, du fait d'une certaine assurance accordée aux producteurs agricoles dans le cas de l'existence de situations fâcheuses.

Ce mécanisme, hélas, a prouvé aussi certaines limites qu'on peut citer :

- a) Son coût jugé cher, car sa part des dépenses agricoles prévues augmentait de plus en plus et ne permettait pas de dégager un gain financier approprié,
- b) Ce mécanisme n'a pas permis le jeu libre de la concurrence entre producteurs agricoles vu que les prix étaient moins autonomes,
- c) Ce mécanisme a aussi causé certains obstacles et entraves pour l'adaptation structurelle de l'agriculture,
- d) Le mécanisme des systèmes compensatoires a aussi modifié les méthodes utilisées pour une « utilisation maximale et optimale des ressources » de la communauté.

Il ne faut pas oublier que, malgré la bonne volonté des initiateurs de cette méthode de compensation de parité entre les différentes monnaies, il demeure l'effet négatif à long terme d'une telle opération, car on peut procéder à une dévaluation de la monnaie pour sauvegarder et obtenir des intérêts sur le plan macro-économique, mais les répercussions seront très graves et peuvent créer des distorsions qui handicapent sérieusement l'avenir même d'une politique précise, comme ça était le cas de la communauté, et qui a résulté sur l'élimination progressive de ces montants compensatoires pour permettre aux prix agricoles d'être fixés et déterminés d'une manière économique, à savoir selon le coût économique supporté par le producteur agricole dans le pays où il réside, et la monnaie qu'il utilise quotidiennement pour ses transactions, et c'est le système monétaire européen qui intervient pour régler les éventuelles variations de cette monnaie locale avec les autres monnaies de la communauté.

Selon STANLAKE*, les décisions de dévaluation (ou réévaluation) ne sont guères aisées, car la probabilité du succès sur les prix agricoles ou autres ne peut-être garantie, que si les autres concurrents ne procèdent pas à la même méthode, ce qui résultera sur des effets négatifs sur les revenus et les prix, car rien n'empêche une nation de dévaluer ou réévaluer sa monnaie locale si le besoin se fait sentir.

Un autre facteur a poussé les Européens à réfléchir à une autre méthode de correction et réglage des disparités entre les différentes monnaies locales pour mener à bien une politique

^{*} G.F.STANLAKE, "Macro-économics: An introduction", Longman, 1978.

des prix agricoles et qui réside, selon J.S.DUESENBERRY*, dans la maîtrise de la spirale inflationniste qui peut causer des situations très fâcheuses pour la communauté.

Encore une fois, l'accent est mis d'une manière globale sur la nécessité d'une harmonisation du système monétaire européen, et surtout de la nécessité de l'unicité de la monnaie européenne pour régler une fois pour toutes l'apparition de conflits entre les producteurs agricoles européens, concernant le choix de la monnaie pour la fixation du prix.

On peut relever que la politique des prix agricoles dans cette communauté imite d'une façon étrange et un peu contradictoire celle des systèmes centralisés car, en fin de compte, les prix agricoles sont déterminés par une administration et une autorité centrale et concerne tous les produits agricoles de toutes productions (céréalière, végétale, animale, ...) et que les producteurs agricoles doivent se soumettre aux décisions du conseil qui fixe chaque année les prix agricoles et les mesures annexes.

Ainsi, la fixation d'un prix agricole dans cette communauté suit les phases suivantes :

1) Définir les propositions de la commission,

 \Box

- 2) Création d'un comité spécial pour l'agriculture,
- 3) Lancement d'une compagne de négociation,
- 4) Adoption des décisions de la commission.

1) Définir les propositions de la commission :

Cette commission propose des révisions des prix agricoles généralement en janvier ou février de chaque année, en essayant de tenir en compte des intérêts de tous les concernés notamment les producteurs agricoles.

Cette commission étudie principalement les axes suivants :

- a) Les revenus agricoles des producteurs et agriculteurs,
- b) La situation économique des pays communautaires concernés.
- c) L'horizon et les perspectives des marchés agricoles européens,
- d) La relation entre ce prix agricole et le taux d'inflation (ou l'indice des prix à la consommation),
- e) Le plus important peut-être se situe dans l'incidence financière de cette fixation et surtout les incidences des mesures de compensation sur le budget de la communauté.

^{*} J.S DUESENBERRY, « Money and Credit: Impact and control », Modern Economics Series, 1964.

On peut citer, à titre d'exemple, les propositions de la commission pour les prix agricoles de 1991/1992 comme suit :

a) Prix communs:

П

Cette commission a jugé bon la reconduction des précédents prix agricoles pour cette année ainsi que l'application des mécanismes stabilisateurs. Ainsi, elle a décidé une réduction de 7% du prix d'intervention du blé dur selon un alignement de ce prix avec le prix du blé tendre, et une réduction de 3% pour le prix du riz afin de limiter la hausse de la production.

Concernant le prix du sucre, cette commission propose une réduction de 5% et une réduction de 3% des prix de soutien aux produits oléagineux.

Pour le tabac, la commission propose une réduction de 10% pour certaines variétés et cela est due essentiellement à l'augmentation des dépenses.

Le prix du vin ne verra aucune modification programmée, mais le prix de la viande ovine est réduit de 2%.

b) Mesures connexes:

Il faut peut-être signaler que les propositions de réduction (et très rarement de maintien des prix) sont accompagnées de certaines mesures de soutien pour apaiser les éventuels mécontentements des producteurs agricoles européens, et surtout dans le but d'équilibrer les marchés agricoles, et pour une certaine discipline budgétaire,

Parmi ces mesures élaborées, la commission a prévu l'abrogation du plafond applicable aux quantités qui peuvent-être achetées par voie d'adjudication, et cela pour permettre une certaine fluidité des échanges agricoles intra-communautaires et l'intervention de la commission pour réguler le marché agricole, en sélectionnant les régions d'abondance (ou de rareté).

Devant l'efficacité du régime du gel des terres et pour respecter les engagements pris l'année précédente pour les prix agricoles au cours de cette période, la commission propose des mesures d'encouragements et de stimulation pour le gel des terres afin de ne pas trop perturber le bon fonctionnement des prix agricoles suivant l'évolution des prix antérieurs.

L'avantage d'une telle mesure réside dans le remboursement aux producteurs agricoles qui s'engagent à geler 15% de leurs terres.

La commission proposait enfin une réduction de production du lait de 2% afin de garder l'équilibre du marché et de procéder aux ajustements en faveur de la production du beurre.

	Décisions	1990/1991	Proposition	ıs 1991/1992
Produits	Montant en Écu/T	% Variations	Montant en Écu/T	% Variations
1) Blé tendre				
Prix indicatif	234,22	-2,68	233,26	-0,41
Prix d'intervention	168,55	-3	168,55	0
2) Orge				
Prix indicatif	213,29	-2,85	212,33	-0,45
Prix d'intervention	160,13	-3	160,13	0
3) Blé dur				
Prix indicatif	287,38	-6,13	268,01	-6,74
Prix d'intervention	235,96	-6,67	219,44	-7
4) Viande ovine				
Prix de base	4.315,8	0	4.229,5	-2

Source: Commission Européenne Périodique, N° 5, 1989.

Ces mesures agri monétaires déterminent largement les incidences financières des écarts entre les différentes monnaies européennes, et montrent que les prix agricoles dépendent d'une large mesure de ces fluctuations monétaires, et par conséquent, le point noir de la communauté dans l'application des prix agricoles reste évidemment, comme souligné par les spécialistes européens eux-mêmes, cette fragilité du système monétaire européen et ce « retard » dans la création de la monnaie unique, car on peut voir les incidences des différentes propositions de la commission sur les prix de soutien des prix agricoles en écus et en monnaie nationale suivant le tableau suivant :

	Variatio	n en % des prix		Variation	on en % des prix
Pays	En écus	En monnaie nationale	Pays	En écus	En monnaie nationale
Belgique	-0,3	-0,3	Irlande	-0,1	0,1
Danemark	-0,3	-0,3	Italie	-0,8	-0,8
Allemagne	-0,3	-0,4	Luxembourg	0	0
Grèce	-1,4	3,1	Pays bas	-0,2	-0,2
Espagne	1,5	0,3	Portugal	0,4	0,4
France	-0,4	-0,4	U.K	-0,2	0,9
EUR 12	-0,2	-0,1		_ 	

Source: Commission Européenne Périodique, Nº 5, 1989.

- Ces variations représentent les variations entre les prix de soutien proposés pour 1991/1992 et les prix de soutien pour 1990/1991.
- Les variations en écus représentent les prix du soutien pondérés par la fraction représentée par les divers produits dans la valeur de la production agricole suivant les prix communs.

- Les variations en monnaie nationale représentent la conversion des prix communs en écus pour chaque membre selon les taux fixés par la commission.

On remarque que la plupart des pays membres a vécu des incidences très négatives suivant les propositions faites par la commission (à l'exception de l'Espagne, Portugal et à un degré moindre de Luxembourg), mais cela ne dénote en rien une quelconque faiblesse de la monnaie locale des autres pays, mais simplement que les prix agricoles ont subi de fâcheuses retombées de ces propositions.

A la lumière de ce tableau, on assiste à une certaine tactique centralisée des prix proposés et décidés par une commission qui certes, regroupe les pays membres (généralement les ministres de l'agriculture), mais une autre absence dans les centres de décisions des concernés, à savoir les agriculteurs, et on remarque une certaine contradiction entre un représentant de l'État qui cherche à sauvegarder sa monnaie locale, et un agriculteur qui s'intéresse plus aux prix agricoles.

Cette étrange situation explique les craintes et inquiétudes des agriculteurs et producteurs agricoles européens qui se sentent lésés sur l'absence d'initiative et de prise de décisions surtout pour les prix agricoles, car comme souligné par BADOUIN* "que l'efficacité du travail agricole (par le biais des prix agricoles) est conditionnée par l'enthousiasme des personnes qui l'effectuent, et que par conséquent la collectivation (ou la centralisation) des décisions des prix agricoles est plus complexe".

2) Création d'un comité spécial pour l'agriculture :

La nécessité de désigner des personnes hautement compétentes dans les différents ministères de l'agriculture de la communauté devient une étape décisive pour la bonne poursuite des propositions de la commission pour la question des prix agricoles, car on a peut-être omis de le mentionner que les propositions de la 1^{ère} phase rentre dans le cadre des négociations sur les prix agricoles que la communauté espère aboutir dans les plus brefs délais et pour le bien de tous les États membres.

^{*} R.BADOUIN, "Economie rurale ", Armand Collin, page 126.

La tâche primordiale de chaque représentant s'inscrit dans l'étude et l'analyse de la relation entre les propositions faites par la commission et les préoccupations réelles de chaque Etat, vu sa situation agricole et les moyens mis à sa disposition pour une adaptation réelle des prix agricoles.

3) Lancement des négociations :

Cette phase entame une certaine série de discussions et d'échanges de points sur les différents prix agricoles qu'il faut adopter et appliquer pour chaque produit, et selon chaque pays, en tenant compte évidemment des propositions de la commission.

Les décisions des prix agricoles ne sont pas une chose aisée, car chaque État défend ses intérêts (spécialement ceux des agriculteurs) et que les compromis sont difficiles à atteindre du fait que les intérêts diffèrent d'un État à un autre.

Ce fait de procéder aux mécanismes des négociations sur les prix agricoles est lié directement aux craintes des agriculteurs de perdre la stabilité de leurs revenus agricoles, car selon P.GUILLAUMONT* « les agriculteurs et producteurs agricoles se tournent généralement vers leurs États, et font pression pour qu'une politique de soutien des prix stabilise les prix et résout leurs problèmes », mais il constate que cette politique de soutien est plus coûteuse et surtout elle est le résultat d'une amputation sur la croissance d'autres secteurs économiques.

Dans ce sens, P.ROUX* affirme:

1

1 1

« On constate, une fois de plus, l'influence de la situation économique générale sur l'évolution de la situation agricole. Il apparaît évident que les tendances inflationnistes de l'économie française et les dévaluations successives du Franc ont pesé lourd sur les possibilités d'expansion de notre agriculture, et sur son degré de compétitivité face aux autres agriculture européennes ».

Ainsi, on retrouve encore une fois ces divergences et contradictions entre les États pour définir les prix agricoles qui puissent arranger les intérêts de chaque membre, et ceux de la communauté, et selon J.BEHRMAN* les contraintes institutionnelles de la trempe de la communauté limitent le concours des agriculteurs et leurs abnégations pour répondre positivement aux variations des prix (Supply response), ce qui signifie que les négociations entamées par la communauté s'attacheront à relier deux intérêts majeurs :

a) Intérêts financiers des agriculteurs et producteurs agricoles,

^{*} P.GUILLAUMONT, « Prix relatifs des produits primaires et développements », CNRE, Paris, 1982, page 178. * P.ROUX, « Économie agricole », Volume 2 du « L'agriculture dans le développement économique», Agriculture d'aujourd'hui, 1987, page 182.

b) Intérêts financiers de l'État pour la maîtrise de l'inflation, les coûts et le soutien des prix agricoles.

Les liens solides existant entre les différents États de la communauté jouent un rôle déterminant dans les compromis et les accords dans la décision des prix agricoles, malgré le fait que, d'après le traité de Rome, les décisions des prix agricoles peuvent être adoptées à la majorité.

Il ne faut pas oublier, comme souligné par R.BADOUIN* que l'intérêt primordial d'un État lors de ces négociations, réside dans l'augmentation de sa part, car si le prix négocié apparaît plus avantageux, cela se répercutera non-seulement sur l'agriculteur qui recevra une part importante de gains financiers, mais aussi indirectement à l'État qui percevra par le biais de la politique fiscale agricole d'une part assez appréciable et peut renflouer donc ses caisses.

Comme suggéré par K.CLEAVER*, une négociation sur les prix agricoles devient urgente et nécessaire pour pallier les éventuelles distorsions et éloigner les risques de dérapages pour les agriculteurs et qu'elle permet plus de mesurer les avantages comparés entre les différents produits agricoles proposés notamment grâce au taux de rendement pour chaque produit suivant le coût qu'il aura à supporter.

Selon C.L.DELGADO et J.W.MELLOR*, le prix agricole doit être utilisé pour le transfert équitable et judicieux des revenus vers le secteur agricole grâce à une réforme fiscale efficiente et une assistance gouvernementale.

La prise en charge des intérêts agricoles devient donc le « leitmotiv » pour chaque représentant du monde rural, et donc le rôle de l'État dans ces différents rounds de négociations est fort souhaité car, selon ces deux auteurs, l'État a trois raisons d'être jugé comme un bon interlocuteur :

- a) La fourniture d'un bon environnement socio-économique adéquat (infrastructures, recherche, éducations, ...),
- b) La stabilité des régions agricoles pour limiter les exodes d'une région moins rentable vers une autre plus fertile (par le biais d'une réallocation des ressources),
- c) La garantie d'une certaine protection des agriculteurs.

R.BADOUIN, Opcit., page 440.

JERER.BEHRMAN, Opcit., 1968.

^{*} KEVIN M.CLEAVER, « The impact of price and exchange rate policies on agriculture in Sub-Saharan Africa », World Bank Staff Working Papers, N°728, 1985, page 33.

^{*} Christophe L.DELGADO and John W.MELLOR, « A structural view of policy issues in African agricultural development », American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.

4) Adoption des décisions :

La fin des négociations donnera naissance à la nouvelle politique des prix agricole après l'adoption d'un point de vue commun.

Il est nécessaire de souligner que les exécutions de ces décisions ne deviennent pratiques qu'après l'avis du parlement européen selon les règlements du conseil.

Le prix agricole proposé et négocié, devient donc un prix accepté par les différents États membres, et logiquement cette « fin heureuse » de fixation des prix intéressera plus :

- a) Avenir du monde rural pour chaque pays membre (voir BADOUIN, 1971),
- b) Revenus agricoles des producteurs et agriculteurs (KRISHNA, 1968),
- c) Le pouvoir d'achat des consommateurs (BERGSON*, 1975),
- d) Le bien-être économique et social pour l'État (BHAGWATI, 1971 et WALLACE*, 1962),
- e) La position et la force économique du pays dans la communauté.

Ces décisions comportent l'application des prix agricoles de la prochaine campagne et on peut évoquer, à titre d'exemple, les décisions prises pour la compagne 1991/1992.

Dans l'ensemble, pour la majorité des prix agricoles, le conseil a reconduit les prix appliqués lors de la campagne précédente. Il a toutefois décidé d'en diminuer certains et de modifier différents systèmes d'intervention ou de taxation applicables à la viande bovine, au secteur laitier et aux oléagineuxs.

On peut résumer les décisions du conseil comme suit :

- a) Pas de changement pour les prix du blé tendre, l'orge, le maïs, le riz, le sucre, le coton, le vin, les fruits et légumes, les viandes bovines et porcine et le lait,
- b) Diminution des prix de 3,5% pour le blé dur, 1,5% pour les produits oléagineux et protéagineux et de 2% pour la viande ovine,
- c) Diminution de 10% d'aide aux fourrages séchés,
- d) Réduction de 0,6 et 13% (selon les variétés) pour le tabac.

Il faut signaler que les décisions des prix agricoles par la commission sont aussi accompagnées par certaines mesures d'accompagnement et de soutien pour instaurer une discipline et une certaine équité entre les producteurs agricoles de la communauté, grâce à la

^{*} A.BERGSON, Opcit.

^{*} T.D.WALLACE, « Measures of social cases of agricultural programs », Journal of Farm Economics, N°44, 1962.

solidarité financière et plus précisément le FEOGA (Fonds Européen d'Organisation et de Garantie Agricole) crée en janvier 1962.

L'avantage de telles décisions réside à conforter et consolider plus les liens et les rapports entre les producteurs agricoles, malgré, il faut bien le souligner, la persistance de certaines divergences concernant le choix de la politique des prix agricoles et qui suscitent certaines inquiétudes dans le monde rural, mais la commission intervient pour rassurer le monde rural par l'intensification des efforts financiers et leurs renforcements.

A cet effet, il serait intéressant d'examiner le tableau suivant sur les variations des prix d'intervention (prix proposés et décidés par la communauté) pour la campagne 1991/1992 par rapport aux prix décidés pour la campagne 1990/1991 pour tous les produits agricoles et concernant les douze États membres de la CEE:

Pays	En écu	En monnaie nationale	Pays	En écu	En monnaie nationale
Belgique	0,0	0,0	Irlande	-0,1	-0,1
Danemark	-0,1	-0,1	Italie	-0,3	-0,3
Allemagne	0,0	-0,1	Luxembourg	0,0	0,0
Grèce	-0,9	6,7	Hollande	0,0	0,0
Espagne	1,6	0,9	Portugal	0,5	0,5
France	-0,1	-0, l	U.K.	-0,2	2,1

Source: Commission Européenne Périodique, N° 5, 1989.

On remarque que les effets d'une décision des prix agricoles sur certains pays donnent des résultats différents suivant la monnaie européenne (Écus) ou la monnaie nationale, car on constate que par exemple pour la Grèce, un effet négatif en écus mais positif d'une manière très significative en monnaie nationale, et que d'un autre côté, une variation négative est plus ressentie pour l'Espagne en monnaie nationale alors que d'autres pays ne sont pas touchés par ces décisions (Belgique, Luxembourg et la Hollande) ni en monnaie européenne, ni en monnaie locale.

On peut brièvement conclure que le maintien de prix agricoles raisonnables à la consommation, et une relative stabilité de marchés agricoles, ont été assurés pour la majorité des produits (voir notamment WINTERS, ALAN, L.*), et par conséquent, grâce à une politique des prix agricoles très sérieusement examinée, la lutte contre l'inflation s'est beaucoup intensifiée et renforcée, et aussi la communauté s'est bien défendue contre la

^{*} ALAIN L.WINTERS, «The economic consequences of agricultural support: A survey », OECD economic studies, N°09, 1987.

flambée de prix qui a touché les marchés agricoles mondiaux (notamment le marché de sucre et des céréales).

On sent clairement que la politique des prix agricoles adoptée et appliquée par la communauté ressemble relativement à la collectivisation dans les propositions et décisions, mais contient certaines différences :

- a) Les propositions avancées reflètent les propositions des agriculteurs et autres fermiers,
- b) La convergence entre l'optimum au niveau de chaque unité agricole avec l'optimum social et économique de toute la communauté,
- c) Les revenus agricoles dépendent fortement de l'évolution des prix agricoles et peuvent affronter des fluctuations indésirables et désastreuses, ce qui oblige et pousse ces agriculteurs à adopter des moyens de résistance, précisément grâce au soutien financier de la communauté.

Il reste que, malgré ces différences qui sont en fait dictées par les principes économiques de chaque système, un facteur commun prévaut et joue un rôle déterminant dans le maintien et la sauvegarde du monde rural, et qui consiste dans la politique de soutien aux prix agricoles.

Selon J.CHRISTOPHE KROLL*, le soutien des prix agricoles dans la communauté a favorisé plus une surproduction mais démotivé certains agriculteurs, et que cette pratique a montré plus un certain égoïsme et calcul personnel dans le cadre de la formulation et l'élaboration de la politique agricole commune (PAC).

Ce fait, qui fût justement appréhendé (voir dans ce cas l'article de NORTON et ALWANG 1993, ainsi que de TIMMER 1989), a amené une certaine révision et reformulation des méthodes de subvention et de soutien à accorder aux producteurs agricoles pour mieux réajuster la relation entre le prix agricole subventionné et celui des intérêts réels des agriculteurs.

Il faut préciser tout de même, selon P.ROUX*, que les problèmes monétaires de la CEE ont gêné considérablement l'application des subventions (surtout les dévaluations de certaines monnaies nationales), et selon cet économiste « le système monétaire européen (SME) n'a pas fait disparaître les modifications des parités monétaires à l'intérieur de la CEE » et l'on poursuit ses propos quand il déclare que « l'unité de prix (agricole) qui était l'une des règles

P.ROUX, "Economie Agricole", Agriculture d'aujourd'hui, 1987.

^{*} J.CHRISTOPHE KROLL, « Politique des prix et soutien aux revenus agricoles : Étude comparative de quelques alternatives à la nouvelle PAC », Économie Rurale, N°220-221, Juin 1994.

de l'organisation commune des marchés agricoles n'existe plus. Peu à peu, les prix nationaux se sont décrochés des prix communs fixés par le conseil des ministres ».

Une commission présidée par Mc SHARRY a été installée en juillet 1991 et qui propose une baisse des prix agricoles européens avec un soutien accordé aux prix agricoles les plus touchés par cette baisse, de 15%.

Les arguments avancés par cette commission sont :

П

 \bigcap

1 1

- a) Une maîtrise plus efficace de l'offre agricole,
- b) Une stabilité plus accrue aux agriculteurs,
- c) Maintien d'une cohésion économique et sociale des agriculteurs.

Il est question de rapprocher plus la destination de la subvention vers le producteur agricole le plus concerné et le plus touché par une baisse des revenus, et à cet effet, J.C.KROLL propose la méthode dite « quantum financier » qui définit directement en valeur la limite des aides proposées soit par actif ou par exploitation, et qui compense un déficit éventuel des producteurs (Deficiency payment).

G.HALLETT* a déjà expliqué les effets de la politique de soutien aux prix agricoles par le biais de la subvention accordée aux prix de production (Producer's price) face à une certaine instabilité du marché agricole.

La clé de succès d'une telle opération (quantum financier), comme proposée et suggérée par KROLL, réside dans la capacité à promouvoir un développement démographique et géographique plus équilibré, ce qui traduit une meilleure prise en charge du monde rural tant au plan de la satisfaction des besoins vitaux des agriculteurs et des consommateurs, que du plan de l'environnement agricole.

Selon P.PINSTRUP-ANDERSEN*, le recours à la subvention des prix agricoles (surtout pour les produits alimentaires) engendre un certain coût fiscal, social et financier et qui dépend de :

- a) La différence entre le prix d'achat et de vente par le gouvernement,
- b) Les coûts de commercialisation dans le cas où ils sont supportés par l'État,
- c) Volume des produits et denrées alimentaires qui sont subventionnés.

La capacité financière constitue un atout important et un rempart devant les situations de déclin des prix agricoles, et surtout les déséquilibres des marchés agricoles, vu que le FEOGA intervient régulièrement pour compenser les producteurs agricoles touchés par la baisse des

^{*}G.HALLETT, "Agricultural price policies", Oxford, 1981.

prix agricoles par l'intermédiaire de ces deux sections : la section garantie et la section orientation :

- a) La section garantie a octroyé 27,5 milliards d'écus en 1988 pour les opérations d'intervention sur les prix agricoles (aides directes aux revenus, subventions pour l'écoulement des produits),
- b) La section orientation s'occupe du soutien des exploitants agricoles dans le cas d'une amélioration des structures agraires, infrastructures rurales ... et son budget était estimé entre 1985 et 1989 à 6,35 milliards d'écus.

Ainsi, cette politique des prix agricoles de la communauté européenne nous a montré une fixation d'un prix agricole qui doit tenir compte de deux variables :

- a) L'évolution des marchés agricoles domestiques,
- b) L'évolution des marchés agricoles mondiaux.

De leur côté, A.BABEAU et P.H.DERYCKE* se penchent sur la relation entre prix agricoles fixés par la communauté et les prix relatifs, et pense que si « l'évolution du niveau général des prix entraîne, du fait des relations qu'un pays entretient avec l'extérieur, des déformation nettes du système des prix relatifs, le déroulement d'un processus inflationniste à l'intérieur n'est pas non plus sans marquer profondément les variations des prix relatifs ».

Les prix uniques agricoles dans cette communauté affrontent donc un environnement très complexe du fait de la fragilité des prix relatifs, et du niveau général des prix, et l'on ne peut procéder à fixer un prix agricole pour un produit local (domestique) ou un produit importé si l'on néglige la position des prix relatifs.

Il faut dire que la politique des prix agricoles préconisée depuis un certain moment dans cette communauté a généré plus une production excédentaire surtout pour le cas du lait et le beurre puisque le taux d'auto-approvisionnement est passé entre 1967/1987 de 86 à 111% pour les céréales, de 82 à 127% pour le sucre, de 95 à 108% pour la viande bovine et de 92 à 105% pour le beurre (après avoir frôlé 130% en 1985-1986).

Un choix s'est proposé pour les responsables communautaires concernant cette production excédentaire :

a) Soit l'introduction d'un système général des quotas,

A.BABEAU et P.H.DERYCKE, « Problèmes de planification », L'économique, 1967, page 374.

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Problèmes Économiques, N°1953, 1985.

b) Soit une politique des prix plus orientée vers le marché.

La souplesse et l'efficacité des prix l'ont emporté en fin de compte car il était question de :

- 1) Réduire les quantités excédentaires produites,
- 2) Diminution et allègement les dépenses de gestion,
- 3) Instauration d'une meilleure commercialisation,
- 4) Assurer une marge de décision pour l'exploitant agricole.

Cet intérêt particulier sur les prix agricoles est dicté, selon J.M.BROUSSARD* et L.FULPONI*, par l'intérêt et l'importance qu'accorde le producteur agricole à ce prix selon l'évolution du marché agricole dans lequel il exerce, ou selon l'efficacité ou la volatilité des prix sur le marché mondial, choses qui sont difficilement maîtrisables.

Il était évident que le poids financier d'un soutien des prix agricoles est devenu trop lourd et beaucoup contraignant, ce qui a poussé la communauté à revoir les modalités d'octroi de ces aides et subventions, car d'après R.KRISHNA* que la planification des prix agricoles accompagnés par des subventions peut affecter la profitabilité dans les différentes cultures, et que certains agriculteurs, à la recherche de plus de profitabilité se tourneront vers les cultures qui sont plus subventionnées et qui rapportent plus.

A l'inverse, J.MELLOR* prévient qu'un changement ou une substitution d'une culture par une autre pourrait résulter à un problème général des prix (over all price policy problem) et qu'il faudrait, par conséquent, cibler les cultures qui contribueront à un effet plus positif sur la production (Aggregate effect on production).

Certains pays européens préfèrent une subvention des inputs, et d'autres pays se tournent plus vers la subvention des produits, et c'est précisément dans la satisfaction de ces deux antagonismes que la communauté propose et décide des subventions à accorder, selon un comportement rationnel et, d'après D.Van de Walle* les attributions des subventions sont effectuées selon les espérances de gains et bénéfices (Benefit incidence) et que la communauté doit étudier deux aspects :

a) Les coûts financiers et sociaux d'une opération de subvention des prix agricoles,

J.M.BOUSSARD, Opcit.

^{*} L.FULPONI, « La variabilité des prix internationaux de base : Les marchés sont-ils efficaces ? », Économie Rurale, N°219, 1994.

^{*} R.KRISHNA, « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Opcit.

J.MELLOR, Opcit.

Dominique Van de WALLE, « The distribution of subsidies through public health services in Indonesia, 1978-1987 », The world Bank Economic Review, Volume 8, 1994.

b) Les gains financiers et sociaux de telle opération.

Selon S.GHATAK*, le choix des subventions est similaire à celui des projets, et qu'il faudra par conséquent analyser les avantages et inconvénients d'une telle opération sur le plan financier ou le plan social, car selon lui, il est plus rentable de choisir l'opération de soutien aux prix agricoles qui résulte sur une situation positive du bénéfice net social (NSB) « The objective is to choose the project (or the programme of subvention) which yields positive Net Social Benefit (NSB) where the NSB is defined as :

NSB = Benefits - Costs

Selon N.DROGAT*, « la variété des réglementations en usage dans le divers pays, participe à sa répercussion sur le niveau général des prix et complique beaucoup les négociations internationales. Les écarts existants entre les prix pratiqués dans les différents pays pour un même produit agricole, ne constituent pas l'une des moindres difficultés pour la réalisation d'un marché commun européen ».

Il est arrivé une fois (1985) à la communauté de faire baisser les prix agricoles pour l'ensemble de la communauté de 0,4%, ce qui a eu pour résultat d'un changement pour les pays ayant dévalué leurs monnaies nationales, et on peut étudier l'évolution des prix fixés par la communauté :

Taux de variation annuelle en %

		En monnaie nationale		
Années	En écus	Valeur nominale	Valeur réelle	
1980	4,9	4,5	-3,9	
1981	9,3	13,3	0,9	
1982	10,3	10,5	0,6	
1983	4,3	6,6	-2,5	
1984	-0,4	3,3	-3,5	
1985	0,1	1,8	-4,5	
1986	-0,3	2,2	-0,7	
1987	-0,2	3,3	-1,1	
1988	-0,1	0,6	-3,2	

Source: Commission Européenne Périodique, N° 5, 1989.

N.DROGAT, « Économie rurale et nourriture des hommes », SPES, Paris, 1956, page 238.

^{*} S.GHATAK, « Limits to agricultural project evaluation under structural adjustment in developing countries, project appraisal », Opcit, page 138.

On remarque que cette variation annuelle des prix agricoles a progressé jusqu'à 1982/1983 et comme cité précédemment, une baisse de 0,4% a été effectuée, et qui a été suivie par d'autres (1986, 1987 et 1988), et qui a signifié que le soutien des prix agricoles a diminué en plus d'une réduction des périodes d'intervention et l'introduction de nouveaux critères de qualité plus stricts, tout cela comme le souligne J.A.MOLLETT* pour permettre à un rapprochement entre la vérité des prix telle que conçue par les agriculteurs, et celle conçue et développée par les membres de la commission, et ainsi lorsque la production de tous les produits végétaux (céréales, graines oléagineux, protéagineux, huile d'olive, tabac, coton, ...) et la production animale dépassent les quantités maximales fixées par le conseil, les réductions de prix ou d'aides entrent automatiquement en application selon les règles en vigueur.

J.A.MOLLET, Opcit., page 91-93.

- 2) Des consommateurs qui bénéficieront, en plus de la disponibilité, des réductions de prix,
- 3) De l'environnement rural et urbain par la mise en place des méthodes de production moins défectueuses et pollueuses,
- 4) Du contexte commercial international car les prix stables signifieront généralement une stabilité du marché domestique, et qui ne perturbera pas l'équilibre des marchés internationaux et facilitera une intégration européenne aux transactions internationales.

Peut-être faut-il songer que l'enjeu des prix agricoles est d'importance pour cette communauté, car il aura à nourrir 325 à 340 millions d'Européens et le maintien d'un tissu économique et social, mais d'un autre côté, ce système nous a montré que l'essor (développement) économique formidable qu'a connu cette communauté, a permis l'obtention d'une capacité financière importante qui a pu apaiser les esprits des agriculteurs frustrés par certaines décisions à leurs encontres, mais qui a toujours maintenu et gardé la centralisation des décisions concernant les prix agricoles, qui certes diffère de celle existante dans les économies planifiées.

Le marché agricole européen essaye de résoudre les excédents par le retour à une certaine pratique « Malthusienne » (limiter volontairement la production agricole), et la politique des prix agricoles s'est impliquée dans cette situation peut-être sans le vouloir, car après tout, un prix agricole (ou autre) est un moyen de rapprochement entre deux extrémités (l'offre et la demande, stabilité et instabilité, excédents et déficits, ...), et il reste évidemment un moyen de règlement et de satisfaction mutuelle.

Section 2 : La politique des prix agricoles dans les pays du Maghreb (Tunisie et Maroc)

Le secteur agricole constitue un secteur important et vital dans les économies Tunisiennes et Marocaines, et contribue d'une façon très significative dans le PIB et le revenu national, et aussi dans la lutte contre le chômage et le sous-emploi.

L'intérêt particulier affecté à ce secteur réside dans l'objectif primordial de répondre aux besoins alimentaires croissants, et il faut souligner que cette préoccupation devient de plus en plus urgente, vu que les gouvernements respectifs ont diminué de leurs supports et d'autres projets en faveur de l'agriculture car la part du secteur agricole dans le PIB a diminué en Algérie de 21% en 1960 à 7% en 1979, pour le Maroc de 23% en 1960 à 19% en 1979, et pour la Tunisie pour la même période, de 24% à 16%.

Cela ne signifie pas un abandon total du secteur mais conséquence d'un choix de stratégie et donc l'agriculture est toujours présente pour plusieurs raisons, entre autres :

- a) Ce secteur emploie toujours une part importante de la main d'œuvre (30% en moyenne pour les trois pays),
- b) Le risque de la dépendance alimentaire oblige les responsables à accorder plus d'intérêt à la production céréalière,
- c) La stratégie de développement économique basé sur l'industrie nécessite la réforme et la présence d'un secteur agricole fort et structuré,
- d) La contribution du secteur agricole dans la formation du capital et dans l'amélioration de la balance de payements par le recours à une appréciation de la balance commerciale, et un renflouement en devises étrangères,
- e) L'évacuation momentanée des problèmes agricoles pour permettre une meilleure prise en charge du secteur industriel, afin de dégager les surcoûts et les frais difficilement réglés.

Selon S.GHATAK^{*}, la demande pour les produits agricoles à caractère alimentaire est plus élevée dans les PVD que les pays développés, puisque l'élasticité de cette demande est estimée à 0,6 dans les PVD contre 0,2 dans les pays industrialisés (JOHNSŢON and MELLON 1961).

Une formule est généralement utilisée pour estimer cette demande qui est :

 $AD = 1 + \varepsilon y$ où AD = Variation de la demande alimentaire (Changes in demand for food p.a);

 $AD = 1 + \varepsilon y$ où AD = Variation de la demande alimentaire (Changes in demand for food p.a);

1 = Taux de croissance démographique (Population growth rate);

 ε = Élasticité de la demande suivant le revenu (Elasticity of income with respect to demand for agricultural products).

On peut, avant d'entamer la discussion sur les politiques des prix agricoles au Maroc et la Tunisie, étudier le rôle et l'évolution de l'agriculture dans ces deux pays comme suit :

	Maroc		Tunisie	
	1960	1979	1960	1979
Valeur ajoutée agricole dans le PIB (%)	23	19	24	16
Emploi agricole dans l'emploi général (%)	63	53	56	35
Exportations agricoles suivant les exploitations totales (%)	54	25	51	15
Importations agricoles suivant les importations totales (%)	27	20	20	12

Source: Ligue arab, 1995

Apparemment, le secteur agricole s'est nettement détérioré dans tous les domaines peut-être nettement moins pour le Maroc, ce qui traduit une nette régression de l'activité agricole, chose qui ne fait que confirmer que l'agriculture dans les PVD a subi des répercussions très néfastes du développement industriel.

On peut encore vérifier nos propos si on analyse les données suivantes connaissant la contribution de l'agriculture dans le taux de croissance :

	Ma	roc	Tunisie	
	1960/70	1970/80	1960/70	1970/80
Taux réel de croissance	4,2	6,1	4,7	7,6
Taux réel de croissance agricole	4,6	1,1	1,6	4,4
Taux de croissance causé par la croissance agricole	2,5	3,4	8,1	9,2

Source: Ligue arab, 1995

11

Si le taux de croissance a évolué d'une manière positive, il n'en demeure que le taux de croissance agricole a considérablement chuté au Maroc, mais il a vécu une situation positive en Tunisie, et aussi, le secteur agricole était responsable de 25% de croissance pour le Maroc (1960/1970) contre 8% en Tunisie, mais dans la deuxième décennie (1970/1980), les choses ont beaucoup changé pour le Maroc où la part de l'agriculture dans le développement économique n'est que de 3%, alors que cette part a progressé pour la Tunisie à 9,2%.

Il n'est pas dans notre intention d'approfondir notre étude sur les raisons et causes d'un tel résultat, mais il est important de souligner certaines similitudes entre le développement agricole pour chaque pays et surtout les ressemblances dans les causes du déclin du secteur agricole et parfois même des objectifs.

En enchaînant sur cette même trajectoire, il serait utile d'avoir une idée sur la place de l'agriculture à l'heure actuelle suivant les données disponibles:*

A) Emploi agricole

Concernant la Tunisie, la part de la main d'œuvre agricole dans la population active représentait 22% dans les années 90, alors qu'au Maroc, cette part était plus importante puisqu'elle représentait 49%.

B) Répartition des terres (1000ha)

Tunisie	Maroc
4789,5	9503,2
4866,8	9863,8
5007,8	9848,2
5051,3	9919,9
5075,2	9291,2
	4789,5 4866,8 5007,8 5051,3

Source: Annuaire statistique de la ligue Arabe. 1995.

C) <u>Superficies</u>, <u>production</u>, et rendement des terres cultivées en céréales (1000ha, 1000T)

Année		Tunisie		Maroc			
Annee	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement	
1988	700,4	220	0,3	2316,4	4019,3	1,7	
1989	998,9	420,3	0,4	2629,5	3927	1,5	
1990	958,4	1121,8	1,2	2719,2	3613,9	1,3	
1991	1072,5	1786,2	1,7	2641,3	4938,9	1,9	
1992	981,3	1584,5	1,6	2228,2	1562,2	0,7	
1993	1086,5	1412,6	1,3	2310,4	1573,0	0,7	
1994	-	1507	-	3059,7	5523,2	1,8	

<u>Source</u>: Annuaire statistique de la ligue Arabe. 1995.

Ce défilement de données et statistiques nous est extrêmement important pour pouvoir évaluer et analyser la politique des prix agricoles inhérente pour chaque pays, car on ne peut discuter

^{*} Concernant les statistiques disponibles, on a eu recours aux statistiques fournies par la ligue Arabe et quelques annuaires relatifs pour chaque pays.

d'un système des prix agricole si l'on ignore la place et la position réelle du secteur agricole dans chaque économie, mais il est certain que cette politique revêt un caractère national et publique vu que l'intervention étatique était présente dans ce secteur (notamment en Algérie) et donc, les prix agricoles sont plus soumis à une certaine réglementation étatique.

Selon M.ELLOUMI*, la faillite relative du secteur agricole en comparaison au secteur industriel résultait plus d'un choix économique, émanant lui-même d'une stratégie globale de développement, qui d'un simple oubli ou écartement, et il affirmait que « si dans les années 60, l'agriculture (en Tunisie) a été appelée à jouer le rôle du fournisseur de surplus (accumulation primitive en quelque sorte), avec le retour à une politique libérale, au début des années 70, l'agriculture n'aura plus comme rôle que la fourniture des productions alimentaires de base pour les villes ».

Par contre, le secteur agricole Marocain n'a pas réussi dans ses différentes tentatives de redressement et de participation réelle dans la vie économique pour les raisons que l'économiste I.EL-ARRABI* a présenté comme :

- a) L'échec de la répartition des terres agricoles (Size-Holding) qui n'était pas basée sur des critères purement économiques,
- b) Manque d'un encadrement agricole suffisant,
- c) Lancement des projets agricoles à long terme plutôt que le court terme qui pourraient mieux appréhender les différentes situations agricoles sur place,
- d) Concentration de développement agricole dans les zones qui ne répondent guère aux conditions réelles d'activité agricole.

Il faut aussi signaler les conséquences des conditions climatiques dans la réalisation des résultats (surtout pour la production céréalière) pour les trois pays.

Le prix agricole s'est avéré beaucoup plus comme un instrument à régler les éventuelles transactions de l'État, ce qui l'a empêché de jouer pleinement son rôle, à savoir la mise en jeu des concernés dans ce secteur (les agriculteurs et les producteurs agricoles) qui se sont contentés (surtout au début de l'indépendance) à une application d'un prix déterminé par les institutions gouvernementales.

Selon BENSLAMA H. et E. MOHAMED*, l'impact d'une orientation et décision de l'État sont omniprésentes surtout au début de lancement d'une stratégie ou d'un programme

^{*} M.ELLOUMI, « Réforme de la politique agraire et rôle des terres domaniales en Tunisie », Cahiers du CREAD, Les agricultures d'État, N°23/24, 1990, page 159

^{*} I.EL-ARABI (ouvrage en Arabe), « Le développement économique dans les pays Arabes : Le Maghreb », SNED, 1980, page 219.

économique, car d'après eux « les politiques au niveau national, tranchent en dernier recours, entre les différentes options selon les rapports de force, et selon l'orientation politique et économique générale du moment ».

Cette étatisation de la politique des prix agricoles, ainsi entamée et adoptée, n'a pas donné les résultats espérés (comme l'ont d'ailleurs prévu JOHNS 1985 et COCHRANE 1979) et ce qui a résulté vers un déficit de la balance agricole comme suit :

Solde de la balance	1000	1001	1000	1000	1004	1007	1006
agricole	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Maroc (10 ⁶ DH)	/	/	-476	-72	-1534	+382	+2193
Tunisie (10 ⁶ DT)	-106,1	-100	-171	-245	-223,2	-138,6	-125

Source: CENEAP, Panorama des économies Maghrébines contemporaines, page 53.

Les résultats positifs du Maroc à partir de 1985 sont expliqués par deux raisons :

- a) La baisse de la valeur des importations agricoles,
- b) Une forte augmentation des exportations agricoles.

Un autre élément a défavorisé plus une application efficace de la politique des prix agricoles dans les pays du Maghreb et concerne la dualité sectorielle du secteur agricole (c'est-à-dire l'existence d'un secteur traditionnel et d'un secteur moderne), car l'on sait les effets d'un retard de développement d'un secteur sur la croissance de l'autre (LEWIS 1954, FEI and RANIS 1964)), et aussi pour une adoption d'un système des prix agricoles plus efficace.

Selon un rapport de la CENEAP (TIMMER 1984)*, « les pays Maghrébins ont procédé à des hausses de prix agricoles pour stimuler la production et les revenus, tandis que les subventions étaient accordées pour améliorer l'équipement ».

Le caractère dualiste de l'économie agricole Maghrébine a nécessité l'adoption d'un certain mécanisme des prix agricoles, car il s'est avéré que le comportement des agriculteurs dans un secteur plus moderne diffère dans l'application des prix agricoles de celui situé dans un secteur moins modernisé (voir CHAYANOV 1966).

Selon un rapport de la FAO*, le Maroc est le pays le plus agricole et le plus prédestiné à cette activité tant qu'il possède les atouts naturels, humaines et matériels pour cela, et qu'il a été

^{*} H.BENSLAMA et E.MOHAMED, « Réforme de la politique agraire et fonctionnement des exploitations étatiques et coopératives en Tunisie », les Cahiers de CREAD, N°23/24, 1990, page 80.

CENEAP, « Panorama des économies Maghrébines contemporaines », 1991, page 54. FAO, The state of food and agriculture 1991 », Agricultural series, N°24, Rome 1992.

constaté un redressement net et progressif durant la période des années 80, à l'inverse de ce qui s'est passé après l'indépendance.

La politique des prix agricoles s'est trouvée donc orientée vers la réalisation d'un certain équilibre entre la production domestique agricole et alimentaire, et celui de la demande domestique agricole et alimentaire.

Selon ce dernier rapport, les politiques des prix agricoles sont plus flexibles et accessibles au Maroc et la Tunisie, mais plus difficiles en Algérie (pour cause d'une certaine persistance du système centralisé), mais la nécessité de solutionner le problème de la dépendance alimentaire (et son poids sur la facture alimentaire et la balance commerciale) oblige tous les trois pays à rechercher la politique des prix agricoles la plus adéquate.

On peut lire, selon ce rapport, « policies in all three countries are currently geared towards liberalizing their marketing, pricing and trade regimes. The policy shift was less radical for Morocco and Tunisia than for Algeria, as the latter was formally a centrally planned economy ».

L'insistance sur la nécessité de révision de la politique des prix agricoles trouve son explication dans la résolution de ce dilemme alimentaire pour pouvoir atteindre deux objectifs primordiaux :

- a) Satisfaction de la demande locale alimentaire tant au niveau de la quantité que la qualité,
- b) Réduction du fardeau financier représenté par les importations alimentaires.

Selon M.TODARO*, deux facteurs expliquent les inquiétudes du secteur agricole Maghrébin :

- a) Le taux de croissance de la population face à une stagnation (et parfois une régression de la production agricole),
- b) L'amélioration des revenus disponibles qui se traduisent par une augmentation de la demande.

Ainsi, le prix agricole Maghrébin doit essayer de trouver un compromis entre ces deux facteurs pour mieux maîtriser les éventuels risques d'un déséquilibre entre l'offre alimentaire et agricole et la demande inhérente.

A cet effet, la fixation des prix agricoles était assurée, au début, par les institutions étatiques pour mieux contrôler les éventuels dérapages et échecs, dus principalement à la lourde tâche du secteur agricole dans les questions alimentaires.

La gravité de l'écart, entre le monde rural et urbain, insiste plus vers une politique des prix agricoles pour son efficacité à mieux cerner le cas de l'inégalité des revenus (income inequality) (voir CHENERY 1974), et sur ce point, il faut dire que les pays du Maghreb ont souffert de cette différence entre les salaires urbains et ruraux, ce qui a résulté vers l'exode rural (voir le modèle de TODARO 1969, 1971, 1976).

Concernant l'évolution des prix, il est utile d'analyser cette évolution comme suit :

Produits alimentaires (Food Stuff)	Produits alimentaires (Food Stuff)		
Tunisie	Maroc		
100	100		
108,7	109,4		
114	116		
116,9	123,3		
121,9	131,9		
	Tunisie 100 108,7 114 116,9		

Source: Annuaire statistique de la ligue Arabe, 1995.

On peut constater que l'indice des prix alimentaires (et donc agricoles) augmente d'une année à l'autre, ce qui traduit un certain penchant vers la consommation alimentaire dans les pays du Maghreb, consommation malheureusement dépendante beaucoup plus de l'étranger que la production domestique, et ce qui nous montre le tableau présenté par M.IGHEMAT*:

Période Pays	1961-1970	1970-1980	1980-1988
Tunisie	0,1%	3,2%	2,9%
Maroc	4,5%	1,1%	4,3%

<u>Source</u> : « Les défis économiques de la prochaine décennie des pays du Maghreb », par M.IGHEMAT le quotidien « El-Moudjahid », 1991.

Ces taux de croissance de la production alimentaire est une preuve édifiante de l'échec de ces pays à répondre positivement à la satisfaction alimentaire, et qui renforce plus l'idée d'une plus grande participation et contribution des prix agricoles pour mieux remédier à ce défi, qui est considéré par cet auteur, avec le défi du chômage et le défi de l'endettement, parmi les défis économiques de la prochaine décennie.

^{*} M.TODARO, « Economic development in the Third World », page 498.

^{*} M.IGHEMAT, « Les défis économiques de la prochaine décennie des pays du Maghreb », article paru dans le quotidien « El-Moudjahid », 1991.

L'exemple Tunisien est plus considéré comme une réussite dans la contribution parfaite de la politique des prix agricoles appliquée, car selon un rapport de la FAO, il est stipulé :

« While Tunisia's agricultural and fisheries sectors only represents about 14% of total GDP, agriculture has been a fast-growing sector over the long term. The current value added in agriculture increased more than six fold between 1970 and 1987 almost twice as fast as the average for low and middle income developing countries as a whole ».

Cette note optimiste n'a pas empêché, hélas, une régression de la production céréalière (base des produits alimentaires), et une évolution de la facture alimentaire qui représente toujours une part importante dans le budget gouvernemental.

Toujours selon M.ELLOUMI*, le rôle de la politique des prix agricoles changent dans les objectifs de la planification Tunisienne d'une période à une autre, puisque la première décennie s'est distinguée beaucoup plus par une approche plus centraliste (et auto-centré) de cette politique en concordance avec le secteur agricole lui-même, mais la deuxième décennie a vu une certaine politique des prix agricoles beaucoup plus orientée et dirigée vers l'évolution et l'encouragement de la grande exploitation privée.

Le phénomène de la subvention des prix agricoles s'est, encore une fois, manifesté dans l'agriculture Maghrébine puisque le soutien aux prix agricoles, que ce soit les prix à la production ou les prix des inputs, a suscité un engagement étatique pour la relance du secteur agricole.

La fixation des prix agricoles par l'État, devenait nécessaire selon K.CLEAVER* car les atteintes aux différents objectifs assignés à l'agriculture Maghrébine nécessitait cette pratique, et vu le fardeau financier que cela entraînait, il était jugé plus préférable que l'État prenne en charge cette politique (du moins au début) comme ce fut le cas de la CEE.

La politique des prix agricoles s'est trouvée à quelques différences près, intégrée totalement dans ce schéma puisque, et emboîtant le pas aux expériences européennes et surtout émanantes des pays d'intervention étatique, la politique de subvention était mise au devant de la scène s'agissant de l'élaboration de la politique des prix agricoles.

Pour le cas Tunisien, ELLOUMI * écrit à ce propos : « l'autre moyen de l'orientation de la production mis en place par les pouvoirs publics est la politique des prix et subventions. Le planificateur, tout en reconnaissant le rôle incitateur des prix payés aux producteurs, répugne à une augmentation de ces prix et privilège une politique de subvention, tant au niveau des

^{*} M.ELLOUMI, Opcit., pages 163-172.

^{*} KEVIN M.CLEAVER, « The agricultural development experience of Algeria, Morocco and Tunisia », Opcit., page 36.

M.ELLOUMI, Opcit., page 173.

moyens de production fixés (investissement), qu'au niveau des facteurs de production variables (subventions des intrants, aliments concentrés, engrais, carburants, pesticides, ...) ». Pour le cas Marocain, D.GUERRAOUI* note que la réglementation du pays permet une autonomie et laxisme dans la fixation des prix agricoles pour les organismes publics comme la SODEA (1972) (Société de Développement Agricole), le SOGETA (1973) (la Société de Gestion des Terres Agricoles) ou la COMAGRI (1963) (Compagnie Marocaine de Gestion des exploitations agricoles), sans diminuer de l'importance du secteur agricole privé.

A cet effet, il note que le comportement des sociétés agricoles publiques ou privées est identique à un comportement naturel d'un individu particulier, puisque la politique tracée et élaborée répond beaucoup plus aux règles de fonctionnement du marché libre.

Cet auteur affirme que « ce qui est valable pour ces opérations l'est aussi pour la formation des prix des biens agricoles, au sens où celle-ci, relève des mécanismes de l'offre et de la demande sauf bien entendu pour les produits pour lesquels il existe un prix garanti comme les céréales ».

Comme il est mentionné, la politique des prix agricoles (entraînant une politique de subvention) s'est propagée au rythme de l'organisation et la croissance du secteur agricole dans le Maghreb, et se conforme suivant la formule classique de subvention et soutien aux produits les plus prisés sur le marché local et sur les intrants les plus utilisés.

Ceci dit, les opérations de subvention variaient d'un pays à l'autre suivant le degré d'assistance de l'État et les objectifs à atteindre sur le plan agricole puisqu'au Maroc, on a favorisé cette opération pour l'acquisition des machines agricoles, alors qu'en Tunisie, on a privilégié les équipements agricoles les plus utilisés par les producteurs agricoles Tunisiens.

Il est utile de mentionner que les pays Maghrébins ont adopté une politique des prix agricoles basée sur la fixation des prix agricoles domestiques inférieurs aux prix agricoles mondiaux.

Le Maroc et la Tunisie (en plus de l'Algérie) ont appliqué la surévaluation monétaire pour encourager les exportations, mais en sous-estimant les conséquences néfastes sur les opérations de soutien aux prix agricoles (E.LUTZ and L.SCANDIZZO 1980).

Une des retombées les plus néfastes sur l'agriculture Maghrébine, par le fait de cette politique, résidait selon M.CLEAVER dans la situation négative des termes de l'échange en faveur de l'agriculture puisqu'il affirme que : « Since agricultural production has not been protected from cheaper imports, and agricultural exports are not compensated for the tax of overvaluation, the internal terms of trade have evolved against agriculture. This situation has

^{*} D.GUERRAOUI, « La gestion du secteur public au Maroc : Essai d'évaluation », Cahiers du CREAD, N°23/24, 1990, page 225.

been exacerbated for some agricultural products for which agricultural prices have been set at artificially low levels in order to minimize the fiscal cost of providing subsidized food to consumers ».

Il n'y a qu'à se rappeler les propos de J.ALWANG and G.NORTON* sur les effets d'une surévaluation dans le cours de change et qui affirment que cette opération rentre plus dans le cadre d'une taxe d'exportation qu'un revenu ou recette pour le gouvernement.

Ces deux économistes affirment : « Using prices as indicators of sectoral performance is a legitimate activity. However, price policies that attack the symptom (by perhaps directly imposing price controls), can create long- run damage to economic growth ».

Ils préfèrent le règlement direct des causes des distorsions de prix agricoles (undesirable prices) plutôt que de procéder à une intervention (par le biais des subventions et soutien aux prix agricoles) d'une façon spontanée et sans réel calcul des risques.

De leurs côtés, les politiques agricoles Maghrébines se distinguent plus par la recherche de protection des consommateurs que les producteurs, ce qui est contraire à l'idée de KRISHNA (1968) qui privilège la subvention des inputs.

Dans une étude de la Banque Mondiale sur les effets de la politique des prix agricoles sur les revenus en Tunisie, il s'est avéré que la subvention des inputs a contribué énormément dans l'amélioration de ces revenus agricoles, par contre, les variations dans le cours de change ont contribué à leur détérioration.

Selon S.GHATAK*, la manipulation des cours des monnaies nationales (dévaluation et surévaluation ou réévaluation) entraîne plus de dégâts et répercussions négatives que positives pour la politique des prix agricoles, et il précise que : « Greater exchange-rate variability between the intervention currency and other currencies is likely to result in an increase in variability in both the country's effective exchange rate and in the local currency price of its imports and exports ».

L'extraversion de l'économie Maghrébine a instauré un schéma classique pour la politique des prix agricoles qui devrait intégrer la D.I.T^{*}, et les rouages de l'économie mondiale, surtout par le fait de la dépendance alimentaire qui incite les gouvernements Maghrébins à adopter un mécanisme des prix et de subvention suivant les règles des prix mondiaux.

Selon M.E.BENISSAD*, l'inflation mondiale constitue une contrainte majeure (et peut-être un avantage pour certains secteurs) pour le secteur agricole Maghrébin, et qui se répercute

G.NORTON and J.ALWANG, « Pricing policies and marketing system », 1993, page 249.

^{*} S.GHATAK, « Monetary economics in developing countries », Macmillan Press, 1981, pages 101-143.

D.I.T = Division Internationale du Travail.

M.E.BENISSAD, « Essais d'analyse monétaire », OPU, 1980, pages 87-89.

directement sur le système des prix agricoles, et énumère les méthodes d'importation de cette inflation :

- a) Importations des produits non concurrentiels,
- b) Importations des produits concurrentiels,
- c) Hausse des prix et du volume des exportations,
- d) Anticipation et prévision des prix à l'échelle mondiale,
- e) Augmentation des coûts financiers (surcoûts) sur le marché financier international.

Dans le cas Tunisien, et suite aux différents avertissements d'examiner sérieusement et sans précipitation le cas des subventions agricoles, l'adaptation de la politique de subvention pour répondre aux préoccupations des producteurs agricoles nationaux, a donné des résultats très contradictoires et négatifs, puisque selon le même rapport de la Banque Mondiale, il s'est avéré que la subvention des inputs pour quelques produits agricoles a réduit plus les revenus agricoles que leurs améliorations, car on lit dans ce rapport : « Income from production of effectively taxed commodities have been reduced to levels of from one fifth to one-half of what they would be with a central price policy. Similar results have been derived from analysis in Morocco and Algeria in earlier years. The direction of price policy was therefore similar in each country ».

Cette politique de subvention a abouti plus, en fin de compte, à un transfert de revenus des producteurs agricoles vers les consommateurs qui ont bénéficié du soutien gouvernemental aux prix agricoles (et alimentaires).

Ainsi, il s'est avéré qu'une unité d'exploitation agricole Tunisienne exploitant en moyenne 14,4ha et ne produisant que le blé (les céréales) pourrait obtenir un revenu financier de 575\$ par an, en comparant à la dépense moyenne d'un ménage de 2,480\$, mais si les autorités avaient introduit une subvention des inputs agricoles ou simplement soutenu le prix du blé à l'échelle mondiale, cette exploitation aurait pu obtenir un revenu national quatre (04) fois plus du revenu initial et ainsi ce producteur agricole se rapprochera du revenu moyen des ménages. D.HIEBERT* nous affirme bien que le producteur agricole préfère bien une stabilité des prix pour les inputs agricoles qui déterminent éventuellement une stabilité pour les prix agricoles à la production, et on revient toujours à la même question :

Faut-il privilégier la subvention des inputs ou la subvention de l'output ?

^{*}L.DEAN HIEBERT, "Prducers preference for price stability", AJAE, Volume 66, n° 1, 1984.

Cette question, pour l'agriculture Maghrébine, nous plonge dans l'explication des objectifs réels du gouvernement en place concernant le secteur agricole, et sa relation avec les autres secteurs économiques.

Dans un article, D.BYERLEE et G.SAIN*, nous indique que les États se diffèrent et parfois se contredisent dans l'élaboration et l'application d'une politique des prix agricoles accompagnée par la manière de subvenir et soutenir les prix agricoles, cette idée qui fut d'ailleurs repris par G.HALLETT (1981), KRISHNA (1968) et plus précisément ROBERT H.BATES (1981)*.

On peut lire à ce sujet : « In most cases, explicit government fiscal subsidies to consumers have played a much larger role than low producer prices in urban cheap food policies. Of course, the size of consumers subsidies in government expenditures in many countries is large in relation to government resources allocated to agricultural sector, and hence we can reasonably expect that food subsidies have reduced investment in the agricultural sector ».

Dans le cas de l'économie agricole Maghrébine et plus précisément la politique des prix agricoles, il a été constaté que cette politique suivait les directives économiques de l'État et applique la subvention suivant les objectifs macro-économique à atteindre :

- a) Soit la subvention est accordée aux prix agricoles des produits les plus nécessiteux,
- b) Soit cette subvention est accordée aux prix des intrants agricoles les plus utilisées.

D.GUERRAOUI* fait remarquer que l'État Marocain s'est préoccupé pour les producteurs agricoles et pour les consommateurs, quand il affirme que « dans le domaine de la commercialisation et de l'encadrement, garantir la couverture minimale des besoins essentiels pour les catégories les plus vulnérables de la collectivité (soutien des prix), et suivre positivement l'évolution des coûts de facteurs, sont des éléments qui peuvent impulser une dynamique au processus d'agro-industrialisation (subventions, mesures fiscales) ».

Ainsi, la politique de subvention est similaire à la politique de soutien aux prix puisque la première touche particulièrement les producteurs agricoles, et la deuxième les consommateurs, mais quand il s'agit d'étudier et d'examiner la source et l'origine des fonds de subvention, les regards se dirigent plus vers l'État comme K.VERGOPOULOS* l'affirme : « le rôle de l'État est même plus important que son rôle économique dans les sociétés

D.BYERLEE and G.SAIN, Opcit, page 967.

^{*} ROBERT H. BATES, « Markets and states in Tropical Africa: The political basis of agricultural policies », Universities of California Press, 1981.

^{*}D.GUERRAOUI, Opcit, page 221.

*K.VERGOPOULOS, «L'État dans le capitalisme périphérique», Revue Tiers-monde, N°93, Janvier-Mars 1983, page 52.

périphériques. L'analyse qui omet de considérer les fonctions politiques de l'État périphérique se prive du moyen de saisir aussi bien le fonctionnement d'ensemble de ce type de société, que les véritables dimensions de la question du changement social ».

Pour le cas de l'économie Maghrébine, la politique des prix agricoles s'inscrit plus dans le cadre d'un aspect agro-alimentaire que celui d'un secteur agricole classique, car ce qui préoccupe plus les pays du Maghreb est de résoudre le spectre de la famine et la pauvreté, et que chaque politique relevant du secteur doit impérativement contribuer à cela, y compris le système des prix agricoles.

Un autre aspect a caractérisé la politique des prix agricoles et concerne la ventilation des subvention accordées entre les secteurs agricoles, et les propriétaires des exploitations agricoles, puisqu'il a été remarqué que les producteurs agricoles relevant du secteur public ont accès plus facilement aux subventions mais sans résultat concret.

Dans un autre registre, et conformément à l'analyse de la politique des prix agricoles Maghrébine, THIRLWALL* préfère recourir à une distinction entre trois types de réaction quand il s'agit de relier le comportement des agents économiques face aux variations des prix agricoles:

- a) Un changement dans la composition de la production agricole dû à un changement dans le prix relatif d'un bien agricole,
- b) Un changement dans la production agricole globale dû à une amélioration des prix agricoles face aux prix industriels,
- c) Un changement du surplus agricole économique (Marketed surplus) dû à un changement dans les prix des produits agricoles.

Un autre exemple de l'échec de l'opération de subvention de l'économie agricole Maghrébine nous est fourni par la subvention pour l'achat (ou la location) des tracteurs agricoles qui a plus résulté vers un déplacement de la main d'œuvre que l'obtention des objectifs souhaités.

« Subsidies for the purchase or the use of tractors encourage the more rapid acquisition of this equipment, and more rapid displacement of labor than otherwise »*.

M.L.DEBATISSE* pense que « toutes les politiques nationales ou internationales pour stabiliser les prix éliminent, tout en parti, les incitations économiques à l'équilibre Offre-Demande ».

* Rapport de la Banque Mondiale, N°552, 1982.

^{*} A.P.THIRLWALL, "Growth and developemt", Mc. Millan Press, 1978, page 85.

^{*} MICHEL LOUIS DEBATISSE, « Marchés physiques, marchés à terme et spéculation », dans « Prix relatifs des produits primaires et développement », par P.GUILLAUMONT, CNRS, Paris, 1982, page 178.

La subvention des prix agricoles dans les pays du Maghreb s'est distinguée par une approche plus subjective, du moment où les producteurs agricoles n'ont pas été invités à cette décision qui les concerne.

Les conséquences d'une telle politique sont mentionnées par le rapport de la Banque Mondiale en 1982 qui relève que : « Fixed input prices therefore tend to discourage the introduction of new and economically more efficient technology ».

On est, donc, en droit de se poser la question suivante : L'élaboration et l'adoption d'un système des subventions des prix agricoles étaient-ils contre les intérêts des agriculteurs dans ces pays ?

Il est préférable de reprendre une fameuse citation de JOHN P.LEWIS* qui pense que le meilleur moyen de s'intéresser aux intérêts des producteurs agricoles est de leurs permettre d'avoir une capacité réelle de production.

« It is clear than ever that (meaning subsidies) the best way to help most of the poor farmers is to help them raise their abilility to produce ».

Dans le cas Maghrébin, il a été remarqué que la subvention des inputs agricoles dépendait de la situation de chaque unité agricole (Exemple: Une part importante des subventions favorisait les régions irriguées contre celles qui le sont moins).

A ce propos, il est utile de signaler que les terres irriguées représentent 5% des terres cultivables en Tunisie et Algérie et 15% au Maroc.

L'insuffisance de la contribution technologique constitue un autre élément en faveur de la subvention, car le développement agricole Maghrébin en matière d'auto-suffisance alimentaire repose plus sur la disponibilité technologique, et selon R.KRISHNA* la participation de la technologie résultera sur de meilleurs résultats que la politique des prix entamée : « a unit percentage change in the important shifter variable (technology) will yield much greater growth than a unit percentage price shift ».

R.BADOUIN*, pour expliquer cette persistance et insistance sur le maintien de la politique des subventions dans les États à système centralisé (comme ce fut le cas pour les pays du Maghreb jusqu'aux dernières années), signale que ces États procèdent à de tels recours pour trois raisons :

R.BADOUIN, Opcit., pages 112-115.

^{*} JOHN P.LEWIS, « Strengthening the poor : Some lessons for the international community » in « Strengthening the poor : What have we learned? », US Third World policy perspectives, N°10, ODC, 1988, page 8.

^{*} R.KRISHNA, « Some aspects of Agricultural growth, Price policy and equity in developing countries », Opcit., page 236.

- a) Ces États cherchent les moyens et les voies pour tirer la plus grande partie possible de la technologie pour les adopter aux grandes entreprises agricoles, et de surcroît, profiter de l'utilisation de cette technologie pour d'autres secteurs non-agricoles,
- b) Ces États s'intéressent beaucoup à « l'harmonisation » des structures agricoles de production en propulsant l'agriculteur vers une nouvelle vision de l'économie agricole, trop différente de l'économie paysanne ou de « cueillette »,
- c) Ces États essayent d'intégrer le secteur agricole dans la planification pour mieux atteindre leurs objectifs en utilisant d'une manière plus optimale les services que ce secteur peut donner.

Il est dit : « le souhait de tout planificateur est de disposer d'une structure assurant l'efficacité de ses interventions. La grande unité de production agricole de type collectiviste semble correspondre à ses desseins ».

La spécificité de l'agriculture Maghrébine et ses caractéristiques incite vers la définition des politiques de soutien dans le cadre d'une politique des prix agricoles.

Pour A.BOUZIDI*, la dépendance agro-alimentaire constitue un atout fort appréciable du choix et d'adoption de la politique des prix agricoles et son corollaire de la subvention et le soutien ».

La confrontation et l'échange des idées entre agriculteurs et l'État ont brillé par leurs absences, car les rapports de force se trouvaient plus du côté de l'État, agent présumé solvable et très influant sur le plan financier, et comme l'exemple Tunisien peut nous le prouver, la transition d'une collectivisation forcée et dictée à des décisions autonomes, a bouleversé le champ des politiques des prix agricoles.

Il reste, néanmoins, le fait comme souligné par M.ELLOUMI* que le secteur agricole Tunisien s'est illustré par une incapacité et un manque d'audace sur le plan productif et créatif pour pouvoir alléger le poids des subventions dans le budget.

D'après cet auteur, « plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer cette crise du secteur agricole, parmi elles, la politique des prix agricoles pratiquées par l'État à l'encontre des produits agricoles qui fait que la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles incite de moins en moins les agriculteurs à produire et investir ».

On peut déduire que l'objectif de l'État dans l'élaboration et l'adoption de la politique des prix agricoles répondait beaucoup plus aux aspirations de l'État et ses institutions que les

M.ELLOUMI, Opcit., page 179.

^{*} A.BOUZIDI, « L'intégration économique Maghrébine : Réalités et perspectives », dans le CENEAP, Panorama des économies Maghrébines et contemporaines, pages 125-139.

concernés eux-mêmes (à savoir agriculteurs et producteurs agricoles), propos qui sont encore vérifiés par M.ELLOUMI qui affirme que « la politique des prix (agricoles) a permis un transfert important des richesses du secteur agricole vers le secteur urbain et l'industrie manufacturière » alors que le principe exigeait l'effet de retour « Boomerang » de cette politique vers le secteur agricole.

Le mécanisme des prix agricoles au Maroc a évolué, selon les propos de D.GUERRAOUI*, d'une manière similaire d'un système planifié, puisque le secteur public agricole Marocain adoptait un système des prix agricoles selon la politique définie de l'État. On peut, dans ce sens, lire : « La gestion du SPA (Secteur Public Agricole) souffre d'une centralisation excessive. Toute opération fait l'objet d'un contrôle technique et financier à l'échelle centrale. Cette forme de contrôle nuit à la prise de décision rapide qu'exige la gestion courante des zones ».

L'importance du secteur agricole Marocain, par rapport à la Tunisie ou l'Algérie, détermine d'une façon éloquente le rôle assigné à la politique des prix agricoles, qui malgré sa manipulation par l'État, constitue un élément déterminant pour la consolidation de cette place. A.BABEAU et P.H.DERYCKE* nous prévienne d'une trop grande intervention de l'état précisément dans ce domaine, et surtout lorsqu'il s'agit de bloquer les prix d'une manière générale, en déclarant : « Le danger d'une telle situation (ou politique) de blocage est qu'elle provoque la dégradation de certains prix relatifs sans tenir compte des gains différents de productivité qui ont été réalisés ».

La présence de l'État comme pourvoyeur et garant du développement économique (et donc agricole) semble se préciser et se renforcer au Maroc, car selon P.ASPE et J.A.GURRIA^{*} il est important, crucial et vital, que l'État prends en charge le développement économique, du moins dans la période initiale ».

On peut lire: « ... during the early phases of development, when an economy is no more than a collection of fragmented markets and regions, the establishment of government institution, the construction of infrastructure, and the direct participation of the state in some areas of the economy are not only desirable but indispensable preconditions for the growth process ».

Les exemples Tunisiens, Marocains et Algériens nous indiquent clairement que la politique des prix agricoles adoptée, a favorisé plus un transfert de gains et bénéfices vers le secteur

A.BABEAU et P.H.DERYCKE, Opcit, page 376.

D.GUERRAOUI, Opcit., page 231.

^{*} PEDRO ASPE and JOSÉ ANGEL GURRIA, «The state and economic development: A Mexican perspective», Proceedings of the World Bank annual conference on development economics, 1992, page 9.

urbain, et ce qui fait dire à S.S.P.BRANDAO et W.MARTIN* que l'intervention étatique dans ce sens, a plus dégradé le secteur agricole que l'encouragé.

On peut ainsi lire: « Many analysts now argue that developing countries have frequently taxed agriculture beyond the level which achieves the desired policy objectives. Untargeted subsidies to urban consumers through price controls, over valued exchange rates and mechanisms of industrial assistance frequently also impose a serious bender on developing country agriculture ».

1

Le secteur agricole Marocain et Tunisien est devenu uniquement un instrument pour pallier aux insuffisances de la production alimentaire et servir l'objectif socio-économique de l'économie urbaine, et comme mentionné par M.A.EL-ERIAN and S.TAREQ*, les pays arabes souffrent d'une pression externe et se résignent à accepter la situation de l'économie mondiale telle qu'elle est, en procédant à des réajustements et rectificatifs au dépends du secteur agricole et pour le bien des secteurs urbains, ce qui implique une nouvelle trajectoire pour la politique des prix agricoles qui est utilisé plus pour la taxation du secteur agricole que sa protection contre le secteur industriel.

Il est admis que la politique de développement engagé par les pays du Maghreb, au lendemain de l'indépendance, reposait plus vers une politique de substitution d'importation, en investissant beaucoup plus dans les industries créatives.

La politique des prix agricoles est donc assignée à pouvoir regrouper ces deux politiques en identifiant les critères et variables communs qui propulseront plus le secteur agricole vers le haut et cela aussi pour le grand bien du secteur industriel.

Dans le cas de l'économie Tunisienne, il est cité: « la réglementation des prix des importations et des changes, et les subventions aux prix, ont été progressivement étendues, ce qui a réduit le rôle des mesures axées sur l'offre et accru d'autant celui des mesures agissant sur l'investissement et sur l'emploi ».

Le syndrome de la protection rigoureuse, a plané de tout son poids sur cette économie, et qui s'est répercuté sur le secteur agricole, et de ce fait, le système des prix agricoles n'a pu faire grande chose puis qu'il est apparu une certaine dichotomie entre la politique de substitution aux importations, et la politique des prix agricoles, du fait que la protection, si elle est plus privilégiée, résulte vers des situations relativement confuses comme on a pu le constater à

* M.EL-ERIAN and S.TAREQ, « Structural reforms in Arab countries », Revue Finance et Développement, Septembre, 1993.

^{*} ANTONIO SALAZAR, P.BRANDAO and WILL MARTIN, « Implications of agricultural trade liberalization for the developing countries », Policy research working papers, WPS, N°1116, 1993.

travers l'article de M.D.BALE et R.DUNCAN* sur le coefficient de la protection nominale (Nominal Protection Coefficients) pour certains PED.

Pour le cas Marocain, la politique des prix agricoles répondait, elle aussi, et d'une manière très significative, à la politique de développement engagée par le pays, et aux mesures axées et basées sur la stimulation de l'offre (agricole et non-agricole).

L'exemple Marocain et Tunisien s'est trouvé identique à quelques situations en Afrique et en Amérique Latine dans la mesure où la politique des prix agricoles s'est déviée relativement de sa tâche habituelle, à savoir répondre en premier lieu aux aspirations des agriculteurs, pour ensuite se mettre à la disposition des autres secteurs demandeurs..

Le secteur agricole Marocain a subi quelques changements dans l'application des prix agricoles puisque selon R.BHATIA* « les subventions à la consommation ont été graduellement réduites sinon éliminées, pour améliorer les signaux que donnent les prix aux producteurs et consommateurs ».

Le prise de conscience s'est manifestée grâce l'échec de la politique de développement basée sur les subventions des importations, et qui a poussé vers la révision de cette politique, car il est noté que « dans le secteur agricole, la réduction des subventions à la consommation et la dépréciation des taux de change ont permis de majorer fortement les prix versés aux producteurs ».

Il faudra, encore une fois, insister sur le fait que la relation entre la politique des prix agricoles et la politique de développement engagée et entamée dans l'économie Maghrébine, a résulté sur le fait que le système des prix agricoles rentre plus spécialement dans le cadre de la mobilisation des ressources à investir (grâce notamment au surplus agricole) et que par conséquent, la taxation plus lourde du secteur agricole se trouve ainsi argumentée.

Dans une tendance plutôt centralisée, les prix agricoles devrait atteindre deux objectifs :

- a) Permettre à la population d'acquérir les produits avec des prix à leurs portées plutôt que celles des concernés eux-mêmes (politique des subvention),
- b) Permettre à l'État d'obtenir les ressources financières indispensables à l'application de sa politique de développement déjà engagée.

^{*} MALCOLM D.BALE and RONALD C. DUNCAN, « Food prospects in the developing countries : A qualified optimistic view », American Economic Review, N°73, 1983.

^{*} RATTAN J.BHATIA, « Mesures axées sur l'offre dans les pays du Maghreb », Revue Finance et Développement au Maghreb, N°2, 1987, pages 3-9.

Selon un article conjointement préparé par J.P.CHAUFFOUR, S.EKEN, M.EL-ERIAN and S.FENNELL*, l'économie Nord-Africaine (principalement Maghrébine) n'a pu exhausser les souhaits d'une rapide évolution pour trois raisons essentielles :

- a) Diversification très désastreuse et anachronique de la structure économique de base,
- b) Fragilité et vulnérabilité face aux fluctuations du marché mondial,
- c) Domination du secteur publique qui s'est traduite plus par les subventions et les transferts de l'État.

Il peut paraître, selon nos propos, une certaine contradiction entre la politique des subventions et soutien aux prix agricoles et la politique des prix agricoles, car l'échec de la politique des prix agricoles est expliqué par la faillite de la politique des subventions, ce qui peut paraître prévisible, mais il serait plus sûr de relier cet échec à la politique de développement de chaque pays Maghrébin qui a obligé cette politique à s'insérer plus et surtout de suivre les autres politiques économiques engagées (notamment la politique fiscale et monétaire).

En effet, une des priorités accordée à la politique des prix agricoles dans le contexte de l'économie agricole Maghrébine, réside dans la tentative de maîtrise du spectre inflationniste, car comme souligné par M.E.BENISSAD* que « les facteurs fondamentaux de l'inflation sont d'ordre structurels (suivant l'apport structuraliste) et consistent en la présence de goulots d'étranglement qui empêchent l'offre (agricole) d'être élastique ».

Pour revenir au cas Maghrébin (Tunisien et Marocain), il faut dire que la maîtrise des prix agricoles contre d'éventuelles augmentations qui se répercuteront plus sur les autres prix non-agricoles, devenait une nécessité absolue, mais utilisée uniquement par le pouvoir et ses institutions, ce qui nous explique cette crainte de céder la gestion du secteur agricole au secteur privé.

En empruntant le tableau suivant à S.A.BOUKRAMI*, il nous apparaît plus utile d'étudier cette évolution de l'inflation pour mieux comprendre les inquiétudes des responsables Maghrébins et les tâches assignées à la politique des prix agricoles.

	PIB par habitant	Taux de croissance	Tour onnuel n	noyen d'inflation
Pays	\$ 1984	annuel par habitant	Taux arruer o	noyen a innation
		65-84	65-73	73-84

^{*} J.P.CHAUFFOUR, S.EKEN, M.EL-ERIAN and S.FENNELL, « Growth and financial stabilities in the Middle East and North Africa », Revue Finance et développement, Mars 1996, page 46-47.

M.E.BENISSAD, « Essais d'analyse monétaire », Opcit., page 100-101.

S.A.BOUKRAMI, « Analyse comparée d'ajustement de change et des flux financiers », Revue Finance et Développement au Maghreb, N°2, 1987.

Algérie	2410	3,6	3,8	12,2
Maroc	670	2,8	2	8,3
Tunisie	1270	4,4	3,3	9,9

Source: Finance et développement au Maghreb, N°2, décembre 1987, page 40.

Le mécanisme des prix agricoles Maghrébins s'est heurté donc à la problématique de théorie de développement mis en œuvre dans ces économies, puisqu'on remarque que l'utilisation d'un prix agricole s'inscrit plus comme un outil mathématique et de comptabilité pour le seul besoin de l'État, que ce soit pour un but de satisfaction de consommation, ou d'obtention des ressources financières pour le développement, et comme cité par R.BADOUIN*: « l'agriculture lance des sollicitations, si la transmission s'opère bien et si le milieu se montre réceptif, des réponses favorables aboutissent à tisser autour de l'agriculture un réseau d'activités non-agricoles ».

Les différentes politiques Maghrébines de développement, axées plus vers l'industrialisation de la substitution d'importation, ont induit, en parallèle, le secteur public comme le seul meneur de cette politique, et que le secteur agricole doit plutôt servir l'industrie que de s'en servir.

Dans une de ses remarques, K.M.CLEAVER* pense que les fonds de subventions accordés soit aux producteurs agricoles, soit aux consommateurs, sont plus élevés que la moyenne et doivent par conséquent diminuer pour permettre leurs réallocation et leurs transferts vers d'autres secteurs plus utilisateurs et plus nécessiteux.

Cet économiste suggère que l'on s'intéresse de près aux effets de la politique des prix agricoles à long terme plutôt que le court terme, car cet impact sera plus ressenti sur les revenus agricoles des producteurs et qui se manifestera par un certain désir de s'investir plus dans l'agriculture.

On peut lire dans ce sens: « policies which generate added income and investment (meaning the price policy) in agriculture may contribute more to economic independence in the long-term than policies which promote that independence in the short term at the expense of agricultural growth ».

Encore une fois, il est question de choix et de privilège pour les économies Maghrébines dans le domaine agricole, mais il faut peut-être se rappeler que le prix agricole doit surpasser la tâche nouvelle qu'on lui accorde, à savoir être plus à l'écoute des consommateurs ou même

^{*} R.BADOUIN, Opcit., page 212.

^{*} KEVIN M.CLEAVER, « The agricultural development experience of Algeria, Morocco and Tunisia », Opcit., page 41.

l'État, et surtout des agriculteurs, les producteurs agricoles, paysans, fermiers, ... bref, l'économie rurale.

Il est évident que la mise en place d'un système de protection des produits agricoles et non-agricoles d'une « agression » étrangère, s'oppose et se contredit parfois avec les orientations de la politique des prix agricoles, et sachant que le secteur agricole Maghrébin souffre d'une fragilité dans la concurrence mondiale, cet état de fait ne lui sera que fatal vu que les accords du GATT (selon l'Uruguay Round) ne laisse pas beaucoup de chance à ces pays qui abusent de leurs tarifications pour mieux se protéger.

M.INGCO* nous prévient, dans ce sens, que le taux d'imposition et des taxes appliqués par certains pays (y compris la région Maghrébine) vont demeurer très élevés et affecteront sûrement les échanges des produits agricoles vers l'an 2000.

La politique des prix agricoles, telle qu'appliquée dans le secteur agricole Maghrébin, a clairement montré que d'un côté, les autorités emploient des méthodes et moyens de sécurisation de l'économie rurale, mais d'un autre côté, et avec la proximité du marché Européen et sa dépendance du marché mondial, ces autorités se sont vus obligés de dévier de leurs objectifs initiaux.

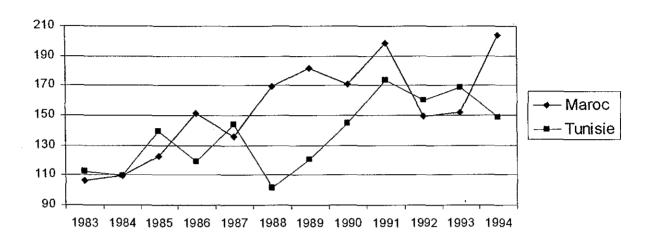
Dans ce domaine, il serait plus intéressant d'étudier l'évolution de la production agricole totale et par habitant, de même que la production céréalière et aussi alimentaire pour la Tunisie et le Maroc pour en savoir plus sur la question alimentaire :

1) Production agricole totale:

(Indice 1979-81=100)

Pays	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Maroc	105,92	109,34	122,09	151,50	135,85	169,48	181,61	171,19	198,31	149,07	151,70	204,25
Tunisie	112,05	109,78	139,33	118,93	143,76	101,20	120,39	144,37	173,39	160,03	168,56	148,83

Source: Rapport de la FAO, 1994.



Source: Rapport de la FAO, 1994.

On remarque que malgré l'évolution relativement positive de cette production, il n'en demeure que la demande alimentaire est fort importante, du fait du déséquilibre entre le taux de croissance (offre) agricole et le taux de natalité remarqué dans ces pays, ce qui a poussé certains économistes à assimiler cette production agricole à une production agro-alimentaire (ou économie agro-alimentaire) qui selon A.BENCHARIF* émerge et apparaît d'une manière très logique d'un processus de développement.

2) Production agricole par habitant:

(Indice 1979-81=100)

	1983											
Maroc	i							1			1	
Tunisie	103,57	98,94	122,58	102,25	120,92	83,34	97,13	114,15	134,57	121,61	125,65	108,87

Source: Rapport de la FAO, 1994.

Contrairement au tableau précédent, on remarque que ce type de production ne donne pas de résultats très rassurants, car il est question d'une insuffisance agricole pour les habitants des deux pays.

^{*} MERLINDA D.INGCO, « Agricultural liberalization in the Uruguay Round », Revue Finance et Développement, Septembre 1995, pages 43-45.

^{*} A.BENCHARIF, « Les objectifs de l'économie agro-alimentaire : Analyse du système alimentaire et formulation des stratégies », Cahiers du CREAD, N°7 et 8, 1986, pages 15-19.

3) Production alimentaire totale:

(Indice 1979-81=100)

Pays	j				i		1989					l i
	5		i									204,69
Tunísie	112,12	109,91	139,82	118,97	144,14	100,78	120,25	144,49	174,09	160,52	169,10	148,80

Source: Rapport de la FAO, 1994.

En comparant ces résultats avec ceux de la production agricole totale, on remarque que la production agricole est relativement identique à la production alimentaire, et par conséquent, le secteur agricole de ces deux pays s'intéresse plus aux cultures vivrières et plus particulièrement céréalières, ce qui dénote encore une fois que l'économie agro-alimentaire a décidément pris le pas sur l'économie agricole malgré le fait que ce type d'économie (agro-alimentaire) n'est apparu que très récemment (voir A.BENCHARIF 1986).

M.BOUKELLAL* préfère ne pas assimiler une production alimentaire avec une production agricole car il s'agit, d'après lui, de deux concepts qui se diffèrent dans la forme et la conceptualisation même, et qu'il serait fort erroné, par conséquent, de culpabiliser l'agriculture dans la faillite de la production alimentaire, en citant : « La mise en relation directe de la production agricole et la demande alimentaire devient donc de plus en plus inexacte à mesure que s'approfondissait la division internationale coloniale du travail. Elle devient totalement anachronique lorsque, au lendemain des indépendances politiques, et de l'apparition du néo-colonialisme se développent le phénomène d'urbanisation, le recours massif aux importations des produits alimentaires ... ».

4) Production alimentaire par habitant:

(Indice 1979-81=100)

Pays								1990				
Maroc	98,36	98,92	107,81	131,27	114,71	140,54	147,51	135,89	154,55	113,40	113,15	149,67
Tunisie	103,64	99,06	123,01	102,28	121,23	82,99	97,02	114,24	134,92	121,98	126,05	108,85

Source: Rapport de la FAO, 1994.

La même explication précédente peut être fournie pour ce tableau, vu que pour l'habitant Maghrébin, la satisfaction des besoins alimentaires dépend plus des importations que la production locale.

Le but recherché, par le déferlement de ces tableaux, réside dans la démonstration que la politique des prix agricoles s'insert, intègre et s'engage dans le renforcement des liens entre la

production agricole et la production alimentaire au Maghreb, et suivant l'idée de M.BOUKELLAL sur la fausse équation [demande alimentaire = offre agricole], on pense que le cas des pays du Maghreb s'oppose à une telle idée, vu que la seule explication valable qui était présentée pour expliquer les objectifs de la politique des prix agricoles, se trouve du côté du déclin de l'agriculture Maghrébine.

Il nous est apparu, encore une fois à l'instar de M.BOUKELLAL* qui incite et encourage qu'on aborde la question alimentaire « sous un angle méthodologique diffèrent par rapport à la démarche agricole conventionnelle », que la question alimentaire ne peut être réglée que suivant la question agricole, et que le fonds du problème alimentaire (et donc agricole) se trouve du côté de l'insertion de l'économie Maghrébine dans la division internationale du travail et la mondialisation de l'économie.

Selon F.CHEHAT*, « la dépendance alimentaire n'est que la dimension la plus évidente, la plus banale et souvent la plus brutale, d'une dépendance économique plus large, impliquant la totalité des branches d'activité de la nation ».

Pour notre part, nous considérons que le secteur agricole (et par conséquent la politique des prix agricoles) a dévié complètement de sa vocation originale qui est de produire le surplus économique, et que ce dernier peut atténuer et diminuer cette extraversion de l'économie Maghrébine à l'étranger.

Notre idée se résume en un seul point concernant le cas Maghrébin: Stimuler le secteur agricole pour la création du surplus agricole (Marketed surplus) par le biais d'un système des prix agricoles adéquat, et après, on peut en juger les conséquences.

^{*} M.BOUKELLAL, « Alimentation et développement : Définitions, concepts et problèmes méthodologiques », Cahiers du CREAD, N°7 et 8, 1986, page 75.

M. BOUKELLAL Opcit, page 79.

^{*} F.CHEHAT, « La dépendance alimentaire : Une fatalité ? », Cahiers de CREAD, N°7 et 8, 1986, page 107.

Conclusion:

des pays Maghrébins.

Le spectre de la famine et de la pauvreté a plané depuis des décennies dans l'économie Maghrébine et qui a suscité un intérêt particulier au développement agricole, sans remettre en cause le secteur industriel, mais il faut reconnaître que les différentes politiques adoptées (et plus précisément les prix agricoles) ont affronté une politique agricole plutôt dirigée et biaisée vers la sécurité alimentaire que vers la fonction réelle de l'agriculture.

Certes, l'agriculture joue un rôle historique dans la nourriture des hommes, mais aussi selon TIMMER*, a considérablement contribué dans le développement industriel, mais son rôle va au delà de ça, puisque le secteur agricole est passé d'un secteur de subsistance à un secteur purement économique, grâce notamment au surplus qu'il dégage ou par le biais du transfert de la main d'œuvre vers d'autres secteurs non-agricoles.

La politique des prix agricoles, à l'échelle Maghrébine, ne s'est pas trop différenciée de celle existante dans les pays soumis aux lois de la division internationale du travail, puisque ses actions ont été planifiées selon les intérêts de chaque État, mais négligent les intérêts des producteurs agricoles, et répondent beaucoup plus aux exigences de la mondialisation que de l'économie rural domestique.

Le prix agricole au Maghreb s'est enfoncé dans un dilemme qui consiste, soit à répondre aux attentes des agriculteurs et de l'économie agricole, soit aux attentes de l'État (et donc les consommateurs à travers les subventions accordées), car aussi paradoxal que cela puisse apparaître, les intérêts des agriculteurs et ceux de l'État ont beaucoup plus divergé que convergé malgré les timides tentatives étatiques de soutenir ces agriculteurs.

En fait, le système des prix agricoles rentre dans un scénario préparé par l'État pour son profit, et qu'en réalité, les consommateurs Maghrébins se sont satisfaits devant les prix des produits agricoles affichés à l'époque, prix évidemment subventionnés par les caisses de l'État, qui elles-mêmes étaient financées et renflouées grâce à l'agriculture (taxes agricoles). Un vrai labyrinthe s'est dressé devant la politique Maghrébine des prix agricoles, vu que d'un côté, ce système prenait en compte les revendications logiques des agriculteurs quant au respect des prix dans un contexte de rationalité économique, et d'un autre côté, l'omniprésence de l'économie mondiale et son impact sur les décisions d'ordre économique

^{*} C.P.TIMMER, « The agricultural transformation » in « Hand book of development economic », Opcit.

Le monopole étatique sur le secteur agricole au Maghreb a dégagé un mécanisme des prix agricoles qui devait s'insérer obligatoirement dans un processus de développement macroéconomique et qui est devenu dépendant de l'extraversion économique.

Cette analyse de la politique des prix agricoles au Maghreb (Maroc et Tunisie) nous a dévoilé certaines contradictions sérieuses :

- a) Une fois, cette politique s'inscrit dans une sorte de sécurisation des agriculteurs et producteurs agricoles par l'application d'une politique de protection et de subvention des prix des inputs et les produits agricoles,
- b) Une autre fois, elle s'inscrit dans la protection du bien-être économique et sociale non-seulement des consommateurs (par le biais encore une fois des subventions) mais aussi de l'État.

La politique des prix agricoles et celle de la subvention sont-elles antagonistes ou plutôt complémentaires ?

On peut éventuellement s'étonner d'une telle question, mais l'exemple Tunisien et Marocain nous a montré qu'il y a un sentiment que la politique des prix agricoles est devenue un « otage » de la politique de développement macro-économique de l'État, malgré que les différents ouvrages économiques ont développé une théorie basée sur la fonction réelle du système des prix agricoles, qui ne devrait être, en principe, ni une fonction alimentaire, ni une fonction au service exclusif de l'État, mais bien plus au service exclusif de l'agriculture (donc producteurs agricoles).

Des réformes ont été entamées et engagées récemment dans le but de mettre la place des prix agricoles là où ils devront être (l'espace rural), et de remédier aux effets néfastes par leurs négligences dans ces pays, mais il serait trop tôt et relativement précipité d'en tirer les conclusions.

Section 3 : La politique des prix agricoles dans les économies planifiées (Ex. bloc socialiste)

L'émergence d'un mode de production (et de développement) basé sur la planification comme alternatif au mécanisme des prix et des marchés, a caractérisé l'économie mondiale après la fin de la deuxième guerre mondiale, et a montré un système dépendant totalement d'un seul agent économique, l'État, non seulement pour les tâches classiques et traditionnelles, comme d'ailleurs souhaités par les systèmes libéraux, mais pour la gestion directe des affaires économiques.

On note, dans ce sens, la définition de C.BETTELHEIM* qui pense que « c'est par leur structure sociale, par leurs rapports de production et par leurs rapports de propriétés que se distinguent les différents systèmes économiques. C'est de là que découlent les mécanismes différents de fonctionnement, des lois économiques différentes, et des rythmes différents de développement ».

Le système des prix, est devenu, de ce fait, plus dicté par les décisions centralisées et planifiées que par le jeu des marchés libres et de concurrence, car ce prix est devenu un instrument et un outil d'application du plan, plutôt que d'un élément décisif dans le choix des différents agents économiques.

La politique des prix agricoles s'inscrit donc logiquement dans un processus de la planification économique, et doit, par conséquent, impérativement respecté les directives autoritaires et les orientations du plan, pour aboutir plus à des résultats souhaités par l'État.

Il est peut-être important de souligner que le secteur agricole, à l'instar du mode libéral, représente une part assez importante dans les économies planifiées, du fait de leur existence toute récente et un certain désir de rattraper le retard et d'en réduire le « gap » avec les pays avancés sur le plan économiques.

Un autre élément plaide en faveur du choix de l'importance de l'agriculture dans ces pays et qui constitue selon P.BARAN* de la contribution du surplus économique agricole dans le développement économique et qui ne peut se manifester sans le développement agricole, qui est lui-même nécessaire pour l'industrie.

Il serait, néanmoins, très intéressant d'analyser l'article de C.CSAKI* sur le secteur agricole dans l'Europe de l'Est, et principalement la politique des prix agricoles, au début des années

* P.BARAN, "The Political economy of Growth", London, 1917.

^{*} C.BETTELHEIM, "Planification et croissance accélérée", Maspéro, Paris, 1979

^{*} CSABA CSAKI, « Agricultural changes in Eastern Europe at the beginning of the 1990's », American Journal of Agricultural Economics, Volume 72, N°1, 1990.

La recherche d'un secteur agricole plus performant dans la croissance économique de ces pays nécessite un intérêt particulier à la détermination d'une politique des prix agricoles, qui aura les mêmes tâches et fonctions que celle d'un système décentralisé, à savoir l'amélioration des revenus agricoles, la satisfaction des consommateurs et l'intérêt de l'État. THIRLWALL a lui-même insisté pour que l'on s'intéresse de plus au mécanisme des prix (agricoles) en disant : « price movements can still be used as signals for resource allocation even in totality planned economy in which private investment and ownership is disallowed ». On revient à l'étude de l'évolution de la production agricole dans quelques pays centralisés comme indiqué dans le tableau suivant :

Production agricole brute %	1989	1990	1991	1992	1993	1994 Estimation
1) Albanie	10,7	-6,9	-24	18	14,1	8
2) Bulgarie	0,8	-6	-0,3	-12	-18,2	4
3) Hongrie	-1,8	-4,7	-6,2	-19,9	-9,7	1,5
4) Pologne	1,8	-5,5	-1,6	-10,9	2	-7
5) République Tchèque	-	-3,2	-8,9	-12,1	-0,8	2,2
6) Slovaquie	-	-10,3	-3,9	-28	4,7	4,1
7) Roumanie	-5	-2,9	0,8	-13,3	12,8	5,5
8) Slovénie	3,1	4,2	-2,5	-10,5	8,3	1,6

Source: Notes et études documentaires, N°2053, 1995, Transitions économiques à l'Est (1989-1995), Paris 1995.

On peut constater, à travers ce tableau, que les réformes économiques entamées dans les économies planifiées (et dans les économies agricoles) ont donné des résultats plus favorables, et que la politique des prix agricoles engagée a laissé des traces satisfaisantes.

Il faut dire que selon, O.BOGOMOLOV*, « le prix agricole s'est constitué comme un véritable moteur et générateur non seulement des revenus agricoles mais d'autres revenus qui tirent directement leurs ressources des activités agricoles ».

Selon cet auteur, les déficits remarqués dans les économies agricoles socialistes émergeaient essentiellement d'un dysfonctionnement et d'inégalités des prix agricoles.

On peut notamment lire: « The view according to which the negative phenomena emerging in the socialist economies can mostly be attributed to deficiencies in the price system, and thus that they can be eliminated with the help of a well-formulated price reform ».

^{*}A.P.THIRLWALL, Opcit., page 213.

Ce marché reste sous la surveillance et le contrôle de l'État mais n'implique pas une intervention directe de l'État, et il se distingue par le fait que seuls les producteurs directs sont des vendeurs. Ce marché libre est plus appelé le marché Kolkhozien et a inspiré beaucoup des pays socialistes dans leurs réformes de politiques des prix agricoles.

3) Le marché noir : il est le résultat d'une inadéquation entre les ressources et les besoins, entre la spéculation et la rareté, et apparaît comme un marché intermédiaire entre le marché officiel et le marché libre, mais en appliquant des prix plus élevés que les deux marchés.

Il faut dire que la tendance de disparition du marché Kolkhozien se faisait de plus en plus sentir en URSS pour mieux contrôler le mécanisme des prix agricoles par l'État et pour mieux éliminer le phénomène du marché noir.

Le syndrome russe de la planification des prix agricoles a aussi touché la Chine pour qui, l'analyse de la politique des prix agricoles est aussi importante.

Il faudra, peut-être, avant de revenir sur le cas de la Chine, de citer les six (06) facteurs qui, selon M.TODARO*, jouent un rôle déterminant dans l'instauration d'un secteur agricole plus performant:

- a) La mobilisation de la main d'œuvre sans activité (unemployed labor force) pour les travaux dans l'économie rurale,
- b) La diversification de l'économie agricole,
- c) La formation d'un capital foncier important et la réussite de création d'un capital rural par le biais d'un fonds d'accumulation,
- d) La prise en charge sérieuse des conditions de vie des agriculteurs, paysans, fermiers et autres producteurs,
- e) La réussite dans la participation massive de la population rurale dans les décisions de plans et de projets économiques pour cette région,
- f) L'impact et l'effet du système politique et idéologique du pouvoir sur la population, ce qui a facilité beaucoup plus les rapports entre l'État et agriculteurs, et en plus, a permis une certaine détente et une participation réelle et effective des agriculteurs et producteurs dans la relance du secteur agricole.

Dans le cas Chinois, S.AZIZ*, s'intéresse au développement du secteur agricole et affirme que la réussite de ce secteur agricole, par rapport à d'autres pays au même niveau de

croissance économique, peut s'expliquer plus par une certaine maîtrise de la politique des prix agricoles, qui a échappé à bon nombre d'autres pays.

Dans ce sens, C.BETTELHEIM* cite: « encore une fois, quand il s'agit d'élaborer une politique des prix, c'est-à-dire de planifier des prix concrets, il est essentiel de connaître les lois qui déterminent les écarts entre prix et grandeurs régulatrices, les limites possibles de ces écarts et les propriétés objectives de structures de prix ».

En utilisant un modèle de LIN* (1992), les auteurs de cet écrit sont arrivés à conclure que la décollectivatisation et les ajustements opérés sur les prix agricoles ont contribué d'une manière très positive dans le développement agricole, malgré l'utilisation peu importante des fertilisateurs, et aussi la présence du secteur urbain comme concurrent potentiel de la main d'œuvre et la population active agricole.

On pourra tirer de cet exemple les conclusions suivantes :

- a) Une réaction positive (positive supply response) pour les agriculteurs et fermiers du Nord et Nord-Est Chinois. Il a été remarqué que ces agriculteurs réagissent d'une façon très positive quand il s'agit d'une variation des prix agricoles,
- b) Une réaction moins active des agriculteurs et fermiers du Sud et le Sud-Est Chinois, qui se préoccupent plus par la réduction des écarts et différences dans les cultures et les techniques utilisées entre le Sud et le Sud-Est,
- c) Une importante conclusion de cette étude comparative entre la politique des prix et l'évolution de la production montre que sur un plan global, les agriculteurs Chinois s'intéressent de plus en plus à l'évolution des prix et leurs risques.

On peut lire: « Our results suggests that Chinese agriculture was price and price risk responsive at the national level ».

Il faut noter, dans ce sens, que le gouvernement Chinois a adopté et introduit une nouvelle méthode pour encourager l'expansion de l'économie rural, en l'occurrence le HRS (Household Responsibility System) qui permet aux agriculteurs de bénéficier d'un programme d'aide de l'État.

M.TODARO, « Economic development in the Third World », Opcit, pages 281-282.

S.AZIZ, « The Chinese approach to rural development », World Development, N°2, 1974, pages 87-91.

C.BETTELHEIM, Opcit., page 50.

^{*} J.F.LIN, « Rural reforms and agricultural growth in China », American Economic Review, N°82, 1992, Pages 34-51.

Dans une analyse sur la relation entre agriculteurs et prix agricoles, A.TCHAYANOV* trouve que l'économie paysanne pense beaucoup plus à sauvegarder le minimum vital pour la survie, et cela par la recherche de l'équilibre fondamental entre dépenses de travail et besoins, qui ne peut se réaliser sauf si la politique des prix agricoles s'y met.

En insistant beaucoup plus sur le système de rémunération et donc de salaire, TCHAYANOV n'oublie pas pour autant l'effet et l'impact de la politique des prix agricoles, car il a été luimême critiqué sur ce point, et il affirme que mêmes les exploitations agricoles familiales et traditionnelles fonctionnent au même niveau qu'une exploitation capitaliste, notamment sur le fait de leurs soumission à l'influence des prix, ce qui montre clairement que la politique des prix agricoles influence grandement toute exploitation agricole et fait dire à F.BONNIEUX* que « toutes les exploitations et toutes les régions n'évoluent pas en phase; celles qui avancent le plus vite font bénéficier les producteurs d'une part relative plus importante du surplus ».

Il faut mettre à l'esprit que les fondements de la planification des prix agricoles dans ces systèmes, et comme souligné par C.BETTELHEIM*, résident dans la dualité des rapports de production car selon cet auteur, « une forme spécifique de dualité des rapports de production est à l'origine de la dualité des types de calculs économiques ... et que le problème des prix et leurs rôles dans les économies planifiées actuelles ne peut-être traité utilement qu'en tenant compte de cette dualité ».

C.CSAKI* remarque que le secteur agricole dans l'Europe de l'Est a pu montrer toute l'importance d'un prix agricole et sa contribution, notamment dans :

- 1) La création d'une propriété foncière plus orientée et dirigée vers le marché,
- 2) L'ajustement de la structure agraire par des réformes agraires, impliquant plus les petites et moyennes exploitations agricoles,
- 3) Implication du gouvernement non en tant que monopole de décision et de gestion, mais en tant que support et agent économique,
- 4) Une politique agricole plus appropriée et plus flexible, et basée essentiellement sur une répartition des revenus agricoles plus équitables,

^{*} A.TCHAYANOV, « L'organisation de l'économie paysanne » Fascicule N°2 de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Mars 1992, pages 98-126.

F.BONNIEUX, « Approche économique de l'intensification », Économie Rurale, N°171, Janvier-Février 1986,

C.BETTELHEIM, Opcit., page 55.
CSABA CSAKI, Opcit., page 1239.

- 5) La création d'un marché agricole plus stable, et plus réceptif des signaux et autres indicateurs économiques,
- 6) Un rôle plus déterminant, sur le plan économique, des organismes étatiques (surtout celles de la commercialisation),
- 7) La prise en charge de l'environnement naturel, en plus des autres tâches économiques.

La politique des prix agricoles, dans un contexte de planification et centralisation, est devenu beaucoup plus un lien de rapprochement entre les agriculteurs et l'État, ce dernier selon K.BROOKS et Z.LERMAN* prend un engagement plus sérieux et moins rigide dans l'élaboration d'un mécanisme et système plus approprié à la réalité économique du pays.

On peut aussi citer l'exemple de l'Inde dans cette approche.

Il faut dire que cette politique fût plutôt différente, de celle exercée dans l'Europe de l'Est pour plusieurs raisons qu'on peut énumérer :

- 1) Le type de production agricole qui a prévalu à l'Inde depuis l'ère du féodalisme,
- 2) La distinction dans la division des secteurs juridiques agricoles,
- 3) Une certaine autonomie et flexibilité pour les unités agricoles dans l'Inde,
- 4) Le choix des cultures agricoles ente l'Inde et les autres systèmes planifiés,
- 5) Différences socio-économiques, ainsi que religieuses et historiques.

W.MALENBAUM* relève le peu d'intérêt accordé au secteur agricole par le pouvoir en place, notamment depuis l'ère de l'industrialisation qu'a connu l'Inde après la fin de la deuxième guerre mondiales.

On peut notamment lire: «The decline in total agricultural product per capita could theoretically be due to the shift of resources, especially labour, into expanding non-agricultural sectors ».

Le mécanisme des prix agricoles intervenait plus dans le sens d'une réduction d'une telle situation, car il ne faut pas oublier que l'Inde s'est toujours considéré comme une référence pour l'agriculture dans les P.E.D (voir NARAIN* 1962, KRISHNA 1963) et que dans ce sens,

^{*} K.BROOKS and Z.LERMAN, « Farm reform in the transition economics », Revue Finance et Développement, December 1994, pages 25-28.

W.MALENBAUM, « Prospects for Indian development », George Allen and Unwin LTD, London, 1962, page 127.

^{*} D.NARAIN, « Distribution of the marketed surplus of agricultural product by size-level of holding in India 1950-1951 », Asia Publishing House, 1961.

la planification des prix agricoles s'inscrit dans une optique de développement global, et non pas seulement dans le développement agricole.

Le fait que les agriculteurs et producteurs agricoles en Inde réagissent plus favorablement et positivement à un changement favorable des prix, a poussé les planificateurs a ajuster le mécanisme des prix pour deux raisons importantes :

- 1) Réduction de l'écart entre l'économie rurale et urbaine,
- 2) Intensification des choix de cultures dans l'agriculture Indienne.

Cela a été encore prouvé par une étude de KRISHNA* en 1963 sur la relation entre prix et certaines cultures qui a donné des résultats positifs comme on peut le constater selon ce tableau:

Culture et pays	Période	Élasticité			
(ou régions)	Periode	Court terme	Long terme		
Riz (Punjab, Inde)	1914-1945	0,31	0,59		
Blé	1914-1943	0,08	0,14		
Maïs	1914-1943	0,23	0,56		
Orge	1914-1945	0,39	0,50		
Millet	1914-1945	0,09	0,36		
Sucre	1915-1943	0,34	0,60		
Coton	1948-1961	0,64	1,33		

Source: S.GHATAK, « Development economics », pages 108-109.

La démarche de l'État Indien se situe au même titre qu'un exploitant agricole, dans sa tentative d'établir une politique des prix agricoles, car selon F.JACQUET et G.FLICHMAN^{*}, « c'est le prix agricole, en tant que prix administré, fixé dans le cadre d'une politique agricole, qui détermine le niveau d'intensification optimal du point de vue de l'exploitant ».

Le développement de l'agriculture en Inde et son évolution a constitué d'excellents atouts pour dégager une politique pour les prix agricoles qui permet aux agriculteurs et producteurs d'améliorer leurs vies rurales, et de maintenir le contact avec l'agriculture.

^{*} Cette étude de KRISHNA est disponible dans l'ouvrage de S.GHATAK, Opcit, pages 108 et 109.

^{*} F.JACQUET et G.FLICHMAN, « Intensification et efficacité en Agriculture », Économie Rurale, N°183, Janvier-Février 1988, page 52.

Selon W.MALENBAUM*, « le succès (ou l'échec) de la politique des prix agricoles dépendait beaucoup plus de la volonté de l'État que celle des fermiers et agriculteurs ».

On peut lire dans ce sens: « If the general attitude of government (as distinct from these specific action) gave the peasant good reason to doubt that he would benefit from such improvment, this belief was furthered by the institutional arrangements in which he found himself increasingly enmeshed ».

La spécificité et la caractéristique du secteur agricole en Inde a soulevé une attention particulière sur la nécessité d'un mécanisme des prix agricoles, qui sera basé beaucoup plus sur la rationalité économique, car selon S.GUHAN*, «l'Inde représente $\frac{1}{7}$ de la population

globale, $\frac{1}{5}$ de la population globales des P.E.D et $\frac{1}{3}$ des pays à bas revenus ».

Le comportement d'un producteur en Inde s'est manifesté plus sérieusement que celui de l'Europe de l'Est, du fait de l'héritage historique et social qui a caractérisé cette agriculture, et partant de ce constat, le mécanisme des prix dans ce pays s'est lui aussi manifesté par un rapprochement entre la décision (plan) et la réalité (paysan).

Le gouvernement Indien a beaucoup plus compris la situation réelle des agriculteurs et il s'est, par conséquent, placé sur une optique de « compréhension économique », car le comportement de chaque agriculteur peut converger vers la maximisation des profits et des revenues, mais peut aussi diverger sur la façon d'implication de l'action de l'État, plus précisément dans la politique des prix agricoles.

Selon C.P.TIMMER, W.P.FALCON et S.R.PEARSON*, l'intervention de l'État dans la planification des prix diffère selon le degré d'évolution et de croissance du secteur agricole, et des réactions et les comportements des agriculteurs.

On peut notamment lire: « La politique gouvernementale influence la situation de la courbe d'offre ... elle a aussi un effet sur la position choisie par les fermiers sur cette courbe, car les politiques des prix modifient les incitations à utiliser des techniques agricoles plus intensives, pour atteindre une production plus grande. Lorsque les gouvernements considèrent les coûts et les avantages de telles politiques, la question immédiate est de savoir si les fermiers répondront avec une production accrue quand des incitations plus fortes sont offertes. La réponse différera suivant qu'il s'agira du court ou long terme, ou de régions, ... ».

^{*} W.MALENBAUM, Opcit., page 130.

S.GUHUN, « Aid for the Poor: Performances and possibilities in India », in ODC, N°10, 1988.

^{*} C.P.TIMMER, W.P.FALCON and S.R.PEARSON: « Analyse de la politique alimentaire », Économica, Paris, page 127.

Selon A.SIDAHMED*, le choix de la planification (et donc de la planification des prix agricoles) était dû plus à une volonté politique, qu'un résultat d'un évènement majeur politique (comme la révolution d'octobre en URSS).

On remarque que le type des prix agricoles reste très caractéristique pour les pays Asiatiques (Chine et Inde entre autres) que celui des pays de l'Europe de l'Est du fait peut-être du type d'intervention de l'État.

S.GHATAK* aborde dans le même sens en précisant que la planification cherche à promouvoir non seulement un taux de croissance appréciable mais aussi un changement socio-économique.

Le mécanisme des prix agricoles s'est intégré dans un jeu subtil de l'État (surtout pour l'exemple Indien), et s'est vu désigné des tâches de satisfaction pour les exigences des différents plans, car le modèle utilisé par l'Inde pour son second plan quinquennal et comme souligné par FELDMAN et MAHALANOBIS*, a plus relégué en second rôle le secteur agricole dans le développement économique, car d'après S.GHATAK, on peut lire : (critiques)

« Unfortunately the FM (Feldman-Mahalanobis) model does not take into account the role of agriculture, and public policies based on such models have led to the growth of urban bias in the planning of many LDC's ».

On revient encore une fois à W.MALENBAUM* qui précise que la dégradation du secteur agricole en Inde (malgré un certain air d'optimisme durant la révolution verte) était le résultat d'une inadéquation entre l'adoption du plan et les objectifs tracés pour le secteur agricole, et plus précisément sur les moyens de financement du secteur, et de ce fait, on peut dire que le système des prix agricoles aurait pu, s'il était réellement stimulé et encouragé, réaliser cet objectif de financement grâce à l'épargne.

Selon B.C.NAGY*, l'économiste de l'école Autrichienne BÖHM-BAWERK a notamment discuté du rôle de l'État dans l'élaboration et l'adoption d'une politique des prix agricoles (ou non-agricoles) dans le cadre d'un plan bien définie.

On peut reprendre son idée: « What was considered as determinative by BOHM-BAWERK was that wherever power appeared, it was either crossing or meeting the rules of the law of price. This is how he (BOHM-BAWERK) came to make a distinction between "economic

^{*} A.SID AHMED, Opcit., Tome 2, page 871.

^{*} S.GHATAK, « Development economics », Opcit., page 116.

G.A. FELDMAN, « On the theory of growth rate of national income », Spubber, N. 1964.

W.MALENBAUM, Opcit., page 142.

CSIKOS-NAGY, "Price under socialism" cite dans l'ouvrage de BOGMOLOV, 1990, page 131.

power" and "physical pressure" and to relate to all this the possible modes of enforcing the motives acting outside the economy ».

Dans le cas Hongrois, NAGY a distingué quatre périodes :

- 1) Une première réforme en 1959 a touché la saisonnalité des produits agricoles et leurs effets sur l'évolution de la production agricole,
- 2) La période 1959-1967 fût notamment caractérisée par la mise en place d'un système des prix qui répond plus à une insuffisance de production.

Dans ce sens, D.HEIEN* pense qu'il serait plus approprié d'accorder une politique des prix adaptée et étudiée et formulée selon les produits agricoles.

On peut lire: « Recent experience with worldwide grain price inflation and its impact on domestic livestock prices has reinforced the need to consider further the price determination mechanism for a agricultural products ».

- 3) Une autre réforme des prix a touché les prix agricoles et consistait à mieux apprécier le rôle des prix des facteurs de production et de combattre les effets inflationnistes. Il a été plus particulièrement question d'éliminer les phénomènes négatives et néfastes d'une économie de pénurie (Shortage economy).
- G.HALLETT* a notamment précisé que le secteur agricole, en s'appuyant sur une politique efficace des prix agricoles, peut éviter les différents obstacles, ou du moins les contourner, car ce secteur éprouve d'énormes difficultés d'ajustement et de stabilité.
- Il affirme, sur ce point: « The particularity of agriculture is that structural changes take an exceptionally long time-often a generation or more ».
- 4) Une autre réforme des prix agricoles en 1980 a crée des conditions de rapprochement plus sensibles entre la vérité des prix et la vérité du marché pour permettre une meilleure insertion et intégration de l'économie Hongroise dans l'économie du marché.

Le système des prix agricoles dans les économies planifiées de l'Europe de l'Est s'employait à rattraper le retard enregistré par rapport au secteur agricole de l'Europe de l'Ouest, et essayer d'améliorer plus l'utilisation des facteurs de production.

G.HALLETT, Opcit., page 187.

^{*} D.HEIEN, « Price determination processes for agricultural sector models », American Journal of Agricultural Economics, Volume 59, N°1, 1977, page 126.

Un autre élément doit être signalé pour étudier la politique des prix agricoles dans une agriculture planifiée et concerne la consommation alimentaire des pays de l'Europe de l'Est qui s'est avérée plus importante que la CEE par exemple.

Les politiques de subvention des produits agricoles et alimentaires ont été au centre de débat dans l'élaboration de la politique des prix agricoles, car il fallait maintenir les régimes en place, et respecter les directives du plan, et aussi éviter le risque d'une régression du secteur agricole par une politique jugée défavorable.

D.BYERLEE et G.SAIN* l'ont bien précisé en affirmant que l'intervention de l'État spécialement dans le système des prix et dans un contexte d'une économie planifié, risque d'engendrer une situation défavorable pour le secteur agricole.

On peut lire: « Price discrimination against agriculture arising from government policy interventions has been widely cited as a major factor in the poor agricultural performances of many developing countries (including the planned economies) ».

H.LEVY-LAMBERT parle de deux effets d'un prix (agricole ou non-agricole) :

- a) Effet économique,
- b) Effet financier.

Il faut saisir le fait que le prix agricole (qu'il soit planifié ou non) dépend beaucoup plus, et d'une manière très significative, de la réaction des agriculteurs, en premier lieu, et puis celle des consommateurs et l'État.

Le prix devient un atout pour toute décision inhérente au développement du secteur agricole qu'il soit un système décentralisé, ou un système de planification.

On peut aussi citer l'exemple de la Yougoslavie dans l'application d'un système des prix agricoles basé sur l'intervention de l'État.

Il serait plus opportun d'avoir un aperçu sur le secteur agricole Yougoslave pour discuter de la politique des prix qui était appliquée dans le secteur agricole, selon toujours l'étude faite par E.LUTZ et L.SCANDIZZO* concernant l'élasticité de la demande et l'offre pour certains produits:

Produits	Élasticité de l'offre	Élasticité de la demande
1) Blé	0,33 à 0,66	0 à -0,33
2) Maïs	0,33 à 0,66	0 à -0,33
3) Bœuf	0,33 à 0,66	-0,33 à -0,66

D.BYERLEE and G.SAIN, Opcit.

L'étude de E.LUTZ et L.SCANDIZZO fût largement discuté dans les sections précédentes.

L'effet de la politique des prix agricoles, basée plus sur les subventions et les soutiens aux prix de certains produits, n'a pas résulté sur une amélioration des agriculteurs, mais sur les consommateurs, du fait, encore une fois, de cet privilège accordé pour la politique de l'autosuffisance alimentaire (à l'instar des autres pays de l'Europe de l'Est) par crainte de distorsions des prix.

On peut vérifier cela comme suit :

- 1) Blé Le montant des pertes des producteurs était évalué entre 344 millions \$ et 368 millions \$, par contre, les gains financiers pour les consommateurs s'évaluait entre 312 millions \$ et 342 millions \$.
- 2) Maïs --- Les pertes des agriculteurs s'estimaient entre 441 millions \$ et 461 millions \$, par contre, les gains des consommateurs se situaient entre 394 et 413 millions \$.

Reprenant les propos de C.CSAKI, on peut lire :

« The characteristic features of the classical Eastern European agricultural price system are as follows: The majority of the producer and consumer prices were pegged by the government, the agricultural producer prices were fixed on the basis of domestic production costs, mainly those of large farms. Thus, most prices were significantly different from both the norm and as proportions of the world market export prices ».

P.KINDLEBERG et B.HERRICK*, pensent que la protection des consommateurs, en défaveur des producteurs agricoles, peut certes réconforter les pouvoirs publics en place mais perdra beaucoup le secteur rural.

On peut lire dans leurs propos: « Ceiling prices may keep food costs for urban masses low while inhibiting production ».

Les actions de certains États socialistes se sont concentrées plus vers la consolidation des intérêts des urbains, malgré la disponibilité des agriculteurs et fermiers dans la lutte contre le sous-développement, et la politique des prix agricoles s'est conformée à une politique de l'État pour encourager plus l'industrie domestique et réduire les déficits de la balance des payements.

C.CSAKI* va plus loin dans sa critique de la politique des prix agricoles dans ces pays en affirmant notamment:

« State regulation of consumer and producer prices is weakening ».

^{*} P.KINDLEBERG and B.HERRICK, "Economic development", I.S.E. 1979, page 212. * CSABA CSAKI, Opcit., page 1241.

Les rythmes accélérés de l'économie libérale mondiale et les effets néfastes de la politique de l'État dans la gestion du secteur agricole, ont contribué à revoir les principes de la politique des prix agricoles, qui ont été plus efficace et effective en Pologne (1989) et la Hongrie (1990).

Il reste, que comme souligné par Y.HAYAMI et W.RUTTAN* que le syndrome Soviétique a laissé des séquelles néfastes sur l'application des prix agricoles dans ces pays, et qui a repoussé sa réforme jusqu'à la chute du communisme.

On remarque aussi au passage, le degré de protectionnisme appliqué par les systèmes planifiés pour d'une part, éliminer les éventuelles distorsions des prix, et d'autre part encourager les agrégats macro-économiques (production et consommation).

Selon l'exemple Soviétique, Hongrois, Polonais et autres, on peut dire que la politique des prix agricoles montre parfaitement le monopole d'État sur les affaires économiques et dénote un certain intérêt d'intégrer cette politique dans des objectifs tracés, mais comme souligné par J.WHEELER* « la planification doit intéresser, avant tout, les secteurs essentiels de l'économie », et connaissant parfaitement, les priorités accordées essentiellement au secteur industriel, les prix agricoles s'inscrivent plus dans cette priorité qu'une autre.

L'ancien système des prix agricoles en Pologne a permis plus le renforcement des secteurs étatiques, soit dans la production, distribution ou la consommation.

Selon B.MILANOVIC*, l'objectif d'une telle politique résidait dans la réduction de l'écart entre l'économie rurale et urbaine, et le réconfort d'une certaine partie des fermiers plus concernés par leurs avenirs dans le secteur agricole.

Même la nouvelle politique qui a permis une certaine stabilité de l'économie rurale, notamment grâce à son effet sur les revenus agricoles, mais elle n'a pas trop duré, du fait du programme de stabilisation entamé le 01/01/1990 et qui a causé une détérioration des revenus agricoles.

On peut lire dans l'article de MILANOVIC (qui compare entre les revenus des pensionnaires et les agriculteurs) : « The average income in pensioners households was higher than average income of mixed and farmer's households and this for the first time since 1978 ».

Le système des prix agricoles s'est trouvé impliqué, encore une fois, dans une phase de transition et d'application de programme de stabilisation sans qu'il ne s'exprime réellement avant les réformes.

YUJIRO HAYAMI and VERNON RUTTAN, Opcit..

^{*} J.C.WHEELER, « Sub-sector planning and poverty reduction: A donor view », ODC, N°10, 1988, page 214.

* B.MILANOVIC, « Social costs of the transition to capitalism: Poland 1990-1991», Working Papers of the World Bank, WPS, 1993, page 8.

Cet état de fait montre que certaines économies agricoles planifiées ont adopté un système des prix agricoles qui satisfait plus les intérêts Soviétiques que leurs propres intérêts, du fait de la coopération dans le cadre de Comecon, ou dans un autre cadre d'échanges.

Selon R.PROST et L.RIOUX*, il est important d'examiner les modalités de la planification selon les phases de processus qui sont :

- a) La conception,
- b) L'option,
- c) L'exécution,

La spécificité du secteur agricole dans ces pays a nettement facilité l'application et l'adoption de l'exemple Soviétique concernant le choix des mécanismes des prix agricoles, qui favorise plus les agriculteurs Soviétiques que leurs partenaires dans d'autres pays, et on remarque que la planification était utilisée par l'URSS pour mieux dicter ses lois et directives notamment dans le cas des prix agricoles.

On reprend les propos de ces deux auteurs : « En effet, la planification, conçue comme processus d'action efficiente, prend pour objet propre ce qui constitue la finalité intrèsque de ce processus, à savoir le contrôle de toutes les modalités de conception d'une action déterminée, visant la maîtrise d'une situation ».

On peut déduire que le schéma d'un système des prix agricoles dans n'importe quel pays ou système planifié, obéit d'une manière directe ou indirecte, à l'exemple Soviétique, du fait peut-être comme affirmé par P.GEORGE* que ce pays (URSS) « était resté un pays foncièrement rural ».

Il serait intéressant de revenir aux propos de S.WELLISZ* concernant l'utilisation des prix agricoles dans un contexte de centralisation, et qui pense que le prix est devenu plus une complication qu'un outil de réforme et réajustement.

Il est cité : « La multiplicité des systèmes des prix en vigueur dans les économies de type Soviétique complique fort la tâche de la planification avec les primes ».

A cet effet, il suggère l'uniformité des prix qui permettra plus une adhésion des unités de production (agricoles et non-agricoles), la variation des choix des entreprises, et favorisera ainsi une meilleure adéquation et synchronisation entre agriculteurs et prix.

Ainsi, d'après cet auteur, il est plus conseillé de procéder à une juste analyse de l'impact d'un prix sur les décisions des entreprises agricoles, qu'elles soient publiques ou privées, car le

P.GEORGE, « L'économie de l'URSS », Séries « Que sais-je », PUF, 1977, page 124.

R.PROST et L.RIOUX, « La planification », Presses de l'université du Québec, Canada, 1977, page 10.

ce secteur, et si l'on se réfère à A.NOVE*, « les prix payés aux fermiers ont été largement relevés. L'écart entre ceux-ci et les prix faibles de détail, est couvert par une vaste subvention que l'on peut estimer à environ 25 milliards de roubles (soit plus de 35 milliards de \$ au taux de change officiel », la subvention la plus élevée pour l'alimentation et l'agriculture connue dans l'histoire de l'humanité.

Dans le cas du secteur agricole Chinois, on note que la politique des prix devait s'insérer dans une stratégie de développement, qui selon P.TROLLIET* était divisée entre deux phases :

- a) Une stratégie de la rupture qui repose sur la mécanisation et la réforme structurelle,
- b) Une stratégie de l'ordre, qui consiste à relier les autres mesures de la modernisation du secteur avec les structures des paysans Chinois.

Le prix agricole planifié intervient donc pour relier les deux stratégies, car il a été constaté par l'auteur que « le relèvement du prix d'achat des produits agricoles par l'État ne peut être que bénéfique pour les paysans », mais il faut bien développer l'effet d'incitation d'une telle mesure pour mieux réaliser le double objectif : celui des intérêts de l'État et celui des agriculteurs.

Reprenant une citation de C.AUBERT*: « les stratégies que nous venons d'évoquer s'articulent autour d'un projet et d'une rupture : rompre avec l'arriération des campagnes, organiser le décollage de l'agriculture ».

Le prix agricole est devenu plus un stimulant qu'un facteur de développement pour le secteur agricole Chinois, à l'instar du secteur industriel, où les prix jouent un rôle parfaitement à leurs mesures dans ce secteur.

On sent dans cette analyse du secteur agricole Chinois une certaine volonté des autorités de promouvoir la croissance agricole mais en insistant plus sur d'autres politiques (financières, fiscales, ...) que celle des prix agricoles, du fait peut-être de leur facilité de manipulation.

Il va sans dire que la politique des prix agricoles appliquée dans les économies planifiées différait, d'une période à une autre, selon les fluctuations conjoncturelles touchant l'économie de ces pays, et il a été signalé une certaine souplesse exercée pendant les dernières années, mais sans remise en compte du principe de la planification, car après tout, et toujours selon

^{*} C.P.TIMMER, « Pays en développement : Quels modèles de développement ? », Revue Problèmes économiques, N°2480, 1996, page 1.

^{*} A.NOVE, « Des dépendances alimentaires structurelles, le cas Soviétique », dans « L'ordre alimentaire mondial », par J.BOURRINET et M.FLORY, Economica 1982, pages 35-36.

P.TROLLIET, « La Chine et son économie », Armand Colin édition, 1981.

C.AUBERT, cité dans ce même ouvrage à la page 107.

R.PROST et LI.RIOUX*, « la planification est un processus d'action finalisée qui doit assurer son inscription dans le contexte de la pratique, suivant les exigences et les principes d'une méthode ».

La spécificité d'une politique des prix agricoles dans une telle démarche pour les pays socialistes résidait dans deux conceptions :

1) L'application d'un prix agricole pour mieux garantir la stabilité alimentaire de la population par rapport aux importations,

ou

2) L'adoption d'un prix agricole pour mieux garantir et encourager les producteurs agricoles pour accentuer l'offre agricole.

A vrai dire, les systèmes planifiés se sont retrouvés coincés entre deux alternatives :

- a) Importation des denrées alimentaires pour combler la rigidité de l'offre domestique agricole,
- b) Stimulation et encouragement des agriculteurs domestiques pour atténuer de la dépendance alimentaire.

A.BABEAU et P.H.DERYCKE* ont effectivement situé cette double position des prix qui devait donc réussir cette tâche compliquée.

Ainsi, la politique des prix dans un système planifié devient plus une politique des prix alimentaires (ou plutôt une politique au service de l'économie alimentaire) et remplit une fonction de complémentarité entre les deux options citées.

A.BENCHARIF et S.GHERSI* ont bien évalué les besoins nouveaux de la population mondiale en prévoyant les changements prévisibles de la population mondiale d'ici le milieu du 21^{ème} siècle (notamment une expansion démographique et des nouveaux comportements des consommateurs).

On peut lire dans ce sens : « Ainsi l'agro-industrie, qui s'est formée dans le contexte de l'économie occidentale, tend à se diffuser dans toute la zone de l'économie du marché ».

Voila encore un autre défi lancé, non seulement au secteur agricole des régimes planifiés, mais aussi à leurs pratiques des prix agricoles, car les consommateurs vont développer de

A.BABEAU et P.H.DERYCKE, Opcit.

^{*} R.PROST et L.RIOUX, Opcit, page 96.

^{*} A.BENCHARIF et S.GHERSI, article intitulé: «Fournir des produits à bon marché», Revue La vie économique, N°8, 1992, page 25.

nouvelles exigences quand à leurs alimentations, et entraîneront dans leurs sillage un certain réaménagement des systèmes des prix appliqués au secteur agricole (et donc alimentaire).

Encore une fois, il serait important de faire remarquer que les expériences des politiques des prix agricoles différaient d'un système à un autre (pour les économies planifiées) selon les structures agraires, ainsi que les réformes engagées dans chaque pays.

Ainsi, certaines régions planifiées en Asie (notamment l'Inde) ont entamé une réforme extraordinaire dans le secteur agricole par l'application du « Green Revolution » qui selon S.GHATAK et J.SEALE* a produits deux effets importants :

- a) Sur le plan micro-économique, il a été constaté une augmentation de la production agricole dans les unités, amélioration des revenus et un taux satisfaisant de l'épargne et d'investissement de ces unités,
- b) Sur le plan macro-économique, il a été remarqué que l'augmentation de la production du riz a diminué le taux d'inflation, ainsi que les importations alimentaires.

Le système des prix a énormément joué en faveur de la réussite d'une telle révolution (voir notamment NEW BERRY and STIGLITZ 1981, ou STEVENS and JABARA 1988).

Il est intéressant de noter que la plupart des régimes planifiés ont manipulé les prix agricoles pour une bonne adaptation des différents plans de développement, mais que certains régimes (surtout les pays Asiatiques) ont adopté un certain laxisme, en associant les producteurs agricoles dans leurs décisions.

Selon un autre article par S.GHATAK et H.REES*, il est notamment cité :

« At planting time, farmers are unlikely to have any precise information about the crop's market price other than that obtained from its recent price history. Likewise, yield forecasts will be based on past experience ... ».

Les réformes agricoles, adoptées selon les principes d'économie libérale, ont eu des résultats différents selon le degré de croissance de chaque pays, comme rapporté par la FAO, puisque la production agricole a enregistré un taux négatif de 12% pendant 1991/1992, puis il y a une reprise positive évaluée à un taux de 2% pour l'année 1992/1993, alors que la Chine a réalisé des résultats relativement positifs (entre 1 et 2%) pour la valeur ajoutée en agriculture, mais considérés comme insignifiants si on les compare au PIB total (entre 8 et 10%).

^{*} S.GHATAK and J.L.SEALE, « Rice, risk and rationality: Supply explorations in supply response in West Bengal (India) », International Working Paper Series, Leicester (G.B), 1994.

S.GHATAK and H.REES, « Producer's response in rice production: A comparison between ten India states under planning », Staff Paper Series, Leicester (G.B), 1991, page 4.

La libéralisation des prix agricoles, dans le cadre des réformes et de l'ajustement structurel, s'est révélée un outil important mais moins efficace dans la croissance agricole, du fait que son incidence ne s'est pas réellement manifesté, et cela peut s'expliquer par le fait que les réformes ne se manifestent qu'après un certain temps (généralement entre 3 et 5 ans après leurs débuts), et aussi que la causalité des prix agricoles avec la production relève d'autres facteurs (et principalement la réorganisation des terres agricoles, et le financement agricole). Ceci dit, la performance du secteur agricole dans le système planifié est loin d'être importante que celle dans une économie libérale, car il y avait un retard à combler plus important qu'on le pensait, et aussi cette transition ne fût pas aisée dans certains pays (Roumanie, Bulgarie, Ex. URSS, ...), ce qui engendré des coûts importants à supporter.

Prenant le cas le la Pologne*, la performance des prix agricoles s'est relativement éclipsée devant le poids des autres facteurs internes (privatisation, investissements agricoles, ...) et externes (politique des salaires, politique fiscale, ...), et ainsi, les tâches prioritaires d'une politique des prix agricoles dans ce pays résident dans la lutte contre le phénomène de l'inflation (au niveau national), et une coordination efficace avec les salaires pour trouver une solution définitive au défi alimentaire.

La politique des prix agricoles en Pologne intervient dans une politique globale des prix pour maintenir un équilibre macro-économique, puisque le programme économique engagé a opté pour une libéralisation rapide des prix (y compris agricoles) et réduction importante des produits agricoles importés.

Les effets de l'ajustement structurel sur la croissance agricole, par l'intermédiaire de la politique des prix agricoles, se manifeste progressivement dans l'ex-bloc socialiste, car le plus urgent des réformes reste la restauration d'un certain équilibre économique, et la récupération du temps perdu, sur le plan économique, pendant la socialisation de l'économie, ainsi que la lutte contre les effets de l'inflation, car selon S.FISHER*, un taux élevé d'inflation (plus de 20%) peut sérieusement affecter un taux de croissance espéré, et il est nécessaire de réguler,

^{*} L'exemple de la Pologne est disponible dans une communication de Mr M.BELLATAF, intitulé : « Ajustement structurel : Expérience de la Pologne », Communication dans le cadre d'un colloque national « Ajustement structurel et croissance », I.S.C d'Oran, Algérie, Mai 1997.

^{*}STANLEY FISHER, « Maintaining price stability », Finance et Développement, N°4, Volume 33, 1996, pages 34-37.

Il est aussi conseillé de lire les ouvrages suivants sur les réformes économiques dans les pays de l'Europe de l'Est :

^{*} C.CSAKI, and G.VARGA, « Agricultural reform in Eastern Europe in the 90's», World Bank Conference on agricultural Transition in Eastern Europe, Budapest, Hungary, 1990.

^{*} K.E.WADEKIN, « Communist agriculture : Farming in the Soviet Union and Eastern Europe », London and New York, 1990.

en premier lieu, le sérieux problème d'inflation, pour pouvoir discuter des performances des autres secteurs économiques (y compris l'agriculture).

Il n'en demeure pas que les prix agricoles, ainsi libérés et ajustés selon le mécanisme du marché libre, constituent dans les pays en transition (et donc les pays de l'Europe de l'Est) un moyen de lutte non seulement contre l'inflation, mais aussi la réinstauration de la vérité d'un prix agricole et une probable stimulation des producteurs agricoles et les agriculteurs, aussi il ne faut pas oublier la puissance des syndicats agricoles dans ces pays (notamment Pologne et Hongrie), et ainsi, la performance de la politique des prix agricoles transite nécessairement par l'adéquation entre le prix agricole et l'intérêt des agriculteurs.

Conclusion

L'importance du secteur agricole dans les régimes planifiés a permis une certaine idée sur toutes les composantes du secteur, et on ne peut affirmer que la politique des prix agricoles fût négligée ou marginalisée, mais qu'elle répondait plus aux directives du plan et des décisions centralisées qu'aux préoccupations réelles des agriculteurs et producteurs agricoles.

Le système des prix agricoles s'inscrivait donc dans une vision globale de l'économie socialiste et se caractérisait par une planification trop autoritaire, et parfois loin de la réalité économique.

Les propos de S.WELLITZ* sont plus sévères et directes, en affirmant que : « les prix (dans un système planifié) ne jouent aucun rôle de répartition et ne donnent que de fragiles indications sur la décision à prendre ».

De son côté, C.BETTELHEIM* pense qu'il faudrait formuler un système des prix plus approprié et conforme aux lois objectives de la planification, donc par l'analyse des rapports sociaux, et c'est précisément dans ce dernier point que certains États ont énormément péché et échoué et qui a résulté à un échec cuisant du mécanisme des prix agricoles.

Certains pays ont compris l'enjeu stratégique de la vérité des prix agricoles et celui des marchés agricoles, et se sont engagés dans des réformes radicales dans le secteur agricole, car il était nécessaire d'accorder un développement similaire pour l'agriculture comme celui pour l'industrie, afin de réussir une croissance globale.

La politique des prix agricoles dans les États socialistes a montré que les niveaux économiques exigés et recherchés par les potentiels agents économiques (notamment les agriculteurs) ont été plus dominés et parfois guidés par les niveaux politiques et idéologiques. Il a été constaté, ces derniers temps, une escalade de réformes et de réajustements dans les économies planifiées, et que même certains pays ont carrément abandonné le régime socialiste et communiste, pour une économie du marché, et par conséquent, le secteur agricole s'appuiera désormais sur les vérités du marché et des prix.

La reformulation des politiques des prix agricoles obéit donc plus aux exigences économiques qu'idéologiques ou politiques, et son replacement doit avoir lieu dans le seul cadre où elle peut réellement et véritablement s'exprimer, à savoir : le marché agricole.

La politique des prix agricoles (ou non-agricoles) est exigée et exigeante, exigée car on ne peut concevoir une politique de développement sans intégrer les prix, et exigeante car une

S.WELLISZ, "Initiation aux économies socialistes", éd. Ornières, Paris 1968, page 235.

politique des prix requiert un environnement économique plus approprié et plus adaptable à son intégration.

On terminera cette section par rappeler brièvement cette citation faite par R.PROST et L.RIOUX*: « La planification ainsi définie relève donc de l'ordre de la pratique et de l'ordre de la théorie, et cette double appartenance détermine sa spécificité ».

Les prix agricoles intéressent beaucoup plus les exploitations agricoles, ce qui signifie que la place idéale d'application de ces prix se situe dans ce lieu, et ensuite, cela pourra se transmettre au niveau central, action qui fut inversement appliquée dans les systèmes planifiés.

C.BETTELHEIM: « Le problème des prix dans les pays socialistes d'Europe », Opcit., 1977. R.PROST et L.RIOUX, Opcit., page 96.

Section 4: La politique des prix agricoles dans d'autres pays

Les derniers développements économiques vécus, à travers les régions du monde, ont montré un certain écart grandissant entre l'offre agricole et l'expansion démographique.

Le secteur agricole existe partout dans le monde même s'il y a des changements dans les modes et les rapports de production existants, du moment qu'il intéresse directement des vies humaines, et en reprenant certaines citations des spécialistes dans la matière (voir A.LEWIS 1954, NURKSE 1953, TIMMER 1969, ...), la politique des prix agricoles est considérée comme un moyen de rétrécir et réduire cet écart, non seulement entre cette offre agricole et la pression démographique, mais aussi (et surtout) entre l'économie rurale et l'économie urbaine, et à l'instar des autres secteurs, sa présence et sa contribution ne relève pas seulement du fait que tel système est développé ou moins développé, car une chose est sûre, le système des prix agricoles est indispensable dans les pays industrialisés aussi bien que dans les pays les moins avancés.

Encore une fois, le mécanisme des prix agricoles ne s'est pas contenté à valoriser un bien ou une marchandise agricole, mais il s'est manifesté comme un élément déterminant par les différents agents économiques composants le secteur agricole.

La conjoncture économique contemporaine exige une meilleure utilisation des prix agricoles car d'un côté, on cherche la sécurisation de la solution alimentaire, et d'un autre, la sécurisation de l'économie agricole.

Selon E.PISANI*, « la bonne stratégie est celle qui s'appuie sur l'aide alimentaire pour encourager le développement agricole, qui ne pénalise pas le pays qui commence à s'affranchir de cette assistance et qui ne privilège pas le consommateur au dépens du paysan ».

On abordera notre étude sur l'expérience de cette politique dans quelques pays (notamment l'Égypte, Pakistan, Mali et Burkina-Faso). Cette sélection a été plus dictée par la disponibilité des données sur le système des prix agricoles dans ces pays, et l'importance du secteur agricole.

L'intérêt manifesté à la politique des prix agricoles dans le secteur agricole de quelques pays de l'Afrique Sub-Saharienne (Burkina-Faso, Mali et Niger) est tiré selon l'étude de l'application du plan d'ajustement structurel dans ces États, afin de mieux évaluer son impact, sachant que l'Algérie aussi adopte un tel plan pour la mise en place d'une nouvelle réforme économique.

^{*} E.PISANI, voir Préface dans l'ouvrage de J.BOURRINET et M.FLORY intitulé : « L'ordre alimentaire mondial », Economica 1982.

Notre analyse est basée exclusivement sur un travail fait par Y.CONGO et D.SCHMIDT* sur ces économies et englobera quelques données fort intéressantes.

Il a été constaté que le secteur agricole dans ces pays a souffert d'une mauvaise restructuration de toute l'économie qui s'est lancée dans des opérations fort risquées, et qui ont affecté le développement du secteur agricole, et on reprendra pour cela, leurs citations comme suit :

« La surévaluation du taux de change (qui est une des causes endogènes) a encouragé le secteur des biens échangeables (sur le marché international), essentiellement urbains et grands consommateurs de produits importés, au détriment du secteur tourné vers l'exportation (le secteur dit « rentable »), principalement rural et agricole ».

On peut constater cela par l'intermédiaire de ce tableau :

	Années	Afrique Sub- Saharienne	Burkina-Faso	Mali	Niger
Population urbaine en % de la	1970	16(w)	6	14	9
population totale	1991	29(w)	9	20	20
Croissance annuelle moyenne de la	70-80	5,8(w)	4,3	4,1	7,5
population urbaine	80-91	5,8(w)	5,2	3,8	7,4
% de la population active agricole dans la population active totale	1990	71,2(w)	84,4	80,8	87,3

Source: FAO et Banque Mondiale, 1993 (emprunté de l'article des deux autres indiqués).

w = moyenne pondérée.

On remarque que la part de la main d'œuvre agricole est très importante dans les trois pays et aussi dans l'Afrique Sub-Saharienne, et que la croissance de la population urbaine était plutôt stagnante (pour ne pas dire négative).

Concernant la répartition du Produit Intérieur Brut entre les différents secteurs de cette économie, on constate cela dans le tableau suivant : (%)

Dave	Agriculture		Indu	ıstrie	Services		
Pays	1970	1991	1970	1991	1970	1991	
Burkina-Faso	42-	44	21	20	37	37	
Mali	61	44	11	12	28	43	
Niger	65	38	7	19	28	42	

Source: FAO et Banque Mondiale, 1993 (emprunté de l'article des deux autres indiqués).

Y.CONGO et D.SCHMIDT, « Ajustement structurel et sécurité alimentaire en Afrique », Université de Liège (Belgique), Administration Générale de la Coopération au Développement, 1995, page 24.

On remarque que la part du secteur agricole a considérablement diminué au Mali et Niger en faveur surtout du secteur des services, alors qu'elle a enregistré une augmentation très relative au Burkina-Faso.

Le facteur le plus important pour évaluer et apprécier la politique des prix agricoles dans ces pays reste évidemment la croissance du secteur agricole, comme le démontre le tableau suivant : (%)

	Années	Burkina-Faso	Mali	Niger	Afrique Sub-Saharienne
	1973-1980	3,9	6,3	5,6	2,5(w)
P.I.B	1980-1987	5,6	3,4	-1,9	0,5(w)
	1973-1980	1,3	7,1	1,4	-0,3(w)
Agriculture	1980-1987	6,1	0,3	2,8	-1,3(w)
	1973-1980	1,5	1,6	14,3	4,3(w)
Industries	1980-1987	3,9	9,8	-4,3	-1,2(w)
	1973-1980	9,5	6,4	7,8	3,7(w)
Services	1980-1987	5,8	5,9	-8	1,2(w)

Source: FAO et Banque Mondiale, 1993.

On constate que la croissance agricole est plutôt négative pour l'Afrique Sub-Saharienne et qu'elle a enregistré une chute considérable au Mali, laissant la place à l'industrie (pour le Burkina-Faso et le Mali).

Ces résultats résument les propos de TIMMER* comme suit : « le gouvernement alimentait en effet l'épargne nationale en taxant les exportations agricoles, en fixant des prix agricoles à un niveau relativement bas, en vendant au prix fort des biens manufacturés dans les campagnes et en surévaluant la monnaie ». (Voir aussi l'article de E.AHMED et N.STERN*).

La tendance est plutôt favorable pour les années 90 si l'on juge les dernières données fournies par la FAO concernant l'évolution de la valeur ajoutée en Agriculture dans la région Sub-Saharienne qui est comme suit :

$$1993 \longrightarrow 1,8\%$$
; $1994 \longrightarrow 1,8\%$; $1995 \longrightarrow 2,4\%$; $1996 \longrightarrow 1,9\%$ et $1997 \longrightarrow 2,3\%$.

Ces résultats montrent que la croissance de la valeur ajoutée est relativement stagnante mais positive dans l'agriculture Sub-Saharienne.

^{*} C.P.TIMMER, « Pays en développement : Quels modèles de développement ? », Opcit., première page de l'article

^{*} EHTISHAM AHMED and NICHOLAS STERN, "The theory and practice of tax reforms in developing countries" Cambridge, 1991.

Il faut dire que cette situation de la croissance agricole dans cette région affecte inéluctablement le PIB car selon U.LELE*, la relation entre le développement global économique d'un pays et celui de l'agriculture est intiment liée.

Cet auteur cite précisément : « Current diagnoses of Africa's development crisis frequently recognize its agricultural origin ».

La caractéristique principale de la politique des prix agricoles ressemble aux politiques des pays souffrant d'une mauvaise activité agricole et d'une omniprésence de l'État, à travers ses institutions et organismes puisqu'elle favorise, encore une fois, le consommateur (par le biais d'une diminution des prix réels en incluant les subventions) au détriment des producteurs agricoles qui sont, répétons-le, les premiers concernés par cette politique.

Dans une étude comparative entre l'Afrique et l'Asie du Sud-Est, J.TROTIGNON* a constaté que les producteurs agricoles Asiatiques sont plus favorisés par les prix appliqués que les Africains, car la politique des prix agricoles adoptée par les gouvernements des pays africains fut plus conforme aux écrits de D.BYERLEE et G.SAIN* qu'on a déjà discuté, à savoir une politique plus biaisée vers les consommateurs urbains que les agriculteurs.

On peut remarquer cela en citant les propos de TROTIGNON:

« Il semble que les prix agricoles et les prélèvements publiques pratiqués en Asie rapprochent plutôt les producteurs Asiatiques de leurs homologues Africains les plus favorisés ».

On dénote une certaine politique de protection des plus sévère qui sévit en Afrique (et surtout Sub-Saharienne) qui nuit plus aux intérêts des producteurs agricoles et déjoue les objectifs du système des prix agricoles.

La spécificité de l'agriculture Sub-Saharienne empêche tout fonctionnement adéquat d'une politique des prix agricoles car d'une part, la lenteur de réceptivité des agriculteurs quant à une variation des prix, et d'autre part, l'inadéquation entre l'agriculture et les autres secteurs non-agricoles, et selon une étude faite par C.JONES et M.A.KIGUEL*, les gouvernements de l'Afrique Sub-Saharienne avaient tendance à taxer plus leurs agriculteurs puisque ces derniers étaient taxés 70% plus que d'autres pays dans d'autres régions.

On peut énoncer les différents obstacles rencontrés dans l'élaboration et l'application d'une politique des prix agricoles dans le cas des pays de Sahel:

^{*} U.LELE, « Empowering Africa's rural poor: Problems and Prospects in Agricultural development », ODC, N°10, 1988, page 75.

^{*} J.TROTIGNON, « Politique d'ajustement et réponse d'offre agricole et industrielle : Une comparaison entre l'Afrique et l'Asie du Sud-Est », Revue Problèmes Économiques, N°2351, 1993, page 23.

^{*} D.BYERLEE and G.SAIN, Opcit.

^{*} C.JONES and M.A.KIGUEL, « Africa's quest for prosperity: Has adjustment helped? ». Revue Finance et développement, Juin 1994, pages 2-5.

- 1) La dépendance de l'économie et le degré de son extraversion qui empêche la fixation d'un prix modérable pour les agriculteurs et les consommateurs puisque toute fluctuation (même minime du marché mondial) affectera le système des prix local,
- 2) L'existence d'un nombre impressionnant d'intermédiaires (institutions étatiques notamment) qui faussent l'adoption des prix raisonnables, vu que chaque organisme voudra sa part et son bénéfice au détriment des agriculteurs et consommateurs,
- 3) L'inadéquation flagrante entre la politique des prix et celle de l'État concernant le commerce et le budget, puisqu'il a été remarqué que la plupart de ces pays ont eu recours à la dévaluation de leurs monnaies et à l'introduction des taxes jugées trop sévères, ce qui a compliqué grandement la fixation réelle des prix agricoles,
- 4) L'ingérence de l'État dans l'appropriation des gains financiers qui devraient normalement revenir aux agriculteurs, par l'intermédiaire des exportations ou les ventes sur le marché local, ce qui montre encore une fois l'antagonisme entre producteurs agricoles et l'État.

Ces obstacles ont résulté, selon J.TROTIGNON* à « une absence d'augmentation moyenne des prix réels sur la période 1979-1987 » et contribué à une évolution plutôt négative du secteur agricole, d'où l'apparition d'une rigidité de l'offre agricole ».

Les particularités du secteur agricole Sub-Saharien agissent d'une manière très directe dans toute décision des prix agricoles, car il faut dire qu'on ne peut parler de l'application d'un système des prix agricoles si le secteur lui-même souffre sur le plan de la production et productivité.

Selon F.BROWN et U.SHIVA*, « l'Afrique (entendons Sub-Saharienne) dispose de vastes superficies, de nouvelles terres à cultiver, mais les moyens nécessaires pour les développer sont limités. Là aussi, on déplore un grave manque d'infrastructure, y compris de routes, dans la majorité du continent Africain, ce qui rend le transport des produits agricoles de la ferme au marché extrêmement difficile ». On comprend, dès lors, que la politique des prix agricoles est loin de tout régler pour la relance de l'activité agricole.

Un autre domaine qui intéresse le système des prix agricoles dans ces pays et concerne la part de l'aide alimentaire et donc les prix alimentaires.

J.TROTIGNON, Opcit., pages 22-28.

^{*} F.BROWN et U.SHIVA, « L'Afrique peut-elle se permettre une (Révolution verte)? », Revue Problèmes Économiques, N°2351, Novembre 1993, page 13.

Selon P.PINSTRUP-ANDERSEN*, « les prix alimentaires jouent un rôle important dans le bien-être des pauvres, qui on le sait, consacrent une grande partie de leurs budget à la nourriture ».

Une précision s'impose dans la discussion du système des prix agricoles dans l'Afrique Sub-Saharienne et concerne le fait que ces prix ont été manipulés par les gouvernements pour instaurer une certaine justice sociale et maintenir la stabilité socio-économique des ménages urbains, en essayant de développer des méthodes de protection des agriculteurs.

En fait, cette politique des prix agricoles qui devrait en principe être plus juste, équitable et ciblée a plus favorisé une partie (consommateurs ou ménages) qu'une autre.

La situation dramatique du secteur agricole au Burkina-Faso, Mali et Niger a poussé les dirigeants à engager des réformes économiques, par crainte d'une incapacité de satisfaire les besoins agricoles (et alimentaires) de la population.

Un autre élément a caractérisé plus particulièrement ces secteurs agricoles dans le cadre d'une politique des prix et concerne les politiques de subvention qui, non seulement, ont ciblé et privilégié les consommateurs au dépens des agriculteurs, mais aussi alourdis le fardeau financier de l'État, déjà souffrant des déficits de la balance des paiements.

On cite, dans ce cas, les propos de P.PINSTRUP-ANDERSEN*:

« Bon nombre de gouvernements ont essayé de protéger les consommateurs contre les effets de la montée des prix des denrées alimentaires (en termes réels ou nominaux) en subventionnant la différence entre les prix aux consommateurs d'une part, et les prix à la production et à l'importation d'autre part ».

La dichotomie entre une volonté de maintenir une stabilité économique pour les zones urbaines et une autre pour le développement du secteur agricole (pour les zones rurales) s'est plus manifestée dans ces pays, ce qui fait dire à J.TROTIGNON*:

« Une contradiction entre politique des restriction budgétaire et la relance du secteur agricole apparaît ici clairement pour l'Afrique (Sub-Sahara). Une politique des prix soutenus (lorsque celle-ci n'est pas elle-même compromise par un déficit budgétaire important) ne serait véritablement effective que si elle est accompagnée par des projets coordonnés visant à améliorer l'environnement global des unités de production ».

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Opcit., page 16.

PER PINSTRUP-ANDERSEN, Opcit., page 20.

J.TROTIGNON, Opcit., page 24.

On affirme que dans les trois pays cités, les finances publiques (et donc le budget) ont été plutôt déficitaires et négatives durant la période 1980-1993 et qu'une seule situation excédentaire a été réalisée par le Burkina-Faso en 1985, et on comprend mieux que les subventions, même si elles occupent une place importante dans ce budget, ont été sensiblement affectées pour mieux répondre à la relation entre le prix de consommation et le prix international, car le coût fiscal d'une telle opération est généralement très élevé.

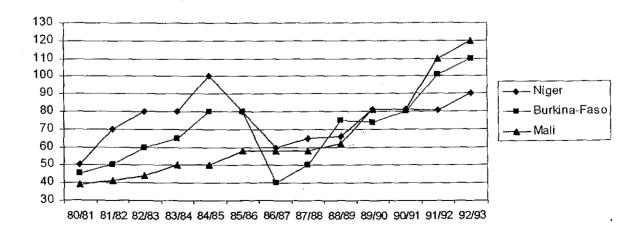
Un programme d'ajustement structurel s'est imposé dans les trois pays cités, du fait de leurs aggravations économiques et une certaines faiblesse de maîtrise des agrégats économiques (et surtout agricoles).

Voyons comment les prix de production de certains produits ont évolué :

A) Évolution du prix au producteur du mil et sorgho 1980-1993 (FCFA/Kg):

Année	Niger	Burkina-Faso	Mali		
1980-1981	50	45	39		
1981-1982	70	50	41		
1982-1983	80	60	44		
1983-1984	80	65	50		
1984-1985	100	80	50		
1985-1986	80	80	58		
1986-1987	60	40	58		
1988-1988	65	50	58		
1988-1989	66	75	62		
1989-1990	81	74	81		
1990-1991	81	80	81		
1991-1992	80,5	101	110		
1992-1993	90	110	120		

Source: FAO et Banque Mondiale, 1993.



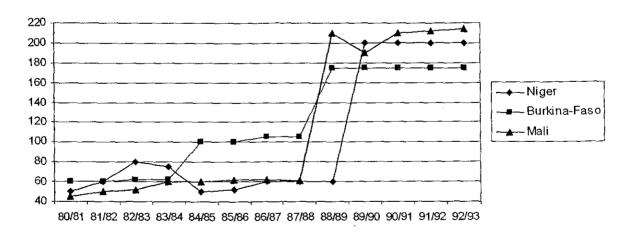
On remarque ainsi qu'une progression des prix de ces produits s'est manifestée à partir de 1990-1991, expliquée par l'impact du programme d'ajustement structurel sur le secteur agricole et surtout la politique des prix agricoles, au grand soulagement des agriculteurs qui ont souffert d'une application des prix moins favorables et qui a plus détérioré leurs revenus agricoles.

Les chutes des prix enregistrées dans les périodes 87-90 sont expliquées par les effets de la sécheresse.

B) Évolution du prix au producteur du riz 1980-1993 (FCFA/Kg):

Année	Niger	Burkina-Faso	Mali
1980-1981	50	60	45
1981-1982	60	60	. 50
1982-1983	80	62	52
1983-1984	75	62	60
1984-1985	50	100	60
1985-1986	52	100	62
1986-1987	60	105	62
1988-1988	60	105	61
1988-1989	60	175	210
1989-1990	200	175	190
1990-1991	200	175	210
1991-1992	200	175	212
1992-1993	200	175	214

Source: FAO et Banque Mondiale, 1993.



Aussi, une augmentation des prix du riz s'est sensiblement manifestée à partir de la période 1988-1989 et cela conformément aux exigences du FMI et du plan d'ajustement structurel, à

savoir la libéralisation des prix agricoles malgré le fait que la consommation domestique des ménages tient une place prépondérante.

On reprend, pour cela, la conclusion de Y.CONGO et D.SCHMIDT*, à savoir :

« D'une manière générale, il semblerait que la libéralisation des prix et des circuits commerciaux dans le cadre du PAS (Plan d'Ajustement Structurel), ait eu pour effet de relever les prix agricoles perçus par les agriculteurs ».

Un autre cas peut être cité concernant l'exemple de l'Égypte dans le domaine de l'application d'une politique des prix agricoles, vu l'importance du secteur agricole dans ce pays et le degré d'extraversion avec le marché mondial agricole.

Le secteur agricole dans ces pays se distingue, surtout les années précédentes par une rigidité de l'offre agricole, couplée avec une croissance de la population, et qui a résulté vers une dépendance alimentaire.

Selon P.KINDLEBERG et B.HERRICK*, l'application d'un système des prix dans le secteur agricole doit prendre en considération les pertes et les gains financiers, non seulement de l'État mais aussi (et surtout) des agriculteurs, car un agriculteur ou un producteur agricole cherche lui aussi son intérêt autant qu'un consommateur dans une zone urbaine.

Le cas de l'Égypte est un cas typique d'un secteur agricole Africain et d'un pays en développement, ce qui veut dire que le gouvernement accorde plus d'intérêt pour la consommation urbaine, que pour la situation des producteurs agricoles.

La position du secteur agricole en Égypte est présentée par M.ADAMOWICZ* comme suit :

% du PNB agricole du PNB total	Revenu par tête dans la production agricole	% de la Population agricole de la population totale	Indice de la production alimentaire (1969-71=100)	Importations agricoles des importations totales
	agricoie	population totale	(1909-/1-100)	totales
23	185	50	90	36

On voit que le secteur agricole jouit d'une certaine position dans l'économie Égyptienne si l'on compare à d'autres pays en développement, et que son cas est souvent cité comme référence dans l'analyse du rôle de l'agriculture et notamment des prix agricoles.

^{*} Y.CONGO et D.SCHMIDT, Opcit., d'où sont tirés les chiffres concernant l'évolution des prix de riz et sorgho et pour la conclusion, page 57.

^{*} P.KINDLEBERG and B.HERRICK, Opcit., page 212.

* M.ADAMOWICZ, « Grain production and food security in Arab countries », Agricultural Economics, Volume 2, 1988.

4) Production alimentaire par habitant:

(Indices 1979-81=100)

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	103,55	101,67	106,03	110,35	113,39	112,29	113,20	116,72	118,96	122,27	123,11	119.20

Due aux résultats satisfaisants mais toujours insuffisants de la production alimentaire, cette production suit relativement le même chemin, et on peut dire qu'elle dépasse la moyenne des autres pays de l'Afrique, mais cela ne signifie guère que l'auto-suffisance alimentaire est assurée uniquement par la production locale.

5) Production totale des céréales :

(Indices 1979-81=100)

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	107,35	104,99	108,04	108,30	116,29	120,97	137,33	159,78	170,50	177,47	182,30	179,75

Une nette amélioration de la production céréalière surtout à partir de 1989 et qui démontre toute la volonté des autorités Égyptiennes à promouvoir et encourager cette production.

6) Production des céréales par habitant :

(Indices 1979-81=100)

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
·	99,41	94,75	93,27	92,86	97,23	98,66	109,29	124,15	129,40	131,64	132,24	127,60

On remarque que cette évolution était plutôt négative de 1983 à 1988 et qu'elle n'a pris une ascension qu'à partir de 1989 pour mieux réaliser les objectifs de l'auto-suffisance alimentaire.

Il faut dire que l'impact des prix alimentaires (par le biais d'une politique des prix agricoles) s'est manifesté plus sur la population agricole la plus démunie que celle qui est économiquement la plus aisée, puisque selon P.PINSTRUP-ANDERSEN*, en se basant sur les résultats d'un tableau comparatif où apparaît l'Égypte, pense que :

"L'importance des prix alimentaires sur le pouvoir d'achat des ménages est différente d'un groupe à un autre puisque l'importance des dépenses alimentaires dans le budget des pauvres, résulte par une augmentation des prix alimentaires, à une aggravation de leur pouvoir d'achat plus que les groupes de population économiquement les plus aisés".

La politique des prix agricoles dans ce pays ressemble à celle appliquée dans un cas d'un État d'une forte population rurale, d'une dualité dans le secteur agricole et d'une certaine dépendance pour les aides alimentaires, et dans ce cas, son rôle consiste plus à sécuriser le

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Opcit., page 16-17.

consommateur urbain que le fermier, agriculteur ou le producteur agricole malgré le fait que ces derniers sont aussi considérés comme des acheteurs nets de la production agricole et alimentaire.

Le producteur agricole ou alimentaire Égyptien devient de plus en plus dépendant des fluctuations des prix agricoles et alimentaires car comme souligné par AHMAD et RUSTAGI (1984)* que « les marges entre les prix à la production et à la consommation sont très élevées pour les denrées alimentaires et varient beaucoup d'un pays en développement à un autre. Dans quelques pays (y compris l'Égypte), la part du producteur dans les prix des céréales n'atteint qu'environ 40% tandis qu'elle est de 80% dans les pays Asiatiques ».

Le gouvernement Égyptien a utilisé la politique des prix agricoles pour réaliser un double objectif:

- a) Auto-suffisance alimentaire,
- b) Stabilité économique dans les zones rurales.

Ce qui prouve le recours à une certaine taxation du secteur agricole pour mieux financer le développement d'autres secteurs non-agricoles.

Dans le cas Égyptien, on peut comprendre cette formation des prix agricoles par sa volonté de maintenir une certaine équité dans la répartition des revenus, et aussi par le souci de ne pas changer les vielles habitudes de consommation de la population puisque celle-ci accorde une part importante du budget à la consommation alimentaire, comme on peut le constater à travers les données fournies par la Ligue Arabe*:

Années	Indices des prix à la consommation alimentaire	Indice général	Indices des prix à la consommation alimentaire (rurale)	Indice général
1990	100	100	100	100
1991	116,5	119,7	113,9	116,4
1992	126,4	136	120,7	129,8
1993	135,9	152,5	129,1	143,5
1994	149,1	164,9	141,9	155,3

Annuaire statistique de la Ligue Arabe, 1995.

^{*}R.AHMAD et R.RUSTAGI, «Agricultural marketing and price incentives: A comparative study of African and Asian countries», Washington D.C, 1985, cité dans le même article de PINSTRUP.

Tiré de l'article de J.VON BRAUN et H.DE HAEN*, la politique des prix alimentaires en Égypte s'est manifestée à partir de 1950 et s'est distinguée dans le transfert des ressources du secteur agricole vers le secteur industriel pour appuyer la stratégie du pays basée sur l'industrialisation, tout en maintenant des prix bas aux consommateurs.

Nos propos sont donc vérifiés sur le fait que le système des prix arrangeait plus les affaires de l'État (pour l'option industrielle) et les consommateurs (les prix bas).

Début des années 1980, la subvention des produits alimentaires représentait 15% des dépenses globales de l'État, car la plupart de ces produits sont importés et sont subventionnées à un prix qui se situe au-dessous du prix réel sur le marché mondial.

La politique de subvention, qui a bénéficié plus les consommateurs, mais aussi les producteurs pour les achats des inputs (mais à un degré moindre par rapport aux consommateurs), a crée une distorsion dans les prix plus qu'une stabilité et a résulté vers l'apparition des marchés parallèles.

La subvention des producteurs agricoles pour l'achat des inputs est expliquée par une certaine équité vers ces fermiers et agriculteurs car ils sont les plus taxés.

On peut précisément lire de cet article :

« All of these policies have created substantial distortions in resource allocation. Important incentives for the production of livestock are created, while wheat, rice and cotton production are discriminated against. The budgetary cost of the subsidies is enormous. It has been estimated that the distortions caused by the policies in the equivalent of 1,5% of national income ».

L'extraversion de l'économie agricole en Égypte a énormément réduit les chances de réussite de la politique des prix puisque selon P.PINSTRUP-ANDERSEN*, « la différence entre le prix domestique et le prix international peut être très large, comme dans le cas de l'Égypte pour le blé, le sucre et les fèves, où elle atteint respectivement 28, 29 et 35% du prix international en 1980 ».

Il apparaît que le secteur agricole Égyptien négligeait le fait que, comme l'a affirmé W.COCHRANE*, le marché agricole est plus instable et souvent fragile aux fluctuations successives des prix mondiaux.

W.COCHRANE, « Farm prices », Minneapolis, University of Minnesota Press, 1967.

^{*} J.VON BRAUN and H.DE HAEN, « The effects of food price and subsidy policies in Egyptian Agriculture », International Food Policy Research Institute, N°42, Washington D.C, 1983.

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Opcit., page 20.

Reprenant toujours les données de PINSTRUP : « Ainsi, les prix du sucre ont varié en Égypte de 22% des prix internationaux en 1974, à approximativement 100% en 1977 pour passer à 144% en 1978 et 1980 ».

On peut aussi reprendre certaines affirmations fournies par ALDERMANN et V.BRAUNJ* (voir aussi une étude faite par ALDERMANN et V.BRAUNJ et SAKRA. SAKR*):

Les prix de consommation du blé, sucre rationné, riz et des lentilles ont conservé leur niveau nominal de 1971 à 1981.

Il paraît que la politique de la subvention, appliquée par le gouvernement Égyptien privilégiait plus la politique des revenus et salaires que celle des prix agricoles, et donc on s'intéressait plus à améliorer les revenus et le niveau de nutrition de la population (urbaine et rurale).

On conclue cette étude sur le cas Égyptien par les propos de PINSTRUP (basés sur les études faites par ALDERMAN et BRAUN):

« les politiques de subventions alimentaires en Égypte contribuent à 6 à 7% du revenu moyen des consommateurs ... les pauvres reçoivent une proportion beaucoup plus élevée de leur revenu sous forme de subventions que les riches ».

On parle de « pauvres » et « riches » mais sans mentionner les concernés eux-mêmes, à savoir les agriculteurs, fermiers, paysans, producteurs agriculteurs qui sont eux aussi les plus concernés par les subventions à la production.

Un autre exemple peut être cité concernant la discussion d'une politique des prix agricoles, vu l'importance du secteur agricole dans l'économie et le rôle des prix agricoles.

Il s'agit du cas du Pakistan qui s'est imposé comme un pays qui confronte régulièrement le problème de pauvreté et famine et fait face aux contraintes agricoles.

Selon S.AZIZ*, la part du secteur agricole a baissé en moyenne de 25,5% à 53 dans le PNB mais ce secteur continue à employer 55% de la population globale.

70% de la population Pakistanaise vit dans les régions rurales, ce qui a compliqué plus la gestion courante de l'agriculture.

On peut lire dans ce sens: « The manner in which the task of agricultural development has been undertaken has also widened the income and productivity gaps between large and small farmers and between farmers cultivating irrigated areas and those trying to survive on arid lands ».

^{*} H.ALDERMANN and J.V.BRAUN, « The effect of the Egyptian food ration and subsidy system on income distribution and consumption », IFPRI, N°45, 1984.

^{*} H.ALDERMANN, J.V.BRAUN and SAKR.A. SAKR, «Egypt's food subsidy and rationing systems: A description», IFPRI, N°34, 1982.

^{*} S.AZIZ, « A turning point in Pakistan's rural development strategy », ODC, Washington D.C, N°10, 1988, page 113.

Les tâches essentielles de la politique des prix agricoles au Pakistan peuvent se résumer en :

- a) Réduction de l'écart entre régions plus développées et moins développées,
- b) Réduction de l'écart entre régions rurales et urbaines,
- c) Réduction de l'écart entre grands propriétaires (large farmers) et petits propriétaires (small farmers),
- d) Amélioration des revenus agricoles,

1:

1

e) Consolidation des liens entre la politique des prix et celle des subventions.

Dans une étude faite par HUSSAIN et FALCON (1964)*, il s'est avéré que l'agriculteur Pakistanais réagit d'une manière positive aux variations des prix comme on peut le constater :

Produits	Années	L'élasticité des prix
a) Riz	1948-1963	0,05
b) Blé	1944-1959	0,20
c) Cotton	1935-1962	0,50-

Une autre étude sur la politique des prix agricoles en Pakistan a été effectuée par D.COADY* qui insiste sur le fait que plusieurs gouvernements (y compris celui du Pakistan) utilise (et souvent abuse) de la manipulation des prix ainsi que les taxes pour financer les dépenses publiques, surtout dans le secteur agricole.

On affirme, pour notre part, que l'exemple Pakistanais demeure une bonne référence pour l'application d'un modèle d'évaluation de l'impact des prix agricoles.

Le modèle présenté pour expliquer une telle évaluation est :

$$\lambda_{i} = \frac{\sum_{h} \beta^{h} q_{i} s_{ii}^{h}}{-q_{i} s_{i} - \sum_{i} \tau_{j} \varepsilon_{ji} q_{j} s_{j}} \quad \text{ou } \lambda_{i} = \frac{D_{i}}{E_{i}}$$

où λ_i = le coût social marginal d'une augmentation d'un revenu (par la variation du prix du bien i) (Marginal social cost of raising extra revenue by changing the price on good i).

 D_i = Gain net du bien i selon les différentes utilités sociales marginales des revenus des ménages (net trade in i across households with different marginal social utilities of income).

 E_i = Changement des revenus du gouvernement (Change in government revenue).

^{*} HUSSAIN and FALCON dans l'ouvrage de R.KRISHNA: « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Opcit. in B.F.JOHNSTON, « Agricultural development and economic growth », Opcit.

D.COADY, « Agricultural pricing policy in developing countries: An application to Pakistan ». The Development Economic Research Program, London School of Economics, DEP, N°44, 1993.

2) Riz:

Dans cette culture, le gouvernement décide le prix et suivant celui-ci, les agriculteurs décidant le niveau de production.

Il est utile de présenter le tableau suivant pour mieux situer la proportion de chaque bien (culture) de la production totale.

	Procured	Consumed on farm	Sold to open market	$\frac{S}{Y}$	$\frac{S}{G}$
Blé	0,25	0,60	0,15	2,50	1,60
Riz	0,30	0,20	0,50	-	-
Sucre à canne	0,30	0,70	-	3,33	-
Coton	1,00	-	-	1,00	-

S = Surplus économique (Marketed surplus); Y = Production totale; G = Gain gouvernemental (Government procurement).

Le revenu obtenu par le gouvernement dans la production du riz est :

$$R = -p_4 y_4 + q_5 X_5 - \overline{c} - \widetilde{c} X_5 + p_4^* E_4$$

où p_4 = Prix du riz; y_4 = Production totale du riz; q_5 = Prix à la consommation du riz; X_5 = Demande de riz; \overline{c} = Coûts fixes de la production du riz; \widetilde{c} = Coût variable; p_4^* = Prix mondial (ou d'exportation) du riz et E_4 = Exportation nette du riz (net exports of rice).

3) Sucre à canne (Sugarcane and refined sugar) :

Dans cette production, le gouvernement aussi fixe les prix et suivant ce dernier, les producteurs agricoles décident le niveau de production, ainsi que du surplus économique vendu au marché.

L'importance de la production et la consommation du sucre par la population urbaine et même rurale a obligé les pouvoirs publiques à fixer les prix dans le marché, et des prix de rationnement (ration prices in the ration shops).

Comme dans le blé et le riz, on obtient le revenu du gouvernement par :

$$R = -p_6 G_6 + q_9 X_9^0 + \overline{q}_9 \overline{X}_9 - \overline{c} - \widetilde{c} X_9 - p_9^{\bullet} M_9$$

où p_6 = Prix du sucre à canne (procurement price of sugar); q_9 = Prix du marché; X_9^0 = Demande du sucre dans le marché libre; \overline{q}_9 = Prix rationné (ou de rationnement) du

sucre; \overline{X}_9 = Demande du sucre rationné; \overline{c} = Coûts fixes de la production; \widetilde{c} = Coût variable; P_9^* = Prix mondial du sucre (dans le cas des importations); M_9 = Importations du sucre raffiné.

Il a été remarqué qu'une proportion de 30% de la production du sucre à cannes était vendu à l'industrie de raffinage du sucre, alors que le gouvernement suggérait et préférait une proportion de 80%.

On note, au passage, que l'effet des prix sur la complémentarité et la substitution entre les produits et les cultures dans le secteur agricole au Pakistan, tient une bonne place, car comme annoncé précédemment, les agriculteurs réagissent vite aux variations des prix et surtout d'une manière très différente.

4) <u>Coton</u>:

Dans ce genre de production, les agriculteurs (ou les producteurs agricoles) vendent leurs outputs au gouvernement et donc les prix sont fixés selon l'élasticité de l'offre.

5) Fertilisateurs:

Le prix à la consommation du fertilisateur (consumer price) est fixé par le gouvernement. La production des fertilisateurs dépend de l'évolution de la demande faite par l'État pour les besoins de son agriculture, et si la demande est supérieure à l'offre (comme c'est le cas du Pakistan pour ce genre de bien si utile et si important pour la croissance agricole), on procèdera à des opérations d'importation.

D.COADY* a aussi intégré l'emploi agricole dans son modèle pour mieux évaluer et analyser l'effet des prix agricoles sur les revenus de l'État (puisque c'est le gouvernement qui fixe et décide des prix à appliquer).

Cet auteur tient en considération le fait que pour évaluer le gain (ou perte) d'un gouvernement, il est nécessaire d'étudier le bien-être de la population et des ménages qui est basé sur l'évolution des revenus par rapport aux prix.

Il cite: « The welfare weight of any household is the welfare weight of the income group to which it belongs » ou « individual household effects are weighted by welfare weights which reflect concern about income distribution ».

Les résultats obtenus par le modèle proposé par COADY peuvent être résumés comme suit :

^{*} D.COADY, Opcit., pages 17-18.

- a) Si D_i (gain net du bien i suivant les différentes utilités sociales des revenus des ménages) augmente, le coût d'utilisation de ce bien i comme source de revenu lui aussi augmente,
- b) Si D_i est faible ou diminue, le bien i sera produit plus par les riches agriculteurs,
- c) L'élasticité du revenu reflète les élasticités de la demande et l'offre, ainsi que le taux d'imposition des taxes,
- d) Chaque augmentation de l'élasticité du revenu signifie une source profitable pour les taxes.

L'étude approfondie du modèle ne nous permet pas de tout détailler, et donc il serait plus intéressant de décortiquer les résultats de cette analyse selon deux niveaux :

a) Niveau d'équité (equity) :

Ce niveau concerne le paramètre D_i et montre que les ménages les plus pauvres consomment plus de blé alors que ceux qui sont les plus riches procèdent à sa production, ce qui signifie que le blé est devenu une source importante pour augmenter les revenus de l'État (par le biais des taxes).

Les biens qui ont un faible D_i (Distributional characteristic) sont : le riz, viande et autres produits alimentaires.

COADY cite dans ce sens: « So, for example, lower procurement prices for rice and higher consumer taxes on meat are the best ways of raising revenue from an equity point of view ».

Les produits qui ont un D_i plus élevé sont : Farine, sucre rationné et maïs.

Le même auteur tire la conclusion suivante : « Therefore, if the government wishes to raise more revenue, it should avoid increasing ration prices or decreasing subsidies to market atta ... From an equity point view, the government could improve welfare by lowering wheat, rice and sugarcane prises, and use the increase in revenue to finance lower ration prices, higher subsidies to market atta and higher cotton prices ».

b) Niveau de l'efficience (efficiency):

Ce niveau concerne le paramètre E_i et démontre que l'efficience (c'est-à-dire l'augmentation des revenus de l'État) est basée surtout sur les effets des élasticités croisées des prix des différents produits, car il a été remarqué que si l'on augmente le prix d'un bien (ou on le diminue), cela affectera directement les autres produits, comme c'est le cas entre le blé et le riz, ou entre le fertilisateur et le blé ...

COADY* precise: « So, in order to increase revenue, while minimizing efficiency losses, the government should increase the procurement prices of wheat and rice or decrease fertilizer. From an efficiency perspective increasing wheat or rice procurement prices, or lowering those of sugarcane, cotton or fertilizer, are the most attractive policy instruments for raising revenue».

On remarque, ainsi, à travers cette comparaison entre les effets d'une politique des prix de quelques produits, au plan de l'équité ou de l'efficience, que le gouvernement Pakistanais se trouve réellement devant une situation de choix très complexe et difficile à cerner, car il faut bien sacrifier un produit pour un autre afin d'augmenter les revenus nécessaires.

Les élasticités de l'offre et la demande, par rapport, aux prix affichés, rendent la tâche du gouvernement plus difficile car il est question de l'avenir de trois agents essentiels :

Consommateurs, producteurs et État.

Ainsi, cette confrontation soit entre la préférence pour une équité (entre consommateur et producteurs riches ou pauvres), soit pour une efficience (les revenus du gouvernement), nous montre combien il est difficile d'élaborer et d'appliquer une politique des prix surtout dans le secteur agricole, qui comme souligné par R.BADOUIN*, « le comportement de l'agriculteur peut demeurer assez énigmatique si, négligeant le système, on se refuse à le replacer dans un cadre d'action et dans ses relations avec un environnement qui en limite les manifestations et les effets, ou au contraire les amplifie ».

Il est intéressant, avant de présenter les conclusions, de reprendre certains commentaires de l'auteur lui-même concernant cette étude, regroupés en trois points essentiels :

- 1) L'existence s'une situation de distorsion des prix agricoles (comme ce fût le cas du Pakistan) a faussé quelque peu certains résultats obtenus.
- 2) Malgré cela, les résultats obtenus sont jugés assez intéressants si l'on compare à d'autres études dans de similaires conditions et situations,
- 3) La rivalité entre les prix du sucre à cannes (Sugarcane) et du sucre raffiné (refined sugar) a montré que pour un niveau donné (exemple l'équité), il vaut mieux baisser les prix du « sugarcane », et pour un autre plan (efficience), il vaut mieux l'augmenter, ce qui montre l'embarras du gouvernement pour la politique des prix uniquement pour ces deux produits.

^{*} D.COADY, Opcit., pages 21, 23, 25.

R.BADOUIN, Opcit., page 13.

L'exemple Pakistanais révèle toute la difficulté d'un pays en développement pour aboutir aux objectifs tracés avec les moyens disponibles, et comme souligné par S.GHATAK*, que l'État (et les agriculteurs) est prêt pour tout changement dans une politique définie si les résultats attendus dépassent les prévisions.

On peut lire: « The recent change in agricultural production in some parts of South and South-East Asia, a phenomenon often characterised by the (Green revolution), has demonstrated that farmers in the LDC's* are quite willing to try new methods to raise their income and they are not unresponsive to economic incentives ».

La politique des prix agricoles au Pakistan a montré les différentes antagonismes et dichotomies entre le choix de varier tel produit par rapport à un autre, ou tel facteur par rapport à un autre, et il s'est avéré que l'importance du blé, riz, coton, fertilisateur, ... complique plus les données car il était question de considérer les différentes réactions, non seulement des producteurs et les consommateurs, mais aussi de l'État.

Une autre vérification nous est présentée par D.COADY*:

« In particular, the efficiency gains from higher wheat procurement prices are dominated by the beneficial distributional impact of lower prices. Also, the desirability of lower cotton prices from an efficiency perspective disappeared when took account of distributional consequences ».

Cette politique des prix s'est penchée sur la résolution de plusieurs contraintes :

- 1) Le système de rationnement trop utilisé et handicapant sérieusement les recettes publiques ainsi que les efforts consentis par les producteurs,
- 2) Le système de subvention distribuée et accordée aux agriculteurs selon leurs positions et leurs places dans le secteur (gros producteurs et petits producteurs) pour leurs achats des intrants,
- 3) L'inadéquation entre le prix domestique et le prix mondial.

Il ne faut pas oublier que l'une des tâches la plus pertinente de la politique des prix agricoles dans le contexte Pakistanais se résumait dans sa recherche à consolider et maintenir une relation avec la politique des revenus, surtout les revenus agricoles, car le fait que les fermiers et agriculteurs dépendent sur l'évolution des prix pour déterminer leurs revenus, exige une élaboration d'une politique des prix agricoles, basée sur la stabilité des revenus agricoles.

S.GHATAK, « Development economics », Opcit., page 115.

^{*} LDC = Less Developed Countries.

D.COADY, Opcit., page 34.

Les variations les plus fréquentes ont touché les produits les plus demandés dans la consommation et la production (blé et riz), et ont été entamées dans une période où les prix mondiaux prenaient le pas sur les prix officiels (domestiques).

On peut voir cette volatilité des prix mondiaux par rapport aux prix domestiques suivant le tableau: (Ration of Domestic to World Market prices.)

Produits	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
1) Blé	0,77	0,63	0,72	0,80	0,63	0,73	0,75
2) Riz	0,60	0,67	0,76	0,87	0,71	0,72	0,73
3) Coton	0,81	0,69	0,95	0,83	1,28	0,80	0,90
4) Sucre	0,99	1,39	2,00	1,35	1,42	1,64	1,56

On remarque que seulement les prix du sucre dépassent les prix mondiaux alors que les autres prix sont au-dessous (même pour le cas du riz « basmati » une spécialité Pakistanaise).

La question de maintenir les prix du sucre à cannes (Sugarcane) ou celui du sucre raffiné s'est manifestée à plusieurs reprises vu l'importance dans leurs consommations, la facilité d'écoulement sur le marché mondial, et l'intérêt manifesté par les producteurs puisque la politique suivie s'est étalée sur trois phases :

- a) Avant 1981, le gouvernement fixait un prix élevé pour le sucre raffiné et le « sugarcane » pour encourager la production,
- b) Pendant l'année 1983, une diminution partielle des contrôles des prix s'est opérée, laissant même les entreprises vendre 10% de leurs productions au marché libre,
- c) Libéralisation des prix après 1983 sous contrôle partiel du gouvernement.

Il faut dire que, sur cette base, la politique des prix agricoles au Pakistan devait penser à quelques situations comme :

- 1) Si une variation (positive ou négative) des prix d'un produit n'affectera pas trop la consommation et la production d'un autre (cas du sucre à cannes ou sucre raffiné),
- 2) Si une variation des prix n'affecte pas la politique des subventions et rationnements,
- 3) Si une variation des prix n'affecte pas le marché domestique à cause du prix mondial.

Ainsi, toute la complexité de la politique des prix agricoles au Pakistan est étalée dans cette analyse, car les intérêts diffèrent et comme souligné par l'auteur lui-même :

« The arguments discussed above for maintaining sugar and sugarcane production must take account of the increasing efficiency gains from lower sugarcane prices and the alternative possibility of using stocks to protect consumers from high world sugar prices ».

D.COADY conclut le modèle proposé au Pakistan par les observations suivantes :

- a) La réforme des prix agricoles dans le milieu des années 1970 a résulté sur des gains sensibles pour le gouvernement, les producteurs et les consommateurs,
- b) Le renforcement des mécanismes et politiques de soutien (comme les subventions et le rationnement) a plus crée une distorsion des prix qu'une stabilité,
- c) La fragilité des prix domestiques face aux prix mondiaux a exigé le maintien de ces politiques malgré leurs coûts faramineux et leurs effets néfastes sur la production de quelques produits,
- d) La politique des revenus, engagée par l'État, suggérait l'utilisation d'une politique des prix agricoles plus complémentaires,
- e) La politique des prix agricoles devrait s'insérer et intégrer la sphère économique locale et non une certaine isolation économique, donc elle devait obéir à une logique macro-économique.

Dans ce dernier point, D.COADY affirme: « Our discussion of the results has highlighted the importance of considering pricing policies in a general equilibrium framework. Focusing one commodity in isolation car lead to misleading conclusion about appropriate pricing policies since the effects on production and consumption of other commodities can have substantial efficiency and revenue implications ».

^{*} D.COADY, Opcit., pages 39 et 40.

Conclusion de la section :

11

La sécurité alimentaire s'est manifesté sérieusement ces dernières années dans les différents pays, que ce soit les pays avancés ou les moins avancés, et il s'est avéré que d'une part, la population augmente et de l'autre part, la production agricole (et donc alimentaire) ne suit pas le même rythme.

Selon J.S.MARSH*, il est devenu impératif de penser à la politique agricole pour réussir la politique de l'auto-suffisance alimentaire, et que les différentes politiques qui accompagnent celle de l'agriculture (à savoir les prix et les revenus) s'orientent vers le même objectif.

On peut lire à ce sujet, selon cet auteur : « Ainsi, les chances de réussite des différentes politiques agricoles pour améliorer l'approvisionnement alimentaire mondial dépendent des actes des différents gouvernements et de leurs bonnes volontés de tenir compte des besoins risquant de surgir de part de l'autre dans le monde ».

L'exemple des États de l'Afrique Sub-Saharienne, Égypte et le Pakistan nous indique que même si les politiques des prix agricoles peuvent différer et diverger (ce qui apparaît logique vu les différences dans les secteurs agricoles), il reste que le défi alimentaire constitue l'élément commun pour une approche entre les prix agricoles et la production agricole.

La sécurité alimentaire ne signifie pas seulement une disponibilité des produits alimentaires sur le marché, mais aussi les facilités d'acquisition et d'obtention de ces produits, ce qui signifie une certaine capacité financière pour les consommateurs et même les producteurs, donc selon les revenus et surtout les prix affichés.

On a pu déceler que les politiques des prix agricoles évoluent avec les différentes réformes et surtout les fluctuations sur la scène mondiale, car si au passé, cette politique consistait plus à extraire le surplus économique du secteur agricole pour l'industrialisation, le spectre de la famine et la pauvreté, développé ces derniers temps, a appelé plus la politique des prix agricoles à être à l'écoute du consommateur (qu'il soit un consommateur net ou consommateur occasionnel) et aussi les producteurs.

Le cas de la politique des prix agricoles au Pakistan a illustré parfaitement cette tendance, vu que ce pays se distingue par une forte population (surtout rurale) et une production agricole plutôt traditionnelle.

Il est certain que l'offre agricole varie d'un État Africain à celui de l'Asie (ou même d'Amérique Latine) si reste dans le cadre des pays en développement, car les politiques agricoles diffèrent, surtout du fait que l'agriculture dépend du facteur climatique mais un fait

^{*} J.S.MARSH: J.S.MARSH, « Les ajustements des politiques agraires pour la sécurité alimentaire », dans « L'ordre alimentaire mondial », J.BOURRINET et M.FLORY, Opcit., page 269.

Dans chaque société existe un marché agricole qui réunit les trois acteurs importants : (l'État, le producteur et le consommateur), et c'est dans cette relation que la politique des prix agricoles a trouvé son domaine et son champs d'application.

Le constat définitif de ces expériences montre toute cette réaction que le producteur démontre par une simple variation des prix, et ce n'est pas cette différence de taille entre producteurs agricoles qui changera beaucoup de choses, ou cette différence d'exploitation.

Le taux de succès (ou d'échec) de la politique des prix agricoles dépend, à travers ces différentes expériences relatées, de la réussite de coordination et d'entraide entre les intérêts de chaque secteur concerné, à savoir les producteurs agricoles et agriculteurs, les consommateurs urbains et ruraux, et enfin l'État.

exclusive des producteurs agricoles, et que le prix réel constitue leurs revendications principales, il est donc important de revoir ce type de politique.

V.BUTTNER* affirme que « le FMI commence, depuis peu de temps, à mettre l'accent sur des mesures relatives à l'offre. Celles-ci se traduisent principalement par la libéralisation des marchés du crédit et la réduction des distorsions de prix du secteur agricole et des entreprises publiques ».

Un prix agricole ajusté et reformulé selon les considérations préalables des agriculteurs s'avère ainsi une impérative pour tout pays aspirant à une croissance agricole dans le cadre d'une réforme structurelle.

Aborder la question de l'ajustement des prix agricoles et son effet sur la croissance agricole transite, en premier lieu, par la spécificité de l'ajustement structurel agricole dans la globalité de l'ajustement structurel et par conséquent, la manière de contourner l'épineux problème de la conditionnalité qui lie l'utilisation de crédit par un État membre aux progrès qu'il réalise lors de l'application de mesures propres à rétablir la viabilité de sa balance des paiements, et une croissance économique durable.

Ainsi, un ajustement des prix agricoles s'intègre dans un programme global d'ajustement qui touche pratiquement tous les secteurs économiques, et se soumet par ailleurs aux programmes imposés comme le FAS (Facilité d'Ajustement Structurel) et FASR (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé) comme suit :

Date	Facilité	Conditionnalité	Suivi de la facilité
Mars 1986	F.A.S	Conditionnalité flexible touchant essentiellement les mesures structurelles, surtout par la mise au point d'une politique économique à moyen terme (3 ans).	Surveillance annuelle
Décembre 1987	F.A.S.R	Conditionnalité plus flexible, touchant ainsi les mesures structurelles et pour une politique économique aussi à moyen terme (3 ans).	Surveillance trimestrielle

Source: Bulletin du F.M.I, Octobre 1993.

La croissance agricole demeure un atout considérable pour la croissance économique globale qui est le résultat évident d'une augmentation et une croissance soutenue et permanente du volume de la production globale.

Aborder le sujet de croissance agricole en rapport avec l'ajustement des prix agricoles renvoie à la discussion sur les paramètres permettant une croissance économique durable.

Selon le courant néo-classique représenté par SOLOW, le taux de croissance économique résulte des critères endogènes et exogènes.

Le critère endogène est déterminé par le taux de croissance démographique, et les critères exogènes sont déterminés par un taux moyen d'épargne et le coefficient du capital.

On peut dire ainsi, selon cet économiste, que la croissance est plutôt due à la flexibilité technologique, donc flexibilité des trois facteurs :

- a) Capital,
- b) Travail,
- c) Progrès technique.

Aussi, un ajustement structurel concerne deux situations :

- a) Un ajustement selon le FMI qui est basé plus sur les théories Keynésiennes et classiques,
- b) Un ajustement selon la BIRD qui s'articule plus sur les changements structurels.

Toutefois, il reste que l'effet d'une dévaluation ne peut pas entraîner d'une façon automatique et directe des effets positifs sur les prix réels payés aux producteurs (car c'est le but principal de la dévaluation pour le secteur agricole) pour deux raisons :

- a) La dévaluation peut, certes, encourager les exportations ou attirer les investisseurs étrangers, mais aussi aboutir à une inflation non souhaitée, et cela dans l'absence des mesures de protection effectuées contre les effets néfastes d'une dévaluation,
- b) La dévaluation peut avantager et privilégier plus l'État que les producteurs agricoles eux-mêmes surtout dans le cas de l'existence des circuits de commercialisation appartenant à l'État.

P.GUILLAUMONT* précise : « la dévaluation n'a donc un effet incitatif réel sur l'agriculture que sous certaines conditions ».

Il est nécessaire donc de calculer la parité du pouvoir d'achat ou « The Purchasing Power Parity » (ou the PPP) qui est, selon S.DEVARAJAN, J.D.LEWIS et S.ROBINSON* égal à :

^{*} V.BUTTNER, « Le FMI et les difficultés des pays du Tiers-monde : Une critique du concept d'ajustement », Problèmes économiques, N°1953, 1985.

^{*} P.GUILLAUMONT, « Politique d'ajustement et développement agricole », Économie rurale, N°216, 1993, page 23.

f) Efficacité du secteur agricole.

Pour M.ALLAYA*, l'ajustement structurel dans le secteur agricole s'attache plus à corriger les distorsions par :

- 1) Alignement des prix agricoles domestiques avec les prix mondiaux,
- 2) Encouragement des cultures dont le RCRD* est inférieur à 1,
- 3) Suppression progressive de certaines subventions,
- 4) Révision de la politique fiscalité agricole (taxes à l'exportation et d'importation),
- 5) Remise en place de l'État comme agent régulateur,
- 6) Participation plus accrue du secteur privé.

Pour sa part, la FAO* insiste sur la nécessité d'appliquer ces programmes (et donc la politique des prix agricoles) selon les spécificités et des situations propres à chaque pays et impliquant trois instruments : monnaie, transferts et réglementation.

On peut notamment lire : « La manipulation de ces trois éléments-clés constitue les instruments de la politique économique et la politique agricole, dont le maniement plus ou moins adéquat et cohérent, engendre des retours à l'équilibre ou des distorsions croissantes.

Un autre élément essentiel dans la contribution des prix agricoles dans la croissance agricole, par le biais d'un ajustement structurel, réside dans l'application d'une politique efficace du commerce extérieur.

Les négociations de l'URUGUAY ROUND ont abouti à une certaine prise en charge sérieuse du dossier de l'agriculture, en instaurant des taxes qui favorisent et protègent plus les agriculteurs car selon M.D.INGCO*, « le secteur agricole a bénéficié (que ce soit dans les pays développés ou sous-développés) d'un traitement plus équitable et efficient » mais selon I.GOLDIN et V.D.MENSBRUGGHE*, « les prix mondiaux n'ont pas atteint les effets exemptés ».

M.ALLAYA, « Politique d'ajustement structurel et le secteur agricole », N°31, FAO, Rome, 1995.

RCRD: Ratios de Coût en Ressources Domestiques.

* MERLINDA D.INGCO, Agricultural liberalization in the Uruguay Round" Finances et dévelpeement, sept. 95.

^{*} J.M.FONTAINE, "Les programmes du FMI pour l'Afrique ..." Problèmes économiques, n° 2139, 1989, page 14.

^{* «} L'impact des programmes d'ajustement structurel en Afrique : Guide pour l'évaluation et le suivi », étude FAO développement économique et social, Michel LABONNE, Rome 1994.

^{*} I.GOLDIN and V.D.MENSBRUGGHE, « The Uruguay Round : Assessing the implications », Revue Finance et Développement.

On peut notamment lire: « As a result, the small changes in world food prices resulting from agricultural liberalization are expected to have only a very minor impact on the welfare of most developing countries ».

A.S.P.BRANDAO et W.MARTIN* pensent que les prix agricoles, dans le cadre de l'application de certaines réformes, vont augmenter de 4 à 10% en l'an 2003 mais que cette augmentation va faire bénéficier certaines régions, par rapport à d'autres.

La politique du commerce extérieur devra donc, selon les conditions de l'ajustement structurel, axer sur la libéralisation des prix agricoles et leurs confrontations avec les prix mondiaux (prix relatifs). Elle doit aussi examiner plus profondément le choix des réformes entre produits vivriers et produits exportables.

Cette politique du commerce extérieur permettra de mieux rapprocher les intérêts des agriculteurs, car une ouverture sur le marché mondial contribuera à mieux profiter des effets favorables des prix agricoles et créera de nouvelles opportunités à ces agriculteurs.

On peut lire chez RHARMSEN*: « A number of developing countries (and so farmers) may suffer losses from increases in price for food imports and from the erosion of preferential access to industrial countries markets. However, the Uruguay Round will create opportunities for the growth of production and exports in sectors that are particularly important for developing countries ».

La libéralisation du commerce extérieur, devenant une condition sine que non dans le cadre des principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), s'inscrit dans l'élimination progressive des distorsions des prix qui résultent plus d'une inadéquation entre les prix domestiques et les prix mondiaux.

Dans cet état de fait, A.ZWART et D.BLANDFORD* ont rappelé les risques d'une instabilité internationale des prix, couplés avec les différentes interventions des États pour la fixation d'un prix agricole, qui peuvent conduire à de mauvaises conséquences surtout pour les agriculteurs.

S'inscrivant dans une analyse logique, le programme d'ajustement structurel conduira l'État à instaurer une politique de libéralisation du commerce extérieur qui ne doit pas pénaliser les agriculteurs pas plus que l'État.

ANTHONY C.ZWART and DAVID BLANDFORD, Opcit.

ANTONIO SALAZAR, P.BRANDAO and WILL MARTIN, "Implications of agricultural trade liberalization ..." PRWP, n° 1116, 1993.

^{*}R.HARMSEN, « The Uruguay Round : A boom for the World Economy », Finance et développement, Volume 32, N°I, mars 1995.

long terme, le prix d'équilibre dans un système stabilisé devrait être un prix qui intègre l'effet de la stabilisation des prix sur la production et les conséquences des variations de l'offre sur les prix ».

Ceci dit, on ne peut espérer une croissance agricole sans une étude préalable des conséquences réelles et effectives d'une politique des prix entamée dans un cadre de libéralisation afin de mieux évaluer l'impact sur le secteur agricole lui-même, et plus précisément les revenus agricoles.

M.LABONNE* pense, de son côté, que « la régulation des marchés et la stabilisation des prix constituent, sans perdre de vue les signaux du marché, les moyens habituels de protection des revenus des agriculteurs ».

Il ne faut pas voir, dans ces propos, une incitation à une intervention de l'État dans la fixation des prix, mais une simple mise au point pour réfléchir à la question de la politique des subventions qui ne doit pas, en principe, affecter les revenus des agriculteurs.

Dans cette idée, on peut citer les propos de BOUSSARD* concernant les justifications économiques des soutiens à l'agriculture, comme suit : « Quand la population agricole représente une part non-négligeable de la population totale, on comprend que la garantie de la sécurité alimentaire ne s'arrête pas à une opération de lissage des prix à la consommation mais doit aussi incorporer le soutien du revenu des agriculteurs ».

Le tableau suivant nous présente les principales mesures de politiques agricoles dans le PAS de 1980 à 1984 :

Ensembles opératoires	Instruments macro-économiques	Mesure de politique agricole		
operatories				
	- Taux de change	- Politique des prix administrés		
1) Politique des prix	- Politique salariale	- Politique salariale agricole		
	- Taux d'intérêts	- Politique de crédit agricole		
	- Fiscalité	- Fiscalité agrico le et foncière		
	- Subventions	- Variation des investissements et des coûts		
2) Politique de	- Tarifs douaniers	de fonctionnement des administrations		
transfert	- Réductions budgétaires	- Variation des subventions agricoles		
		- Variation de la taxation des produits		
		agricoles		

^{*} M.LABONNE, « Politique des prix en Agriculture et validation micro-économique », dans « Économie des politiques agricoles dans les pays en développement : Les aspects macro-économiques », Revue française d'économie, juillet 1994, page 233.

^{*} J.M.BOUSSARD, cité par S.THOYER, dans « L'économie politique des soutiens à l'agriculture dans les pays développés: Le renouveau des politiques agricoles américaines et européennes révèle-t-il un nouvel équilibre des pouvoirs ? », chapitre 8.

		- Variation de la protection sociale et			
		économique du secteur			
3) Politique monétaire	- Contrôle de l'offre de la monnaie	- Disponibilité en crédit à l'agriculture			
	- Taux d'intérêt	- Taux du crédit agricole			
	- Allocations de crédit				
4) Politique du commerce extérieur	- Taux de change	- Tarifs et quotas pour les produits agricoles			
	- Tarifs et quotas douaniers	- Subventions en taxes à l'exportation d			
	- Subventions aux exportations	produits agricoles			
	- Allocation de devises				
	- Taxes à l'exploitation				
	- Gestion des entreprises para-publiques	- Gestion des offices de produits ou de			
	- Privatisation-libéralisations	développement			
5) Réformes institutionnelles	- Amélioration des capacités de la	- Réorganisation des services d'État dans			
institutionnelles	fonction publique, formation, recherche	l'agriculture			
	auto-organisation				
6) Politique foncière	- Cadastration et zonage	- Organisation professionnelle renforcée			
	- Fiscalité foncière	- Libéralisation des marchés			
		- Cadastrage			
		- Contribution foncière			
		- Baux ruraux et règles de tenure			
	•	- Marché foncier			
		- Remembrement			

<u>Source</u>: Found supported programmes, Fiscal policy and income distribution, occasional paper, N°46, FMI, 1986).

La question des prix, dans un contexte de réformes et d'ajustement structurel, demeure un élément essentiel d'analyse d'une situation agricole, car cela peut nous renseigner sur la rareté ou l'abondance d'un produit, l'évolution des revenus agricoles, la balance agricole, les transferts agricoles, les termes de l'échange et aussi les incidences sur le budget de l'État (en termes de rentrées d'argent avec la fiscalité, et de sorties pour les subventions).

Cette question fût notamment analysée par les concernés (TIMMER, BROWN, L.SQUIRE, BOUSSARD, GUILLAUMONT, ...), et il ne s'agit point de dissocier ce point par rapport aux autres secteurs non-agricoles.

La relation entre prix agricole et croissance agricole, dans une phase d'ajustement, fût traitée par les différents experts du FMI et FAO* selon les particularités de chaque région et chaque

On peut citer quelques travaux relatifs à l'ajustement structurel agricole :

a) Structural Adjustment Programmes in Sub-Saharan Africa: A review in the context of Training proposals for Agricultural Policy Analysis, N°15, FAO, 1989.

pays, mais toutes ces études ont convergé vers l'idée qu'une politique des prix, bien étudiée et appliquée, peut bien contribuer à la réalisation de deux principaux objectifs :

- a) Réorientation de la production vers les biens échangeables afin de réduire le déficit de la balance des paiements sans créer un supplément de chômage,
- b) Amélioration de la productivité afin de minimiser les effets de récession associés avec la réduction des dépenses.

D'ailleurs, les différents travaux menés dans ce sens, ont montré l'intérêt des grandes institutions internationales (BIRD, FMI, FAO, ...) pour les réformes des prix, qui concernent toutes les parties concernées dans l'agriculture : Agriculteurs, État, consommateurs des produits agricoles, partenaires étrangers, ..., mais aussi oriente, chaque agent, dans des tâches précises, comme l'État pour la question de la politique de soutien.

S.BEDRANI* nous avertit, dans ce sens, en affirmant : « De façon générale, les réformes économiques, qui impliquent la liberté des prix, ne doivent pas faire oublier que toutes les agricultures modernes ne se sont développées qu'avec un appui important des États ».

Conclusion

Il est clair que l'application d'un programme d'ajustement structurel s'efforcera à examiner les effets et implications des prix agricoles sur les agriculteurs et producteurs agricoles, en premier lieu, car si la finalité d'un tel programme réside dans l'augmentation de l'offre agricole, donc de la production agricole, celle-ci ne peut se concrétiser que si le producteur agricole s'engage fermement.

Il reste que la politique des prix agricoles, à elle seule, ne peut contribuer à résoudre le déficit dans l'offre agricole et répondre aux objectifs du P.A.S.A*, que si les autres politiques préconisées s'y mettent et participent efficacement dans la croissance agricole, et plus particulièrement : les politiques de change et du commerce extérieur.

La libéralisation des prix agricoles n'est pas une panacée, en soi-même, pour la réussite du plan d'ajustement structurel en agriculture si l'on exclut les facteurs endogènes et exogènes qui peuvent surgir et qui affecteront les autres politiques, et il est tout à fait prévisible que cette libéralisation touchera plus particulièrement les consommateurs des produits agricoles et

c) Ajustement structurel et performance de l'économie, OCDE, 1987.

P.A.S.A = Plan d'Ajustement Structurel Agricole.

b) Adjustment lending: An evaluation of ten years of experience, Banque Mondiale, 1989.

^{*} S.BEDRANI, « Une modernisation à faible effet sur la production : La modernisation agricole en Algérie », Économie des politiques agricoles dans les pays en développement : Les fondements micro-économiques, Revue Française d'économie, sous la direction de M.BENOIT-CATTIN, Juin 1994, page 75.

surtout alimentaires, que ce soit dans le milieu urbain ou rural, ce qui anéantira tous les efforts d'un État pour la réduction de la dépendance alimentaire, vu que l'offre agricole ne réagit pas immédiatement aux réformes entamées. Aussi, les producteurs agricoles (et plus précisément les petits et moyens producteurs) vont confronter des difficultés apparentes pour l'achat de leurs facteurs de production (machines agricoles, tracteurs, engrais, pesticides, semences, ...) eu égard à la difficulté d'accès aux crédits agricoles, donc les banques, qui elles-mêmes subiront certainement une réforme, donc une autonomie de gestion qui remettra en cause la relation avec les agriculteurs.

La croissance agricole, dans le cadre des réformes et d'ajustement structurel, nécessitera un assemblage et une parfaite combinaison (ou complémentarité) entre les différents acteurs et facteurs dans le domaine agricole, ce qui signifie que tout déséquilibre, ou faux signal relevé dans une politique déterminée, ou un secteur bien précis ou même un agent économique ciblé, ..., débouchera automatiquement sur l'échec de l'application du programme défini, et retour vers la case de départ.

La production agricole se distingue par trois aspects importants :

- a) Hetérogénité,
- b) Saisonnalité,
- c) Dispersion spatiale.

Un ajustement structurel dans le secteur agricole ne peut conduire un pays vers la réalisation de la croissance agricole que, si l'on prend en considération l'application de ce programme pour chaque aspect cité, et toute négligence d'un concept n'aboutira qu'à des résultat loin des atteintes et objectifs attendus.

<u>Chapitre II</u>: <u>La politique des prix agricoles préconisée en Algérie dans le cadre de</u> l'ajustement structurel

La politique d'ajustement de l'économie Algérienne, entamée dans les années 1990 pour résoudre les faibles lacunes des dernières décennies, s'est attachée à revoir certains mécanismes d'application de certaines politiques et notamment les prix dans le secteur agricole.

Les programmes d'application du plan d'ajustement structurel, selon le scénario du FMI, peuvent être regroupés en deux ensembles d'objectifs :

- a) Rétablir les équilibres macro-économiques à court et moyen terme,
- b) Établir les conditions de croissance à moyen et long terme.

Ces réformes englobent tous les secteurs économiques, sans distinction, et proposent un retour à la vérité économique basée sur la concurrence et le rôle des marchés et des prix.

La part appréciable du secteur agricole en Algérie, malgré le déclin affiché et vécu ces dernières années si l'on étudie sa contribution dans le PIB, peut se considérer comme un atout sérieux pour l'application du plan d'ajustement structurel, et il serait pour cela très intéressant, avant d'examiner la situation de ce secteur face au nouveau défi de l'économie libérale, d'énoncer les conditions préalables du plan d'ajustement structurel comme prévu par les institutions financières internationales :

- 1) La recherche d'un ralentissement et recul de la spirale inflationniste par le contrôle des facteurs et éléments qui sont derrière cela (à savoir l'expansion de la masse monétaire, la réduction d'une forte demande de consommation, réduction des dépenses publiques, ...),
- 2) La suppression de toute politique de subvention et soutien des prix jugés abusive et inefficiente par une nouvelle politique des prix qui assurera une répartition rationnelle des ressources, sans trop aggraver le fardeau financier, déjà lourd, de l'État (trésor),
- 3) La redéfinition des objectifs et tâches de la politique des taux de change par une mise en place des taux d'intérêt plus réels, positifs et incitatifs, en réfléchissant sur les impacts réels d'une décision de dévaluation.

On a jugé utile de récapituler (ou plutôt résumer) cette introduction sur la définition de l'ajustement structurel, avant d'entamer la discussion sur le cas du secteur agricole en Algérie, par une simple illustration schématique, emprunté à J.M.FONTAINE* comme suit :

Instruments/Effets	Court-terme	Moyen-terme	Long-terme	
1) Contrôle de masse monétaire		Effet positif sur		
2) Réduction dépenses gouvernementales	Assainissement	la balance des		
3) Suppression des subventions	monétaire et financier	paiements		
		Réallocation des		
4) Dévaluation		facteurs	Augmentation	
5) Modification des prix relatifs			d'efficacité	
		Amélioration de	économique	
6) Réévaluation des taux d'intérêt	Stopper la fuite de	la combinaison		
	l'épargne	productive		

L'enjeu peut paraître très difficile et complexe pour un pays se débattant encore dans une crise qui perdure et qui a trop coûté, soit sur le plan social, économique ou financier, mais les démarches et mesures dictées s'avèrent nécessaires et urgentes.

Le secteur agricole en Algérie s'est engagé, à l'instar des autres secteurs de l'économie, dans une restructuration et réforme, selon les orientations et directives du plan d'ajustement structurel, et il serait nécessaire d'étudier les perspectives attendues et les objectifs réalisés.

Le programme d'ajustement structurel touche directement l'évolution du secteur agricole et insiste sur une meilleure rationalité dans la répartition des ressources entre les différents facteurs économiques dans le secteur.

Ce nouveau programme vise la réhabilitation de la fonction agricole et le replacement du rôle de l'agriculteur, en tant que facteur-clé pour toute discussion de développement agricole, et suppose une transition d'une phase d'exécution à une phase de décision

Ce programme établi et élaboré par le FMI ne prévoit pas uniquement la relance du secteur agricole grâce à une politique des prix agricole plus efficace, mais aussi la contribution effective des autres politiques, plus précisément celles de la fiscalité, taux de change, commerce international et les dépenses publiques.

Cette inadéquation entre ces différentes politiques dans le cas Algérien a complètement laminé l'offre agricole et dévié la politique des prix agricoles de sa véritable vocation de mieux se rapprocher des agriculteurs et autres producteurs agricoles, et a résulté à un écart de

^{*} J.M.FONTAINE, Opcit., page 14.

plus en plus important entre l'économie agricole (rurale) et l'économie non-agricole (urbaine) au sein même d'une économie déjà fragilisée par les évolutions de l'économie mondiale.

En se référant à un article de V.BUTTNER*, on peut lire :

« Le but de la politique de conditionnalité est de redonner une position viable à la balance des paiements du pays intéressé dans un contexte de stabilité des prix et de croissance économique soutenue, tout en évitant l'emploi des mesures contraires à la liberté du commerce et des paiements extérieurs ».

Les réformes engagées dans le secteur agricole, bien avant la mise en place du programme d'ajustement structurel, insistent sur les formes de libéralisation classiques tels que :

a) Libéralisation des prix agricoles,

- b) Libéralisation du commerce des produits agricoles,
- c) Libéralisation des initiatives personnelles d'investissement agricole (Investissement privé),
- d) Suppression relative des prix soutenus et subventionnés,
- e) Incitation vers une meilleure prise en charge du secteur (notamment par la politique fiscale).

On abordera deux points de vue sur les facteurs ayant empêché le développement agricole bien avant les réformes et le plan d'ajustement structurel.

Selon M.E.BENISSAD*, les difficultés du secteur agricole peuvent être regroupées selon quatre facteurs :

- a) La main d'œuvre incompétente et de plus en plus vieillissante,
- b) Le capital foncier qui n'est non-seulement inefficient et non-rentable mais complique plus la situation du « contentieux foncier »,
- c) L'inadéquation entre les disponibilités réelles des moyens de production avec les besoins réels exprimés par les acteurs agricoles,
- d) L'organisation ou la tenure inappropriée et inadéquate des terres agricoles labourables, malgré la répartition par secteurs juridiques.

Ce dernier point étant largement discuté dans les chapitres précédents pour mieux comprendre sa relation avec la faillite enregistrée du secteur agricole en Algérie.

H.BENISSAD, « La réforme économique en Algérie », Opcit., pages 26-27.

^{*} V.BUTTNER, "Le FMI et les difficultés des pays du Tiers monde ...", Problèmes économiques, n° 1953, 1985, page 13.

On remarque que, malgré le fait qu'elle ne soit pas explicitement citée, la politique des prix agricoles demeure un autre élément de dysfonctionnement de la question agricole en Algérie car il a été constaté que les prix agricoles n'ont jamais atteint les objectifs tracés.

Le secteur agricole (et la politique des prix) traverse une mutation importante dans le cadre d'une application des réformes et l'ajustement structurel, car le but recherché, à travers le mécanisme des prix agricoles dans le contexte Algérien, se résume selon deux grandes dimensions :

- a) La recherche d'une meilleure répartition des revenus entre les agrégats agricoles et non-agricoles (donc la recherche d'une équité économique),
- b) La recherche d'une efficience économique par la réactivation du concept de la rentabilité économique chez les producteurs agricoles.

Une note plus optimiste est citée par Y.HAMLAOUI* sur l'effet des réformes sur le développement agricole qui d'après lui « commence à gagner en efficacité ».

On peut lire notamment : « Les mesures macro-économiques qui doivent fonder l'économie du marché exercent un impact par le biais de l'établissement de rapports de prix reflétant la productivité relative des facteurs. Dans le même sens, la quasi-disparition de la subvention dont bénéficiaient les produits agricoles importés rendait les sollicitations du marché plus incitatives et déterminantes dans le choix des agriculteurs ».

On sent aussi que l'auteur accorde un intérêt particulier quant à la facilité d'adaptation du secteur agricole dans le cadre du programme des réformes économiques et l'ajustement structurel, ce qui traduit nos précédents propos et affirmations quant à la particularité du secteur agricole par rapport au secteur industriel, qui malgré sa fragilité et son instabilité, n'en demeure le secteur le mieux approprié pour accepter tout changement et réforme.

Il suffit, pour preuve, de revenir aux précédentes idées économistes des classiques qui ont, à l'unanimité, affirmé que toute réforme économique et évolution, est passée, au préalable par le secteur agricole.

La libéralisation des prix agricoles, appliquée dans le cas Algérien, a creusé et développé plus les écarts existants entre les revenus agricoles et industriels.

Cette politique d'incitation était plus ciblée et biaisée vers la croissance d'un secteur par rapport à un autre, alors que la rationalité économique exigeait une certaine complémentarité entre les secteurs.

^{*}Y.HAMLAOUI, « Quelques éléments de débat sur l'agriculture », Communication dans le cadre du débat national sur le développement économique et la politique sociale, Alger, Juin 1996.

Toujours selon Y.HAMLAOUI*, il est cité:

« Ainsi les prix de la viande augmente au fur et à mesure que les prix incitatifs accordés aux céréalicultures évoluent. Le prix relatif de la viande entraîne une distorsion telle qu'il est plus intéressant financièrement de louer une jachère à un éleveur plutôt que la cultiver ».

Connaissant parfaitement le fait que le secteur agricole en Algérie se distingue plus vers le choix des cultures vivrières que d'exportation (à l'exception peut-être des dattes), les réformes agricoles engagées ultérieurement n'ont qu'occasionnellement touché les prix agricoles car la politique de protection de l'État supportait toute distorsion ou fluctuation des prix pour diverses raisons (mauvaises conditions climatiques, instabilité du marché mondial, augmentation des coûts et autres frais de production, ...).

Un facteur important doit être signalé pour mieux comprendre cette mise à l'écart de la politique des prix agricoles dans le cas Algérien, et concerne le fait que l'État intervenait sur deux niveaux :

- 1) Subvention des produits agricoles et alimentaires à la consommation,
- 2) Subvention des prix des intrants pour aider les agriculteurs (donc les prix à la production).

Le constat était plutôt coûteux et irrationnel car si d'un côté, certains consommateurs et producteurs agricoles ont atteint leurs intérêts respectifs, d'un autre côté, le gouvernement s'est fortement endetté pour accomplir son devoir de subvenir aux produits agricoles, que ce soit dans la production ou la consommation.

Ce résultat a obligé l'État Algérien à recourir à une participation financière et économique du FMI et la Banque Mondiale pour engager les réformes économiques.

On peut lire dans ce sens* : « l'influence considérable du FMI ne résulte pas simplement de sa fonction de prêteur direct, mais plus principalement de ce qu'il est devenu, depuis le second semestre 1982, le gestionnaire central de la crise financière. Ainsi, une part croissante des ressources financières destinées aux pays du tiers-monde est allouée en fonction des programmes d'ajustement du FMI ».

La crise du secteur agricole en Algérie est-elle un cas spécifique ou est-elle intégrée non seulement dans une crise globale locale mais aussi une crise d'un niveau plus élargi?

Il a été constaté que la crise qui secoue les secteurs agricoles dans les PVD est due à deux raisons fondamentales :

Y.HAMLAOUI, Opcit., page 2.

^{*} Cette citation est faite dans l'article déjà cité de V.BÜTTNER à la page 12.

- a) Gestion irrationnelle de la demande, ce qui a crée une multitude de déficits budgétaires et une forte croissance et expansion du crédit,
- b) Différentes distorsions des coûts et les prix, notamment par l'intermédiaire des dévaluations successives des monnaies locales, et une application d'un taux réel inapproprié et inadéquat avec les réalités du secteur agricole.

Dans un rapport de synthèse de la conférence nationale sur le développement agricole*, cinq facteurs ont été cités comme facteurs limitant l'accroissement de l'offre agricole :

- a) L'inadéquation entre le programme de développement global et le développement agricole,
- b) L'inefficience de la main d'œuvre agricole,
- c) L'utilisation sous optimale et inefficace des ressources,
- d) Les spécificités des terres agricoles qui sont moins avantageuses (la semi-aridité des terres),
- e) Le dysfonctionnement de l'exploitation agricole.

Les ajustements structurels d'un secteur économique donné, en l'occurrence l'agriculture, obéissent aux mécanismes internes de la gestion des exploitations agricoles, et de ce fait, la politique des prix agricoles devient un instrument d'équilibre entre les revenus agricoles, les profits agricoles et surtout de régulation de l'économie agricole.

Dans ce sens TIMMER* affirme :

« Assurer la sécurité alimentaire interne est donc pour tout gouvernement le préalable à la stabilité économique et politique ...La sécurité alimentaire des ménages ruraux et des prix alimentaires stables en zone urbaine sont essentiels au démarrage et au maintien du processus de croissance économique ».

Se basant sur les données du rapport de synthèse, on peut illustrer le tableau suivant sur l'évolution du rapport PIBA/PIB en % comme suit :

	1970	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995
V.A.A (10° D.A)	•	-	57,7	77,9	114,5	126,4	141,8	204
PIBA / PIB en (%)	11	6	13	10,4	15	12,5	11	11,7

PIBA = Production Interne Brute Agricole; V.A.A = Valeur Ajoutée Agricole.

C.P.TIMMER, « Pays en développement : Quels modèles de développement ? », Opcit., page 3.

^{*} Rapport de synthèse de la conférence de développement agricole, Palais des nations, Alger, juin 1996.

On remarque un net regain d'activité de la valeur ajoutée agricole à partir de 1990 malgré sa situation stable et stagnante pendant les autres années (avec une moyenne de 12% dans la formation de la PIB, ce qui représente le double de la période 1980-1990).

On peut précisément lire à ce sujet :

« C'est principalement par le rééquilibrage des rapports de prix (dévaluation, laminage des subventions) que ce programme (ajustement structurel) a eu un impact sur l'agriculture », et cela malgré la fait que « les prix agricoles ont augmenté moins vite que les autres prix ».

Faut-il ainsi rendre hommage et féliciter les décideurs du FMI pour leurs programmes de stabilisation dans le cadre du programme d'ajustement structurel pour le cas Algérien?

Le plan d'ajustement structurel, appuyé par le FMI pour le cas de l'agriculture Algérienne et sa politique des prix agricoles, prévoyait une réelle participation de cette politique à mieux rapprocher le secteur agricole avec le secteur industriel.

On peut lire dans ce sens, selon un rapport* établi par le FMI que :

« Il a été déduit qu'il existe une corrélation entre la croissance industrielle et la croissance économique, et une corrélation relative entre les taux de croissance (de la production totale et industrielle en volume) : les pays qui ont connu la croissance globale la plus rapide sont ceux les mêmes qui ont une croissance rapide du secteur secondaire ».

Il faut signaler que la révision des objectifs de la politique des prix agricoles dans le secteur agricole en Algérie n'était pas inscrite uniquement dans le cadre du plan d'ajustement structurel, mais était précédée par les réformes internes économiques entamées par le gouvernement depuis 1989, et aussi par le programme de stabilisation économique qui prévoyait et insistait sur un repositionnement et replacement d'un dispositif plus approprié et plus solide pour l'économie Algérienne.

Les mesures préconisées dans le cadre de ce programme sont :

- 1) Ajustement de la parité du Dinar pour atteindre une convertibilité progressive,
- 2) Application d'une politique monétaire plus restrictive et concernant surtout les revenus obligatoires,
- 3) Une meilleure adaptation des taux d'intérêt,
- 4) Réduction et suppression des subventions accordées jusqu'au là à certains produits,
- 5) Libéralisation du commerce extérieur,
- 6) Redéfinition des modalités de gestion des entreprises.

Rapport du F.M.I, Bulletin du F.M.I, 1993.

La politique des prix agricoles se voit donc largement concernée par de telle mesures et plus précisément dans la stabilité des prix agricoles qui affectent directement les revenus.

D'un autre côté, il faut savoir que la politique des prix agricoles, dans le cadre du plan d'ajustement structurel est intimement liée à la question de conditionnalité, qui est définie comme*:

« La conditionnalité lie l'utilisation des tranches de crédit par un État membre aux progrès qu'il réalise lors de l'application des mesures propres à rétablir la viabilité de sa balance des paiements, et une croissance économique durable ».

La manipulation des prix agricoles est un domaine très privilégié par le FMI pour l'application des principes de la conditionnalité car un résultat négatif (ou insuffisant) du mécanisme des prix agricoles signifierait toute une remise en question du programme d'ajustement structurel.

Aussi, il faut bien différencier le principe d'un programme de stabilisation économique et le programme d'ajustement structurel car selon P.GUILLAUMONT*:

« Le concept d'ajustement structurel se distingue de celui de stabilisation macro-économique qui consiste à réduire le déficit extérieur en diminuant la demande interne, au prix d'une moindre croissance ».

On peut constater que l'ajustement structurel est une opération précédée par la politique de stabilisation, ce qui nous renvoie à nos précédents propos quant à une préalable stabilisation des prix agricoles pour pouvoir entamer un processus d'ajustement structurel.

Notre insistance sur l'importance des prix agricoles, dans le cas Algérien, en concertation avec les principes du plan d'ajustement structurel, trouve son explication notamment dans :

- a) La relance de la politique de l'offre pour accroître le volume de la production et contribuer à résorber le déséquilibre ne peut être engagé que si le prix des produits agricoles (et alimentaires) est minutieusement étudié pour relancer la demande et la consommation,
- b) La suppression des distorsions des prix, qui affectent sérieusement la réallocation des ressources et leur utilisation optimale, ne peut négliger l'effet des prix agricoles,
- c) Les politiques de taux de change et monétaires (taux d'intérêt) ne peuvent réellement se concrétiser si l'on marginalise les fluctuations des prix agricoles qui dépendent énormément des prix mondiaux.

Cette définition est donnée par le FMI dans son bulletin d'octobre 1993.

^{*} P.GUILLAUMONT, « Politique d'ajustement et développement agricole », Opcit., page 21.

L'une des particularités importantes de l'effet du plan d'ajustement structurel sur la politique des prix agricoles en Algérie réside dans l'impact des prix relatifs (c'est-à-dire le prix intérieur par rapport au prix international).

Il a été constaté, selon HAMLAOUI* que la politique agricole en Algérie souffre d'une absence totale de la prise en charge des prix relatifs, ce qui a poussé cet auteur à s'exprimer ainsi : « Adaptation des politiques des prix notamment en agissant sur les prix relatifs (de la viande et des blés) ».

Cette question sur le rapport entre la politique des prix agricoles et l'effet des prix relatifs fût discutée notamment par P.GUILLAUMONT* mais concerne plus le cas des pays exportateurs de produits agricoles.

Il faut savoir, néanmoins, que la politique des prix agricoles en Algérie s'inscrit selon une politique des prix correspondante à une économie ouverte (SALTER 1959, SWAN 1960 et tout récemment JARRET et MAHIEU* 1991) ou deux secteurs dans le modèle proposé :

- a) Un secteur des biens échangeables qui concerne plus les produits agricoles d'exportation et dont le prix est généralement fixé par le marché mondial,
- b) Un secteur des biens non-échangeables qui concerne plus les produits agricoles de consommation domestique et qui sont sujets à une parfaite substitution. Le prix est déterminé par le marché domestique.

Concernant cette relation entre le prix agricole et le prix relatif qui fût notamment discutée dans la conférence nationale sur le développement agricole, on peut lire :

« Les différences (très variables) entre les prix intérieurs et les prix du marché mondial montrent bien la persistance d'une grande viscosité et du rôle insuffisant du marché concurrentiel, malgré quelques succès, tel la libéralisation du marché de l'orge dont les prix se sont stabilisés aux environs du marché mondial ».

Cette étude sur les effets des prix relatifs dans la politique des prix agricoles en Algérie peut se développer selon l'évolution du programme d'ajustement structurel.

Dans le cadre du PAS (Plan d'Ajustement Structurel), les principales composantes de la politique des prix agricoles peuvent être illustrées comme suit :

P.GUILLAUMONT, « Prix relatifs des produits primaires et développements », Opcit.

Y.HAMLAOUI, Opcit., page 3.

^{*} M.F.JARRET et R.MAHIEU, « Ajustement structurel, croissance et répartition : L'exemple de la Côte d'Ivoire », Revue Tiers-monde, Tome XXXII, N°125, Janvier-Mars, 1987.

		Mesures au niveau sectoriel (agriculture):
	\longrightarrow	Diminution des subventions à la consommation alimentaire
	\longrightarrow	Diminution des subventions aux intrants agricoles
	─ →	Diminution des taxes à l'exportation agricole
Vérité des prix	 →	Diminution des taxes à l'importation de produits et intrants
Aller vers la vérité des prix		agricoles
		Mesures au niveau macro-économique:
		Taux de change flottant ou à défaut, dévaluation ou à défaut,
	→	taxes à l'importation et subvention à l'exportation
		Gel du taux de salaire de la main d'œuvre
Fluctuation des prix	→	Abolition de la fixation des prix par l'État
Permettre une certaine fluctuation	→	Mise en place d'une fourchette de prix par un stock régulateur
des prix	i	

Source: LARIVIÉRE et al, « Proposition d'un cadre d'analyse pour évaluer les effets des politiques de développement sur le secteur agro-alimentaire dans un contexte d'ajustement structurel », Centre du Sahel, Université de LAVAL, décembre 1990.

Notons les propos de Y.CONGO et SCHMIDT* sur ce sujet : « Au niveau macro-économique, la principale cause de distorsion entre les prix relatifs des biens non-échangeables et des biens échangeables réside dans une surévaluation du taux de change qui, au Burkina Faso et Mali, a nui de manière importante à l'agriculture vivrière ... et à l'agriculture de rente ».

La réforme structurelle du secteur agricole en Algérie insiste, plus concrètement sur la relance de ce secteur, et de dépasser le stade de l'autosuffisance alimentaire.

Le tableau suivant nous montre l'évolution de certains agrégats agricoles durant la période des réformes :

***	199	0	199	1	199	2	199	3	199	4	199	5
	Volume	Prix										
Production intérieure brute	0,3	33,7	1,9	57,6	1,3	20,8	-49	13,1	-0,8	29,7	4,4	29,8
Valeur ajoutée agriculture et pêche	-6,2	21,2	15	17	2	44	-4,4	15,5	-5	18	21	20

Y.CONGO et D.SCHMIDT, Opcit., page 43.

Variation												
des prix des	-	32,7	-	44,5	<u></u>	27,2	-	15,9	-	34,1	- :	24,2
services												

<u>Source</u>: Rapport général de synthèse de la conférence nationale sur le développement agricole, juin 1996, page 6.

On constate que les prix agricoles n'ont pas évalué comme il était prévu, en liaison avec l'évolution du PIB et la valeur ajoutée, vu que le secteur agricole Algérien est très dépendant d'autres facteurs (autres que le prix) et notamment le climat et l'érosion.

Dans ce sens, on peut citer cette conclusion de la conférence nationale :

« Par contre, c'est plus par les accroissements de volume que par les prix que l'agriculture maintient sa contribution à la richesse nationale, en fournissant près de 12% de la PIB en 1995.

Selon un dernier rapport* de gouvernement, il est cité:

« L'économie nationale a poursuivi en 1996, pour la seconde année consécutive, sa tendance haussière avec une croissance estimée à 4% ... et que cette tendance a été tirée vers le haut par les bonnes performances de l'agriculture ».

On peut aussi lire : « la production agricole a ainsi enregistré, pour la seconde année consécutive, une forte croissance estimé à 21,3% contre 15% en 1995 grâce, essentiellement, à la production des céréales qui a atteint environ 50 millions de quintaux ».

La dépendance trop exagérée sur les subventions gouvernementales agricoles a accentué cette mauvaise habitude de fixation d'un prix non conforme aux exigences des agriculteurs et producteurs agricoles.

On peut citer, à titre d'exemple, la manière de fixer le prix d'un facteur de production :

	Prix sortie H.T	Taxes	Prix de vente	Total des marges en %
	(D.A)	(D.A)	détail (D.A)	du prix de sortie HT
Engrais				
- TPS	7300	1000	12700	74
- NPK importé	11600	4000	21000	81
- NPK local	17000	1000	21000	,
Pesticides				
- Suffixe	500	180	930	86
- 2.4D	140	12	200	43
Produits Vétérinaires				

^{*} Voir le quotidien « Le Matin » du 19/03/1997.

- Vomec (flacon 50ml)	1300	125	2000	54
J ·	j J			

Source: Rapport général de synthèse de la conférence nationale sur le développement agricole, juin 1996, page 6.

On remarque l'impact des marges de distribution sur la fixation des prix qui atteignent des niveaux élevés et augmentent par conséquent le prix des facteurs de production, ce qui handicapent lourdement l'agriculteur pour l'achat de ces facteurs.

La même remarque est valable pour le cas des tracteurs et moissonneuses-batteuses comme on peut le constater :

	Coût production	Taxes	Vente détail	Total des marges en
	(D.A)	(D.A)	(D.A)	% du prix usine
Tracteur	480,000	50.000	760.000	58
Moissonneuse-batteuse	930.000	100.000	1 500.000	61

Il faut dire que malgré cet état de fait, caractérisé par la libéralisation des prix agricoles, que ce soit au niveau des intrants (prix à la production) ou celui de l'output (prix à la consommation), la production a connu l'évolution suivante : (Quintal)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1) Céréales d'hiver	16.247.170	38.074.880	33,279.320	14.517.720	9.632.350	21.380.000
2) Céréales d'été	6950	8150	9820	3250	1850	4570
3) Fourrages	5.187.950	13.377.410	10.718.320	6.449.510	5.466.530	7.328.210
4) Légumes secs	350,890	630,190	633.860	481,470	382.970	414.380
5) Cultures industrielles	1.150.140	2.289.380	3,272.170	5.368.100	4.590.930	5,640.610
6) Maraîchage	22.607.550	29.371.790	30,665,210	29.638.050	25.706.200	32.000.000
7) Olives	1.779.070	877.360	2,655.210	2.060.730	1.703.600	1.309.640
8) Agrumes	2.809.530	3.235.700	3.618.890	3.608.330	3.759.900	3.227.480
9) Bovins (têtes)	1.392,700	1.300.180	1.341.550	1.313.820	1.269.130	1.266.620
10) Ovins (têtes)	17.697.270	16.891.180	17.722.780	18.664.640	17.841.840	17.301.560

Source : Ministère de l'Agriculture Alger 1986.

Il faut préciser que la caractéristique principale de l'agriculture Algérienne (et plus précisément céréalière) réside dans son extensivité que l'intensivité.

On peut lire chez F.KHERIF*: « Des corrélations qui s'établissant par la biais du traitement informatique, une image de l'agriculture Algérienne se dégage dont le trait dominant est l'extensivité » ... « « Plus on dispose de terres et d'eau moins intensives sont les cultures ».

Ceci démontre cette situation du secteur agricole en Algérie, qui a crée une tendance vers l'intéressement plus aux cultures spéculatives, plutôt que vers une intensification et diversification de l'agriculture.

Cela, aussi, peut expliquer le fait que l'Algérie consacre toujours une bonne partie de ses recettes pétrolières pour l'achat des produits agricoles et alimentaires, malgré quelques bons résultats de la production céréalière.

Selon une observation*: « Certains produits importés à titre conjoncturel à un moment donné, se sont transformés en importations traditionnelles : Farine et semoule ».

Il serait ainsi très utile de donner quelques chiffres sur l'évolution de la facture alimentaire en Algérie, pour évaluer le poids qui incombe à la politique des prix agricoles pour essayer d'atténuer cette dépendance dans le cadre des réformes économiques :

- 1) La part des dépenses alimentaire représente entre 19 et 29% des importations globales et elle est évolutive (période entre 1970 et 1991),
- 2) Augmentation constante et sans cesse de la demande des produits alimentaires due à l'augmentation des besoins (6% par an) et les prix des produits alimentaires (+78% en 1991 et 20% en 1992),
- 3) Taux démographique en hausse (+3,2% par an),
- 4) Importation des céréales estimée à 80% pour couvrir les besoins.

Le prix agricole s'est manifesté par sa stérilité d'alléger cette facture alimentaire et il a privilégié plus les consommateurs que les producteurs agricoles, peut-être due à cette aisance financière du pays qui a instauré une mauvaise habitude d'importation plus que d'encouragements vers les agriculteurs.

Les tableaux suivants nous montrent cette évolution de la facture alimentaire :

1) Évolution de la facture alimentaire 1970-1992

Importations	1070	1000	1090	1000	1991	1992
Importations	1970	1980	1989	1990	(Clôture)	(Prévision)

^{*} F.KHERIF, « Régions agricoles en Algérie : L'analyse factorielle appliquée au thème de l'agriculture », Revue CENEAP, N°4/5, Décembre 1985, pages 27-28.

L'observation est citée dans la revue « La vie économique », N°8, 1991, page 22.

Produits alimentaires importés (millions DA)	680	7782	19.965	16.907	32.500	49.970
Produits (en % habitant)	13,1	18,4	24,1	24,7	25,3	25,9
Importation par habitant (DA)	51,9	422,9	822,4	686,8	1.284,5	1.929,5
Part des importations alimentaires dans les importations globales %	26	19	28,5	19,4	-	-

Source: "Vie économique", n° 08, 1991, page 23.

2) Évolution comparée des importations 1989-1992

(Millions DA)

Importations	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%
Produits alimentaires	2.632	31,4	1.904	21,9	1.760	25,6	1.900	23
Biens intermédiaires	2.758	32,9	2.955	34,1	2.682	38,9	3.250	29,4
Biens d'équipements	2.100	25,2	2.774	32	1.765	25,6	2.100	24,5
Biens de consommation	885	10,5	1.035	12	680	9,9	1.000	12,1
Total général	8.375	100	8.868	100	6.887	100	8.250	100

Source: "Vie économique", n°8, 1991, page 23.

On remarque que les importations globales ont chuté considérablement depuis 1989 jusqu'au début 1992, ce qui a crée des tensions économiques très graves et des effets très négatifs sur la production agricole, du fait des conséquences de la baisse des recettes des exportations.

N'omettant pas de signaler que la manipulation des prix agricoles par l'État a crée une situation très défavorable pour les agriculteurs et producteurs agricoles, car un changement radical s'est opéré d'une politique de subvention des prix agricoles vers une libération de ces prix dans la période 1989-1994.

Un autre fait important a compliqué les récentes réformes dans les prix agricoles et qui a plus détérioré la situation (déjà critique) des agriculteurs, réside dans la révision de la politique des taux de change.

Selon S.KHENNAS*, la politique de la dévaluation peut exercer certes une amélioration des exportations et permettra un désendettement progressif du trésor, mais d'un autre côté, elle contribuera à un renchérissement des produits.

On peut lire : « une dépréciation ou une dévaluation n'aura aucun effet à moyen terme sur une exportation. Le seul effet tangible sera l'augmentation des prix et la diminution de l'épargne

^{*} S.KHENNAS, « La régulation de l'économie Algérienne : De la bureaucratie rentière à l'Infitah », Revue NAQD, N°4, 1993, page 95.

forcée dans la mesure où les salaires n'épousent pas un taux d'inflation et par conséquent une détérioration du pouvoir d'achat des titulaires de revenus fixés ».

La loi du 5 juillet 1989, concernant les réajustements des prix, a aboutit à deux phénomènes :

- 1) La formation des prix agricoles selon les coûts de production réels, donc liberté pour les agriculteurs et producteurs de réviser les prix de vente à la hausse,
- 2) Fixation de prix minimum garanti à la production pour les produits stratégiques.

D'un côté, on libère les prix agricoles à la consommation, mais d'un autre côté, on reste vigilant pour ne pas trop pénaliser le consommateur.

Le ministère de l'agriculture a reconnu que l'année 1991 a marqué le passage à la vérité des prix de l'ensemble des facteurs de production agricoles.

La politique d'ajustement structurel s'efforce précisément à résoudre ce dilemme contradictoire entre les intérêts des agriculteurs, l'État et les consommateurs.

A titre d'exemple, le prix d'un tracteur en 1989 coûtait 98.000 DA et son prix a augmenté à 224.400 DA en 1991, donc une augmentation de 120%.

Les prix des engrais ont connu dans la même période une augmentation de 300%.

Les déclarations du ministère de l'agriculture à ce sujet, sont forts éloquentes :

« La libéralisation brutale des prix des facteurs de production qui prend aujourd'hui une dimension alarmante, et à laquelle vient s'ajouter « le renchérissement des taux d'intérêt bancaires », a affecté sérieusement le petit producteur qui représente la majorité de la profession ... De ces augmentations successives des prix, il résulte une régression marquée de la consommation des facteurs d'intensification et partant des niveaux des rendement ».

De son côté, l'UNPA* (Union Nationale des Paysans Algériens) déclare que « la révision à la baisse des prix de certains « intrants » comme celui du film plastique qui passe de 73,4 DA le Kg à 34 DA aura un effet d'encouragement certain » et que « les accord avec l'État en matière de prix à la production, auront, très certainement un effet indicatif sur les agriculteurs ».

On revient, encore une fois, au fameux débat initié par certains spécialistes (TIMMER, KRISHNA, BROWN, ...) sur la question de savoir si on favorise plus les agriculteurs (prix à la production) que les consommateurs (prix à la consommation).

Loi du 05/07/1989 relative à la réforme des prix est citée dans Algérie-Actualité, N°1365, décembre 1991, page 11.

^{*} Ces déclarations sont citées dans Algérie-Actualité, Opcit., page 18.

* Les propos de l'UNPA sont cités dans le quotidien El-Watan du 24/11/1991 (voir commentaire par R.BEKKAT).

JEAN-YVES NAUDET* déclare, à ce sujet que « sur un marché, un déséquilibre se perçoit notamment au niveau des prix ... les fluctuations sur un marché sont un élément intégral des processus d'ajustement et elles peuvent donner aux producteurs et aux consommateurs les indications sur le marché dont ils ont besoin ».

L'ajustement structurel agricole axe ses efforts pour une plus grande liberté de fixation des prix agricoles, non pas pour pénaliser les éventuels consommateurs (qui d'ailleurs, font partie intégrante de la politique des prix agricoles), mais pour mieux rapprocher :

- 1) D'une part, les prix agricoles avec les prix non-agricoles,
- 2) D'autre part, les prix à la production pour les différentes unités agricoles.

Selon une revue* : « L'Algérie à l'heure de la vérité des prix est donc aujourd'hui une réalité. Beaucoup estiment aujourd'hui que la politique de soutien des prix outre qu'elle a contribué à accroître le déficit budgétaire, a eu pour effet désastreux de provoquer une fuite massive de produits de première nécessité hors de nos frontières ».

Une autre implication du plan d'ajustement structurel dans le secteur agricole se trouve dans la maîtrise relative de la prévision économique pour mieux aider les agriculteurs, producteurs agricoles et aussi l'État, à adapter un système des prix le plus adéquat possible.

P.R.De MASI* a bien élucidé ce problème (ou difficulté) pour les P.E.D d'appréhender les réelles évolution des données économiques, surtout pour le secteur agricole.

On peut lire : « La moyenne des fausses prévisions et erreurs dans les données constatées pendant la période 1977-1994 pour la croissance des productions et le taux d'inflation, diffère d'une manière considérable parmi les régions développées, et elle est particulièrement élevée dans la région du Moyen-Orient et l'Amérique Latine ».

On peut facilement imaginer l'impact d'une fausse donnée ou mauvaise appréciation sur les décisions et comportement du monde rural, surtout dans la question des prix agricoles.

Encore une fois, B.BOUZIANE* insiste sur la nécessité de bien distinguer entre une politique d'ajustement structurel et un programme de stabilisation car selon lui, « une distinction formelle réserve le terme de stabilisation aux mesures concernant la demande et celui d'ajustement structurel aux politiques d'offre ».

^{*} J.NAUDET, « Marchés à terme et stabilisation des marchés internationaux », dans « L'ordre alimentaire mondial », Opcit., page 17.

Ces propos sont cités dans le revue « Révolution Africaine », N°1570, 1994, page 26.

P.R.de MASI, « The difficult art of economic forecasting », Finance et Développement, Volume 33, N°4, 1996, page 31.

^{*} B.BOUZIANE, « La mise en œuvre des politiques de stabilisation », Communication dans le cadre du Colloque National organisé par l'I.S.C d'Oran (Algérie), Mai, 1997, page 4.

Il serait intéressant d'emprunter deux tableaux à cet auteur pour expliquer l'applicabilité du P.A.S * dans certaines régions du monde.

1) Tableau indiquant les résultats du P.A.S

Indicateur de performance	Comparaison *	Régression **	Simulation ***	
Croissance du PNB	0/+	0/+	n.d	
Croissance d'exploitation	+	+	0/+	
Investissement	\	1	n.d	
Balance des paiements		+	1	
Financement extérieur	n.d	0	n.d	
Épargne domestique	1	n.d	n.d	
Déficit public	n.d	n.d	0/4	

- 0 : Effet neutre ; 0/+ : Effet neutre ou faible accroissement ; ↓ : Diminution ;
- n.d: Résultat non-disponible; +: Résultat accéptable (positif)
- * : Comparaison entre pays ayant suivi des politiques d'ajustement et un groupe de pays témoins structurellement très proches de l'échantillon.
- ** : Impact estimé, sur les variables analysées, du degré de mise en œuvre des mesures d'ajustement.
- *** : Résultats de calculs effectués sur des modèles d'équilibre général calculable.

On remarque que seules les exportations ont tiré un avantage lors de l'application du P.A.S, alors que les investissements ont subi le contraire.

2) Tableau montrant le degré de mise en œuvre des mesures d'ajustement

Condition	Rang	Degré de mise en œuvre %
Taux de change	1	75
Réformes commerce extérieur	7	62
Dépenses publiques	2	74
Contrôle de la masse monétaire	5	67
Réformes de la politique fiscale	9	53,2
Réformes entreprises publiques	6	66
Réforme du secteur financier	3	73
Politique industrielle	4	72
Politique agricole (prix)	7	62

^{*} P.A.S = Plan d'Ajustement Structurel.

Ainsi, et selon ce tableau, la politique des prix agricoles n'occupe que la 7^{ème} place dans la classification des réformes préconisées, mais ne signifie guère son inefficacité.

L'explication fournie dans ce cas par MOSLEY, HARRIGAN et TOYE* montre que « ce sont les mesures qui impliquent le moins de négociation avec le plus petit nombre d'agents qui passent le mieux ... En résumé, ce ne sont pas nécessairement les réformes les plus importantes ou les plus stratégiques qui passent le mieux, mais celles qui se heurtent le moins aux résistances des mécanismes (monnaie) ou des agents (commerce extérieur) ».

A.BOUYACOUB* de son côté pense que même si une politique est reléguée à une position peu conforme à sa place réelle, « il en résulte que le programme d'ajustement structurel quoique nécessaire, ne peut remplacer un programme de développement ».

Un autre intervenant* sur la question de l'ajustement structurel, pour mieux confirmer nos propos concernant la relation entre politique des prix agricoles et ajustement structurel, cite les situations d'application des P.A.S, ainsi que les mesures à adopter :

1) Cas d'application du P.A.S

- 1- Forte inflation,
- 2- Faible (ou négative) croissance,
- 3- Graves distorsions structurelles,
- 4- Pénuries des réserves de change,
- 5- Accès difficiles aux marchés financiers internationaux.

2) Mesures pour l'application du P.A.S

- 1- Stabilisation macro-économique,
- 2- Politique budgétaire,
- 3- Correction des distorsions structurelles,
- 4- Mobilisation du financement externe.

De son côté, E.C.OFFERDAL* explique que deux critères peuvent réussir une application du P.A.S (en tenant compte de la spécificité de chaque pays):

- a) Évaluation exacte des marchés (Market assessments),
- b) Existence d'un lien solide entre les réformes macro-économiques et les réformes structurelles.

^{*} MOSLEY, HARRIGAN and TOYE, « Aid and power », Routledge, London, 1991, cité dans la communication de B.BOUZIANE, Opcit., page 21, voir page 7.

^{*} A.BOUYACOUB, « Le programme d'ajustement structurel réussit-il à transformer l'économie Algérienne », Communication dans le Colloque National organisé par l'I.S.C d'Oran (Algérie), Mai, 1997, page 5.

L'intervenant M.MIRAOUI, « Compatibilité P.A.S et croissance : Les politiques contradictoires récessionistes inhérentes aux P.A.S », Communication dans le cadre du même colloque, organisé par l'ISC d'Oran, mai 1997, pages 2 et 3.

E.C.OFFERDAL, «The response of investment and growth to adjustment policies», Revue Finance et Développement, Volume 33, N°2, Juin 1996.

On peut notamment lire chez M.C.THIRION*: « l'aide alimentaire est donc devenue, pour les pays agro-exportateurs, un instrument de régulation des marchés agricoles ... non pas parce qu'elle (l'aide) mobilise de gros volumes mais plutôt par l'effet de levier qu'elle exerce ».

Un pays ajuste donc son secteur agricole pour pouvoir sécuriser l'apport alimentaire et il a besoin pour cela s'un mécanisme des prix, car selon J.TROTIGNON*: « Une des mesures principales prônée par le FMI et la Banque Mondiale (donc un ajustement structurel) pour relancer l'offre agricole et développer l'efficacité des production (et donc s'assurer une autosuffisance alimentaire) est le relèvement du prix réel versé au producteur de culture d'exportation ».

On précise bien qu'il s'agit de stimuler le producteur agricole (par le biais d'un prix aréel) et non pas des subventions aux consommateurs, ou une quelconque intervention de l'État.

Toute la question est là : Une politique d'ajustement structurel, basée sur un mécanisme des prix agricoles des plus efficaces, assurera-t-elle une meilleure prise en charge des besoins nutritionnels des habitants, et permettra-t-elle une relance effective du secteur agricole ?

Conclusion

Le programme d'ajustement structurel nécessite une révision du rôle de la politique des prix agricoles, qui elle-même, dépend d'une réforme structurelle du secteur lui-même.

Nombreux spécialistes ont remarqué que le plan d'ajustement structurel ne signifie pas uniquement et seulement la libéralisation des prix agricoles, mais surtout une complémentarité efficace entre cette politique et les autres (notamment la politique fiscale et la politique monétaire).

Le plan d'ajustement structurel signifie, en fait, un retour à la vérité du marché agricole, et à une régulation des mécanismes de celui-ci, et partant de là, la politique des prix devient un atout considérable pour parachever ce processus de réformes.

Cette section nous a permis de constater qu'il n'était pas question d'affirmer que ce programme structurel résoudra automatiquement les problèmes du secteur agricole en Algérie, ni qu'il s'engagera à accroître rapidement la production agricole, mais affirmer qu'il est plutôt considéré comme la meilleure alternative possible pour remplacer les précédentes.

Il faut aussi signaler le fait que l'ajustement agricole englobe non-seulement les prix agricoles, mais aussi l'investissement agricole, la technologie agricole, le foncier agricole et la

^{*} M.C.THIRION, « A quoi sert l'aide alimentaire ? », Problèmes Économiques, N°2351, Novembre, 1993, page

J.TROTIGNON, Opcit., page 23.

Chapitre III : Évolution des prix agricoles dans le cadre de l'ajustement Structurel (le cas Algérien)

Le développement économique global nécessite donc la contribution effective et efficace du secteur agricole pour mieux cerner les différents domaines d'intervention et de regrouper les intérêts mutuels des différentes parties.

On peut notamment lire dans le contenu du programme de développement du gouvernement comme suit :

« La démarche stratégique en matière de développement agricole consiste à augmenter les productions en vue d'améliorer progressivement le niveau de notre sécurité alimentaire, de moderniser les structures agraires et de réunir les conditions nécessaires pour un développement durable, avec un taux de croissance annuel supérieur à la croissance démographique ».*

On peut convenir qu'un tel objectif demeure similaire aux objectifs déjà cités et planifiés dans les différents plans et programmes dans l'ère de la centralisation et ne peut réellement être atteint si l'on ne change pas les méthodes et pratiques de sa réalisation, ceci dit intégrer rationnellement et efficacement les différents acteurs de la scène agricole (agriculteurs et producteurs).

La finalité d'un tel programme réside donc dans la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire et d'affronter le défi agro-alimentaire, chose qui ne peut se réaliser sans la participation réelle des producteurs et une certaine disponibilité des moyens de réalisation.

S'inspirant d'une telle donnée, on peut confirmer que le prix agricole bien ajusté et réformé s'inscrit dans le programme de lutte contre la pauvreté alimentaire peut garantir une plus grande sécurité alimentaire.

Dans une citation de J.BOURRINET*, on peut lire : « le rôle régulateur des prix, en courte et moyenne période, sur un marché libre, permet d'obtenir une offre accrue pour répondre à une demande plus forte ... », la division international des productions sur la base des coûts de production comparés et confrontés à un système de prix mondiaux, assurerait un degré plus élevé de sécurité alimentaire et conduirait à des marchés équilibrés par lesquels les différents pays pourraient réaliser une meilleure insertion dans les circuits économiques ».

^{*} Passage cité dans la synthèse du rapport général de la conférence nationale sur le développement agricole, Alger, juin 1996, page 11.

^{*} J.BOURRINET, «Un ordre alimentaire mondial est-il possible?» dans l'ouvrage «L'ordre alimentaire mondiale», par J.BOURRINET et M.FLORY, Opcit., page 7.

Il demeure ainsi que selon les perspectives de secteur agricole en Algérie, un prix agricole dans un cadre de réforme et d'ajustement structurel doit impérativement en premier lieu résoudre le dilemme de la dépendance alimentaire pour pouvoir réactiver la croissance du dit secteur. (partie déjà traitée précédemment).

L'analyse de l'évolution des prix agricoles en Algérie révèle deux constats importants :

- A) Une certaine stabilité durant la phase de 1970-1989,
- B) Un changement radical durant la phase de 1989-1994 (phase de libéralisation).

A) Examen de l'évolution des prix agricoles (1970-1989) :

1) Évolution du prix de matériel de traction

	1969	1973	%d'augmentation
Tracteur à roue 45 CV	15.9000 DA	28.300 DA	77%
Tracteur à roue 65 CV	20.600 DA	37.000 DA	88%
Moissonneuse-batteuse	45.600 DA	61.700 DA	35%
Épandeur engrais	1.700 DA	2.300 DA	35%
Semoir 3 mètres	3.800 DA	7.700 DA	102%
Semoir 6 mètres	6.500 DA	13.370 DA	105%

<u>Source</u>: PAUL FAHMÉ, « Mécanisme et portée des prix dans l'agriculture Algérienne », D.E.S, I.S.E d'Alger, novembre 1976.

On peut constater que:

- a) Les prix ont augmenté entre 30 et 100%,
- b) Cette augmentation a coïncidé avec le lancement de la révolution agraire.

Il faut dire que cette évolution des prix de matériel a connu une relative stagnation puis tendance à la baisse après 1973, et qui correspondait aux orientations du plan et les décisions des pouvoirs publics pour assurer la protection des agriculteurs (l'ère de la fixation des prix par l'État).

U = DA/QL

2) Concernant l'évolution des prix des engrais :

	69	70	71	72	73	74	75
Super 45%	38	38	38	39	39	48,1	48,1
Super 16%	19	19	19	20	20		
Ammonitrate	37	37	38	38	38	36,92	36,92
D.A.P				 		63,4	63,4

Source: Idem.

 \bigcap

3) Enfin, l'évolution des prix à la production des céréales : U = DA/QL

	69	70	71	72	73	74	75	76
Blé tendre	44	44	44	44	48	48	58,5	78
Blé dur	53	53	53	53	54	54	63,78	86
Orge	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7	40,7	49.7

Source: Idem.

Selon l'auteur de cette étude, on peut déduire que :

- a) Cette période a vécu une stabilité relative des prix des outputs pour le secteur publique mais qui n'a pas concerné le secteur privé,
- b) Les revenus agricoles ont subi un effet immédiat et automatique de cette politique des prix,
- c) Ce mouvement des prix a induit paradoxalement un effet positif pour certaines cultures produites par les privés (le maraîchage en particulier),

Pour conclure sur cette analyse de P.FAHMÉ*, on peut dire que la période 1967-1976 a révélé une importance de taille concernant l'évolution et le mouvement des prix qui suivait le mouvement des prix de deux importants produits :

- a) Les prix des céréales,
- b) Les prix du vin.

La conclusion la plus importante dans cette étude concerne les effets et impacts des prix à la production appliqués pendant cette période et qui ont résulté sur deux contrastes :

^{*} P.FAHMÉ, « Mécanisme et portée des prix dans l'agriculture », Mémoire pour le D.E.S, Université d'Alger, 1976, voir le tableau page 3.

- 1) Amélioration des revenus pour le secteur privé grâce notamment à la liberté tolérée de fixer les prix.
- 2) Détérioration et dégradation des revenus pour les secteurs étatiques notamment par l'application d'une administration des prix agricoles (absence des mécanismes du marché).

Ainsi, il s'avère que la politique des prix agricoles pendant cette période a plutôt favorisé la secteur privé par rapport au secteur public, malgré le fait que celui-ci était privilégié dans l'allocation des crédits, investissements, prêts et autres faveurs, ce qui dénote une grande incohérence constatée dans les différentes politiques de l'État concernant le secteur agricole, et aussi confirme la dominance des décisions politiques sur les décisions économiques.

Le prix agricole s'est investi dans une mission de mieux satisfaire les besoins des consommateurs en omettant, involontairement peut-être, les intérêts des agriculteurs qui eux-mêmes se sentaient protégés par les subventions de l'État et qui ont, du coup, oublié que leurs revenus agricoles dépendaient (selon les théories économiques) sur l'évolution des prix réels et non-seulement sur la disponibilité des soutiens de l'État ou autre.

Les bouleversements politiques opérés début des années 80 ont renforcé les interventions étatiques en matière de fixation des prix malgré la timide tentative d'ouverture sur le marché et ses mécanismes (notamment le secteur privé).

Pr A.MEBTOUL* a évoqué cinq raisons essentielles du processus inflationniste en Algérie :

- 1) Cotation du Dinar sur la rente pétrolière plutôt que sur le travail,
- 2) L'ampleur de l'inflation importée,
- 3) La faiblesse de la productivité nationale,
- 4) La pression démographique et l'échec des circuits de distribution,
- 5) La sous-utilisation des capacités productives.

Il faut aussi signaler que cette période (1980-1989) s'est caractérisée par l'apparition d'un phénomène qui a tant ravagé l'économie Algérienne, en l'occurrence le marché informel (ou parallèle) et qui, selon A.HENNI*, est causé par l'existence d'un double système des prix qui lui-même est la conséquence de :

⁴ A.MEBTOUL, article intitulé « Les raisons du processus inflationniste en Algérie », journal El-Moudjahid du 14/09/1989, page 12 et 13.

A.HENNI, article intitulé « Qui a légalisé le « trabendo » ? », El-Moudjahid, 11/10/1993, page 12.

- a) Une inélasticité flagrante et rigide de l'offre, conséquence d'un certain monopole des entreprises,
- b) L'inefficacité de la distribution du capital financier et les faiblesses dans les investissements productifs.

On peut notamment lire à ce sujet : « On estime à 200 milliards de DA les distributions d'argent opérées par l'État grâce à la planche à billets depuis vingt ans. Cet argent n'est allé principalement que dans les caisses des monopoles publics et privés et des rentiers de l'administration ».

La fixation des prix agricoles par l'administration et leurs alignement avec la ligne de conduite gouvernementale qui privilégiait la continuité du protectionnisme et de soutien, ont caractérisé l'évolution du secteur agricole, ce qui montre la préférence de l'État à un prix administré que celui basé sur le marché, malgré le fait que le secteur agricole commençait à connaître une situation de plus en plus sérieuse et aiguë et cela même si des timides réformes foncières ont été entamées (création des EAC et EAI).

Cela a crée, pendant cette période (1980-1989), deux alternatives contradictoires :

a) Maintien d'un soutien gouvernemental et ainsi camoufler les résultats financiers désastreux, ainsi que l'aggravation de la situation des producteurs qui subissent des coûts réels,

ou

b) Alignement avec des prix mondiaux (prix relatifs) et perdre le soutien de l'État avec conséquence probable une dégradation du pouvoir d'achat.

Ce tableau nous indique l'évolution des prix de cession des moyens et facteurs de production :

	1986	1987	1988	1989	Unité
Traction					<u> </u>
- T.P 45 C.V	47.656	66.372	66.372	79.647	DA/U
- T.P 60 C.V	51.875	64.844	. 82.325	98.826	DA/U
- T.P 50 C.V	101.562	- (75.941	91.129	
Engrais					
- T.S.P	100	112	123	123	DA/Q!
- Ammonitrate	77	84	92	92	
Semences			•		
- Blé dur	238,8	238,8	260	305	DA/QI
- Blé tendre	228,8	228,8	220	. 244	DA/QI
- Orge	173,8	173,8	. 170	. 186	

Source: Ministère de l'agriculture (1993).

On constate que la hausse affichée est expliquée plus par la crise économique qui a frappé le pays (crise pétrolière de 1986) et qui a obligé les pouvoirs publiques à revoir à la hausse les prix des facteurs de production.

La fixation des prix étant toujours dirigée par l'État pour mieux résister aux chocs externes et éviter les situations d'instabilité soit des producteurs ou consommateurs des produits agricoles.

Concernant l'évolution des prix à la production des céréales, le tableau suivant nous donne un aperçu :

DA/QI

Année	Moyenne	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Avoine
1980	106,67	125	115	80	100	-
1981	106,67	125	115	. 80	100	70
1982	116,67	140	130	. 80	100	70
1983	116,67	140	130	80	160	100
1984	136,67	160	150	100	160	100
1985	176,67	200	190	140	185	130
1986	195	220	210	155	205	145
1987	220	270	220	170	205	160
1988	220	270	220	170	230	160
1989	310	400	300	230	320	220

<u>Source</u>: Mr BENALI-AMAR MALEK, thèse de Magister intitulée « Modélisation et analyse économétrique du marché de céréales en Algérie », I.N.A El-Harrach, juin 1996, page 113 (Annexe 1).

A la lumière de ces données, on déduit donc que la révision des prix agricoles (soit à la production ou la consommation) après 1986 était plutôt dictée par la conjoncture économique engendrée par la crise pétrolière, et les difficultés financières du pays à assurer régulièrement le soutien et les subventions.

Les prix agricoles ont subi ainsi, en plein fouet, les retombées et répercussions de cette crise, à l'instar d'autres pays pour plusieurs raisons :

- a) Les fluctuations des prix mondiaux,
- b) L'utilisation plus accrue des facteurs de production (tracteurs, pesticides, engrais, ...).
- c) Faiblesse de la production domestique des facteurs de production.
- d) Les effets des politiques tarifaires des pays développés sur les échanges des produits agricoles.

L'analyse de l'évolution des prix agricoles en Algérie durant la période de 1970-1989, et même précédemment, nous a montré le monopole étatique dans la fixation et la réglementation, en s'assurant des dérapages éventuels dus à la différence entre les coûts et frais réels supportés et les prix de vente appliqués.

A.BENBITOUR* affirme : « L'expérience Algérienne de gestion économique, durant cette période, est justement un cas typique de diagnostic théorique basé plus sur l'opinion que sur les faits et qui finalement prend plus la forme démagogique ou de règlement de compte et non d'analyse scientifique ».

Les réformes économiques devenaient indispensables et exigées pour toute discussion sur la remise en rail de l'économie Algérienne, malgré certaines réticences.

La loi 89-12 a instauré une nouvelle expérience dans les prix (y compris prix agricoles) en instaurant la libération des prix (certes pas totale), mais rompant progressivement avec l'ancien système d'administration des prix.

Les objectifs de cette nouvelle politique des prix peuvent être cités comme suit :

- a) Une certaine transparence dans la formation des prix,
- b) Une meilleure et efficace utilisation des facteurs et moyens de production,
- c) Une meilleure recherche de la rentabilité économique et financière,
- d) La lutte contre les phénomènes de spéculation et de pénuries répétées.

Il faut dire que cette libération des prix constituait la décision la plus difficile et la plus importante pour l'État vu qu'elle ciblait directement les bourses des ménages, ainsi que les revenus des agriculteurs, car rien ne pourra affecter sérieusement les revenus des ménages si ce n'est les fluctuations des prix, surtout les prix alimentaires et agricoles.

P.PINSTRUP-ANDERSEN* écrit dans ce sens :

« Des modification de prix même rélativement faibles des aliments de base peuvent sérieusement influencer la capacité des pauvres à subvenir à leurs besoins fondamentaux, y compris les besoins alimentaires ».

Une nouvelle politique des prix agricoles voit donc le jour et s'impose comme la politique qui peut mieux s'adapter à l'idée d'une relance économique du secteur agricole et aussi la seule alternative disponible pour pallier à l'échec de la centralisation des prix.

Sur ce point, R.HAMMOUCHE* pense que l'ancienne pratique a aboutit aux points suivants :

^{*} A.BENBITOUR, « L'expérience Algérienne de développement 1962-1991 », Éditions Techniques de l'Entreprise, ISGP, page 21.

^{*} PER PINSTRUP-ANDERSEN, « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Opcit., page 16.

R.HAMMOUCHE, article intitulé « Prix et économie informelle », El-Moudjahid du 14/09/1989, page 12.

- a) Le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé malgré les politiques de subvention et de soutien,
- b) Le taux d'inflation n'a cessé d'augmenter malgré l'opacité qui l'entourait.
- c) Persistance des situations de pénuries et d'absence de produits dans les grandes surfaces,
- d) Maintien d'un prix de vente inférieur aux coûts réels supportés par les entreprises, ce qui a engendré des résultats financiers négatifs,
- e) Encouragement des pratiques commerciales au détriment des procédés plus productifs.

Le phénomène le plus important, découlant de cette politique, réside dans l'apparition et l'élargissement du marché parallèle et ses effets néfastes sur l'économie, et sur le secteur agricole lui-même.

La libération des prix agricoles est inscrite dans les conditions imposées par les grandes institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale) pour entamer des négociations d'aides et d'assistance et on peut lire dans ce sens* : « L'Algérie vit à l'heure d'une libération effrénée des prix dont on sait que le FMI, avec lequel se négocie avec l'Algérie un accord de stabilisation économique, en fait une des conditionnalités à toute aide de sa part ».

L'ajustement structurel, par le truchement des prix agricoles, consiste donc à réadapter les prix agricoles avec les prix mondiaux pour reprendre l'équation de J.POLAK*: $P = e \cdot P^*$ où P = Prix domestique; e = Taux de change et $P^* = Prix$ mondial, et éliminer les distorsions éventuelles.

Ainsi, la croissance agricole, selon le programme d'ajustement structurel auquel elle est liée insiste sur un ajustement par les prix et par les quantités, donc révision de la ligne de conduite soit en se basant sur le marché ou sur une présence de l'État en tant que régulateur économique.

BENBITOUR* affirme toujours qu'« il y a eu mélange d'ajustement par les prix et par les quantités pour les biens selon qu'ils sont produits par des entreprises publiques ou des entreprises privées ».

Passage lu dans la revue « Révolution Africaine », N°1570, mars-avril 1994, page 26.

^{*} J.POLAK, « Politiques financières et développement », étude du centre de développement de l'OCDE, Paris,

A.BENBITOUR, Opcit., page 132.

Pr E.LARBI* est plus catégorique en affirmant: « Pour les autorités Algériennes, l'augmentation des prix due à un ajustement des prix relatifs, soit par la suppression des soutiens des prix, soit par la dévaluation, n'est pas à confondre avec celle due à l'inflation, tant il est vrai que l'effet de la seconde est négatif et prolongé et découle d'une mauvaise gestion des finances publiques et de la monnaie, outre qu'elle frappe plus durement les couches les plus défavorisées de la population ».

Dans un autre article*, on peut lire que « la libéralisation des prix, autre mesure incitative vers plus de performance financière, a engendré une inflation galopante, provoquant une dégradation de beaucoup d'entreprises (y compris agricoles) qui ont confondu entre bénéfice raisonnable et auto- sabotage ».

Cette hausse effrénée et vertigineuse des prix (y compris agricoles comme nous allons le constater ultérieurement) a même poussé un Ex. ministre du commerce* à intervenir en affirmant « que le gouvernement, tout en enregistrant une hausse effrénée de plusieurs produits, exhorte les entreprises publiques et privées à passer ce cap difficile en évitant les hausses des prix inconsidérées qui ne font qu'aggraver le climat social, et que le gouvernement est décidé à sanctionner très sévèrement toutes les entreprises en infraction avec la réglementation des prix ».

Dans une autre affirmation*, on peut lire : « Depuis la campagne agricole 1984-1985, les prix à la consommation étaient déjà libérés alors que pour les facteurs de production, l'État tentait, tant bien que mal, de maîtriser tout dérapage. Du moins jusqu'à cette fameuse loi de juillet 1989 qui venait définir les conditions de formation des prix à travers l'expression de coûts de production réels ».

On peut de cela comprendre que la réforme des prix (agricoles et non-agricoles) signifiait, pour certaines entreprises, une augmentation démesurée des prix sans tenir compte réellement des coûts réels.

A un moment, les entreprises souhaitaient une fixation d'un prix de vente qui non-seulement couvre les frais et les coûts supportés, mais aussi dégage une certaine marge bénéficiaire, et dans un autre moment, ces mêmes entreprises fixaient des prix de vente qui dépassaient de loin la réalité et la vérité des coûts et frais supportés.

E.LARBI, Opcit., 1995, page 18.

^{*} Passage cité dans un article intitulé « L'entreprise Algérienne et le marché », Journal Quotidien d'Oran, janvier 1997, page 12.

Intervention de Mr F.BEY, Ministre du commerce à l'époque, Journal El-Watan, novembre 1991, page 5. Citation faite par A.DEBBIH dans un article paru au journal « Algérie-Actualité », N°1365, décembre 1991, page II.

Pour J.M.FONTAINE*, « les premiers préalables à la restauration du potentiel de croissance sont-ils la stabilité financière et la stabilité des prix ? ... et donc les fronts privilégiés d'intervention sont : le ralentissement de l'inflation, et l'établissement d'un système des prix qui assure une gestion rationnelle des ressources, ainsi que l'adoption de combinaisons productives efficaces ».

Les réformes économiques à partir de 1989 ont révélé deux points importants :

- a) La recherche d'une stabilité des revenus des ménages concernant les produits agroalimentaires (réunion* du Conseil National de Planification sur le dossier prix) en proposant trois méthodes (ou mesures):
- Consolidation des mécanismes de soutien,

- Un système de compensation sur la base des équilibres fixés dans la loi de finances,
- Installation des services décentralisés de contrôle.
- b) L'assurance d'une rémunération (et donc de revenus) conséquente pour les producteurs agricoles par la fixation « d'un prix minimum garanti à la production ».

On devine le rôle, combien courageux à la fois, de l'État Algérien qui cherche à protéger aussi bien les consommateurs que les producteurs agricoles par le système des prix appliqué car pour le ministère de l'agriculture* (et donc l'État), « une libéralisation brutale des prix des facteurs de production qui prend aujourd'hui (1991) une dimension alarmante, et à laquelle vient s'ajouter le renchérissement des taux d'intérêt bancaires, a affecté sérieusement le petit producteur qui représente la majorité de la profession ». Le ministère tire donc une conclusion alarmante que « toutes les actions menées par le secteur en matière d'intensification pour la relance de la production ont été effacées par ces augmentations des prix en cascade ».

D'un autre côté, le CNP* fait remarquer que la stabilité sociale transite par une stabilité des prix pour ne pas trop pénaliser les ménages, mais cela se fasse, malheureusement, au détriment du budget de l'État qui souffrait déjà à cette époque (1991) d'un déficit grave.

Reprenant les propos d'A.TAREB*, « l'assainissement économique exige des politiques viables, c'est-à-dire des politiques qui ne contribuent pas à l'accélération de l'inflation ou à des déficits courants impossibles à financer ». Pour le cas Algérien et concernant l'agriculture.

J.M.FONTAINE, Opcit., pages 13-14.

Réunion du C.N.P au mois d'avril 1991 pour réexaminer du Dossier Prix.

Déclaration du Ministère de l'agriculture, Algérie-Actualité, N°1365, décembre 1991.

^{*} A.TAREB, article intitulé « Conjoncture économique : revoir sa copie », Revue Révolution-Africaine, N°1570, mars-avril 1994, page 26.

^{*} CNP = Conseil National de Planification.

c'est tout à fait le contraire qui s'est produit avec un taux d'inflation important et un déficit budgétaire sérieux.

Ainsi, la mise en place d'un nouveau mécanisme des prix agricoles a donné les résultats suivants :

A) Évolution des prix de cession des facteurs et moyens de production (1990/1997) DA

Produits	Unité	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
a) Engrais					 				
- Ammonitrate	QL	110,9	168,7 à 270	270	270	590	1473		1600
- T.S.P	QL	147,8	236,5 à 390	390	390	900	1395	-	
- N.P.K	QL	163,7	244,7 à 390	390	390	390 à 1214	1482	2000	2260
- P.K	QL	167,6	223,2 à 270	390	390	-	-		
b) Prod. phytosarit									
- Manebe	Kg	24,17	-	101,45	124,25	138,9	149		
- Metuluzine	Kg	110	192,39	1.326,65	1.178,25	1.167,59	1.416,98		
- Mocap	Kg	22	18,6	112,98	110,5	- 118,1	124,08		
c) Semences céréal									
- Blé dur	QI	399	437	770	770	770	1.348	2.360	2,360
- Bié tendre	Ql	_	- [662	662	662	1.078	2.160	2.160
- Orge	Ql	224	224	470	470	470	1.509		
- Avoine	QI	253	253	510	510 -	510	2.307	ļ	
d) Semences lég. Secs					<u> </u>				
- Haricot	QI	741	827	2,300	2.300	. 2.300	8.071	9.127	9.127
- Pois-chiche	Ql	741	827	1.387	1.387	1.387	3.060	-	•
- Lentille	QI	741	827	1.975	1,975	1.975	2.704	3.777	3.777
e) Semences potagères									
- Oignon	Kg	268	268	540	908	908	851	1	
- Carotte	Kg	70	90	90	296	269	397		
- Navet	Kg	65	65	65	150	150	195		
f) Aliments agricoles		 							
- Démarrage	Qi	275	275 à 593	593 à 695	695 à 804	, 982	1.315		
- Croissance	Ql	280	280 à 543	543 à 652	652 à 780	·. 946	1.309		
- Finition	Ql	280	280 à 529	529 à 609	609 à 738	893	1.251		
- Fondeuse	Ql	215	215 à 420	420 à 490	490 à 681	832	1.094		
g) Mat. Agricole	<u> </u>					:			
- TP65CV	Unité	177.727	. 257.301	320.000	320.000	678.001	678.001	678.001	711.900
- Mois-batteuse	//	343,313	650.065	621.798	875.754	1.479.897	1.479.897		
- Char. 3 disques	//	14.798	14.982	21.527	26.362	36.466	36.466		
- Serroir 3 mètres	//	31.010	48.453	48.453	37.620	48.395.	48.395	48,395	48.395
- Remorque (4T)	//	22.005	28.614	36.544	46.026	59,209	59.209	72.607	72.607

Source: Ministère de l'agriculture, 1996.

B) <u>Évolution des prix moyens annuels à la consommation des produits frais</u> agricoles (1989/1996)

Produits	Unité	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Viande ovine	DA/kg	110	129	163	195	212	253	273	339
Viande bovine	//	94	117	156	185	217	234	242	302
Poulet de chair	//	31	41	58	69	79	89	107	157
Œufs de consommation	DA/Pièce	1,20	1,50	1,90	2,40	3,90	4,30	5,00	6,00
Pomme de terre	DA/kg	6,50	7,50	9,50	8,50	15	27	24	26
Tomate	//	12	17	17	16	21	28	26	31
Oignon sec	//	8	13	16	20	16	18	22	27
Ail sec	//	19	40	87	146	106	91	85	182
Piment	//	13	16	19	18	25	41	62	77
Poivron	//	14	17	20	21	24	44	65	66
Courgette	//	17	21	26	17	32	31	34	36
Salade	//	10	12	12	14	17	20	20	26
Orange	//	10	15	15	20	15	32	47	41
Clémentine	//	12	16	19	21	22	25	37	38
Pomme	//	25	32	36	51	50	75	96	112
Datte	//	30	34	45	55	65	68	76	102

Source: Ministère de l'agriculture, 1996.

A partir des données fournies dans les deux tableaux, on peut déduire que :

- a) Les prix des facteurs de production ont connu une réelle envolée à partir de 1994 malgré le fait que ces facteurs ont déjà subi des augmentations depuis 1990 mais qui n'ont pas été aussi fulgurantes,
- b) Aussi, certains prix des facteurs de production ont passé du double au triple à partir de 1994 (comme Ammonitrate, semences pour haricots, pour les céréales, ...).
- c) d'autres, par contre ont connu une certaine stabilité qui est expliquée par le soutien de l'État.
- d) Par contre, les prix à la consommation ont suivi une évolution digne d'un marché libre puisqu'on remarque que les prix ont augmenté depuis 1989 à un rythme qui répond parfaitement aux lois du marché, et on peut même remarquer que certains produits ont connu une diminution relative en 1991 puis une autre augmentation à partir de 1992.

A la lumière de ces observations, on peut dire que l'État Algérien a procéder à un revirement de tactique puisqu'on remarque une tendance vers la stabilité des prix des facteurs (pour ne pas trop pénaliser les agriculteurs), mais ce n'est pas le cas pour les prix à la consommation (peut-être pour mieux réguler les marchés agricoles).

Selon M.BOUBAKER*, : « L'État intervient sur les prix pour trois grandes raisons :

- a) Pour agir sur la distribution des revenus,
- b) Pour corriger les imperfections des prix,
- c) Pour prélever les impôts.

Il ne faut pas oublier aussi le fait que les réformes de 1989 ont voulu montrer une autre image de l'Algérie sur le plan économique, un pays plus concerné par les fluctuations des prix du marché mondial, et cela pour une probable adaptation à l'économie mondiale et une intégration au Commerce International.

P.K.MITRA* pense que les chocs externes que confrontent certains pays émanent des points suivants :

- a) Les impacts et effets des prix mondiaux,
- b) Les impacts et effets d'une phase de récession économique,
- c) Les impacts et effets des taux d'intérêt.

La nouvelle politique des prix agricoles dans le cadre des réformes structurelles s'inscrit dans la réduction du taux d'inflation importée, et par ricochet, la réduction de la dépendance alimentaire en misant plus sur la production locale.

Selon B.HAÏCHOUR*, « Ce sont les marchés mondiaux, plus précisément les multinationales du blé, qui fixent les prix des produits céréales ... Les opérateurs économiques Algériens ne peuvent influer sur les prix appliqués ».

Les prix agricoles agissent pour réduire, tant soit peu, ce recours simultané à l'importation alimentaire, par une prise en charge réelle des préoccupations sur ce domaine, et de confronter l'émergence du pouvoir vert.

De son côté, P.GUILLAUMONT* est plus direct quand il affirme que « la libéralisation des prix est un instrument d'ajustement structurel puisque le retour aux mécanismes du marché, c'est-à-dire à une concurrence efficace, élimine les distorsions des prix ».

* B.HAICHOUR, "Le défi agro-alimentaire", OPU, Alger, page 78.

^{*} M.BOUBAKER, « La distribution en Algérie : Enjeux et perspectives.», OPU, 1995, Alger, page 147.

^{*} Pradeep K.MITRA, « A description of adjustment to external shocks: Country groups », in « Stagflation, saving and the state », by D.LAL and M.WOLF, A World Bank Research Publication, USA, 1986, page 104.

Un autre élément concourt dans la volonté de l'État de mieux maîtriser la spirale inflationniste en soignant justement cette nouvelle politique des prix (y compris agricoles), et qui réside dans ces propos de G.HABERLER*:

« Une inflation persistante, spécialement le cercle vicieux d'une phase de stagflation, ne peut pas permettre un climat favorable pour les investissements des entrepreneurs plus motivés et plus créateurs, car la croissance de leurs productivités dépends précisément de l'effet inflationniste ».

Selon des statistiques fournies par l'ONS*, l'évolution des prix à la consommation des produits agricoles et alimentaires était comme suit : (Base 89=100)

	1994	1995	%94/95	3T95	3T96	%3T95/3T96
Biens alimentaires	325,6	425,8	30,8	428,66	506,81	18,23
Produits agricoles frais	282,3	295,8	4,8	275,19	338,06	22,85
Produits alimentaires industriels	407,9	672,5	64,9	719,63	826,74	14,88

S.A.BOUKRAMI* affirme « qu'en Algérie, la libéralisation des prix dans le cadre du plan de stabilisation a donné une hausse des prix évaluée à 30% en 1994 ».

Comme cité précédemment, les prix agricoles (soit à la production ou à la consommation) ont connu une hausse qui était prévisible du moment que ces prix devaient refléter les coûts réels de la productivité, les coûts réels aussi des principaux facteurs de production (y compris le loyer de la terre) et surtout l'alignement sur les prix mondiaux, mais il faut insister sur le fait que cette hausse était plus ressentie chez les consommateurs que les producteurs malgré ces propos de craintes d'A.DEBBIH* qui pense que « les agriculteurs sont particulièrement affolés par l'augmentation des prix des engrais qui ont connu en l'espace de deux années, une inflation de plus de 300% ».

Il faut dire que cette crainte est justifiée par les difficultés des agriculteurs d'avoir accès aux crédits bancaires car le rapport de la banque de l'agriculture étant devenu purement et uniquement commercial.

Un fait certain doit notamment être cité et concerne la manière de fixation des prix agricoles (ou la formation des prix agricoles) qui s'est fortement liée au nombre de paramètres économiques du pays (comme la politique fiscale, du commerce extérieur, du taux de change,

^{*} P.GUILLAUMONT, « Politique d'ajustèment et développement agricole », Opcit., page 24.

^{*} G.HABERLER, «The slowdown of the world economy and the problem of stagflation» in «Stagflation Saving and the state by D.LAL and M.WOLF, Opcit., page 71.

ONS = Office National des Statistiques.

^{*} S.A.BOUKRAMI, Opcit, page 163.

politique monétaire, ...) et plus encore, cette dualité entre prix publics et prix privés, puisqu'on a remarqué, et comme souligné par M.BOUBAKER*, que « les prix des produits du secteur public sont souvent inférieurs, alors que ceux du secteur privé sont presque incontrôlables ».

On peut aussi vérifier cette hausse des prix des facteurs de production en se référant à l'indice des prix du matériel agricole :

Facteur	1990	1991	1992	1993	1994	1995/1996
TP 6806	100	145	197	197	428	428
Moissonneuse-batteuse	100	189	181 ·	255	431	431
Faucheuse	100	135	186	258	324	324
Semoin 3M	100	156	156	121	156	156
Charrue 3 disques	100	101	145	: 178	246	300

Source: Ministère de l'agriculture, juin 1996.

Dans le rapport de synthèse dressé à l'occasion de la tenue de la conférence nationale sur le développement agricole, on peut lire :

« La mise en place des marchés est compliquée par les prix pratiqués par les entreprises et offices publics, dont les coûts élevés et les subventions d'équilibre n'étaient que des contreparties des missions d'intérêt général qui leurs étaient dévolus ou des erreurs de gestion générales ... Les différences entre les prix intérieurs et les prix du marché mondial montrent bien la persistance d'une grande viscosité ».

Il est intéressant, peut-être, de se référer à un travail de B.A.MALEK* pour montrer la relation entre les prix agricoles et le marché des céréales en Algérie, étant donné que ce dernier s'inscrit dans les priorités de la nouvelle politique des prix agricoles qui aspire, rappelons-le, à réduire la dépendance alimentaire à l'extérieur.

L'auteur présente un modèle de demande globale des produits agricoles concernant le cas Algérien comme suit :

$$C_{t} = \alpha_{0} + \alpha_{1} y_{1} + \alpha_{2} y_{t-1} - \alpha_{3} P_{t} + \alpha_{4} t + \mu_{1} t$$

$$S_{t} = \beta_{0} + \beta_{1} P_{1} + \beta_{2} Z_{t} + \mu_{2} t$$

^{*} A.DEBBIH, « Les fruits de la passion », article dans le journal Algérie-Actualité, N°1365, décembre 1991, page 11.

M.BOUBAKER, déjà cité, page 150.

^{*} Rapport de la conférence nationale sur le développement agricole, Alger, juin 1996.

^{*} Mr B.A.MALEK, thèse de magister intitulé « Modélisation et analyse économétrique du marché des céréales en Algérie », INA, Alger, juin 96.

$$\begin{split} Y_1 &= \lambda_0 + \lambda_1 I_t + \lambda_2 y_{t-1} + \mu_3 t \\ Z_t &= y_0 + y P_{\omega t} + y_2 P_{wt-1} + y_{3t} + \mu_4 t \\ P_{\omega t} &= \varpi_0 + \omega_1 P_1 + \varpi t + \mu_5 t \\ C_t &= S_t \end{split}$$

où C = Consommation; y1 = Revenu national; P = Prix de détail des produits agricoles;

t = Temps; S = Offre des produits agricoles sur le marché de détail; I = Investissement net;

Z = Production totale des biens agricoles et P_w = Prix de gros des biens agricoles.

L'offre céréalière est présentée sous forme de quatre (04) équations :

- 1) Équation concernant le processus de production des céréales,
- 2) Équation concernant les décisions des agriculteurs pour le choix des superficies des céréales,
- 3) Équation expliquant les rendements,
- 4) Équation expliquant les importations des céréales.

En utilisant une équation du type Cobb-Douglas, il obtient :

$$PTC = A.POPAA^{\alpha}.IA^{\beta}.e^{\mu}$$

où PTC = Production des céréales ; POPAA = Population Active Agricole ; IA = Investissement agricole.

En se basant sur cette équation, on obtient :

1)
$$LOG\ PTC = -2.183 + 2.638 \log POPAA \cdot 0.144 \log IA$$
 (-0.086) (0.751) (-0.409) π de student

2)
$$PTC = -0.006 + 1.000STC + 1.000RTC$$

(-0.736) (1669.031) (1911.029)

où STC = Surface totale des céréales ; RTC = Rendement des céréales.

L'auteur remarque que pour ce 2 ente test, les résultats ont été les suivants :

 $R^2 = 0.999$, $\overline{R}^2 = 0.999$, F = 8100477 et D.W = 2.24, ce qui lui fait conclure que ce test est bon et montre qu'une augmentation de superficie agricole pour les céréales aboutira à une augmentation de production céréalière.

En se basant sur le modèle de NERLOVE pour estimer l'équation des superficies céréalières, il indique que les agriculteurs ajustent leurs superficies jusqu'à un niveau optimal en fonction

des prix de production, et selon les prix souhaités par les agriculteurs et producteurs agricoles.

Ainsi, les agriculteurs payent une attention particulière à l'évolution des prix puisqu'ils corrigent leurs anticipations en proportion de la différence entre le prix effectif et le prix de la période précédente.

 $\Rightarrow P_t^a = P_{t-1}$ où $P_t^a = \text{Prix actuel (ou effectif) et } P_{t-1} = \text{Prix antécédent.}$

En effectuant une étude plus prolongée sur le marché des céréales en Algérie durant la période 1978-1993, l'auteur de cette recherche arrive aux conclusions suivantes :

- a) Les prix à la production expliquent très peu l'allocation des surfaces agricoles aux céréales par les agriculteurs Algériens,
- b) Le prix mondial n'affecte pas trop les importations des céréales,
- c) Les prix à la consommation n'expliquent que très peu la demande pour les céréales.

Ces conclusions peuvent rejoindre celles de la conférence de juin 1996 en estimant que les prix agricoles n'ont pas joué un rôle important dans la détermination des choix des agriculteurs malgré leurs préoccupations quant à l'évolution de ceux-ci, et pour ne pas tomber dans le contradiction, on peut affirmer que le comportement des agriculteurs Algériens s'inscrit dans le comportement global de l'État, c'est-à-dire que les producteurs agricoles s'appuient trop sur l'État concernant la politique des prix agricoles et ne cherchent uniquement que cette assistance continuelle des pouvoirs publics.

Le lien de l'économie Algérienne avec l'économie mondiale, par le biais des institutions financières, a rendu toute politique économique envisagée (notamment celle des prix agricoles) dépendante de l'évolution de cette relation, ce qui traduit que la politique des prix agricoles appliquée par le gouvernement Algérien obéit aux impératives du FMI et BIRD dans le cadre des réformes structurelles, plus connu sous forme de « conditionnalité ».

Le bulletin du FMI* est plus clair sur cette question puisqu'on peut lire : « les programmes qui bénéficient de l'appui du FMI mettent l'accent sur certaines grandes variables économiques. dont le crédit intérieur, le déficit du secteur public, les réserves internationales et la dette extérieure. Ils donnent aussi une place particulière aux éléments clefs du système des prix. taux de change, taux d'intérêt et, dans certains cas, prix des produits de base ».

Concernant le cas Algérien, on peut, en effet, poser plusieurs questions :

^{*} Bulletin du FMl, Octobre 1993.

Faut-il insérer la politique des prix agricoles dans le cadre de la lutte contre une inflation galopante ? Ou faut-il considérer la politique des prix agricoles comme un moyen de réduction de la dépendance alimentaire ? Ou encore doit-on diriger le mécanisme des prix dans un cadre de réforme globale inscrite dans le programme d'ajustement uniquement pour obtenir le satisfecit du FMI ?

L'analyse de l'évolution des prix agricoles après 1989 et dutant les phases d'ajustement a montré le rattachement aux politiques et directives préconisées par le FMI pour une meilleure maîtrise de la formation des prix agricoles, et cela par le biais d'une libéralisation des prix à la consommation et à la production pour récompenser les facteurs de production et encourager une meilleure productivité.

Certes, le gouvernement Algérien cherche, à travers un ajustement des prix agricoles, à mieux lutter contre une inflation dangereuse car selon M.BRUNO*, « un taux d'inflation modéré (20-40%) n'aboutit pas à une réduction de la croissance mais peut amener à un taux d'inflation plus élevé car l'impact dangereux de l'inflation sur une croissance peut apparaître quand le taux avoisine 40% et plus ».

Il est temps, peut-être, de dresser un bilan sur les premiers résultats de l'application du programme d'ajustement structurel depuis avril 1994.

Le gouvernement Algérien a conclu, après maintes négociations et beaucoup de réticences, deux importants accords avec le FMI (mai 1994 et mai 1995) qui ont permis un apport de 1,7 milliards de \$ pour financer l'économie Algérienne entre 1994 et 1998.

Ces accords qui rentrent dans le cadre du P.A.S * axent sur quatre (04) grands objectifs :

- a) Un taux consistant de croissance (6%),
- b) Une baisse du taux d'inflation,
- c) Prise en charge du coût social (protection des catégories les plus défavorisées),
- d) Amélioration de la balance de paiement.

Selon un quotidien national*, « l'économie Algérienne a réalisé un taux de croissance aux environs de 4% selon le rapport annuel de 1997 de la Banque Mondiale ».

On peut encore lire, que « l'amélioration des perspectives de croissance en Algérie s'explique par les vigoureux efforts faits par ce pays pour stabiliser durablement leur situation macroéconomique et réformer en profondeur leurs politiques économiques ».

^{*} M.BRUNO, « Does inflation Really lower Growth », Revue Finance et développement, Volume 32, N°3, septembre 1995, page 38.

P.A.S = Plan d'Ajustement Structurel.

Le quotidien d'Oran du 14/09/1997.

De son côté, A.BOUYACOUB * affirme « qu'en matière d'inflation, la performance ne semble pas très importante puisque le taux réalisé est de 16,5%, loin du taux programmé (10,5%), mais il semble que ce taux est considéré comme un succès en comparaison avec l'année 1995 qui a connu une inflation d'environ 29% ».

Dans le projet de rapport de conjoncture du premier semestre*, la CNES estime les résultats des dernières années plutôt confortables puisqu'il y a eu une « maîtrise du taux d'inflation qui a atteint fin juin 1997, 6,9% ».

Le programme d'ajustement structurel a certes permis une libéralisation des prix agricoles, soit à la production où la consommation, en maintenant le rôle de l'État à surveiller tout dérapage inquiétant et affectant le pouvoir d'achat des ménages, mais il faut bien insister que l'impact et l'effet brutal de ces augmentations ont été ressentis plus, au début de la phase de la libéralisation donc au début du processus d'application des réformes structurelles car comme souligné par J.M.FONTAINE* que « la philosophie générale de mise en œuvre de ces programmes se caractérise par trois traits, dont le premier est l'effet de choc, suivant l'argument qu'une approche gradualiste risquerait d'aboutir à des résultats négligeables.

Dans l'espoir de préserver une paix sociale avec les agriculteurs et producteurs agricoles d'un côté, et les consommateurs urbains et ruraux de l'autre, l'État Algérien a certes permis la libéralisation des prix agricoles à la production mais s'est engagé à faire baisser les prix des facteurs de production et aussi d'éviter la flambée des prix au niveau du consommateur, ce qui a engendré une hausse des prix agricoles mais plutôt réglementée et contrôlée surtout pour les intrants et les produits agricoles mis sur le marché, car il ne faut pas oublier que la hausse des prix agricoles fut un passage obligé.

On peut notamment lire dans ce sens*: « les arguments avancés par le producteur et qui justifieraient la révision des prix à la hausse, relèvent des phénomènes économiques qu'on rencontre dans le cadre d'un fait de crise (comme la crise pétrolière) comme fluctuation du taux de change, dévaluation du Dinar et inflation généralisée ».

Il faut dire que l'évolution des prix agricoles dans le cadre des réformes structurelles s'est fixée comme idée la préservation des acquis, non seulement des agriculteurs, mais aussi des consommateurs, suivant l'affirmation de BENBITOUR*: « Donc le premier pas vers le succès réside dans la prise de conscience de la difficulté de mener à bien les réformes surtout

A.BOUYACOUB, Opcit., page 2.

^{*} Ce rapport de conjoncture devra être présenté par le CNES, voir le quotidien d'Oran du 28/10/1997, page 5.

J.M.FONTAINE, Opcit., page 14.

Passage cité dans le journal El-Moudjahid du décembre 1991.

A.BENBITOUR, Opcit., page 153.

l'étape transitoire du passage d'une économie administrée à une économie du marché » ou encore cette citation de J.S.MARSH*: « la question la plus difficile n'est pas de savoir si une nourriture plus importante peut-être produite, mais plutôt de savoir si elle peut-être produite à un prix permettant aux pauvres d'avoir un régime alimentaire adéquat ». C'est peut-être la ligne de conduite préconisée dans le cas des prix agricoles.

Malheureusement, la nouvelle politique des prix agricoles dans le cadre de ces réformes ne s'est pas réellement impliquée dans la relance du secteur agricole et n'a pas contribué d'une façon efficace dans la réduction de la dépendance alimentaire, ou de l'amélioration des revenus agricoles.

Rejoignant les avis de certains chercheurs et observateurs*, on peut dire que le programme d'ajustement structurel, par le biais de la libéralisation des prix agricoles, a certes réconforté la contribution de l'agriculture au PIB national, mais peine à améliorer le secteur agricole luimême (surtout les situations financières des agriculteurs) car si d'un côté, les producteurs agricoles ont bénéficié d'une augmentation des prix à la production, d'un autre côté ils ont perdu la subvention dont ils bénéficiaient.

Le rapport de la conférence cite : « Un autre élément non-négligeable de l'impact du programme d'ajustement structurel est l'amélioration du rapport entre les prix des facteurs échangeables (consommations intermédiaires de l'agriculture) et des non-échangeables (travail, terre, loyer de l'argent) ... Malgré une forte inflation, le rapport entre les prix des échangeables et des non-échangeables s'est amélioré (taux de change réel) avec une incidence faible sur la productivité et le volume de production, ce qui montre combien les marchés restent encore inconstitués, l'allocation des facteurs sous-optimale et le rôle des prix insuffisant ».

Cette conclusion peut rejoindre les propos de P.GUILLAUMONT*: « la dévaluation (ou le retour à la vérité du taux de change) est supposée agir sur l'agriculture principalement à travers la hausse des prix réels agricoles ... le résultat dépend de l'effectivité en termes réels de cette dévaluation (donc la politique macro-économique parallèlement suivie) ».

Il est peut-être temps de rechercher les autres causes afin de mieux comprendre les raisons de l'échec de l'impact de la nouvelle politique des prix agricoles sur la production.

^{*} J.S.MARSH, « La sécurité alimentaire mondiale » dans « L'ordre Alimentaire Mondial », par J.BOURRINET et M.FLORY, Opcit., page 290.

Rapport sur le développement agricole, juin 96, Alger, page 7.

P.GUILLAUMONT, « Politique d'ajustement et développement agricole », Opcit., page 24.

Conclusion de la section

Un fait certain émane de cette discussion sur les prix agricoles en Algérie, avant et après les réformes, qui montre le comportement des prix agricoles pendant la phase de l'administration et la centralisation des mécanismes des prix, et pendant la phase de la libéralisation de ce prix. L'ancienne politique des prix agricoles répondait plus à une stratégie de développement global qui voulait réduire les disparités entre prix agricoles et non-agricoles et pour la maîtrise du pouvoir d'achat, soit des consommateurs et producteurs ruraux, soit des urbains. Le prix agricole consistait plus à consolider la position de l'État dans la gestion du secteur agricole mais négligeait, peut-être involontairement, le rôle réel que peut jouer une politique des prix dans un contexte économique. La période de l'application des réformes à partir de 1989 et celle de l'ajustement structurel à partir de 1994/1995 a instauré une nouvelle approche sur la politique des prix agricoles qui doit se baser plus sur la vérité des prix, et donc sur les mécanismes réels du marché. Ainsi, la politique précédente des prix agricoles voulait un alignement des objectifs étatiques avec une stratégie globale de développement et devait répondre plus exclusivement à un seul objectif : réduction de la dépendance alimentaire.

La nouvelle politique insistait beaucoup plus sur le rapprochement des intérêts des agents et acteurs concernés par la question agricole, à savoir producteurs, paysans, éleveurs et aussi consommateurs des produits agricoles, et une fois un tel objectif est atteint, l'objectif primordial de la réduction des importations alimentaires deviendrait chose relativement acquise.

Il faut néanmoins signaler que le retour à la vérité des prix agricoles en Algérie s'opère d'une façon lente et moins active, vu que la libéralisation soudaine et furtive des prix ne s'est pas accompagnée directement d'un accroissement important et de même dimension de la production agricole, qui s'est n'a connu de bonnes performances que grâce au facteur climatique.

Il est peut-être tôt de conclure sur l'impact de la nouvelle politique des prix agricoles sur la croissance agricole mais il est intéressant de signaler et d'insister que dorénavant, la politique des prix agricoles en Algérie doit refléter la politique agricole comme souligné par M.ELLOUMI*: « Les politiques agricoles de chaque pays ont tendu à abandonner les mécanismes de la protection pour adopter ceux de la médiation entre, d'une part, le marché international, et d'autre part, les agriculteurs nationaux ».

^{*} M.ELLOUMI, Introduction dans l'ouvrage « Politique Agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée Occidentale », ALIF-IRMC, Tunis, décembre 1996, page 17:

<u>Chapitre VI</u>: <u>Incidences de la politique des prix agricoles sur le secteur agricole</u> (cas Algérien)

La discussion sur une implication d'une politique économique transite, en premier lieu, sur une étude d'évolution des politiques inhérentes, comme la politique monétaire, fiscale, ou de prix.

Il est maintenant clair que l'amélioration (ou détérioration) des revenus agricoles dépend de l'évolution des prix agricoles (et des prix alimentaires qui n'intéressent pas uniquement les agriculteurs et producteurs agricoles, mais aussi les consommateurs des produits alimentaires).

Il est aussi important de relever que l'une des retombées les plus positives dans l'amélioration des revenus agricoles, par le biais d'une politique des prix, réside dans la mobilisation d'une épargne agricole suffisante.

Selon S.LIGETI*, « La progression moyenne à épargner est souvent plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Le phénomène est sans doute lié à l'instabilité du revenu agricole ».

Le producteur agricole, en Algérie, se remet lentement de la politique des prix agricoles entamée depuis pratiquement l'instauration du système centralisé, et s'adapte à cette nouvelle situation d'alignement des prix de ces intrants, ainsi que de son output, sur l'évolution réelle des prix mondiaux, ainsi que les coûts réels de production.

Ainsi, l'agriculteur Algérien se trouve confronté devant deux situations très délicates et combien importantes :

- 1) L'évolution des prix des produits industriels destinés à l'agriculture, (qui euxmêmes ont connu une augmentation sensible depuis la libéralisation),
- 2) L'évolution du marché agricole par une bonne application des prix (concurrence exige).

Depuis l'application du programme de stabilisation économique (mai 1994-avril 1995), ainsi que du plan d'ajustement structurel (mai 1995-avril 1998), les prix agricoles ont plutôt renforcé cette préférence pour l'agriculture extensive qu'intensive.

Pour cela, on peut reprendre certains propos :

^{*} S.LIGETI, « Épargne rurale et financement de l'agriculture », Actes des colloques, Édition Economica, 1985, page 89.

- 1) S.BEDRANI* cite: « Cette tendance (hausse des prix agricoles) tend à renforcer une extensification de l'agriculture déjà suffisamment importante ».
- 2) O.BESSAOUD* affirme, pour sa part, : « La structure des prix relatifs désavantage les productions de base (céréales, légumes secs, ...) et avantage les cultures commerciales (fruits, viande, ...) ... Le nouveau système des prix privilège les systèmes de production extensifs et contrarie très fortement tout projet d'intensification et de mise en valeur des terres ».

- 3) Pour sa part, C.CHAULET* cite que « le producteur agricole Algérien, dans le contexte des réformes, affronte un nouveau mécanisme du marché mais qui est plus violent et agressif sur la question des prix des intrants, ce qui l'amènera à rechercher des pratiques et méthodes pour sauvegarder (et pourquoi pas améliorer) son revenu ».
- 4) Enfin A.DJENNANE* cite : « Dans ce sens, nous voulons montrer pour notre part que le nouveau système des prix accorde la priorité au développement des cultures spéculatives ».

Il est important de souligner donc que la nouvelle politique des prix agricoles, dans le cadre de l'ajustement structurel, intéresse plus les agriculteurs à la recherche de plus de profits, vers des produits agricoles plus lucratifs et plus avantageux, et permet un désengagement en douceur de l'État (qui reste fortement déconseillé vu la fragilité de ce secteur).

La stabilité des prix agricoles, dans le cadre d'un ajustement structurel, fait partie aussi des effets d'entraînement sur le secteur agricole en Algérie, mais concerne plus particulièrement l'État que les agriculteurs car certaines études ont affirmé qu'une approche de stabilisation des prix agricoles entraînera une instabilité des revenus agricoles.

La stabilisation des prix agricoles, prudemment recommandée dans le cadre des réformes structurelles pour mieux soutenir une croissance agricole et éviter une désorganisation (dérèglement) des marchés agricoles, vise aussi une meilleure application des prix alimentaires.

R.AHMED et C.L.DELGADO* affirment, dans ce sens, : « Une augmentation relative du prix des céréales par rapport au revenu des pauvres, dont beaucoup n'ont aucune terre, peut littéralement être une affaire de vie ou de mort ».

^{*} S.BEDRANI, « Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée Occidentale », ALIF-IRMC, Tunis, décembre 1996, page 40.

^{*} O.BESSAOUD, «L'agriculture Algérienne entre la politique d'ajustement structurel et la réforme des politiques agricoles mondiales », Économie rurale, N°211, septembre/octobre 1992, pp 71-74.

^{*} C.CHAULET, « Agriculture et nourriture dans les réformes Algériennes : Un espace pour les paysans ? », Revue Tiers-monde, N°128, Tome XXXII, octobre/novembre 1991, pp 741-771.

Le débat actuel est engagé dans l'évaluation du programme d'ajustement structurel agricole en Algérie, concernant le choix crucial quand à une utilisation des prix dans le secteur agricole : Faut-il encourager les prix des produits agricoles (prix qui répondent plus à une extensification de l'agriculture et donc vers des cultures spéculatives) ou les prix des produits alimentaires (prix qui favorisent plus les intérêts de l'État dans la protection des pauvres par un renforcement des cultures vivrières) ?

Selon P.HUGON*, « la politique des prix tendra à retrouver des prix d'équilibre, réduire les distorsions crées par les prix administrés, supprimer les marchés parallèles, et réduire les écarts entre secteurs formels et informels ».

Le principal volet d'une politique d'ajustement structurel réside dans l'augmentation de l'offre (agricole dans le cas du PASA) pour mieux équilibrer les tendances d'une forte demande et une offre rigide, et mieux réguler les prix agricoles, ce qui signifie que la libéralisation des prix agricoles (dans le cadre du PASA) ne doit nullement et sûrement pas signifier une pénalisation des consommateurs des produits alimentaires car cela nuirait beaucoup aux objectifs de l'État.

Le tableau suivant nous donne un aperçu sur l'évolution de la structure du prix de production d'un quintal de blé dur entre 1979 et 1996 :

Période	PMGP	PIP	IS	PP
1981/1982	83,12		76,88	160
1986/1987	198,38	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	71,62	270
1988/1989	187,38		82,62	270
1989/1990	125,82	80	194,18	400
1990/1991	91,41	80	328,59	500
1991/1992	111,41	80	348,19	540
1992/1993	556,41	80	388,59	1025
1993/1994	556,41	80	388,59	1025
1995/1996	1348	-	516	1900

PMGP = Prix Minimum Garanti à la Production; PIP = Prix Incitatif de Production.

IS: Indemnité de Subvention; PP = Prix de production.

Source: Réformes économiques et Agriculture en Algérie, par A.DJENNANE.

A.DJENNANE, « Réforme économique et Agriculture en Algérie », Thèse d'État, Université de Sétif, 1997.

* R.AHMED et CHRISTOPHER L.DELGADO, « L'expérience asiatique des politiques de prix agricoles : Pertinence pour l'Afrique », Revue Française d'économie, 1999, Paris, page 156.

^{*} P.HUGON, «Incidences sociales des politiques d'ajustement», Tiers-monde, Tome XXX, N°177, Janvier/mars, 1989.

Les dernières évolutions du prix de production du blé pour l'année 1997 s'établissent à :

Blé dur \longrightarrow 2360 DA

Blé tendre \longrightarrow 2160 DA

L'orge \longrightarrow 1460 DA

L'avoine \longrightarrow 1560 DA

1

 \bigcap

Ainsi, le prix de production du blé (et plus généralement des céréales) n'a cessé d'augmenter depuis 1980, et plus particulièrement depuis 1990, conséquence de la libéralisation des prix et de l'alignement des prix domestiques avec les prix mondiaux, mais cette augmentation est aussi accompagnée d'une hausse des taux d'intérêts bancaires concédés aux agriculteurs et ce qui a lourdement affecté les agriculteurs dans leurs intentions d'obtenir des crédits agricoles. Néanmoins, il faut reconnaître que cette augmentation de prix à la production concernant la céréaliculture, de l'avis de nombreux spécialistes, n'a pas résulté sur une évolution positive significative de la production agricole et de la contribution de ce secteur dans le PIB, car selon une étude de D.REED* sur quelques effets du plan d'ajustement structurel, on peut lire :

- 1) Effet déflationniste et récessif des mesures de stabilisation,
- 2) Les restrictions dans les budgets gouvernementaux,
- 3) Réduction des importations,
- 4) Instabilité macro-économique,
- 5) Manque d'intérêt et conviction aux différentes réformes,
- 6) Faible capacité d'instrumentation,
- 7) Contradictions dans la définition des objectifs.

Pour les producteurs agricoles Algériens, on peut expliquer cet « échec » de répondre positivement aux augmentations des prix agricoles, par le fait même que la libéralisation des prix à la production et à la consommation, comme exigée par le P.A.S, entraîne aussi une augmentation des prix des facteurs de production, comme le montre les chiffres publiés par le ministère de l'agriculture : (pour l'année 1997)

D.REED, « Structural adjustment and the environment », W.N.F, 1992.

1) Engrais

2) Matériel de traitement

a) TSP	\rightarrow	2.260 DA/Ql	a) Pulvérisateur 1000l	\rightarrow	86.700 DA
b) MPK	\rightarrow	2.500 DA/Ql	b) Pulvérisateur 4001	\rightarrow	45.600 DA
c) PK	\rightarrow	2.150 DA/Q1	c) Atomiseur 1000l	\rightarrow	177.000 DA
d) Sulfate	\rightarrow	2.000 DA/Q1			

3) Matériel agricole

4) Phyto-sanitaire

a) Tracteur 65 Cv 6806	\rightarrow	80.000 DA	a) Désherbage	\rightarrow	280 DA
b) Moissonneus²e-batteuse	\rightarrow	177.500 DA	b) Suffixe double	\rightarrow	800 DA
c) Charrue 3 disques	\rightarrow	42.500 DA	c) Tribunilène	\rightarrow	1.700 DA
d) Cover-trop 7 x 14	\rightarrow	38.200 DA	d) Sandofon	\rightarrow	1760 DA
e) 8 x 16 Travier	\rightarrow	53.400 DA	e) Anvil	\rightarrow	1740 DA
f) 10 x 20 Travier	\rightarrow	65.400 DA	f) Manebe	\rightarrow	500 DA
g) Semoir 3m	\rightarrow	48.400 DA	g) Insecticide D6	\rightarrow	920 DA

Ces augmentations des prix des intrants ont affecté beaucoup plus lourdement les agriculteurs, en comparaison avec les augmentations des prix à la production (prix de semences par exemple), car l'alignement des prix nationaux avec les prix mondiaux s'est avéré beaucoup plus néfaste pour les producteurs agricoles, du fait de la dévaluation du Dinar et aussi de l'écart important entre prix domestiques et prix étrangers, sans oublier le désengagement progressif de l'État Algérien dans le soutien des prix. A ce propos, J.MBROUSSARD et F.GÉRARD* affirment que « les marchés internationaux agricoles restent remarquablement libres et fluctuants ».

On peut aussi tester l'implication des prix agricoles, depuis la libéralisation et dans le cadre de l'ajustement structurel, sur un autre produit très prisée et demandé par les consommateurs Algériens, à savoir la pomme de terre, pour mieux connaître et savoir si les prix, depuis leurs libéralisations, ont eu un quelconque impact sur l'évolution de la production qui était la suivante :

^{*} J.M.BROUSSARD et F.GÉRARD, « Stabilisation des prix et offre agricole », CIRAD, Document de travail, N°18, août 1992, page 1.

Ql

Concernant l'évolution des prix à la production (DA/QI)

1990	8.085.410	1990	 →	325
1991	10.773.480	1991	 →	325
1992 →	11.575.250	1992	 →	650
1993	10.682.210	1993	 →	650
1994	7.159.360	1994	 →	650
1995	12.000.000	1995		1000
1996	11.500.000		•	

Et pour les prix moyens annuels à la consommation

(DA/kg)

$$\begin{array}{ccccc}
1990 & \longrightarrow & 7,50 \\
1991 & \longrightarrow & 9,50 \\
1992 & \longrightarrow & 8,50 \\
1993 & \longrightarrow & 15 \\
1994 & \longrightarrow & 27 \\
1995 & \longrightarrow & 24 \\
1996 & \longrightarrow & 26
\end{array}$$

Pour les céréales et plus particulièrement le blé dur, la situation est la suivante :

A) Conce	ernant l'évolution	de la production:	B) Évolution	des prix à la pro	oduction:
	(Ql)			(DA/QI)	
1990	─ →	5.549.460	1989	 →	320
1991	>	12.917.890	1990	>	500
1992	 →	13.455.310	1991	>	540
1993	\longrightarrow	7.960.650	1992	>	1.025
1994	→	5.624.280	1993	·>	1.025
1995	─ →	11.886.700	1994	─ →	1.025
1996	 →	20.346.000	1995	─ →	1.900
			1996	→	1.900

C) Évolution des prix de semences :

(DA/QI)

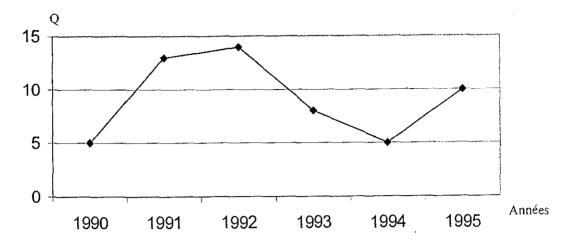
Enfin, on peut aussi montrer l'évolution d'un autre produit figurant dans la famille des biens agricoles et aussi très demandé pour la consommation, à savoir la viande rouge, et plus particulièrement l'ovine, comme suivant :

A) Évolution	de la production:	(Ql)
1990 →	2.445.000	
1991 →	2.600.000	
1992 →	2.900.000	
1993 →	2.952.000	
1994 →	2.952.000	
1995 →	2.996.000	
B) <u>Évolution</u>	des prix à la production :	(DA/Ql)
1990 →	12.592	
1991 →	15.967	
1992 →	17.750	
C) <u>Évolution</u>	des prix moyens à la consommation :	(DA/kg)
1990 →	129	
1991 →	163	
1992 →	195	
1993 →	212	
1994 →	253	
1995 →	273	
1996 →	339	

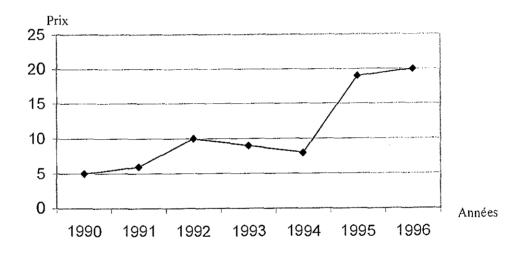
Pour avoir une idée plus claire sur l'évolution de ces trois produits très essentiels dans la sécurité et l'auto-suffisance alimentaire, et qui occupent aussi une place appréciable dans les budgets de consommation, les graphiques suivants nous serviront de guide :

I- Céréales (blé dur)

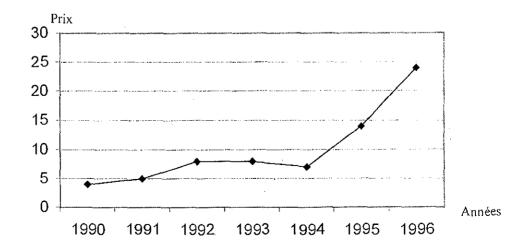
Évolution de la production des céréales



Évolution des prix payés aux producteurs

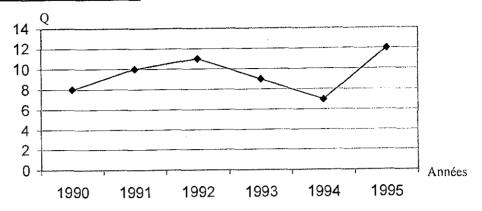


Évolution des prix des semences

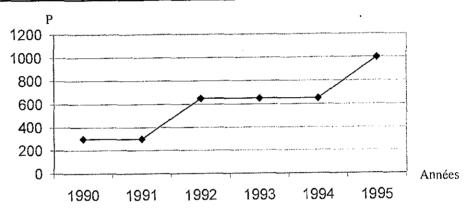


II- Pomme de terre:

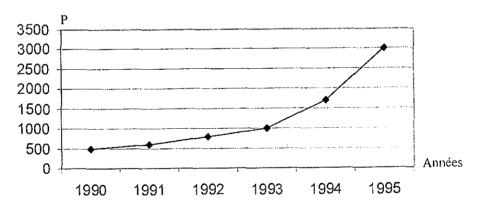
Évolution de la production



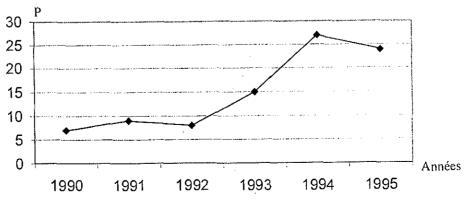
Évolution des prix payés aux producteurs



Évolution des prix des semences

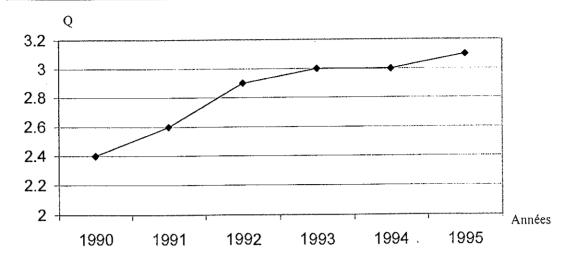


Évolution des prix de consommation

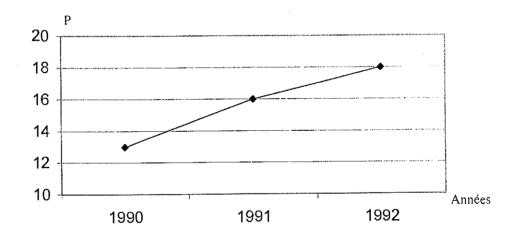


III- Viande rouge (ovine):

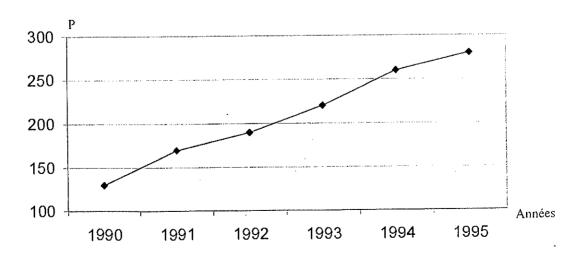
Évolution de la production



Évolution des prix à la production



Évolution des prix de consommation



A la lumière de ces données, on peut émettre les remarques suivantes :

1) Les prix payés aux producteurs des différents produits (céréales, pomme de terre et viande ovine) ont augmenté d'une façon très significative, et surtout après 1992 concernant les céréales et pomme de terre,

2) Par contre, la production de ces deux produits n'a pas suivi le même rythme puisqu'on remarque qu'elle était plutôt timide,

3) On remarque, aussi, que les prix de certains facteurs de production (semences) ont connu une augmentation importante, passant, pour les céréales, de 399 DA/Ql en 1990 à 2360 DA/Ql en 1997,

4) Conséquence d'une telle augmentation des inputs, les producteurs agricoles ont opté pour un prix d'offre correspondant à une telle évolution, ce qui s'est traduit par des augmentations des prix de consommation pour les trois produits cités (et plus notamment pour la pomme de terre),

5) Il faut dire que les prix payés aux producteurs par l'État pour les encourager à la production n'a pas pu compenser l'évolution des prix des facteurs de production puisqu'on remarque que si les prix, pour le cas des céréales, ont augmenté de 500 DA le quintal en 1990 à 1900 DA en 1996, les prix de consommation pour le pain ou la farine, par exemple, ont aussi augmenté d'une manière très sensible.

Selon l'ONS*, l'indice national des prix à la consommation concernant le pain et céréales était le suivant :

 $1993 \longrightarrow 242.2$

 $1994 \longrightarrow 382.0$

 $1995 \longrightarrow 777.2$

D'un autre côté, et selon O.BESSAOUD*, de fortes hausses des prix des facteurs de production ont été remarquées au début des années 90, ce qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions importantes sur les revenus agricoles et sur la consommation de certains de ces facteurs essentiels à la production (comme les engrais, pesticides, semences, tracteurs, ...).

On peut observer telle évolution suivant le tableau suivant*, concernant l'évolution des prix relatifs : (en DA courant)

ONS = Office National des Statistiques.

Certaines données ont été ajoutées par nos soins pour les années 1993, 1994, 1995 et 1996.

^{*} O.BESSAOUD et M.TOUNSI, Options méditerranéens N°14, Série B, intitulé : « Agricultures Maghrébines à l'aube de l'an 2000 », CIHEAM, 1995, page 107.

Années	Prix BD* (100kg)	Prix AN 33,5* (100 kg)	Prix TP65CV*	Prix BD/AN33,5	Prix TP65CV/BD
1972	53	42,35	31.207,55	125	588
1974	63,8	34,9	28.540,00	182	447
1976	85	34,9	30.309,00	242	356
1980	125	34,9	27.936,00	357	223
1984	160	48,16	51.875,00	333	324
1986	220	70,6	51.875,00	285	235
1988	270	92,4	82.355,00	291	305
1990	420	110,9	177.727,35	381	423
1991	460	168,7	258.553,00	272	562
1992	770	270	350.000,00	250	454
1993	770	270	350.000,00	250	454
1994	770	270	759.798,00	250	986
1995	1348	786	759.798,00	171	563
1996	2360	-	800.000,00	-	338
1997	2360	1600	800.000,00	147	340

Source: « Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000 », par O.BESSAOUD et M.TOUNSI, dans Options Méditerranéennes, N°14, Série B. 1995, page 118.

En suivant un raisonnement similaire des deux auteurs cités (O.BESSAOUD et M.TOUNSI), on peut dire qu'un quintal de blé équivalait à 291kg d'ammonitrate en 1988, mais qu'en 1995, le même quintal de blé ne permettait d'acheter que 171kg d'ammonitrate.

En 1988, un tracteur 65CV pourrait être échangé contre 305q de blé dur. En 1994, le producteur agricole devait offrir 986q de blé dur contre ce même tracteur.

Ceci montre clairement que le producteur agricole se trouve défavorisé dans le cas des prix relatifs, car la vente de ces produits et biens (le blé dans notre cas) ne lui permet guère d'obtenir des quantités suffisantes d'autres facteurs de production (engrais, tracteurs, matériel agricole, ...), ce qui fait dire aux deux auteurs*:

« Il est clair que la structure des prix relatifs n'a pas constitué un environnement stable pour relancer la production agricole ».

 ^{*}BD = Blé Dur.

 ^{*}AN 33,5 = Ammonitrate (engrais).

^{*}TP65CV = Tracteur agricole.

O.BESSAOUD et M.TOUNSI, Opcit., page 107.

On peut aussi situer cette évolution des prix de certains inputs agricoles durant la période 1984-1993 selon les données suivantes :

Nature du produit	Nombre de produits	Période	Rythme d'évolution	
Aliments de bétail et avicoles	07	1984-1992	100 en 1984 170 en 1990 370 en 1993	3,7 fois en 84/92
Semences céréales et légumes secs	10	1984-1993	100 en 1984 144 en 1990 510 en 1993	5,1 fois en 84/93
Semences potagères et de pomme de terre	13	1984-1992	100 en 1984 144 en 1990 382 en 1993	3,82 fois en 84/93

<u>Source</u>: « Prix, subventions et fiscalité agricole en Algérie ... » par A.DJENNANE, UFAS-ISE Sétif et CREAD, Alger, septembre 1993, voir page 6.

Concernant la filière céréalière (qui représente une part (et un défi) importante pour l'Algérie), les prix appliqués ont plutôt défavorisé les agriculteurs dans leurs choix et décisions de production car les prix des facteurs de production (intrants) ont plus augmenté que les prix à la consommation (prix de vente des produits céréalières), et cela malgré les différentes tentatives de l'État de réduire cet écart.

Pour le blé dur, le rythme d'évolution des prix des inputs agricoles est passé de 100 en 1984, à 370 en 1993 et 1500 en 1997, ce qui signifie que les prix des intrants (ici les semences) ont été multiplié par 15 fois en l'espace d'une douzaine d'années.

Toujours selon A.DJENNANE*, « les prix des inputs concernant les céréales ont connu une progression arithmétique de 1985 à 1989, et une évolution (ou progression géométrique de 1990 à 1993 ». D'un autre côté, les prix de production des céréales ont connu la même progression arithmétique de 1984 à 1989, et de 1990 à 1993 une progression géométrique ».

Il faut dire que cette tendance (progression géométrique) a continué même durant la période 1993 à 1997, car les prix des inputs et de la production ont augmenté d'une façon similaire, et plus particulièrement pour la filière des céréales, mais les prix de certains facteurs (tracteurs, moissonneuses, matériels agricoles, ...) qui intéressent le secteur agricole ont été plus

^{*} A.DJENANE, « Prix, subventions et fiscalité agricole en Algérie : Illustration dans le cas de la Wilaya de Sétif », UFAS, ISE, Sétif et CREAD Alger, page 7.

importants que ceux de la production et donc un gain substantiel pour le secteur industriel par rapport au secteur agricole.

Dans ce sens, A.BENACHENHOU* affirme que « la réponse de l'offre agricole aux prix a été bien moins évidente en Algérie, alors que ces prix ont été libéralisés bien plutôt ».

Encore une fois, l'impact d'une telle évolution est beaucoup plus saisissant quant au choix des agriculteurs des types de production céréalière entre système extensif ou intensif.

Selon une certaine définition, un système de production est considéré comme extensif si, pour un volume de produit, un agriculteur utilise plus de surface agricole (terre) que de la main-d'œuvre (travail) pour une question de prix de ces deux facteurs de production.

Par contre, un système est dit intensif lorsque, pour un volume de produit, cet agriculteur utilise moins de surface (terre) et plus de main-d'œuvre (travail).

Il est admis qu'un producteur agricole recherche, à travers le système des prix, à maximiser son profit par la diminution des coûts d'exploitation afin d'atteindre un taux acceptable de production agricole.

Selon S.A.FERROUKHI^{*}, la politique d'incitation et des prix que l'État Algérien a favorisé dans les années 80 a certes montré toute cette volonté étatique de venir en aide aux agriculteurs et surtout dans un objectif de réduction de dépendance alimentaire, mais s'est vite confrontée à la réalité économique quant à la libéralisation des prix agricoles.

On peut lire dans ce sens : « Ainsi, sur le plan micro-économique, les comportements ont plus privilégié une orientation extensive des systèmes de production que leur intensification ».

Le coût d'une production céréalière se compose de :

- a) Le coût brut de la production (dépenses de semences, engrais, intérêts bancaires, ...),
- b) Le coût net de la production (différence entre la valeur de ses produits et le coût brut).

La marge de production (qui est la base du revenu agricole) représente la différence entre la valeur de la production et les coûts nets.

* S.A.FERROUKHI, « L'ajustement structurel de l'économie Algérienne : Conditions de mise en œuvre et effets sur les situations de la PSAM (Pauvreté, Sécurité, Alimentaire, Malnutrition), Communication dans le cadre du colloque organisé par le CREAD et ANDRU sur le bilan d'évaluation du PAS en Algérie, Alger, 1998, page 177.

^{*} A.BENACHENHOU, « La mise en œuvre de l'ajustement en Méditerranée : Quelques enseignements pour l'Algérie », Communication dans le cadre du colloque national organisé par le CREAD et l'ANDRU, sur le thème « Bilan de l'application de P.A.S et perspectives pour l'économie Algérienne », Juillet 1998, Alger, voir page 116.

Il est sûr que le PASA a affecté directement les revenus agricoles car les producteurs agricoles ont délibérément diminué de leur utilisation des consommations (engrais, semences, mécanisation, fertilisants, ...) vu l'augmentation importante de leurs prix, et cela malgré les différentes tentatives de l'État pour stabiliser la production céréalière.

D'un autre côté, ce plan d'ajustement a résulté sur la réhabilitation du producteur agricole, qui s'est toujours cantonné sous la protection étatique, peut-être malgré lui, et qui se trouve aujourd'hui à agir de la manière d'un producteur économique rationnel surtout en face des fluctuations des prix agricoles, un désengagement progressif de l'État, un comportement différent des banques, et surtout face à un marché qu'il devra chercher par tous les moyens à maîtriser et se positionner.

Il faut dire que le PASA en Algérie a crée un défi important aux agriculteurs Algériens sur un double front :

- a) Résister aux aléas climatiques
- b) Confronter les nouvelles situations engendrées comme la concurrence, la politique de l'État et surtout la compétitivité.

Selon S.GHATAK*, un producteur agricole rationnel ne se contente pas d'attendre mais anticipe les évènements, et qu'il répond rapidement et positivement à tout mouvement économique (prix, investissement, projet, superficies, ...) le concernant.

En abordant la même question, CHAULET* affirme : « Les paysans sont donc appelés par les réformes à s'organiser pour lancer et guider eux-mêmes, à travers leurs coopératives, le processus de destruction- restriction qui assure leur insertion dans la complexité des changements de l'économie agro-alimentaire ».

En clair, le producteur agricole Algérien cherche l'amélioration de son revenu sans attendre que l'État le fasse à sa place.

Tableau montrant l'évolution de certains agrégats agricoles :

(Milliers de DA)

		PB	CI	VA	CFF	RI	ILP	RS	ENE
	Pub.Nat.			0,0		0,0			0.0
	Pub.Loc.			0,0		0,0			0,0
	Tot.Pub.	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0
1989	Privé + 20			0,0		0,0			0,0
	Privé – 20	61709200	10076000	51633200,0	1690300	49942900,0	225900	5522300	44194700,0
	Total Privé	61709200	10076000	51633200,0	1690300	49942900,0	225900	5522300	44194700,0
	Tot. Nat.	61709200	10076000	51633200,0	1690300	49942900,0	225900	5522300	44194700,0

^{*} S.GHATAK, « Development economics », Opcit., 1978.

C.CHAULET, Opcit., pp 741-771.

	Pub.Nat.	5389062,5	4349572,8	1039489,7	694891,9	344597,8	111035,2	811123,8	-577561,2
	Pub.Loc.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
	Tot.Pub.	5389062,5	4349572,8	1039489,7	694891,9	344597,8	111035,2	811123,8	-577561,2
1997	Privé + 20								0,0
	Privé – 20	283562726,4	54078010,8	229484715,6	105479,0	229379236,6	267199,9	37476560,0	191635476,7
	Total Prive	283562726,4	54078010,8	229484715,6	105479,0	229379236,6	267199,9	37476560,0	191635476,7
	Tot. Nat.	288951788,9	58427583,6	230524205,3	800370,9	229723834,4	378235,1	38287683,8	191057915,5

PB = Production Brute; CI = Consommation Intermédiaire; VA = Valeur Ajoutée

CFF = Consommation Fonds Fixes; RI = Revenu Intérieur;

ILP; Impôts Liés à la Production; RS = Rémunération des Salaires;

ENE = Excédent Net d'Exploitation.

On constate, à travers ce tableau que la Valeur Ajoutée Agricole (VAA) a augmenté sensiblement de 1989 à 1998, passant de plus 51 milliards de DA à 310 milliards de DA.

De même que le Revenu Agricole Intérieur (RI) qui passe de 50 milliards de DA en 1989 à 230 milliards de DA en 1997.

On remarque que la valeur ajoutée a été augmentée de 6 fois pendant une décennie, mais que le revenu agricole a été augmenté que de 4 fois pendant la même période.

Pour la rémunération des salariés (RS), il faut dire que cette rubrique a enregistré une évolution significative durant la même période, passant de 5,5 milliards de DA en 1989 à 383 milliards de DA en 1997, ce qui représente une augmentation multipliée par ≅ 70.

On peut donc conclure que les salaires agricoles devenaient de plus en plus importants et aussi constituant un autre souci pour les pouvoirs publics et surtout le secteur privé.

Faut-il comprendre par là que les revenus agricoles se sont améliorés pendant cette période? Il serait plus judicieux d'entamer une étude plus micro-économique au niveau des exploitations agricoles, pour vérifier si réellement le pouvoir d'achat des agriculteurs a augmenté (ou baissé).

On a déjà fait remarquer que les prix des inputs ont augmenté plus que les prix à la production, ce qui nous amène à relier les trois acteurs fondamentaux concernés par les prix et les revenus : Agriculteurs, État et le consommateur.

Il faudra surtout insister sur l'impact des prix agricoles sur les revenus agricoles, car on l'a assez expliqué que l'amélioration du secteur agricole transite impérativement par l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Selon J.A.MOLLETT*, les prix influent directement sur les décisions des producteurs agricoles concernant la production, et la sélection des semences.

J.A.MOLLET, Opcit.

Partant de la répartition des exploitations agricoles en trois tinéraires qui correspondent à : Itinéraire 1 (moderne), Itinéraire 2 (technologie intermédiaire) et itinéraire 3 (traditionnel), Y.KHEFFACHE* analyse l'effet des prix agricoles, selon deux périodes distinctes, sur la production agricole pour chaque itinéraire choisi dans les exploitations agricoles.

Le tableau suivant nous indique les rendements moyens des céréales selon chaque itinéraire :

(Ql/ha)

	Blé dur	Blé tendre	Orge	Avoine	Visce-Avoine
Itinéraire 1	9,6	10,3	9,7	6,9	9,1
Itinéraire 2	7,3	7,7	6,9	4,5	-
Itinéraire 3	5,6	4,3	5,3	-	-

Source: Thèse de Y.KHEFFACHE.

Ce qui est intéressant dans ce travail réside dans l'analyse de la relation entre les fluctuations des prix à la production ou des prix des intrants, entre deux périodes différentes (1992 et 1995), sur les revenus agricoles, et par conséquent, sur la production agricole.

A cet effet, il serait utile de rappeler le calcul d'une marge selon l'analyse économique.

⇒ Marge = Valeur de la production – Coûts.

Ĺ

- ⇒ Coût = Coût de production ⇒ Coût brut = dépenses de consommation courante (semences, engrais, crédit bancaire, main-d'œuvre, ...)
- \Rightarrow Coût net = Coût brut Valeur des sous-produits
- ⇒ une amélioration des revenus transite par une augmentation des marges des exploitations agricoles.

Selon le travail effectué par KHEFFACHE, il s'est avéré que les coûts ainsi que les marges fluctuent d'une exploitation à une autre, selon évidemment l'itinéraire appliqué (1, 2 ou 3), ce qui semble être raisonnablement acceptable.

S.GHATAK* nous confirme cette idée en affirmant que la maîtrise des coûts et l'anticipation des mouvements des prix peuvent conduire à un rendement agricole plus important, ce qui signifie que les agriculteurs dans l'itinéraire I utilisent plus d'intrants agricoles et calculent parfaitement les coûts (qui sont plus élevés), par contre, les agriculteurs de l'itinéraire 3 trouvent d'énormes difficultés dans la gestion des coûts supportés même s'ils utilisent moins d'intrants agricoles.

^{*}Y.KHEFFACHE, « Politique des prix agricoles et systèmes de production en zone semi-aride : Le cas de la céréaliculture Algérienne », Thèse d'État à Montpellier, 1997.

S.GHATAK and H.REES, Opcit.

KHEFFACHE* est plus précis en présentant un tableau sur les marges brutes obtenues selon les trois itinéraires relevées sur deux périodes (1992 et 1995): (DA/Ha)

		1992			1995			
	Blé dur	Blé tendre	Orge		Bié dur	Blé tendre	Orge	
Itinéraire 1	5187	3762	2046		7620	5799	5567	
Itinéraire 2	4339	3900	1754		9533	9062	6072	
Itinéraire 3	3229	2305	1522		7972	6413	5570	

Source: Y.KHEFFACHE, Opcit., page 141-142.

On remarque qu'avec les prix de 1992, les exploitations agricoles de l'itinéraire 1 réalisent des marges meilleures dans le blé dur et l'orge, par contre celles de l'itinéraire 2 sont plus avantagées dans le blé tendre, mais avec les prix de 1995, les choses ont changé puisque l'itinéraire 2 réalise de bonnes marges pour les trois produits (blé dur, blé tendre et orge) et que même l'itinéraire 3 dépasse les exploitations agricoles utilisant l'itinéraire 1.

Faut-il conclure que les prix de 1995 ont plus favorisé les itinéraires 2 et 3 par rapport à l'itinéraire 1?

Il faut dire que les marges sont reliées directement à l'évolution des coûts, ce qui suppose que les exploitations agricoles de l'itinéraire 1 (qui utilise plus d'intrants agricoles) ont affronté une situation où les prix de ces intrants ont augmenté plus sensiblement de 1992 à 1995, mais par contre, la valeur de la production n'a pas pu compensé cette évolution et couvrir les augmentations des coûts.

Encore une fois, l'agriculteur est confronté à une comparaison entre les prix des intrants agricoles (qui se sont multipliés par 3 depuis 1992), et les prix à la production qui eux aussi ont subi des augmentations.

Plusieurs économistes agricoles sont unanimes quant à la relation entre les revenus agricoles et les rendements, qui eux mêmes dépendent de l'utilisation des intrants agricoles et les formes de soutien de l'État.

Pour le cas Algérien, la nouvelle politique des prix agricoles relève, néanmoins, cette prise de conscience des agriculteurs quant au choix des semences et les intrants agricoles, car il est toujours question des prix de chaque facteur de production.

Cette politique des prix a considérablement influé sur les comportements des agriculteurs qui sont passés d'un stade d'assisté et d'exécuteur à un stade de prise de conscience et de risque dans leurs exploitations respectives.

Y.KHEFFACHE, Opcit., page 141-142.

La politique des prix agricoles intéresse, au plus haut niveau, les agriculteurs quant au choix du système, car il s'est avéré d'après les enquêtes effectuées, que les agriculteurs s'orientent plus vers le choix de systèmes intensifs qu'extensifs, ayant l'idée qu'un tel choix peut leur dégager une valeur ajoutée assez conséquente.

J.A.MOLLET*, résume bien cette situation, en affirmant que le choix d'une superficie pour une culture (blé dur, blé tendre, orge, ...) dépend plus des anticipations des agriculteurs des prix agricoles, par contre, le rendement moyen par hectare dépend plus d'autres facteurs comme les inputs utilisés, la technologie, la politique du gouvernement et les comportements des agriculteurs.

Par contre, et selon toujours le travail réalisé par KHEFFACHE, cette politique est devenue un instrument utilisé, par les agriculteurs dépendamment de leurs activités principales, où la taille de leurs exploitations pour réaliser un objectif : Amélioration des revenus.

Dans un autre contexte, T.AHMED* a calculé la tendance du revenu agricole entre 1989 et 1996 et a constaté que ce revenu a connu une baisse qui s'est beaucoup amplifiée à partir de 1995 comme on peut le constater dans le tableau suivant.

Unité = 1000 DA

Année	Revenu réel (Prix courants)	Revenu réel (Prix constants)	Revenu réel estimé	Écart	Écart cumulé
1989	50	50	-	-	-
1990	58	46	53	-7	-7
1991	84	65	60	+5	-2
1992	115	70	67	+3	+1
1993	130,5	55	74	-19	-18
1994	145	45	18	-36	-54
1995	203	50	88	-38	-92
1996	320	70	95	-25	-117

<u>Source</u>: "Essai d'application des effets d'ajustement structurels- Mondialisation ..." par T.AHMED, I.S.E Tlemcen, juin 1998, page 5.

L'auteur fait remarquer que « les effets du libéralisme relatif (autonomie de l'entreprise) pèsent positivement sur la formation du revenu ..., en revanche, les effets d'ajustement et mondialisation, agissent négativement sur la formation de la valeur agricole.

J.A.MOLLET, Opcit.

^{*} T.AHMED, « Essai d'application des effets d'ajustement structurel - Mondialisation sur la formation du revenu agricole », I.S.E, Tlemcen, juin 1998.

Ainsi, l'ajustement agit douloureusement sur les revenus des agriculteurs car il les placent devant un marché concurrentiel, (où des fluctuations des prix peuvent être défavorables comme c'est le cas des intrants agricoles).

S.BEDRANI* résume parfaitement ce paradoxe quand il affirme que les effets de stabilisation et d'ajustement ont entraîné une utilisation rationnelle des facteurs de production. Cette rationalité s'est traduite par la réduction d'intrants et de technologie, ce qui a forcément encouragé une décroissance du rendement agricole et le revenu agricole.

Dans le cas Algérien, la nouvelle politique des prix agricoles s'est traduite par un rapprochement dans les comportements des agriculteurs agricoles entre secteur hautement compétitif et secteur traditionnel. En effet, l'agriculteur Algérien, de plus en plus, est astreint à anticiper les mouvements et fluctuations des prix, non-seulement le marché interne mais externe.

L'analyse de R.KRISHNA, cite le cas d'un producteur agricole, en face d'une transformation radicale de l'économie de son pays, et son engagement dans un système plus libéral, devient plus attentif et apprend à s'adapter et anticiper sur tous les mouvement des prix, aussi bien d'autres fluctuations économiques.

Revenons à T.AHMED* qui conclut :

« En termes relatifs, le revenu intérieur agricole a subi négativement la transformation radicale de l'économie. C'est tout le poids de l'intégration que ce soit par la demande, lignes de crédits, baisse relative des tarifs douaniers, et les importations de biens et de services de tout types à l'économie mondiale qui comprime la formation du revenu et réoriente la production agricole ».

Devant cette situation, deux constats peuvent être relevés :

- a) La baisse remarquée du revenu agricole entre dans un cadre plus macro-économique mais ceci ne signifie pas que certaines exploitations (notamment de l'itinéraire 1 qui est plus efficace et rentable) n'aient pas réalisé de bons revenus agricoles, ce qui nécessite une approche plus micro-économique,
- b) L'ajustement d'une économie se traduit souvent par des pertes et des coûts.

V.BÜTTNER*, cite, dans ce sens, : « on s'accorde de plus en plus à penser qu'une stratégie d'ajustement basée uniquement sur des politiques budgétaires et monétaires restrictives

^{*} S.BEDRANI, « Agriculture, politique de stabilisation et d'ajustement en Algérie », dans « Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée Occidentale », Opcit.

T.AHMED, Opcit, page 11.
V.BUTTNER, Opcit., page 13.

Encore une fois, T.SCHULTZ* fait remarquer que la réponse de l'offre (Supply-response) agricole est intiment liée à la conviction que les agriculteurs cherchent à atteindre un objectif de revenu et profit sous la contrainte du risque et l'incertitude.

Selon REBOUL*, « le choix entre une culture intensive ou extensive ne relève plus du seul rapport entre le capital investi et la superficie disponible mais implique surtout un principe économique de gestion qui soit plus général que les dotations en capital et en superficie propre à chaque exploitation ».

La nouvelle politique des prix agricoles dans les années 90 a fait surgir l'importance que doit accorder le producteur Algérien au choix des cultures, car selon les spécialistes en la matière, tout choix d'une culture, technique ou itinéraire doit prendre en considération le taux du risque, même s'il s'avère parfois difficile de le cerner pour les agriculteurs.

R.A.BISHOP* pense que les prix des facteurs de production (intrants agricoles) donnent une idée générale sur l'évolution des prix agricoles, ce qui signifie que le mécanisme des prix agricoles en Algérie dépendra, en premier lieu, de la réaction des agriculteurs et autres producteurs face aux fluctuations des prix agricoles.

Une analyse de simulation de B.A.MALEK* sur l'impact des prix sur la production agricole, sur la demande des produits agricoles et sur le niveau des importations a fait ressortir les résultats suivants :

- A) Une augmentation de 20% de superficies céréalières engendra une augmentation de 18% de la production céréalière et 6% d'augmentation de la demande des produits céréaliers mais sera sans effet sur les importations,
- B) Une augmentation de 20% des rendements céréaliers n'aura comme effet qu'une augmentation de \cong 3% pour la production et \cong 1% pour la demande, mais aussi sans effet sur les importations,
- C) Une augmentation de 20% des prix mondiaux résultera sur une augmentation de 5% des importations et de 3% pour la demande, mais sera sans effet sur la production.
- D) Une augmentation de 20% des prix céréales à la consommation n'aura que 0,2% d'augmentation pour la demande et sans effet sur la production et les importations.

^{*} T.SCHULTZ, cité dans « Supply response in underdeveloped countries : A case study of four major annual crops in Thaïland : 1937-1963 », by JERER.BEHRMAN, Opcit., 1968.

^{*} REBOUL, cité dans la thèse de Y.KHEFFACHE, Opcit, page 174.

* R.A.BISHOP, « Les informations en matière des prix agricoles : Réalité ou fiction », Revue de la FAO, Volume 20, N°2, mars-avril 1987.

B.A.MALEK, Thèse de mémoire déjà citée, INA El-Harrach, 1997.

Un autre fait important est apparu par la mise en œuvre de cette nouvelle politique des prixagricoles et concerne cette manière des agriculteurs de bien calculer leurs probabilités de profit dans le cas d'une orientation soit vers les céréales (blé dur, blé tendre, orge, ...) ou l'élevage et cela pour deux raisons :

- a) La maîtrise des coûts substantiels dans la production pour les exploitations,
- b) L'apport financier important dans la vente du cheptel dans les moments difficiles (sécheresse) pour la couverture des frais et le maintien des revenus.

Cette tendance vers l'élevage (ovin ou bovin) est plus acclamée dans le dernier rapport du CNES* qui cite : « L'élevage ovin apporte ainsi, à lui-seul, l'équivalent de la valeur ajoutée issue de l'ensemble de production végétale et deux fois plus que la valeur ajoutée fournie par les céréales. Ces dernières ne contribuent que pour 15% à 20% de la PIBA alors qu'elles occupent plus de 70% de la SAU ».

Concernant les exploitations agricoles dans les hauts-plateaux Algériens, le choix entre l'élevage ovin ou bovin dépend plus de capacités financières des agriculteurs et le soutien de l'État, car selon Y.KHEFFACHE*, il a été constaté que « seules les petites exploitations font de l'élevage bovin car ce dernier n'est pas rentable pour les exploitations moyennes et grandes qui lui préfèrent l'élevage ovin moins exigeant en main-d'œuvre » et aussi « qu'il n'y a pas de raison pour un agriculteur de changer son système de production s'il n'espère pas de ce changement un meilleur revenu ».

Ainsi, le producteur agricole est devenu plus rationnel, plus sélectif et plus prudent dans ces choix de production avec la nouvelle politique des prix agricoles.

Un autre point important devrait être signalé lors de cette étude et concerne l'intensité et l'impact des prix de 1995 par rapport à 1992, car même s'il a été remarqué une évolution des prix à la production ou des intrants (comme cela a été cité auparavant), il n'en demeure que l'effet de chaque période a eu des résultats différents, dans le sens où les agriculteurs se sont comportés selon ces évolutions.

Cet état de fait ressemble à une situation identique en Côte-d'ivoire où, selon K.BERTE et F.M.EPPLIN*, les incidences de la politique des prix agricoles ont été beaucoup plus encourageants pour la production agricole (et notamment pour le riz, coton, ...).

Y.KHEFFACHE, Opcit., pages 192 et 204.

^{*} Rapport du CNES, Journal Officiel N°09 du 22/02/1998.

^{*} K.BERET and F.M.EPPLIN, « Evaluation of the influence of agricultural price policy on cotton production in Côte-d'ivoire », Agricultural economics, Volume 3, 1989, pages 69-77.

Il faut savoir que les autorités de ce pays ont procédé à un programme pour la relance de la production du coton pour les objectifs suivants :

- a) Intégration des fermiers dans les circuits monétaires (l'épargne),
- b) Diminuer les différences dans les revenus agricoles,
- c) Fournir à l'industrie locale de textile la matière première requise,
- d) Renflouer les caisses de l'État.

Utilisant un modèle de NERLOUE (1958) du type (pour la production du coton):

$$A_t^D = a_0 + a_1 P_t^e + a_2 Z t + U t$$

$$P_{t}^{e} = P_{t-1}^{e} + b(P_{t-1} - P_{t-1}^{e})$$

$$A_{t} = A_{t-1} + g(A_{t}^{D} - A_{t-1})$$

 A_t = Surface cultivée au temps t; A_t^D = Surface désirée actuelle

 P_t = Prix actuel au temps t; P_t^e = Prix espéré au temps t;

b et g = Coefficients d'ajustements.

On a pu obtenir que $P_t^a = 0.5P_{t-1} + 0.3P_{t-2} + 0.2P_{t-3}$

Selon ces résultats obtenus, il a été constaté que les producteurs agricoles du coton, dans ce pays, répondent d'une manière très favorable à toute variation positive des prix.

D'un autre côté, A.SARKAR* indique qu'il est important de souligner que les prix agricoles dépendent plus particulièrement des variations saisonnières, ce qui nécessite l'application des séquences dans les prix (a price sequency), qui peut-être expliquée comme suit :

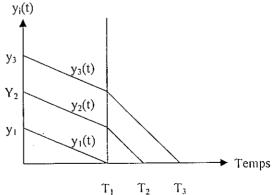
On sait que l'objectif de producteur (et en même temps vendeur) est :

$$Max \int_{L_0}^{t_i} [P(t)y_i(t) - CX_i(t)]dt$$
 à condition que $X_i(0) = X_i$; $X_i(t_i) = 0$; $X_i(t) \ge 0$; $T_i \le T$ et

i=1, 2, 3, ... n où P(t) = Fonction de la demande ; $y_i(t)$ = Ventes ; C = Coût de stockage ;

$$X_i(t)$$
 = Stocks; T = Temps.

Cela peut aussi être expliqué graphiquement comme suit:



A.SARKAR, «On the formation of agricultural prices», Journal of development economics, Nº41, 1993, pp 1-17.

Ce graphe indique la position de chaque vendeur (ou producteur) selon le temps réparti et on peut constater que le vendeur y_1 dispose d'une période très courte (T_1) pour écouler ses ventes et puis disparaît pour laisser la place au vendeur y_2 qui profite de cette vacation mais pas pour longtemps car il doit lui aussi céder la place à un autre vendeur et cela jusqu'au vendeur y_k . Ainsi, le profit recherché du producteur dépend de sa façon de réagir face aux fluctuations saisonnières par la disponibilité des ressources financières et une bonne gestion des stocks. Pour revenir au cas Algérien, la nouvelle politique des prix agricoles a relevé des réactions

Pour revenir au cas Algérien, la nouvelle politique des prix agricoles a relevé des réactions différentes des agriculteurs et producteurs agricoles selon les tailles de leurs exploitations et de leurs troupeaux, ce qui signifie que les agriculteurs de l'itinéraire 1 ont répondu, d'une manière différente concernant les variations des prix, à ceux de l'itinéraire 3.

Y.KHEFFACHE* précise : « Par ailleurs, tout semble indiquer que nous avons à faire à des exploitations pour lesquelles le rapport du prix « production/consommation » des blés est devenu moins favorable aux grains avec les réformes sur les prix agricoles. Cela les incite à augmenter l'autoconsommation, et pour ne pas diminuer l'offre, c'est-à-dire les revenus monétaires, ils maintiennent les superficies cultivées en blé à un niveau suffisamment important ».

Selon S.GHATAK, les petites exploitations agricoles préfèrent la maximisation de la production alors que les grandes exploitations recherchent la maximisation du profit, ce qui montre que les prix agricoles agissent d'une manière distincte et différente selon les tailles des exploitations agricoles.

L'effet de cette nouvelle politique des prix s'est nettement manifesté à l'égard des exploitations de moyenne envergure, car selon les affirmations de l'auteur, il a été constaté que ce type d'exploitation « a le plus répondu favorablement à la nouvelle politique des prix agricoles ».

On peut expliquer cette situation par le fait que ce type d'exploitation mise une double occupation : Assurer une production agricole assez conséquente pour maintenir une place sur le marché, et soutenir une production animale (grâce notamment à l'élevage) pour stabiliser et maintenir des revenus agricoles.

On se rappelle que le revenu agricole est la différence entre le produit brut représenté par la valeur des productions végétales et animales et l'ensemble des charges réelles d'exploitation.

Y.KHEFFACHE, Opcit., page 227.

S.GHATAK, « Development economics », Opcit., page 113.

Cité dans un article de M.RAKI*, le mode d'évaluation de ces charges d'exploitation est représenté comme suit :

Charges		Mode d'évaluation
1) Terre	- En location	Prix de location
	- En association	Part de l'associé
2) Semences	- Achetées	Prix d'achat + frais de transport
	- Produites	Prix du marché
3) Engrais		Prix d'achat + frais de transport
4) Main-d'œuvre	- Salariée occasionnelle	Salaire + nourriture
5) Matériel	- Loué	Prix de location
	- En propriété	Coût réel de l'utilisation
6) Traction animale		Coût d'entretien de l'attelage

Les grandes exploitations agricoles optent aussi à des choix diversifiés en réaction des mouvements de prix, ceux qui les obligent parfois à s'abstenir à une activité (culture extensive par exemple) pour se consacrer à une autre, ou de substituer un facteur de production par un autre, et ainsi, une politique des prix agricoles touche toutes les catégories, nonobstant les différences des revenus, structures ou profits, mais provoque des réactions différentes.

H.TEMMAR* affirme, dans ce sens, que : « L'agriculture ne se présente pas forcément comme un secteur de la petite propriété vivant de culture traditionnelle, et un secteur de la grande exploitation pratiquant les spéculations industrielles rentables ».

L'impact de cette nouvelle politique des prix agricoles, débarrassée des contraintes étatiques (plafonnements et fixation obligées) montre que certaines pratiques agricoles n'ont pas réellement réagi face aux différentes fluctuations car comme l'explique Y.KHEFFACHE*:

« La politique des prix réels n'a pas changé fondamentalement les pratiques céréalières et cela pour deux raisons principales : la première est que les producteurs n'ont toujours pas maîtrisé les techniques de conservation de l'eau dans le sol pour se garantir des rendements moins fluctuants, la seconde est que le prix relatif viande/céréales est encore largement en faveur des viandes ».

Il faut comprendre par cela que le prix touche, en premier lieu, les facteurs de production et c'est dans ce sens la, que les agriculteurs Algériens ont été plus touchés car l'allocation des

H.TEMMAR, « Approche structurelle du phénomène du sous-développement », SNED, Alger, 1973, page 20.

Y.KHEFFACHE, Opcit., page 238.

^{*} M.RAKI, « La progression des revenus en zone semi-aride (1984-1994) », I.A.V HASSAN II, Rabat (Maroc), dans « Options Méditerranéennes », Sér. B, N°14, 1995, page 320.

ressources pour l'acquisition de ces facteurs oriente les agriculteurs vers le choix des cultures et autres activités agricoles.

Certes, l'État Algérien souhaite une croissance agricole, axée plus particulièrement sur les céréales pour le besoin évident d'auto-suffisance alimentaire, mais la réalité a faussé ce vœu car les visions des agriculteurs se sont finalement déviées de celles de l'État.

Les incitations par les prix ont plus affecté les agriculteurs moyens que ceux des grandes exploitations.

Tout cela nous amène à penser que la nouvelle politique des prix agricoles, depuis son élaboration et plus particulièrement dans le cadre de l'ajustement structurel, n'a pas réellement atteint l'objectif tant attendu, que ce soit pour les agriculteurs ou l'État, à savoir une bonne croissance agricole, surtout dans les cultures céréalières, et comme confirmé par Y.BOUARFA* que « la politique d'intensification céréalière a eu pour effet, contrairement aux attentes, non-seulement une augmentation négligeable de la production annuelle moyenne de blé mais également une forte dégradation des sols du fait de l'extension de la céréalisation (en particulier l'orge) aux terres fragiles du milieu steppique (plus d'un million d'hectares) ». Peut-être l'antagonisme entre la volonté de l'État d'encourager la production céréalière, et celle des agriculteurs qui recherchent plus une certaine assurance de revenus stables et incitatifs, a résulté sur cette inefficacité de la politique des prix agricoles (et aussi des autres

Encore une fois, Y.KHEFFACHE*, dans sa conclusion, confirme que « les réformes introduites par le seul ajustement des prix ont surtout entraîné la chute des revenus des agriculteurs et le ralentissement d'une croissance éventuelle ».

De notre côté, la libéralisation des prix a peut être permis à l'État d'alléger son fardeau financier de subvention mais d'un autre côté, a fait supporter aux agriculteurs les conséquences d'un tel désengagement, surtout avec le recours aux cours mondiaux par le truchement de l'alignement des prix domestiques avec les fluctuations dans les marchés mondiaux, ce qui a poussé ces mêmes agriculteurs à choisir les cultures qui leur permettent d'assurer des rentrées financières conséquentes, et qui a résulté manifestement vers le choix des cultures spéculatives plus que vivrières.

Ceci dit, ce retour vers la vérité des prix aurait mis en difficulté la trésorerie des exploitations agricoles et la détérioration de leurs revenus comme on peut le constater à travers une autre

Y.KHEFFACHE, Opcit., page 242-243.

politiques).

^{*} Y.BOUARFA, « Pour un développement rural décentralisé en Algérie », article paru au Quotidien d'Oran, du 11/07/1999, page 6 et 7.

enquête entamée par J.PLUVINAGE* concernant six (06) exploitations agricoles dans la Wilaya de Sidi-Bel-Abbes, allant d'une petite superficie de 21ha à une grande de 255ha, la vérité des prix agricoles a résulté sur des réactions différentes de ces agriculteurs surtout concernant les inputs agricoles.

La conclusion qu'on peut tirer selon l'auteur est : « Il est clair que dans les exploitations que nous avons suivies, toutes n'ont pas la même attitude par rapport à la culture de blé et de l'intensification; en revanche, ce qui paraît certain, c'est que leurs pratiques techniques sont établies depuis longtemps, et de ce fait sont peu sensibles aux incitations de prix ».

Cela rejoint l'explication de la rigidité de l'offre agricole par rapport aux réformes d'ajustement structurel (et plus particulièrement les prix agricoles), où selon M.ALLAYA*, cela est dû à une insuffisance de soutien à la politique des prix agricoles.

En clair, diminuer les subventions accordées aux inputs et autres facteurs de production (y compris de certains produits agricoles), et subir une augmentation des prix des principaux moyens de production, ne peut que résulter sur :

- a) Diminution de l'utilisation des principaux intrants agricoles (engrais, phosphates, semences, tracteurs, ...),
- b) Abandon des techniques plus efficaces de production,
- c) Reconversion des cultures vers une plus grande extensification,
- d) Baisse des investissements agricoles.

De tout cela, le bilan qu'on peut faire est que l'impact de ce nouveau mécanisme des prix agricoles sur le secteur agricole est plutôt négatif si l'on juge par les évolutions des principaux agrégats comme les productions, rendements, couverture des besoins nationaux, et de l'avis même d'O.BESSAOUD*: « La hausse des prix a influencé le volume global de la production plus par un effet de substitution que par un effet de rendement » ou « La liberté des prix risque, en l'absence d'une intervention de l'État sur le marché des produits et services, de bloquer l'accroissement de la production et des productivités agricoles ».

Faut-il, pour ainsi, rendre pour responsable la politique des prix agricoles dans cette situation, ou plutôt la manière d'application?

^{*} J.PLUVINAGE, Thèse de Doctorat sur le thème « Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones sèches méditerranéennes », ENSAM, Montpellier, mars 1995, page 247.

^{*} M.ALLAYA, « La politique des prix agricoles : Le gouvernement et le marché », Chapitre 8, Document de formation pour la planification agricole, N°31, FAO, Rome, 1995.

O.BESSAOUD, «L'agriculture en Algérie: De l'auto-gestion à l'ajustement (1963-1992) » dans «Options Méditerranéens », N°8, Montpellier, 1994.

Nous pensons que cet impact était plutôt prévisible et que la libéralisation des prix agricoles a servi au moins à atténuer le fardeau financier de l'État et créer un certain transfert, et aussi cette politique a réalisé beaucoup plus l'atteinte des objectifs de l'État que des professionnels de l'agriculture.

Cette situation fût identique aux implications du programme d'ajustement structurel où on a remarqué que si certains équilibres macro-économiques ont pu être atteint (inflation, déficit public, réserves, ...), par contre, les conséquences sur le plan social ont été désastreuses (chômage, pauvreté, précarité, pouvoir d'achat, ...).

Aussi, il ne faudra pas penser que la politique des prix agricoles, à elle seule, pouvait résoudre un problème agricole aussi important que la question alimentaire ou les revenus agricoles car selon le projet de rapport du CNES*, on peut notamment lire : « L'incitation de produire autre chose que les spéculations dites « riches » ne dépend pas seulement des niveaux de prix. Le modèle de consommation est un vecteur puissant qui pousse les producteurs vers des spéculations « riches ». De la même manière, la situation du marché de la viande et le prix des aliments de bétail poussent le producteur agricole à faire du fourrage et de la jachère »

Ceci dit, la nouvelle politique des prix agricoles a réussi au moins, le déclic chez les agriculteurs quant au choix des stratégies leur permettant de survivre, même au détriment des objectifs assignés.

Pour notre part, la politique des prix agricoles telle que développée et appliquée dans un contexte d'ajustement structurel, fût une nécessité bien calculée pour répondre plus aux intérêts et objectifs de l'État.

Face à une telle situation d'accroissement des prix des intrants agricoles, le producteur agricole devait se comporter comme un agent économique qui cherche à préserver son revenu agricole et à tracer des stratégies et politiques pouvant réduire au minimum les pertes

Il reste que cette politique n'a pas fait uniquement des perdants puisqu'une certaine catégorie d'exploitants agricoles ont bien profité de ces prix, où on peut lire chez S.BEDRANI, N.BOUKHARI et A.DJENNANE* que : « La politique des prix à la production a, pendant longtemps, désavantagé les blés et le lait, produits dont les seuls débouchés, quand il sont vendus en grande quantité, ont été les organismes publics. Les autres produits à débouchés libres (viandes, fruits et légumes, ...) ont connu des croissances importantes de production ».

^{*} Projet de rapport : Préliminaires sur les effets économiques et sociaux du PAS », CNES, novembre 1998, page 56

^{*}S.BEDRANI, N.BOUKHARI et A.DJENNANE, « Éléments d'analyse des politiques de prix, de subventions et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie », dans « Options Méditerranéens », Série B, N°11, CIHEAM, Montpellier, 1997, pages 121-152.

La diminution de certaines subventions (voir même leurs suppressions) a porté un coup dur chez certains exploitants agricoles qui ont vu leur trésorerie se détériorer sérieusement, en plus de certaines réticences bancaires dans l'octroi des prêts, ce qui a fait dire à A.DJENNANE* que "Les pays du Nord accordent une importance particulière à l'intervention directe de l'État (par le biais des subventions et autres types de soutien *) alors que ceux du Sud, suppriment les subventions pour « raison de restrictions budgétaires".

Le maintien de soutien uniquement pour quelques cultures (blés notamment) n'a pas provoqué le résultat (positif escompté), car encore une fois selon M.BABA-AHMED*, « si le soutien par les prix est habituellement un instrument efficace de la politique de développement, dans le cas des céréales en Algérie, il n'a pas engendré la productivité attendue ».

Conclusion du chapitre

La nouvelle politique des prix agricoles, instaurée dans le cadre des réformes et de l'accord avec les institutions de Bretton-Woods, apparaît comme étant caractérisée par la redéfinition des rôles et places de chaque agent économique dans le secteur agricole (agriculteurs, producteurs, État, consommateurs, ...).

Les professionnels du secteur essayent de trouver un arbitrage entre les prix des principaux facteurs de production et les prix de leurs produits qu'ils proposent aux marchés.

L'État, étant dégagé des contraintes financières dans la fixation et le soutien des prix des intrants ou de consommation, cherche les moyens les plus efficaces pour permettre une gestion plus rationnelle du secteur agricole.

Les consommateurs des produits agricoles (utilisateurs et autres) cherchent une meilleure allocation de leurs ressources et budgets, conformément aux évolutions saisonnières des principaux produits agricoles.

Le plus frappant dans cette nouvelle politique réside dans le nouveau rôle de l'État dans la gestion du secteur agricole, passant d'un État de monopole à un État de régulation économique qui permet et encourage une meilleure cohabitation entre les différents acteurs

A.DJENANE, « Réformes économiques et agriculture en Algérie », Thèse de Doctorat d'État, Sétif, 1997.

Types de soutien au secteur agricole :

a) Soutiens aux intrants agricoles,

b) Subventions aux intrants agricoles,

c) Soutien direct au revenu,

d) Soutien macro-économique,

e) Soutien de transfert.

^{*} M.BABA-AHMED, «L'Algérie : Diagnostic d'un non-développement », Ed. l'Harmattan, 1999, pages 139-148.

sur la scène agricole, tout en préservant une certaine « gouvernance » sur les sujets les plus brûlants (privatisation entre autres).

Une meilleure description de ce nouveau rôle est relevée dans les propos de F.PETITEVILLE*, « Les États les plus aptes à favoriser le développement sont des États fondés sur une architecture institutionnelle rationalisée ... ».

Pour le cas Algérien, il est clair que la libéralisation des prix agricoles s'est manifestée un peu prématurément pour les agriculteurs dont les préoccupations concernaient d'autres problèmes (question foncière, crédit agricole, ...).

Y.BOUARFA* est plus clair, dans ce sens, en affirmant que « Depuis 1972, les exploitations agricoles ont subi des transformations profondes lesquelles ont eu pour effet de modifier non-seulement l'assiette foncière mais également le statut des producteurs ... ». La libéralisation des prix agricoles s'est, tout de suite, transformée en une augmentation fulgurante des prix des intrants agricoles (tracteurs, pesticides, matériel agricole, ...), ce qui n'était évidemment pas l'objectif initial de l'État qui cherchait à sauvegarder les intérêts des consommateurs mais aussi des agriculteurs.

Faut-il ainsi conclure que l'application de l'ajustement agricole en Algérie était souhaitable mais un peu hâtive, vu que ni l'État, ni les agriculteurs ne s'étaient réellement préparés à subir les conséquences d'un tel plan?

Les derniers résultats obtenus récemment (stagnation des principales productions, importations toujours régulières des céréales, chômage rural, dégradation des ressources naturelles, découragement des communautés rurales, ...) permettent la confirmation que la politique des prix agricoles n'a pas atteint les objectifs assignés, tant au plan macro-économique que micro-économique mais il était nécessaire de revoir le mécanisme de l'application et la fixation de ces prix.

Il faut peut-être un peu de temps pour les agriculteurs de s'adapter réellement à la nouvelle situation crée par les prix, et aussi à l'État de trouver une alternative après son désengagement pour ne pas pénaliser ces mêmes agriculteurs.

Y.BOUARFA, Opcit., page 06.

^{*} F.PETITEVILLE, « Les figures mythiques de l'État dans l'économie de développement », dans la revue « Problèmes économiques », N°2587, octobre 1998, page 19.

Conclusion générale:

La politique des prix agricoles, telle que développée, nous a montré toute son utilité et efficacité d'un système à un autre, et selon les différents objectifs qu'on lui assigne mais ce sont les manières de son application qui diffèrent.

Dans le cas Algérien, cette politique, en revanche, s'est trouvée incapable de résoudre le marasme du secteur agricole, malgré toutes les réformes engagées depuis 1962 et la réunio des conditions nécessaires pour sa contribution (conjoncture économique favorable, réforme agraire, ...).

Les raisons qui expliquent cet échec sont :

- 1) Manque de coordination de cette politique avec d'autres (plus particulièrement la politique foncière, commerciale, tarifaire, ...).
- 2) L'absence de réponses positives (positive supply-response) des agriculteurs, du au fait que la hausse des prix agricoles (surtout des intrants) a beaucoup affecté les revenus de ces derniers, ce qui a entraîné des difficultés financières pour les exploitations agricoles.
- 3) Le retrait brutal de la protection de l'État pour les agriculteurs n'a fait qu'aggraver la situation de ces derniers.
- 4) La structure des exploitations agricoles en Algérie a rendu difficile la mise en place d'une telle politique.
 - 5) L'alignement des prix domestiques avec les prix mondiaux.
- 6) La situation déplorable du monde rural qui ne constituait pas un lieu adéquat pour une bonne application d'une réforme des prix.

La mise en place d'un nouveau mécanisme des prix devrait, au préalable, se doter des conditions plus adaptables, d'un environnement plus propice pour une telle opération, et surtout d'une concertation entre celui qui dirige cette action (l'État), et celui qui est ciblé (les professionnels agricoles).

La pensée économique, à travers certaines écoles citées (malgré leurs différences idéologiques), est claire concernant le rôle de la politique des prix agricoles, mais elle reste impuissante quant à la manière de son utilisation et manipulation par les décideurs (Decision Maker's), et peut-être en partant de là, que l'échec de cette politique fût consommé concernant le cas Algérien, car comment peut-on expliquer une libéralisation totale des prix, accompagnée par un désengagement de l'État, dans un moment où les producteurs agricoles se débattaient encore avec d'autres préoccupations (notamment la question foncière, fiscale,

bancaire, ...), et surtout dans un moment où l'agriculteur avait encore besoin d'une stabilité du monde agricole et de la présence de l'État pour garantir cette stabilité.

La nouvelle politique des prix agricoles devait s'atteler au règlement de certains problèmes (dépendance alimentaire, couverture des besoins, création plus d'emplois, ...), mais, dépourvue des moyens à la mesure de telles actions, on ne pouvait s'attendre à de meilleurs résultats.

L'ouverture économique de l'Algérie ne fait que rendre la tâche de cette politique plus ardue, car vu la situation du secteur agricole et aussi l'état moribond de notre économie, le passage d'une phase d'autosuffisance alimentaire (qui reste encore à achever) à une phase d'excédents (et donc d'exportation) reste loin de se concrétiser, même si les derniers engagements de l'État (accords d'association avec l'UE, OMC, ...) essayent de prouver le contraire.

- 1) A.SAMUELSON, « Les grands courants de la pensée économique », OPU, Alger.
- 2) A.SID AHMED, « Croissance et développement, théories et pratiques », Tome 1 et 2, OPU, Alger, 1981.
- 3) ADELMAN IRMA, « Theories of economic growth and development », U.P Stanford, 1962.
- 4) A.BOUKHEZAR, « Le rôle des prix dans la planification des ressources », OPU, Alger, 1980.
- 5) A.BOUZIDI, 1) « 25 questions sur le mode de fonctionnement de l'économie Algérienne ».
 - 2) « Comprendre la mutation de l'économie Algérienne », SNC, ANEP, Alger, 1982.
- 6) A.W.STONIER, « Economic Theory », 4th Edition, Longman, New York, 1972.
- 7) A.BENACHENHOU, « Introduction à l'analyse économique », OPU, Alger, 1980.
- 8) A.MARSHALL, « Principles of economics », 8th Edition, London, 1920.
- 9) A.PIETTRE, « Pensée économique et théories contemporaines », DALLOZ, 1973.
- 10) A.LEWIS, 1) « Economic development with unlimited supplies of Labour », Manchester School of Economic and Social Studies, N°22, 1954.
 - 2) « The theory of economic growth », George Allen and Unwin, London, 1955.
- 11) A.E, KAHN, « Investment criteria in development programs », Quarterly Journal of Economics, N°65, 1951.
- 12) A.P.THIRLWALL, « Growth and development », 2nd edition, Mc Millan Press LTD, 1978.
- 13) ASKARI HOSSEÏN and J.THOMAS CUMMINGS, « Output and price response in agriculture: An evaluation », Indian Journal of Agricultural Economics, 1974.
- 14) A.BERGSON, « A note of consumer's surplus », Journal of Economics, N°13, 1975.
- 15) ANTHONY C.ZWART and DAVID BLANDFORD, « Market intervention and international price stability », American Journal of Agricultural Economics, Volume 71, N°2, 1989.
- 16) A.BUCKWELL, E.HARVEY and R.DAVID, « The cost of the common agricultural policy », Croom Helm, London, 1982.
- 17) ALAIN L. WINTERS, « The economic consequences of agricultural support : A survey », OECD economic studies, N°09, 1987.

- 18) A.BABEAU et P.H.DERYCKE, « Problèmes de planification », L'économique, 1967.
- 19) ANTONIO SALAZAR, P.BRANDAO and WILL MARTIN, « Implications of agricultural trade liberalization for the developing countries », Policy research working papers, WPS, 1116, 1993.
- 20) A.BENCHARIF, « Les objectifs de l'économie agro-alimentaire : Analyse du système alimentaire et formulation des stratégies », Cahiers du CREAD, N°7 et 8, 1986.
- 21) A.BENCHARIF et S.GHERSI, « Fournir des produits à bon marché », Revue La vie économique, N°8, 1992.
- 21) A.TCHAYANOV, « L'organisation de l'économie paysanne » Fascicule N°2 de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Mars 1992.
- 22) A.NOVE, « Des dépendances alimentaires structurelles, le cas Soviétique », dans « L'ordre alimentaire mondial », par J.BOURRINET et M.FLORY, Economica 1982.
- 23) A.REVEL, « L'émergence du pouvoir vert », dans « L'ordre alimentaire mondiale », par J.BOURRINET et M.FLORY, Economica, 1982.
- 24) A.BOUYACOUB, « Le programme d'ajustement structurel réussit-il à transformer l'économie Algérienne », Communication dans le Colloque National organisé par l'I.S.C d'Oran (Algérie), Mai, 1997.
- 25) A.MEBTOUL, 1) « Valeur, prix, croissance et crise économique à travers les théories contemporaines », OPU, Alger, 1980.
 - 2) « Introduction au procès du sous-développement », OPU, 1980.
- 26) A.GARRIGOU, M.PENOUIL, LAGRANGE, « Histoire des faits économiques de l'époque contemporaine », DALLOZ, 1986.
- 27) B.SOUKHAREVSKI, « Problèmes économiques du Socialisme développé en URSS ».
- 28) B.HAÏCHOUR, « Le défi agro-alimentaire », dans « Analyse et stratégie pour l'an 2000 », OPU, Alger, 1992.
- 29) BIRD RICHARD, M., « Land taxation and economic development : The model of Meiji (Japan) », AYRE, P.C.I (ed.), 1977.
- 30) BOUCON, BOURLES, LORENZI et ROSIER, « Modèles de planification décentralisé », PUF, 1973.
- 31) B.MILANOVIC, « Social costs of the transition to capitalism : Poland 1990-1991», Working Papers of the World Bank, WPS, 1993.

- 32) B.BOUZIANE, « La mise en œuvre des politiques de stabilisation », Communication dans le cadre du Colloque National organisé par l'I.S.C d'Oran (Algérie), Mai, 1997.
- 33) B.TOP, « Le rôle des prix et des quantités dans l'instabilité des recettes d'exportation des pays Africains de la zone Franc », dans « Prix relatifs des produits primaires et développement », CNRS, Paris, 1982.
- 34) CARLO BENETTI, « Valeur et répartition », P.U.G, Maspéro, 1974.
- 35) C.FURTADO, « An essay on Marxian economics », McMillan, 1968.
- 36) C.P.TIMMER, 1) « The agricultural transformation » in « Hand book of development economic », by H.CHENERY and T.N.SRINIVASAN, Amsterdam, North-Holland, 1988/1989.
 - 2) « Pays en développement : Quels modèles de développement ? », Revue Problèmes économiques, N°2480, 1996.
- 37) C.BETTELHEIM, « Planification et croissance accélérée », FM, Petite Collection, Maspéro, 1979, Paris.
- 38) CSIKOS-NAGY, « Prices under socialism », in « Market forces in planned economy », by O.T.BOGMOLOV, 1990.

- 39) Christophe L.DELGADO and John W.MELLOR, « A structural view of policy issues in African agricultural development », American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.
- 40) CSABA CSAKI, « Agricultural changes in Eastern Europe at the beginning of the 1990's », American Journal of Agricultural Economics, Volume 72, N°1, 1990.
- 41) C.CSAKI, and G.VARGA, « Agricultural reform in Eastern Europe in the 90's»,

 World Bank Conference on agricultural Transition in Eastern Europe,

 Budapest, Hungary, 1990.
- 42) C.JONES and M.A.KIGUEL, « Africa's quest for prosperity: Has adjustment helped? ».

 Revue Finance et développement, Juin 1994.
- 43) C.de BOISSIEU, « Principes de politique économique », 2ème Ed., Economica, 1979.
- 44) C.K.EICHER, « Agricultural development in the Third World », John Hopskins Press, 1984.
- 45) D.RICARDO, « L'influence des bas prix du blé sur les profits du capital », 1815.
- 46) D.W. JORGENSON, « The development of a dual economy », Economic Journal, N°71, 1961.

- 47) DIXI AVINASH, « Theories of the dual economy : A survey », MIMEO, BERKELEY, University of California, 1969.
- 48) D.NARAIN, 1) « Impact of price movements on areas under selected crops in India », Asia Publishing House, 1965.
 - 2) « Distribution of the marketed surplus of agricultural product by size-level of holding in India 1950-1951 », Asia Publishing House, 1961.
- 49) D.BYERLEE and G.SAIN, «Food pricing policy in Developing countries: Bias against

 Agriculture or for urban consumers?» American Journal of

 Agricultural Economics, Volume 68, 1986.
- 50) Dominique Van de WALLE, « The distribution of subsidies through public health services in Indonesia, 1978-1987 », The world Bank Economic Review, Volume 8, 1994.
- 51) D.GUERRAOUI, « La gestion du secteur public au Maroc : Essai d'évaluation », Cahiers du CREAD, N°23/24, 1990.
- 52) D.HEIEN, « Price determination processes for agricultural sector models », American Journal of Agricultural Economics, Volume 59, N°1, 1977.
- 53) D.COADY, « Agricultural pricing policy in developing countries : An application to Pakistan », The Development Economic Research Program, London School of Economics, DEP, N°44, 1993.
- 54) D.COGNEAU, « Le rôle des prix dans l'agriculture Sub-Saharienne », DIAL, Paris, 1992.
- 55) D.BENAMRANE, « Agriculture et développement en Algérie », SNED, Alger, 1980.
- 56) E.MANDEL, « La formation de la pensée économique de K.MARX », Maspéro, 1967.
- 57) EHTISHAM AHMED and NICHOLAS STERN, « The theory and practice of tax reforms in developing countries », Cambridge, 1991.
- 58) E.LUTZ and Y.SAADAT, « Issues relating to agricultural pricing policies and their analysis in developing countries », Agricultural Economics, Volume 2, 1988.
- 59) E.C.OFFERDAL, « The response of investment and growth to adjustment policies », Revue Finance et Développement, Volume 33, N°2, Juin 1996.
- 60) E.O.HEADY, « Agricultural policy under economic development », IOWA State University Press, AMES, 1962.
- 61) ELKAN WALTER, « An introduction to development economics », Penguin, London, 1973.

- 62) F.PERROUX, « L'économie du 20^{ème} siècle », PUF, 1972.
- 63) FEI, J.C. and RANIS G., « Development of the labour surplus economy: Theory and policy », Homewood, Irvin, 1964.
- 64) F.STEWART, « Choice of techniques in developing countries », Journal of Development Studies, N°9, 1972.
- 65) F.ZHAO, F.HITZHUSEN and W.S.CHERN, « Impact and implications of price policy and land degradation on agricultural growth in developing countries », Agricultural Economics, Volume 5, 1991.
- 66) F.CHEHAT, « La dépendance alimentaire : Une fatalité ? », Cahiers de CREAD, N°7 et 8, 1986.
- 67) F.BONNIEUX, « Approche économique de l'intensification », Economie Rurale, N°171, Janvier-Février 1986.
- 68) F.JACQUET et G.FLICHMAN, « Intensification et efficacité en Agriculture », Economie Rurale, N°183, Janvier-Février 1988.
- 69) F.BROWN et U.SHIVA, « L'Afrique peut-elle se permettre une (Révolution verte)? », Revue Problèmes Economiques, N°2351, Novembre 1993.
- 70) F.KHERIF, « Régions agricoles en Algérie : L'analyse factorielle appliquée au thème de l'agriculture », Revue CENEAP, N°4/5, Décembre 1985.
- 71) G.HALLETT, « Agricultural price policies » in « The economics of agricultural policy », Oxford, 1981.
- 72) G.F.STANLAKE, « Macro-economics : An introduction », Longman, 1979.
- 73) G.DOSTALLER, « Valeur et prix », Maspéro, 1978.
- 74) GILBERT T.BROWN, « Agricultural price policy in developing countries », edition THEODORE W.SCHULTZ, Bloomington, University of Indiana Press, 1978.
- 75) G.NORTON and J.ALWANG, « Introduction to economics of agricultural development », McGraw Hill, 1993.
- 76) G.A. FELDMAN, « On the theory of growth rate of national income », Spubber. N. 1964.
- 77) G.W.IRVIN, « L'Etat et l'accumulation : Le cas actuel du Nicaragua », Revue Tiersmonde, N°93, 1983.
- 78) H.DJEFLAT, « Formation des prix : Approche théorique et considérations pratiques », dans Cahiers de l'institut des Sciences Economiques, Université d'Alger, N°4, 1984.
- 79) H.TOULAÏT, « L'agriculture Algérienne : Les causes de l'échec », OPU, Alger, 1988.

- 80) H.BALI, « Inflation et mal-développement en Algérie », OPU, Alger, 1993.
- 81) H.BENAOUDA, « Système productif Algérien et indépendance nationale », Tome 1 et 2, OPU, Alger, 1983.
- 82) H.BENISSAD, 1) « La réforme économique en Algérie », OPU, 1991.2) « Économie Internationale », OPU, 1983.
- 83) H.LEVY-LAMBERT, « La vérité des prix », Édition SEUIL, 1969.
- 84) H.MINSKY, « John Maynard Keynes », Columbia University Press, New York, 1975.
- 85) H.DENIS, « Histoire de la pensée économique », PUF, 1966.
- 86) CHENERY, HOLLIS B., 1) « The application of investment criteria », Quarterly Journal of Economics, N°67, 1953.
 - 2) « Comparative advantage and development policy », American Economic Review, N°51, 1961.
- 87) H.CHENERY and T.N.SRINIVASAN, « Hand-book of economic development », North-Holland, 1988/1989.
- 88) H.BENSLAMA et E.MOHAMED, « Réforme de la politique agraire et fonctionnement des exploitations étatiques et coopératives en Tunisie », les Cahiers de CREAD, N°23/24, 1990.
- 89) H.ALDERMANN and J.V.BRAUN, « The effect of the Egyptian food ration and subsidy system on income distribution and consumption », IFPRI, N°45, 1984.
- 90) H.ALDERMANN, J.V.BRAUN and SAKR. A. SAKR, « Egypt's food subsidy and rationing systems : A description », IFPRI, N°34, 1982.
- 91) I.MOLINA, « La politique agraire : Intégration inter-sectorielle et évolution structurelle » dans « Les politiques agraires en Algérie », CREA, 1987.
- 92) LSINGH, L.SQUIRE and J.KIRSHNER, « Agricultural pricing and marketing policies in African Context », World Bank Staff Working Papers, N°743, 1985.
- 92) I.EL-ARABI, « Le développement économique dans les pays Arabes : Le Maghreb », SNED, 1980.
- 93) JOAN ROBINSON, « The accumulation of capital », McMillan, London, 1956.
- 94) J.ROBINSON et J.EATWELL, « Economique moderne », McGraw Hill, Paris, 1973.
- 95) J.A.MOLLET, « Planning for agricultural development », Croom Helm, 1984.
- 96) J.ROBINSON, « Economics of imperfect competition », London, 1933.

- 97) J.BUTTRICK, « Toward a theory of economic growth: The neoclassical contribution » in « Theories of economic growth », edited by B.F.HOSELITZ, Free Press.
- 98) JOHN R.HICKS, « Capital and growth », Clarendon Press, Oxford, 1965.
- 99) JAMES E.MEADE, « A neoclassical theory of economic growth », George Allen and Unwin, London, 1961.
- 110) J.A.SCHUMPETER, « Capitalisme, Socialisme et Démocratie », 1942.

- 101) J.MELLOR, « The economics of agricultural development », ITHACA, N.Y, Cornell University Press, 1966.
- 102) JERER.BEHRMAN, « Supply response in underdeveloped countries: A case study of four major annual crops in Thailand: 1937-1963 », North Holland Press Company, Amsterdam, 1968.
- 103) J.M CURRIE, J.A.MARTIN and A.SCHMITZ, « The concept of Economic surplus and its use in economic analysis », Economic Journal, N°81, 1971.
- 104) JOHNSON, HARRY, G., « Tariffs and economic development », Journal of Development Studies, N°1, 1964.
- 105) JOHN K. GALBRAITH, « The balance of payment: A political and administrative view », The review of economics and statistics, N°46, 1964.
- 106) JERRY L.KINGSTON, « Export concentration and export performance in developing countries, 1954-67 », Journal of Development Studies, N°12, 1976.
- 107) J.J. POLAK, « Balance of payment problems of countries reconstructing with the help of foreign loans », Quartely Journal of Economics, N°57, 1943.
- 108) J.HARVEY, « Intermediate economics », McMillan, 1972.
- 109) J.MOHAN RAO, « Agricultural supply response : A survey », Agricultural Economics, Volume 3, 1989.
- 110) J.M.BOUSSARD, 1) « Revenus, marchés et anticipations de la dynamique de l'offre agricole », Économie Rurale, N°220-221, Mars-Juin 1994.
 2) « Economie de l'agriculture », IAM Montpellier, Fascicule N°1, Mars 1992.
- 111) JOHN P.LEWIS, « Strengthening the poor : Some lessons for the international community » in « Strengthening the poor : What have we learned ? », US Third World policy perspectives, N°10, ODC, 1988.
- 112) J.S DUESENBERRY, « Money and Credit: Impact and control », Modern Economics Series, 1964.

- 113) J.CHRISTOPHE KROLL, « Politique des prix et soutien aux revenus agricoles : Etude comparative de quelques alternatives à la nouvelle PAC », Economie Rurale, N°220-221, Juin 1994.
- 114) J.P.CHAUFFOUR, S.EKEN, M.EL-ERIAN and S.FENNELL, « Growth and financial stabilities in the Middle East and North Africa », Revue Finance et développement, Mars 1996.
- 115) J.F.LIN, « Rural reforms and agricultural growth in China », American Economic Review, N°82, 1992.
- 116) J.H.LORENZI, « Le marché dans la planification », PUF, 1975.
- 117) J.C.WHEELER, « Sub-sector planning and poverty reduction : A donor view », ODC, N°10, 1988.
- 118) J.BOURRINET et M.FLORY, « L'ordre alimentaire mondial », Economica, 1982.
- 119) J.TROTIGNON, « Politique d'ajustement et réponse d'offre agricole et industrielle :

 Une comparaison entre l'Afrique et l'Asie du Sud-Est », Revue
 Problèmes Economiques, N°2351, 1993.
- 120) J.M.FONTAINE, « Les programmes du FMI pour l'Afrique : Un point de vue critique », Problèmes Economiques, N°2139, 1989.
- 121) J.BOURRINET et M.MAKRAMALLAH, « Des dépendances alimentaires structurelles : Le cas des pays Arabes », dans « L'ordre alimentaire mondial », Economica, 1982.
- 122) J.VON BRAUN and H.DE HAEN, « The effects of food price and subsidy policies in Egyptian Agriculture », International Food Policy Research Institute, N°42, Washington D.C, 1983.
- 123) J.S.MARSH, « Les ajustements des politiques agraires pour la sécurité alimentaire », dans « L'ordre alimentaire mondial », Economica, 1982.
- 124) J.NAUDET, « Marchés à terme et stabilisation des marchés internationaux », dans « L'ordre alimentaire mondial », Economica, 1982.
- 125) J.BERTHELOT, « Les coopératives agricoles en économie concurrentielle », CUJAS, 1972.
- 126) KOOPMANS, « L'efficience de la production et le système des prix », Paris, Dunod, 1970.
- 127) KEITH GRIFFIN, « The political economy of Agrarian change », McMillan, London, 1974.

- 128) KEVIN M.CLEAVER, 1) « The impact of price and exchange rate policies on agriculture in Sub-Saharan Africa », World Bank Staff Working Papers, N°728, 1985.
 - 2) « The agricultural development experience of Algeria, Morocco and Tunisia », World Bank Staff Working Papers, N°552, 1982.
- 129) K.ANDERSON, « On why agriculture declines with economic growth », Agricultural Economics, Volume 1, 1986.
- 130) K.VERGOPOULOS, « L'Etat dans le capitalisme périphérique », Revue Tiers-monde, N°93, Janvier-Mars 1983.
- 131) KOLL ANU MAI, « L'organisation de la production agricole : Note sur le débat historique », Cahiers de CREAD, N°23/24, 1990.
- 132) K.BROOKS and Z.LERMAN, « Farm reform in the transition economics », Revue Finance et Développement, December 1994.
- 133) K.E.WADEKIN, « Communist agriculture : Farming in the Soviet Union and Eastern Europe », London and New York, 1990.
- 134) L.R.KLEIN, « The Keynesian revolution », New-York, 1947.

1

- 135) LESTER BROWN, « Seeds of change: The Green revolution and development in the 1970's », London, 1970.
- 136) L.DEAN HIEBERT, « Producer Preference for price stability », American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.
- 137) L.FULPONI, « La variabilité des prix internationaux de base : Les marchés sont-ils efficaces ? », Économie Rurale, N°219, 1994.
- 138) L.G.REYNOLDS, « Agriculture in development theory », New Haven, Yale University Press, AMES, 1962.
- 139) M.TODARO, 1) « Economic development in the Third World », Second edition, Longman, New-York, 1981.
 - « A model of labour migration and urban unemployment in less developed countries », American Economic Review, N° 59, 1969.
- 140) M.DOWIDAR, 1) « Principes d'économie politique », SNED, Alger, 1981.2) « L'économie politique, une science sociale », Maspéro, 1977.
- 141) M.LAVIGNE, 1) « Les économies socialistes Soviétiques et Européennes », Collin, 1979.
 - 2) « Les pays socialistes Européens connaissent-ils l'inflation ? Le cas de l'URSS », E.F.A, Mars 1976.

- 142) M.T.NADIR, « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », OPU, Alger, 1982.
- 143) M.ECREMENT, « Indépendance politique et libération économique ». ENAP/OPU/PUG, 1986.
- 144) M.BLAUG, « La pensée économique, origine et développement », OPU, 1981.
- 145) M.KELECKI, « Theory of economic dynamics », Allen and Unwin, London, 1954.
- 146) MORSS, ELLIOTT and PEACOCK ALAN T., « The measurement of fiscal performance in developing countries », in PEACOCK ALAN, T (ed.), 1969.
- 147) M.PERLMAN, « Macro-economics », London School of Economics, Handbooks in Economic Analysis, 1974.
- 148) Mc.BEAN, ALASDAÏR I, « Export instability and economic development », George Allen and Union, London, 1966.
- 149) M.BALE and E.LUTZ, 1) « Price distortions in agriculture and their effects: An international comparison», American Journal of Agricultural Economics, N° 63, 1981.
 - 2) « The effects of trade intervention on international price instability », American Journal of Agricultural Economics, Volume 61, 1979.
- 150) MARGLIN, STEPHEN, A., « Value and price in the labour surplus economy », Oxford, U.P, London, 1976.
- 151) M.IKONICOFF, « Théories et stratégies de développement : Le rôle de l'Etat », Revue Tiers-monde, PUF, tome XXIV, N° 93, 1983.
- 152) M.ABDELFADIL, « La planification des prix en économie socialiste », PUF, 1975.
- 153) M.NERLOVE, « The dynamics of supply: Estimations of farmer's response to price », Baltimore, The John Hopskins Press, 1958.
- 154) M.ALLAYA, G.GHERSI et M.PADILLA, « Evolution des prix alimentaires et structures de marché », Filières et systèmes agro-alimentaires, Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, Série AG, N°17, Paris, 1983.
- 155) M.ELLOUMI, « Réforme de la politique agraire et rôle des terres domaniales en Tunisie », Cahiers du CREAD, Les agricultures d'Etat, N°23/24, 1990.
- 156) M.IGHEMAT, « Les défis économiques de la prochaine décennie des pays du Maghreb », article paru dans le quotidien « El-Moudjahid », 1991.

- 157) MICHEL LOUIS DEBATISSE, « Marchés physiques, marchés à terme et spéculation », dans « Prix relatifs des produits primaires et développement », par P.GUILLAUMONT, CNRS, Paris, 1982.
- 158) M.EL-ERIAN and S.TAREQ, « Structural reforms in Arab countries », Revue Finance et Développement, Septembre, 1993.
- 159) MAURICE SCHIFF and ALBERTO VALDES, « The plundering of agriculture in developing countries », Revue Finance et Développement, Mars 1995.
- 160) MALCOLM D.BALE and RONALD C. DUNCAN, «Food prospects in the developing countries: A qualified optimistic view », American Economic Review, N°73, 1983.
- 161) MERLINDA D.INGCO, « Agricultural liberalization in the Uruguay Round », Revue Finance et Développement, Septembre 1995.
- 162) M.BOUKELLAL, « Alimentation et développement : Définitions, concepts et problèmes méthodologiques », Cahiers du CREAD, N°7 et 8, 1986.
- 163) M.BELLATAF, « Ajustement structurel : Expérience de la Pologne », Communication dans le cadre d'un colloque national « Ajustement structurel et croissance », I.S.C d'Oran, Algérie, Mai 1997.
- 164) M.ADAMOWICZ, « Grain production and food security in Arab countries », Agricultural Economics, Volume 2, 1988.
- 165) M.F.JARRET et R.MAHIEU, « Ajustement structurel, croissance et répartition : L'exemple de la Côte d'Ivoire », Revue Tiers-monde, Tome XXXII, N°125, Janvier-Mars, 1987.
- 166) MOSLEY, HARRIGAN and TOYE, « Aid and power », Routledge, London, 1991.
- 167) M.C.THIRION, « A quoi sert l'aide alimentaire ? », Problèmes Economiques, N°2351, Novembre, I993.
- 168) N.BOURENANE, 1) « Les causes structurelles de l'agriculture Algérienne », dans « Les politiques agraires en Algérie », CREAD, 1987.
- 169) N.S.BUCHAMAN, « International investment and domestic welfare », Henry Colt, New-York, 1945.
- 170) N.DROGAT, « Economie rurale et nourriture des hommes », SPES, Paris, 1956.
- 171) NURUL ISLAM, 1) « Agricultural growth, technological progress and rural poverty », ODC, N°10, 1988.
 - 2) « Agricultural policy in developing countries », proceeding of a conference held by International Economic Association, 1972.

- 172) O.LANGE, « Économie politique », Tome 1, PUF.
- 173) O.T.BOGOMOLOV, « Prices under Socialism in the light of economic reform » in

 « Market Forces in Planned economy », International Economy

 Association in Moscow, 1990.
- 174) O.BESSAOUD, Différentes interventions dans Options méditerranéennes et autres revues agricoles.
- 174) P.SAMUELSON, « Economics », McGraw-Hill, 1976.
- 175) P.BARAN et P.SWEEZY, « Le capitalisme monopoliste », Maspéro, 1968.
- 176) P.GITTINGER, J.LESLIE et C.HOISINGTON, « Food Policy: Integrating supply, distribution and consumption », Baltimore, John Hopskins University Press, 1987.
- 177) P.BAÏROCH, « Révolution industrielle et sous-développement », Paris, SED, 1963.
- 178) P.BARAN, « The political economy of growth », London, 1917.
- 179) PER PINSTRUP-ANDERSEN, 1) « The social and economic effects of consumeroriented food subsidies: A summary of current evidence », Baltimore, John Hopskins University Press, 1988.
 - 2) « Les problèmes des politiques des prix alimentaires dans les pays en développement », Problèmes Economiques, N°1953, 1985.
- 180) P.L SCANDIZZO and C.BRUCE, « Methodologies for measuring agricultural price intervention effects », World Bank Staff Working Paper, 1980.
- 181) P.KINDLEBERG and B.HERRICK, « Economic development », International Student Edition, 1979.
- 182) P.GUILLAUMONT, 1) « Prix relatifs des produits primaires et développements », CNRE, Paris, 1982.
 - 2) « Politique d'ajustement et développement agricole », Economie rurale, N°216, 1993.
- 183) P.ROUX, « Economie agricole », Volume 2 du « L'agriculture dans le développement économique», Agriculture d'aujourd'hui, 1987.
- 184) PEDRO ASPE and JOSÉ ANGEL GURRIA, « The state and economic development : A

 Mexican perspective », Proceedings of the World Bank annual
 conference on development economics, 1992.
- 185) P.C.MAHALANOBIS, « Some observation on the process of growth of national income », India Journal of Statistics, N°14, 1953.
- 186) P.GEORGE, « L'économie de l'URSS », Séries « Que sais-je », PUF, 1977.

- 187) P.TROLLIET, « La Chine et son économie », Armand Colin édition, 1981.
- 188) P.M.HAUSER, « Population, poverty and world politics », in « Poverty », Séries Penguin, 1972.
- 189) P.R.de MASI, « The difficult art of economic forecasting », Finance et Développement, Volume 33, N°4, 1996.
- 190) P.SALLES, « Problèmes économiques généraux », Tome 1, Dunod, 1982.
- 191) R.KRISHNA, 1) « Some aspects of Agricultural growth, Price policy and equity in developing countries », FRIS, N°18, 1982.
 - 2) « Agricultural price policy and economic development », in « Some Aspects of agricultural growth », Food Research Institute Studies, 1982.
 - 3) « A note on the elasticity of the marketable surplus of a subsistence crop », Indian Journal of Agricultural Economics, N°17, 1962.
- 192) R.DORFMAN, « The price system », Modern Economics Series, Prentice-Hall, New-Jersey, 1964.
- 193) R.BADOUIN, « Économie rurale », Armand Colin, Paris, 1971.
- 194) R.PREBISH, « Commercial policy in the underdeveloped countries », American Economic Review, papers and proceedings, XIIX, N°2, 1959.
- 195) R.AGARWALA, « Price distortions and growth in developing countries », Washington DC, World Bank Staff Working Papers, N°575, 1983.
- 196) R.CHAUDHRI and C.P.TIMMER, « The impact of changing influence on diet and demand patterns for agricultural commodities », World Bank Staff Working Papers, N°785, 1985.
- 197) ROBERT H. BATES, « Markets and states in Tropical Africa: The political basis of agricultural policies », Universities of California Press, 1981.
- 198) RATTAN J.BHATIA, « Mesures axées sur l'offre dans les pays du Maghreb », Revue Finance et Développement au Maghreb, N°2, 1987.
- 199) RICHARD JOLLY, « Poverty and adjustment in the 1990's » in « Strengthening the poor : What have we learned? », ODC, N°10, 1988.
- 200) R.PROST et L.RIOUX, «La planification », Presses de l'université du Québec, Canada, 1977.
- 201) R.AHMAD et R.RUSTAGI, « Agricultural marketing and price incentives : A comparative study of African and Asian countries », Washington D.C, 1985.

- 202) R.D.STEVENS and C.JABARA, « Agricultural development principles », John Hopskins Press, 1988.
- 203) R.N.CHAREMZA, « Plans and disequilibria in centrally planned economies », Leicester, 1988.
- 204) S.GHATAK, 1) « Development economics », Longman, New-York, 1978.
 - 2) « Limits to agricultural project evaluation under structural adjustment in developing countries, project appraisal », Beech Tree Publishing, Volume 2, N°2, 1987.
- 205) S.BEDRANI, 1) « L'agriculture Algérienne depuis 1966 », OPU, Alger, 1981.
 - « L'expérience Algérienne d'auto-gestion », Les Cahiers de CREAD, N°23/24, 1990.
 - 3) « Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000 en Algérie », EEC commissions, 1993.
- 206) STIGLER, « La théorie des prix », Dunod, 1972.
- 207) S.PIERRO, « Production des marchandises par les marchandises », Dunod, 1970.
- 208) S.DENNIS ROBERSTON, « Lectures on Economic Principles », London, 1963.
- 209) S.M.MAKING, « Agricultural problems of developing countries in Africa », Oxford University Press, 1967.
- 210) S.ENKE, « Industrialization through greater productivity in agriculture », in Review of Economics and Statistics, 1972.
- 211) S.Y.WU, « An essay on monopoly power and stable price policy », American Economic Review, Volume 69, N°1, 1979.
- 212) S.GUPTA and A.MAJID, « Producer's response to changes in price and marketing policies: A case study of sugarcane and paddy » Eastern U.P, London, Asia Publishing House, 1965.
- 213) S.A.BOUKRAMI, « Analyse comparée d'ajustement de change et des flux financiers », Revue Finance et Développement au Maghreb, N°2, 1987.
- 214) S.AZIZ, 1) « The Chinese approach to rural development », World Development, N°2, 1974.
 - 2) « A turning point in Pakistan's rural development strategy », ODC, Washington D.C, N°10, 1988.
- 215) S.Guhan, « Aid for the poor: Performances and possibilities in India », ODC, N°10, 1988.
- 216) S.WELLISZ, « Initiations aux économies socialistes », Editions Ornières, Paris, 1968.

- 217) S.SAHOULI, « Les axes stratégiques de l'économie », dans le Journal Perspectives, N°34, 1991.
- 218) S.GHATAK and J.L.SEALE, « Rice, risk and rationality: Supply explorations in supply response in West Bengal (India) », International Working Paper Series, Leicester (G.B), 1994.
- 219) S.GHATAK and H.REES, « Producer's response in rice production: A comparison between ten India states under planning », Staff Paper Series, Leicester (G.B), 1991.
- 220) STANLEY FISHER, « Maintaining price stability », Finance et Développement, N°4, Volume 33, 1996.
- 221) S.KHENNAS, « La régulation de l'économie Algérienne : De la bureaucratie rentière à l'Infitah », Revue NAQD, N°4, 1993.
- 222) S.R. SEN, « The strategy for agricultural development and other essays on economic policy and planning », 2nd edition, Asia Publishing House, London, 1966.
- 223) T.W.SCHULTZ, 1) « Transforming traditional agriculture », Yale U.P, New Haven, 1964.
 - 2) « On economics, agriculture and the political economy: Decision making in Agriculture », ed. T.ADAMS and K.E.HUNT, Lincoln University of Nebraska Press, 1977.
 - 3) « Distortion of agriculture incentives », Bloomington, Indiana University Press, 1978.
- 224) T.D.WALLACE, « Measures of social cases of agricultural programs », Journal of Farm Economics, N°44, 1962
- 225) T.S.GEORGE, T.VINOD and C.MIUGWONG, « Agricultural price policy and the developing countries », Baltimore, John Hopskins University Press, 1982.
- 226) U.LELE, « Empowering Africa's rural poor : Problems and Prospects in Agricultural development », ODC, N°10, 1988.
- 227) V.D.BELKINE, « Des prix d'un niveau unique et les mesures économiques » cité dans « Le rôle des prix dans la planification des ressources », de A.BOUKHEZAR, OPU, Alger, 1980.
- STIGLER, « La théorie des prix », Dunod, 1972.
- 228) V.DOUKAKIS, « Accumulation du capital et calcul économique », OPU, Alger, 1986.

- 229) V.BUTTNER, « Le FMI et les difficultés des pays du Tiers-monde : Une critique du concept d'ajustement », Problèmes économiques, N°1953, 1985.
- 230) W.NICHOLSON, « Micro-economic theory : Basic principles and extensions », The Dryden Press, 1985.
- 231) W.GALENSON and H.LEBENSTEIN, « Investment criteria, Productivity and economic development », Quarterly Journal of Economics, N° 69, 1955.
- 232) W.LOCKWOOD, « The economic development of Japan », Princeton University Press, 1954.
- 233) W.KUO, « Effects of land reform, agricultural pricing policies and economic growth on multiple crop diversification in Taiwan », Philippine Economic Journal, N° 14, 1975.
- 234) WILLIS L.PETERSON, « International farm prices and the social cost of cheap food policies », American Journal of Agricultural Economics, Volume 66, N°1, 1984.
- 235) W.MALENBAUM, « Prospects for Indian development », George Allen and Unwin LTD, London, 1962.
- 236) W.COCHRANE, « Farm prices », Minneapolis, University of Minnesota Press, 1967.
- 237) W.H.NICHOLLS, « An agricultural surplus as a factor in economic development », Journal of Political Economy, N°71, 1963.
- 238) Y.DEBBOUB, « Le nouveau mécanisme économique en Algérie », OPU, Alger, 1995.
- 239) YOTOPOULOS, P.A. and J.B.NUGENT, « Economics of development, empirical investigation », Harper and Row, New-York, 1976.
- 240) YUJIRO HAYAMI and VERNON RUTTAN, « Agricultural development : An international perspective », John Hopskins Press, Baltimore, London, 1971.
- 241) Y.CONGO et D.SCHMIDT, « Ajustement structurel et sécurité alimentaire en Afrique », Université de Liège (Belgique), Administration Générale de la Coopération au Développement, 1995.
- 242) Y.HAMLAOUI, « Quelques éléments de débat sur l'agriculture », Communication dans le cadre du débat national sur le développement économique et la politique sociale, Alger, Juin 1996.
- 243) Y.KHEFFACHE, Thèse de Doctorat d'Etat à Montpellier, 1997.
- 244) Z.ECKSTEIN, « A national expectations model of agricultural supply », Journal of Political Economy, N°92, 1984.